

POUVOIRS

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CNRS

1979

11

psychanalyse

**pour expliquer le politique : l'Etat,
l'idéologie, l'entreprise – les effets
politiques du divan – le pouvoir
des analystes – psychamérique...**

**pierre legendre – philippe braud – janine chasseguet-smirgel
eugène enriquez – thuriane séveno – catherine clément –
jacques nassif – gérard mendel – robert barande – michel
renault – jeanournut – benjamin stora – robert castel**

COMITÉ DE RÉDACTION

Philippe Ardant, Pierre Avril,
Pierre Dabezies, Olivier Duhamel,
Georges Dupuis, Jean Gicquel,
Alain Lancelot, Jean-Luc Parodi,
Hugues Portelli.

DIRECTION

Philippe Ardant, Olivier Duhamel.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Josette Alia, Robert Badinter,
Michel Bouissou,
Monique Chemillier-Gendreau,
Olivier Chevrillon, Michèle Cotta
Jean-Louis Cremieux-Brilhac,
Charles Debbasch,
Francine Demichel, Francis Doré,
Michel Durupty, Jacques Georgel,
Stanley Hoffmann, Benoît Jeanneau,
Catherine Lalumière, Jean Leca,
Rémy Leveau,
Jean Raes, René Rémond,
Jacques Rigaud, Jacques Robert,
Jean-L. Samson,
Roger-Gérard Schwartzberg,
Dusan Sidjanski,
Jean-Marie Vincent.

VENTES ET ABONNEMENTS

Presses Universitaires de France
Service des Périodiques
12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (354 48 03)
CCP 1302 69 C Paris

ABONNEMENTS

1977-1978 (7 numéros de 200 pages)
France **250 F** Etranger **300 F**
1979 (4 numéros de 200 pages)
France **160 F** Etranger **195 F**

REVUE TRIMESTRIELLE
PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CNRS

POUVOIRS

REVUE FRANÇAISE D'ÉTUDES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

12

11

Psychanalyse

DE NOUVELLES LECTURES DU POLITIQUE

Pierre LEGENDRE. — Le malentendu	5
Philippe BRAUD. — Bilan critique d'une recherche (largement) refusée	19
Janine CHASSEGUET-SMIRGEL. — Quelques réflexions d'un psychanalyste sur l'idéologie	33
Eugène ENRIQUEZ. — Du crime au groupe, du groupe à l'Etat	41
Jacques NASSIF. — De l'impraticable du pouvoir	55
Thuriane SEVENO. — Les préoccupations politiques des psychanalystes	69
Catherine CLÉMENT. — Les effets politiques du divan	81

POLITIQUE DE LA PSYCHANALYSE

Gérard MENDEL. — La crise de la psychanalyse	89
Robert BARANDE. — Psychanalyse et idéologie	105
Jean CURNUT. — La psychanalyse face aux systèmes de pensée et de pouvoir	115
Benjamin STORA. — Les sociétés de psychanalyse à l'épreuve du temps	123
Michel RENAULT. — Et l'entreprise ?	131
Robert CASTEL. — Psychamérique : vers la société post-psychanalytique	143

JOURNAL

Jérôme JAFFRÉ. — L'élection européenne du 10 juin 1979.....	155
Jean-Luc PARODI. — Chronique de l'opinion publique : profil de l'année (septembre 1978 - août 1979).....	173
Pouvoirs-Biblio	182
Pierre AVRIL et Jean GICQUEL. — Chronique constitutionnelle française (15 mai - 15 août 1979)	183
Index 1979	209
Index chronique française	215
Index chronique de l'opinion publique	216

ISSN 0152 0768

1^{re} édition : 4^e trimestre 1979© Presses Universitaires de France, 1979
108, Bd Saint-Germain, 75006 Paris

« Compter avec la psychanalyse »

« Marcuse est mort ! Vive la psychanalyse ! » On pourrait imaginer que le comité de rédaction de cette revue s'est réuni sans tarder au lendemain du 29 juillet 1979 et a conçu ce numéro en hommage au philosophe qui, après avoir été tellement présent dans les révolutions étudiantes, disparaissait dans le semi-silence des vacances estivales : n'avait-il pas publié en 1955 *Eros et civilisation* (a philosophical inquiry into Freud) ?

Mais, sauf erreur, son nom ne figure qu'une seule fois dans ces pages qui, mieux vaut l'avouer dès l'abord, s'écartent quelque peu de nos habitudes : elles ne traitent vraiment pas « un thème d'actualité ». Celle-ci s'efface pour laisser la place à quelques réflexions en profondeur. Nous avons choisi de les organiser cette fois autour de la psychanalyse parce qu'il faut compter avec elle comme le montre l'histoire, même si elle est faite de « procès en idéologie » contre Freud et sa postérité (p. 105) et comme le soulignent la croissance des sociétés psychanalytiques, « gardiennes du message » (p. 123), ou l'ampleur des travaux produits (p. 69). A leur façon, ceux-ci ouvrent des voies qu'il serait absurde d'ignorer et surtout posent des questions singulièrement fécondes : la psychanalyse, fût-elle en crise (p. 89), ici ou ailleurs (p. 143), interpelle la science politique.

1. Sans trop le savoir, les politistes, aidés en cela par les doctrines qui ont érigé le citoyen en personnage clé de la vie publique, ont construit un homo politicus comparable à l'homo economicus ou au « bon père de famille » du Code civil : une espèce de microcosme de la Raison. Il faut retrouver l'homme réel et, pour cela, favoriser l'intrusion dans la science politique de toutes les sciences humaines. Or cet homme vrai est d'abord « un inconscient » (p. 115) et s'il raisonne sur l'Etat, il résonne du Pouvoir (p. 17).

2. Quant à celui-ci, macrocosme de la Raison, dans la perspective hégélienne, il est sacralisé et la psychanalyse donne au moins envie de rompre avec cette momification. Encore faut-il ne pas refuser cette perspective (p. 19), mais s'en prendre à l'idéologie (p. 33) et à l'institution (p. 41) triomphante ou paralysée (p. 56), « unité politique » ou entreprise (p. 131).

Après tout cela, ne peut-on espérer que la belle anthologie qui vient donnera au moins conscience de l'étonnante cécité de nos sciences sociales ? Oui ! l'Etat est bien lui-même le Mal-Entendu, mais l'homme n'est-il pas le Non-Entendu ? Et, de tout cet univers, on peut bien dire n'importe quoi, tant il est vrai que l'on en sait si peu — pour ne pas dire rien...

« *Psychanalyse* » RÉUNIT LES CONTRIBUTIONS DE

- Roberte BARANDE, médecin-chef adjoint du Centre de Consultation et de Traitement psychanalytique de l'Institut de Psychanalyse, membre de la Société psychanalytique de Paris. *La naissance exorcisée*, et, avec Ilse BARANDE, *Histoire de la psychanalyse en France*.
- Philippe BRAUD (1941), professeur de science politique à l'Université de Rennes. *Le comportement électoral en France*, 1973.
- Robert CASTEL (1933), agrégé de philosophie, enseigne la sociologie à l'Université de Paris VIII - Vincennes. *Psychanalysme*, 1973. *L'ordre psychiatrique*, 1976, et, avec F. CASTEL, A. LOVELL, *La société psychiatrique avancée : le modèle américain*, 1979.
- Jeanine CHASSEGUET-SMIRGEL (1928), psychanalyste, vice-présidente de la Fédération européenne de Psychanalyse. *L'idéal du Moi. Essai sur « la maladie d'idéaliser »*, 1973.
- Catherine CLÉMENT (1939), philosophe (ENS), écrivain, journaliste au *Matin de Paris*, communiste. *Les fils de Freud sont fatigués*, 1978. *L'opéra ou la défaite des femmes*, 1979.
- Jean COURNUT (1929), psychiatre, psychanalyste, a publié dans la *Revue française de Psychanalyse*, *La Nouvelle Revue de Psychanalyse*, *Etudes freudiennes*, *Topiques*, *Europe*, *Les Temps modernes*, *Confrontation*, *Informations sociales*...
- Eugène ENRIQUEZ (1931), rédacteur en chef de la revue *Connexions* (Ed. de l'Épi), chargé d'enseignement de sociologie à l'Université de Paris X - Nanterre. « La notion de pouvoir », in *L'économie et les sciences humaines* (collectif), 1967.
- Pierre LEGENDRE, professeur à l'Université de Paris I.
- Gérard MENDEL (1930), interne des hôpitaux psychiatriques, créateur de la sociopsychanalyse. Poursuit une double activité : psychothérapies et psychanalyse, travail collectif avec des groupes institutionnels. *La révolte contre le père, quand plus rien ne va de soi*.
- Jacques NASSIF (1943), normalien, psychanalyste, membre du Conseil d'administration de l'École freudienne de Paris. *Freud, l'inconscient*, 1977.
- Michel RENAULT (1929), élève de Jacques Lacan, membre de la Société française des Sciences de l'Information. Directeur de structure dans une grande entreprise.
- Thuriane SEVENO (1952), diplômée d'études politiques de l'Université de Rennes. Prépare une thèse de science politique sur *Le désir du grand homme*.
- Benjamin STORA (1934), professeur d'économie au CESA (HEC, ISA, CFC), maître de conférence à l'ENA. *Accumulation du capital et répartition des revenus*, 1964. *Crise, puissance et perspectives de la sidérurgie mondiale*, 1979.

PIERRE LEGENDRE

Le malentendu

Après un temps d'analyse, quelqu'un pouvait conclure : le désir de l'enfant mort, c'est moi. Mort vivant offert au désir de sa mère, un mort-vivant, voilà ce qu'il était cet enfant du désir.

Ce charabia met la psychanalyse en place, là où sont posées les questions de vie ou de mort, discours exposant sans retenue la beauté, la bêtise, la cruauté du pouvoir. Un tel discours décourage la science. Il laisse entendre de quelle manière le sujet inconscient fonctionne, en ne sachant pas, et de quelle manière il vomit sa parole quand il sait quelque chose ou met à découvert le plus précieux de son ignorance.

Dans ces conditions, que peut en attendre la science politique ? Si elle s'attend à découvrir le fin fond de ce qu'elle s'escrime à chercher, elle attendra. Il s'agit seulement d'expliquer pourquoi toutes les sciences traitant du pouvoir sont talonnées par la psychanalyse.

La difficulté d'introduire la psychanalyse du côté des affaires politiques, telles qu'on les pense ordinairement pour les dire d'une façon présentable, c'est qu'elle n'a rien à y faire. Moins on soulève de questions, mieux on se porte, mieux se comportent les sujets taillés dans la masse, et pour la gestion journalière les discours indigents sont le plus souvent les meilleurs. Je reprends mon exemple des parents confondus dans le corps de leur enfant : aucun gouvernement élaborant ses programmes de remontée démographique n'aura jamais à s'intéresser au pataqués du désir inconscient ; ce ne sera jamais son problème et la formule fantasmatique « ayez envie de faire des enfants » n'en sera que plus efficace. Autre exemple : les accidents de la route ; aucune statistique ne livrera jamais le secret des actes manqués, des passages à l'acte, des assassinats ou des suicides réussis sur la route ; l'automobile n'est pas étiquetée comme service public de l'amour ou de la violence. La gestion sous toutes ses formes est

censée s'occuper exclusivement de ce qui se voit, des corps tels qu'on les voit, déguisés en tout ce qu'on voudra, rangés dans l'ordre du droit civil, agglutinés en catégories et sous-marques administratives, hiérarchisés et prêts à tout entendre. La gestion fait semblant de gérer des corps simples, dont on aurait rogné la partie inconsciente, c'est-à-dire des corps vidés et vides, pièces et morceaux dont l'histoire serait sans paroles. En France, le centralisme très perfectionné du système nous fait voir de très près ce ras de la politique, ce fanatisme élémentaire pour faire coller les gens ensemble dans l'amour de l'unité et faire en sorte que, si ça parle, ça dise partout la même chose, dans les partis, dans la religion, dans les entreprises, etc., puis dans l'Etat avec majuscule, dans cet Etat de majesté qui nous embrasse tous.

J'ai indiqué : la gestion fait semblant. S'il s'agit de cela en toute politique, les psychanalystes sont preneurs, car en analyse finalement nous sommes aux prises avec l'illusion, et l'analyse consiste à tâcher d'en dire quelque chose ; elle déficelle les emballages. C'est cela les triomphes de l'inconscient : la mise en scène. Quand on entre dans le décor, on voit le montage. Mais, en ce point précisément, les affaires se gâtent avec la science politique : la science politique a-t-elle quelque raison de s'intéresser à l'illusion ? Je ne serais pas surpris qu'on attende de toutes les sciences traitant du pouvoir qu'elles nous rassurent à son sujet en nous assurant de sa fin prochaine. La proximité de la fin des fins, tout le monde l'attend, sauf les pères de famille (1). De ce côté-là, du côté de l'Etat-maison, la psychanalyse n'est pas non plus très engageante ; si elle défait le fantasme de l'Etat des familles, elle est la défaite d'un espoir, de l'espoir même de la reproduction.

Alors qu'attend-on en dehors d'une divine surprise ? On n'a pas attendu les sciences humaines ni la pédagogie interdisciplinée pour présenter le pouvoir aux sujets, à tous les sujets pris dans la masse, de telle sorte qu'ils s'en fassent une idée claire et nettoyée, afin qu'ils y croient sans hésiter. Le pouvoir demeure un signifiant miraculeux, inventé et trituré par les juristes de la tradition romano-canonique, avant de servir à tous les usages gestionnaires pour notre bonheur à tous. Malheureusement, cette sacrée grammaire a été mise au rebut, noyée dans le magma d'une histoire juridique actuellement en pleine déconfiture, gâchis hautement prisé en Fiance. Cela veut dire qu'il est interdit d'y aller voir, parce que dans la situation où se trouve le

(1) Lecteurs juristes, vous savez l'épaisseur de ce concept. Non seulement il est au cœur de l'idéologie reçue du Code civil, mais il introduit merveilleusement au chassé-croisé des signifiants, puisque la tradition l'applique aussi bien aux femmes ; il y a de l'unisexe là-dessous.

centralisme français, la foi naïve est devenue un enjeu et que la recherche scientifique ne consiste pas nécessairement à découvrir ; ce qu'on demande à l'histoire de nos dogmes, c'est de chercher sans trouver, d'enterrer les problèmes, d'économiser la science en mettant de côté les valeurs les plus sûres. Que deviendrait la peur de penser, garantie n° 1, si, l'écriture des institutions étant dévoilée, la question de l'amour politique en régime centraliste était ouverte sans précautions, c'est-à-dire d'une manière plutôt moche qui ferait dégringoler l'idéal ?

Le pouvoir en effet, ce que nous appelons le pouvoir, nous travaille amoureusement et l'illusion unitaire c'est aussi cela : prêcher le bonheur d'un amour universel, avec une mère de préférence, et le réaliser en l'écrivant. Cet amour hors classe confond toutes les classes et notifie la société comme un bordel, propos qui n'est pas sans rapports avec la littérature la plus démodée en Occident, celle des théoriciens liturgistes (2). Mais l'esprit précieux et une politesse inouïe ayant envahi nos instances de recherche, cette référence est devenue louche. Une épistémologie rébarbative a coupé la science politique des champs annexes, non sans résultats d'importance. Ainsi sont évacuées les difficultés d'un abord des institutions qui ne négligerait pas ce fait essentiel : l'amour du pouvoir fonctionne dans tous les systèmes historiques de normalisation sociale. Dans le cas occidental, la vérité de l'embrassement amoureux par le jeu des institutions a été explorée par Hobbes, et l'allusion au *Léviathan* répète magistralement en son style de fable l'universalité de l'enlacement mythologique, littéralement incompréhensible à la *social science* américaine diffusée partout aujourd'hui. Selon le grand traité d'histoire juridique (remarque notable) de Hobbes, contrairement à l'exégèse châtiée et châtrée offerte à l'étudiant en droit (en droit d'attendre sans doute un enseignement juridique dépourvu d'intérêt), l'Etat-*Léviathan* n'est pas une technique d'étouffement des sujets ; c'est la consommation de l'amour politique. Aussi bête que cela puisse paraître, sans des bêtises de cette espèce il n'y a pas de pouvoir pensable. Tout se passe, hélas, comme si la science politique craignait encore de soulever le voile de ces choses-là.

Notons-le cependant, la méfiance des spécialistes de science politique (je ne parle pas des compilateurs qui n'ont évidemment rien à apprendre de la psychanalyse) est alimentée par la littérature ana-

(2) C'est en toutes lettres dans les manuels du XIII^e siècle, à propos de l'Eglise : pourquoi ne pas l'appeler, cette mère, une prostituée, puisqu'elle aime tout le monde et que chacun peut l'aimer ? A lire chez Guillaume Durand.

lytique elle-même, source de tant d'équivoques. J'aurai à revenir là-dessus plus longuement. Une immense production de gloses, inspirées dit-on de la psychanalyse, répand des simplicités sur la question politique. Il faut répéter que la position d'analyste ne procure aucune compétence qui viendrait suppléer au manque de culture juridique, voire à l'ignorance crasse en matière d'institutions. Quant aux fameuses « explications sexuelles », on n'empêchera jamais l'imbécillité ou la naïveté de s'y référer pour leurs démonstrations à tout-va. Mais tout le turbin des commentaires est payé de retour : la psychanalyse, utilisée comme un scientisme, se trouve nettoyée, je veux dire liquidée. Ce témoignage pour nous est bon à prendre : la psychanalyse fait ce qu'on lui demande, c'est une entreprise de réponses à la demande, on peut lui faire dire ce qu'on veut, rigoureusement n'importe quoi. Réfléchissons-y.

La psychanalyse peut tout aussi bien contribuer à l'académisme, rendre un peu plus subtiles les technologies de l'autorité, participer au bluff universel, perfectionner la culture bourrative. Dans le meilleur des cas, celui auquel je m'intéresse, elle met le désordre dans les esprits : la psychanalyse défait les savoirs, renvoyés au désir du sujet. Ainsi, entre l'enfant du désir selon les propagandes natalistes et l'enfant du désir suivant mon apologue, il y a l'abîme qui sépare deux logiques du discours, deux espèces du savoir, deux modes d'entrée dans l'ordre politique, deux pensées sur l'ordre. J'en demande pardon au lecteur délicat, mais nous avons tout intérêt à couper court ici aux équivoques habituelles de la pédagogie : les arrangements sociaux de la parole, le sujet inconscient les emmerde ; cela ne signifie pas qu'il s'en passe. Ma formule n'est pas sans mérites ; pour parler en style totalement déclassé, à la mode des anciens casuistes, nous entrons dans les entrailles de la politique.

Que nous ayons le pouvoir dans la peau et qu'il s'agisse d'abord d'une question d'entrailles, il faut être abusé par les propagandes du management ou immunisé contre la pensée par quelque scientisme pour l'oublier. Chaque individu doit naître une seconde fois, une fois mythique et supplémentaire, pour l'histoire, pour une institution qui n'est plus sa mère. Ce raisonnement traîne dans Hegel, comme on le sait. Pour peu qu'on charcute la philosophie, telle qu'elle s'est dite pour notre usage d'Occidentaux civilisés par le droit civil (3), le défilage du discours laisse apparaître ou suinter ce qui de la méta-

(3) Je tiens à rappeler ici l'importance de la culture civiliste dans la philosophie allemande des xviii^e-xix^e siècles, philosophie à laquelle on se réfère si volontiers en science politique. Voyez le récent essai de Donald R. KELLEY sur *Marx*.

physique elle-même ne peut être dit sans basculer dans la sauvagerie, dans les poétiques religieuses sur la naissance seconde, dans cette fantasmagique des mythes dont procède lui aussi le système industriel de l'autorité, non sans conséquences pour chacun de nous.

Sur ce versant des choses, je distinguerai quelques questions fort simples concernant le fonctionnement amoureux de toute production politique et les voies que tout le monde emprunte pour faire semblant de communiquer ou de vouloir savoir la vérité, dans les institutions où nous sommes, c'est-à-dire partout où nous sommes appelés à nous entr'aimer légalement et à marcher unitairement.

*Question I : qu'est-ce qu'il a de politique,
le sujet de l'analyse ?*

Autrement dit, à quoi rime la psychanalyse, du point de vue de la science politique ? Selon les buts qu'on peut supposer être ceux d'une revue française aujourd'hui, spécialisée par un certain engrenage des études (4), cette formulation implique sa réponse : la psychanalyse est appelée à faciliter un travail bien particulier, le travail de s'imaginer le pouvoir autrement. Par les temps qui courent, ça ne va pas très fort du côté des grandes certitudes. L'expérience récente des monoblocs politiques, qui tenaient tout seuls par l'opération d'un saint-esprit, a produit un malaise, et le marché des méthodologies, ces produits miracles des années 60, est en plein marasme. Cela ne signifie pas pour autant que la découverte freudienne ait cessé d'effrayer, précisément sur le cas du pouvoir devenu fragile.

Il faut noter que la psychanalyse, dans l'après coup des analyses, avance des propositions suffisamment invraisemblables pour que les études en usage sur le pouvoir et la communication du pouvoir les tolèrent difficilement. Certes, à force d'annoncer le déblocage social, à force de se laisser surprendre dans les pseudo-prévisions du futur ou de nous assener les vérités prétendues du bon sens (dont est si fertile en France l'inusable sociologisme de M. Crozier, par exemple), les études futurologiques sont contraintes de chercher du nouveau, étant elles-mêmes des produits de consommation et non pas, en dépit de l'emphase prospectiviste, une théorie moderne sur le pouvoir et la politique. L'industrie est un système usant, elle use les garanties de la vérité, elle nous use nos génies. La psychanalyse peut donc servir en

(4) Par chance, la revue *Pouvoirs* se déclare sous la double étiquette du droit et de la science. J'espère qu'il ne s'agit pas d'encenser les ancêtres, Carré de Malberg, Laferrière et autres, mais de maintenir la référence juridique comme un défi.

tant que science de dépannage, au moment précis où les méthodes d'interprétation promues commercialement sur le marché de l'organisation tombent en panne. Voilà où je veux en venir ici : la psychanalyse n'a qu'une seule question à poser ; je dis bien une seule, la question rentrée, camouflée par tous les moyens à la disposition des fameux grands media industriels et que redoutent tant de rabâcheurs spécialisés dans ce qu'ils appellent malgré tout l'observation objective. Il s'agit de *s'interroger sur la manière dont les humains communiquent, d'abord là-dessus.*

Quelques remarques en pagaille vont permettre de soupeser certains concepts en provenance de la psychanalyse et de préciser, chemin faisant, vers quelles réflexions fondamentales celle-ci nous embarque, en fait de théorie de la communication.

— L'analyse échappe à l'idée même de recherche. Une analyse n'est pas programmable ni ne poursuit de buts scientifiques ; elle ressemble à l'œuvre d'art, à une œuvre qui serait libre de dire n'importe quoi : on sait quand ça commence, on ignore comment ça finit, et la fin ici n'est pas nécessairement celle qu'on imagine dans une bataille pour les droits de l'homme, une fin enivrante pour la morale. La psychanalyse laisse entendre, à l'occasion, des choses horribles (peu compatibles avec la morale officielle), par exemple ceci : la vie humaine n'est pas sacrée, c'est le discours qu'on en fait qui est sacré. Au nom de l'amour, on n'en finit pas de se massacrer et de massacrer les autres, ne serait-ce qu'en pensée. En analyse, il n'y a pas de libérateur, découverte peu attrayante elle aussi ; on y affronte la tyrannie tout seul, avec quelqu'un, l'analyste, à qui on est censé parler et dont on peut tout s'imaginer. Une analyse n'est pas une partie de plaisir, bien que le plaisir ne soit pas absent d'un tel théâtre. Mais aussi la vie et la mort sont en jeu, dans un jeu où les masques sont des paroles. Il s'agit donc de tout autre chose que des technologies d'animation/réanimation mises au point sur le marché de l'organisation pour enseigner comment vaincre les résistances au changement.

— Si l'analyse est d'abord l'entreprise plus ou moins pénible de quelqu'un qui entreprend de parler, cette banale remarque stipule ceci : la névrose n'est pas une maladie, pour cette raison simple que, si vous prétendez guérir les humains de névrose en la traitant comme une maladie, autant proclamer ouvertement qu'il est question d'abolir l'humanité, d'interdire la créativité et même, puisque nous parlons de névrose, d'interdire cette espèce d'auto-incarcération non contrôlée mais soulagée par la parole. Dans une certaine perspective de la

politique et du plaisir, la constitution d'une névrose représente en elle-même un coup d'état, un coup d'éclat contre la folie, la preuve que l'homme n'a pas besoin de leçons sur la matière du bonheur. Mais évidemment, il n'y a rien de plus dangereux pour la culture dite de masse (affolante par principe) que la créativité non programmée et incontrôlée. C'est pourquoi fantasmatiquement il faut s'attaquer en priorité aux enfants, soit directement par une suréducation bêtifiante, soit en bourrant leurs parents de psychologie. La médicalisation psychologisante et les propagandes du conditionnement comportemental auraient triomphé le jour où les gens seraient tous convaincus que, s'ils veulent parler, ils sont devenus malades, ayant à dire quelque chose de non-programmé, par conséquent d'inquiétant ; ce jour-là on aurait réglé son compte à la psychanalyse, parmi d'autres règlements de comptes accomplissant des fantasmes d'union de type militaire, fantasmes décentralisés si j'ose dire, car la gestion ultramoderne prévoit de découper l'humanité en petits paquets, en mini-groupes destinés à penser par eux-mêmes, comme le précise la nouvelle idéologie totalisante, totalitaire et cependant souriante, d'après laquelle c'est le groupe qui pense et qui parle. Cette idéologie est un jeu de fantasmes qui nous menacent tous, en tant que sujets de la parole. Notez bien que la tendance à couper la parole du sujet a toujours été, selon les nuances infinies de la brutalité ou de la persuasion, au programme des organisations, massives ou non ; ce b a ba gouvernemental peut être lu chez l'empereur Justinien, discours ancestral des Occidentaux particulièrement édifiant (5). Aujourd'hui, la théocratie passe par la propagande de la bonne santé mentale, et la normalisation antinévrotique est à l'ordre du jour dans tous les univers industriels.

— Le sujet, quel est-il ? Le sujet, qui, pour ainsi dire, se ramène dans une analyse, c'est le sujet de l'inconscient, le sujet inaccessible à soi-même mais traversé par son discours. L'évidence que l'analyse suppose une parole, la parole d'un corps, non pas de n'importe quoi n'ayant pas de corps et qui néanmoins serait censé parler jusqu'à prononcer des vérités premières ou des arrêts de mort, cette évidence devrait être méditée davantage. Elle notifie que l'Etat et toutes les organisations sont par hypothèse inanalysables. Quel qu'en soit le style, les institutions sont des fictions fondées par l'invention ou la

(5) Je rappelle que mythologiquement nous lui devons tout à cet empereur, en fait d'institutions, notamment nos croyances à l'état de droit. Et que disait-il d'édifiant pour nous ? Cette vérité première : ceux qui ne pensent pas comme nous sont fous (cf. son texte sur la Trinité).

répétition d'un discours d'essence juridique, c'est-à-dire normalisant ; ce sont des instruments sociaux jouant de la fiction, pour mettre à couvert, développer, arbitrer des rapports de forces et/ou de culture ; la parole, comme parole du sujet inconscient, n'y vient qu'accessoirement pour les besoins de la cause ou de la méprise sur la cause.

— Il n'y a pas d'objets désirables, mais seulement des sujets désirants. S'il n'existe pas d'objet sexuel en soi, cela signifie que toutes les élaborations amoureuses sont plausibles, parce que la sexualité n'est pas une donnée brute de la biologie, mais suppose pour l'humanité le langage, qui n'est pas le langage des fleurs ou des bêtes entre elles, mais selon une violente formule de J. Lacan, la passion du signifiant. Cela veut dire que l'amour est furieusement inventif. L'objet du désir, ça se construit et ça s'invente. Cette notation n'illustre pas seulement le fait, relevé par Freud (notamment à propos de l'homosexualité), que l'inconscient ne comporte pas la marque sexuelle comme distinction des deux sexes ; elle laisse deviner aussi les immenses possibilités ouvertes au dressage politique, sur ce fonds pervers de l'inconscient, pour manipuler le discours en canalisant l'imaginaire du sujet. Et le pouvoir, ce fameux pouvoir, où l'avons-nous d'abord imaginé, si ce n'est en famille, où nous communiquons amoureusement comme chacun sait ? Toutes ces histoires de castration imaginaire et d'élaboration des choix d'objet se passent le plus simplement du monde, d'abord en famille et dans les lieux qui la remplacent, où nous apprenons à vivre en humains, c'est-à-dire à nous représenter les choses et les autres pour vivre avec eux ou malgré eux. Les fantasmes, c'est la vérité que nous avons dans la peau, ce sont les vérités qui nous font vivre. S'il n'y a pas d'objet du désir en soi, cela veut dire encore que vous pouvez mettre n'importe quoi là où opère la rencontre ; ce n'importe quoi fonctionnera, ne serait-ce qu'au titre du bouche-trou, du discours le plus vide ou le plus bête qui soit, pourvu que le circuit des productions inconscientes soit en place et nous fasse coller à la réalité selon une certaine économie de la jouissance. Autrement dit, capter amoureusement les sujets, en utilisant le levier du fantasme, c'est à la portée de n'importe quelle organisation ; c'est même une nécessité pour elle.

Je dirais volontiers : ce qui compte avant tout dans la manutention politique, c'est de fabriquer des vérités et si possible des vérités ayant la valeur du fétiche. La preuve en est par les propagandes et ça prouve que les théories du management nous vendent non pas une analyse de la communication, mais un discours absolutiste qui fait semblant d'être scientifique. La théorie-de-la-communication nous

vend les thèmes de son invention, sur la communication de masse, la participation, les relations face à face, etc., en formulations de fantasmes, en nous faisant rentrer des fantômes dans la peau, parce que le marketing et l'énorme arsenal des techniques commerciales (sans lesquels le système industriel tomberait en catalepsie) sont à base de manipulations du discours désirant. Si la science politique s'intéresse vraiment aux sources du pouvoir, qu'elle s'intéresse à la théorie sociale du fantasme, qu'elle s'efforce d'en dire quelque chose.

Question II : la psychanalyse, faut-il la mettre à gauche ?

Après tout, après tout ce qui s'écrit de si violemment académique sur la psychanalyse et ses rapports avec la politique, on peut encore se poser cette question, célèbre parmi les rhéteurs parce qu'elle est inusable. Inlassablement commentée, elle conduit à s'interroger finalement sur quelque chose d'essentiel, que j'ai appelé, à la mode juridique, la comptabilité imaginaire des valeurs.

C'est un fait. Malgré le bien-fondé et la haute érudition des études sur l'inconscient et le pouvoir ou les hommes du pouvoir gérant des masses humaines, les conclusions ne sont pas très satisfaisantes. On n'est pas vraiment satisfait d'opposer l'hystérique à l'obsessionnel, les Robespierre aux Guizot, tant de ceux-ci à tant de ceux-là ; on sait que ça marche ensemble et qu'il faut de tout pour faire un monde, fût-ce un monde révolutionnaire. On voudrait autre chose, à l'occasion des réflexions de la psychanalyse, mais quoi justement ? S'agit-il d'apprendre ou de désapprendre ? Je pencherais plutôt vers une autre considération : on voudrait être comblé, recevoir des assurances, peut-être même cette assurance qui mobilise tellement de monde sur nos petites planètes universitaires, à savoir qu'un jour ou l'autre le miracle attendu arrivera, on saura tout sur le pouvoir, il n'y aura plus besoin de penser, c'est-à-dire de se risquer à penser.

Ainsi la psychanalyse est-elle attendue imaginairement comme une suite, selon cette dialectique des dogmes où le nouveau s'inscrit légalement dans le déjà dit et devient à son tour du déjà dit, par conséquent sans surprise ni risque pour personne. La psychanalyse se trouve naturellement mobilisée en tant que discours suite, socialement plausible donc, discours qu'on aime entendre et qui devient une ritournelle, sympathique si possible. On peut dès lors frénétiquement vouloir l'entendre, afin de devenir sourd ou un peu plus sourd aux paroles, éventuellement dramatiques et dangereuses, qui s'échappent de l'inconscient, de cette partie rebelle de l'homme, rebelle parce qu'elle est désirante. Solliciter la psychanalyse, dans le discours massif

des institutions où le sujet désirant n'a pas la parole, c'est s'adresser à des légistes, à des gens qui en sauraient plus que les autres sur les problèmes du pouvoir ; c'est tomber dans l'illusion politique la plus commune et mettre le pouvoir au compte des révélations.

Je note au passage les expériences, assez généralement lamentables, accumulées par les sociétés d'analystes, sur le plan qui nous occupe. Dans ces lieux-là autant qu'ailleurs, l'indigence des pronostics, jointe parfois à une prétention sans bornes sur la théorie du gouvernement industriel, est camouflée par des proclamations iconoclastes du genre le plus facile ou par un suivisme politique d'autant plus redoutable qu'il s'abrite lui-même derrière un Freud fantasmatique. Certains analystes, pris de vertige quand la terre tremble, auraient avantage, comme analystes, à relire les pages passionnées mais inquiètes, écrites par Freud à propos de la Révolution bolchevique (6). Encore n'y a-t-il pas lieu d'insister ici sur les organisations où la psychanalyse est franchement considérée comme opération de recyclage social, selon les perspectives d'une *social science* accrochée à l'idéologie du management industriel.

Quant au fonctionnement interne de ces groupes, il ne manque pas de nous fournir une leçon très forte. Tout le monde sait, bien au-delà de la France, le poids dont pèse le travail de Lacan dans la reprise de Freud, la précision d'un tel travail, son efficacité pour empêcher qu'on ne sabote les possibilités de ne pas se méprendre sur la psychanalyse. Lacan a suivi son chemin, le sien ; de ce remuc-ménage est sortie une Ecole. Du point de vue de la science politique la plus banale, cette fondation constitue une performance : créer une espèce étrange de grande école, d'inspiration anti-universitaire, sans l'aide de l'Etat et en dehors du cycle industriel, c'est un exploit sportif. Pourquoi faut-il que cette Ecole freudienne (à laquelle j'appartiens de la façon la moins innocente), qui apparemment ne s'autorise de rien d'autre que d'elle-même, fonctionne sur un mode céleste ? On a pu voir le renforcement continu d'une demande de tyrannie à l'adresse de J. Lacan, sollicité d'incarner tous les fantasmes mis en péril par l'évolution récente du centralisme français. Je l'ai déjà proposé dans l'Ecole, il faudrait lire Jean Bodin, peut-être aussi le cardinal Bellarmín ; ça ferait tomber les nerfs des gens trop pontificaux.

Qu'est-ce que tout cela prouve ? Essentiellement, que la psychanalyse peut être traitée comme une acquisition, une bonne prise

(6) Ces pages sont d'une très grande actualité, dans le contexte sceptique d'aujourd'hui. Il s'agit d'une conférence de Freud : « D'une conception de l'univers », trad. fr., Gallimard, 1936 (*Nouvelles Conférences sur la psychanalyse*, p. 245 et suiv.), dans les *Gesammelte Werke*, XV, p. 195-197.

qu'aurait faite la société industrielle, et que partout où fonctionne l'autorité se rabâchent les gloses et se développent les morales. On ne voit pas pourquoi les institutions d'analyse ne contribueraient pas à fabriquer et recréer sans cesse les techniques d'illusion dont se nourrit l'amour politique.

Toutes les institutions en sont là, elles mettent à gauche quelque chose de précieux, ce qu'elles épargnent, dans l'ordre de cet amour monstrueux dont a parlé Hobbes. On peut économiser les valeurs, selon l'état du commerce avec les idéaux du jour, par jeux d'écriture, en les inscrivant à droite ou à gauche, comme dans un bilan. L'essentiel est un équilibre comptable, une mise en forme du discours des valeurs. Il faut bien voir que ces valeurs sont avant tout une question d'étiquette et que, de ce fait, toutes les espèces d'absolutisme fonctionnent avec la même technique, la technique du monstre selon Hobbes et que comprennent mieux les juristes, en techniciens des dogmes.

Cela devrait conduire à reconsidérer les idées reçues sur la pensée politique. Réfléchissons au procédé de l'étiquetage d'aujourd'hui. S'enduire le corps des paroles de Trotsky, voilà le nouveau trotskysme ; porter le badge « Giscard à la barre », voilà le nouveau libéralisme ; se coiffer de la casquette « j'aime Lacan », voilà la nouvelle psychanalyse telle qu'on la célèbre sur des campus universitaires en Amérique et ailleurs. On remarquera que ces thèses modernes de l'enlacement avec l'idéal stipulent des noms et que le savoir politique est appelé industriellement et massivement à fonctionner par référence à de tels noms, des noms qui convoquent les sujets pour une certaine espèce d'étreinte. Quant à savoir en quoi consiste le savoir en question, nous préférons l'ignorer, car il met en jeu des mécanismes repérés seulement pour les sociétés non industrielles et par conséquent peu compatibles avec nos prétentions à la Raison scientifique dans l'ordre ultra-moderne de la pensée. Or, si la pensée est ici en question, à propos du savoir politique impliqué par la circulation des étiquettes, c'est que de telles procédures sociales laissent voir strictement ceci : la pensée politique, vous vous la mettez quelque part, vous la portez comme un tatouage. En ce sens, rigoureusement conforme aux découvertes les plus déplaisantes de la psychanalyse, la pensée nous colle à la peau et transite par les fantasmes. Adhérer, c'est cela : coller avec la pensée d'un autre, coller à quelqu'un. Cette remarque du caractère collant de la pensée renvoie aux technologies liturgiques, c'est-à-dire finalement au mode de production liturgique de la pensée, question considérable pour l'anthropologie industrielle.

Cet aspect des choses souligne la difficulté de se saisir, en science

politique, des mises au net que provoque finalement la psychanalyse ayant forgé ses propres concepts, par exemple le concept du fantasme. La science politique ne s'est pas armée pour étudier les phénomènes de la pensée en régime industriel, de même qu'elle néglige l'apparente vulgarité des discours publicitaires ou autres, en rapport avec le management. On répète à satiété que l'industrie casse tout, mais en réalité on préfère ne pas trop y croire. La critique du système industriel passe par des coups de colère, en dehors des batailles militantes proprement dites, et se vend comme tels en *best-sellers* ; ça ne porte pas à conséquences et ça renforce même certaines illusions intellectuelles. Voyez, par exemple, les explosions de Vance Packard, encourageantes pour tout le monde et d'abord pour les publicitaires (cf. les éloges prodigués par M. Beustein-Blanchet). La persuasion clandestine est devenue un thème lénifiant, on ne va donc pas chercher plus loin. Avons-nous compris pour autant le ressort du conditionnement moderne, que tout le monde utilise, à gauche comme à droite selon des nuances et en fonction des budgets engagés ? J'en doute, sauf à limiter la question industrielle aux termes d'un débat pour le Bien. Je prétends même que l'obscurité s'épaissit, les questions relatives au service public de la parole, c'est-à-dire aux procédures liturgiques mêmes, étant censées ne pas se poser. Il ne saurait être question de reconnaître pourquoi la politique semble faire la part si belle à la bêtise, à ce que nous prenons pour la bêtise particulière au système industriel. Mais, en vérité, les publicités et propagandes ne nous prennent pas pour plus bêtes que nous sommes, elles nous prennent dans le bon sens, dans le sens des fantasmes amoureux que tous les inconscients comprennent. La persuasion clandestine est en rapport avec cette problématique des fantasmes, grâce auxquels s'organise la capture amoureuse des sujets et se répète une certaine distribution sociale de la parole. La science politique ne peut négliger ces discours publicitaires abracadabrants, sans négliger du même coup le fond même des affaires ravageantes qui sont en cause dans le système industriel où nous jouons nos mises culturelles. En particulier, la conception psychosomatique de l'homme est en train de nous lâcher sous l'effet précisément de la psychanalyse. Ce phénomène est encore mal perçu, bien qu'il affecte directement la crise enfin nouée dans l'actuel dispositif des sciences dites humaines et sociales.

Je dois insister sur un point : il existe une science franchement politique, mais dont nous ne saurons jamais la frontière. En somme, les problèmes repérés par la psychanalyse concernent ce que la science politique usuelle ne peut pas dire, ce qu'elle a toujours été impuissante

à dire, mais qui tout de même s'est dit, soit esthétiquement (voyez Shakespeare ou Brecht, ou encore les chorégraphies ultra-modernes), soit par les discours d'insurrection mettant à nu le côté violent des pouvoirs. Les remarques en provenance de la psychanalyse ne peuvent qu'insister sur l'irréductible de la politique et contribuer à reconnaître comme chantage les prétentions systématiques d'enterrer ou de dissoudre les réactions au fait même du pouvoir, au fait tel qu'il est et tel qu'on se l'imagine. Ce que nous appelons le pouvoir convoite l'amour ; et pour fabriquer de l'amour social, il a fallu et il faut fabriquer de la répression sous une forme ou sous une autre, simuler des dialogues, convaincre avec férocité. Aujourd'hui cette technologie des hiérarchies traditionnelles est en plein renouvellement, mais la question fondamentale demeure : parler, faire parler, empêcher de parler, parce que la politique transite par la parole et qu'il est impossible qu'il en soit autrement. Dans les sociétés contemporaines, des millions de gens s'efforcent de vivre, ils font l'effort de s'imaginer qu'ils parlent quand on les étouffe par des discours de remplissage. Sur le terrain d'un pareil enjeu, le travail de la psychanalyse (dans l'après-coup, hors des analyses) et les observations en provenance de la science politique ont à clarifier les mécanismes par lesquels s'ordonnent de tels discours, à préciser les données qui engendrent le regain des fictions dans le système industriel, et probablement à réinventer la théorie des institutions.

RÉSUMÉ. — *Nous ne raisonnons pas seulement sur le pouvoir, nous résonnons d'un discours du pouvoir. D'où vient ce discours, à qui appartient-il, comment se passent dans les institutions les affaires de parole ? La psychanalyse a découvert ici quelque chose, touchant l'amour politique. Que peut faire d'une telle découverte la science politique, sans en être embarrassée ?*

PHILIPPE BRAUD

*Bilan critique d'une recherche
(largement) refusée*

A n'en pas douter, le discours psychanalytique agace profondément ou, au mieux, indiffère la grande majorité des spécialistes de Science politique en France, du moins lorsque, sortant de son territoire d'élection : l'investigation de l'inconscient dans une visée thérapeutique, celui-ci s'attache à éclairer ou interpréter les « productions » sociopolitiques. Mais, en réalité, malgré les tentatives tonitruantes d'un W. Reich ou les discutables audaces de certains des premiers compagnons de Freud, les psychanalystes sont eux-mêmes très peu nombreux à tenter une aventure si suspecte de tous bords... et d'abord chez eux. Si l'ethnopsychanalyse, grâce à G. Roheim ou G. Dévereux, est devenue une réalité, si des sémiologues, des philosophes et quelques historiens ont réussi avec brio à jeter des ponts interdisciplinaires, la démonstration reste encore à faire sur le terrain de la Science politique. A quelques exceptions près qui se peuvent compter sur les doigts d'une seule main (1), il n'existe pas d'études de politistes qui se révèlent profondément ouvertes à la démarche de la psychanalyse ou à son outillage conceptuel. Inversement, on notera que deux des principales tentatives réalisées par des psychanalystes d'appréhender la réalité politique de leur temps ont été signées sous des pseudonymes (2). Lors du colloque, déjà ancien, organisé en 1972 par l'Association française de Science politique en vue de faire se rencontrer des spécialistes de l'un et l'autre bord, la perplexité réciproque sur les chances de trouver un langage commun n'a évidem-

(1) L. Sfez et, plus récemment, R. Draï et A.-M. Rocheblave-Spenlé. Pas d'équivalent non plus du travail de R. BASTIDE, *Sociologie et psychanalyse*, dont la 1^{re} édition paraît dès 1950.

(2) EPISTEMON, *Ces idées qui ébranlèrent la France*, Fayard, 1969 ; A. STEPHAN, *L'univers contestationnaire ou les nouveaux chrétiens. Etude psychanalytique*, Payot, 1969.

ment pas permis des lendemains qui chantent. Depuis lors, l'effervescence intellectuelle est certes restée importante autour du thème « Psychanalyse et politique » ; mais les politistes n'ont pratiquement pris aucune part à ces turbulences : qu'il s'agisse des Congrès de Milan organisés par Armando, Verdiglione, des controverses suscitées par G. Deleuze et F. Guattari, des tentatives de sociopsychanalyse avec G. Mendel, ou, plus simplement parfois, des libres spéculations d'une avant-garde intellectuelle, plus bruyante peut-être qu'exigeante.

Quelles infractions, quels désordres s'agit-il donc de prévenir par cette interdiction de séjour dans le champ du Politique silencieusement signifiée au discours psychanalytique ? La question mérite d'être examinée d'abord à la lumière des diverses catégories de préventions, réticences ou refus liés aux enjeux mais aussi aux risques de tout dialogue interdisciplinaire. Ces « résistances » se révèlent néanmoins coûteuses car elles maintiennent indubitablement des béances dans l'observation des phénomènes de Pouvoir. Ne jamais chercher à varier les questions pertinentes ne permet pas en effet d'élargir le champ des réponses valides.

I — LES RÉSISTANCES

« Freud a parlé de résistance à la psychanalyse pour désigner une attitude d'opposition à ses découvertes en tant qu'elles révélaient les désirs inconscients et infligeaient à l'homme une vexation psychologique » (3). Indéniablement, c'est déjà en ce sens qu'il faut chercher les raisons de l'opposition sourde à cette catégorie de lectures du Politique ; mais il en est d'autres aussi qui relèvent de considérations différentes : pratiques, méthodologiques ou organisationnelles. Non sans artifices, on distinguera ainsi trois niveaux explicatifs d'un bilan décevant.

1) *Les préalables « scientifiques »*

Pour des raisons largement dissemblables, la Science politique comme la Psychanalyse sont deux disciplines peu assurées encore de leur respectabilité, incertaines d'avoir définitivement conquis leurs lettres de noblesses comme Sciences reconnues. La première, préoccupée de prendre ses distances vis-à-vis d'un journalisme trop dépendant de la conjoncture, soucieuse de se dissocier de la rhétorique politicienne qui se déploie, triomphante, depuis les plateaux de télévision

(3) LAPLANCHE et PONTALIS, *Vocabulaire de la psychanalyse*.

en périodes électorales jusqu'aux innombrables cafés du Commerce, cherche encore les méthodes qui lui permettront d'affirmer *erga omnes* son indubitable sérieux. Du discours psychanalytique, il est trop faible de dire qu'il n'échappe pas aux ravages de la banalisation : tout le monde aujourd'hui s'empare à tort et à travers de son vocabulaire et de ses concepts clés pour en tirer des effets faciles, des clin d'œil inconséquents. Il est vrai que Freud y a beaucoup incité, avec son sens profond de « l'exagération théâtrale » notée par Roazen (4). La Science politique cherche ses grands référents rassurants dans l'utilisation de techniques quantitatives (traitements statistiques, modèles mathématisés, analyses typologiques) et, plus largement, dans une sorte de factualisme minutieusement positiviste. (Rien qui ne soit « facilement » vérifiable !) Elle ne peut, dès lors, que se méfier de certains succès trop compromettants de la Psychanalyse, rester réticente à l'égard d'un appareil probatoire qui fait systématiquement référence à un « matériel clinique » largement inaccessible aux tiers et qui, de toute façon, fonctionne selon un code de rationalité étranger aux sciences exactes. On passera vite enfin sur ce qui ne paraît pas « sérieux » chez les psychanalystes : citons pêle-mêle la brisure de la langue (5) (lalangue ?), le délire onirique de certains textes, les luttes de sectes, voire un certain cérémonial à tendance mégalomaniaque (6). Chez les psychanalystes, la crise d'identité est importante (7) et la triple interrogation, bien qu'ancienne, est restée valide aux yeux de beaucoup d'entre eux : « Philosophie, Thérapeutique ou Science ? » (8). Dès lors, la tentation est forte du retour à Freud, du repliement sur ce qui demeure assuré dans la relation analytique individuelle, là où se dévoile, à partir du rêve et de l'association libre, l'Inconscient. Loin du divan, l'angoisse méthodologique.

Le principal préalable explicitement avoué (car l'obsession de respectabilité scientifique ne peut l'être directement) est bien celui de la méthode. Qu'est-ce qu'une approche du Politique « à la lumière de la Psychanalyse ? Sur ce terrain, la perplexité est grande. Chez les politistes d'abord. Dans leur livre *Le choix d'un député* (9) D. Lindon

(4) *La pensée politique et sociale de Freud*, trad., Ed. complexe, 1976, p. 24.

(5) Le style de Scilicet, d'Ornicar ou de « l'ordinaire du psychanalyste » n'est pas celui de la *Revue française de Science politique*.

(6) Les psychanalystes ne manquent pas nécessairement d'humour ou de verve pour cribler ces travers. Cf. D. ANZIEU, Une cité psychanalytique, in *Psychanalyse à l'Université*, vol. 5, p. 173 ; Fr. ROUSTANG, *Un destin si funeste*, Ed. Minuit, 1976.

(7) E. JOSEPH, O. WIDLÖCHER, *L'identité du psychanalyste* (compte rendu du Symposium d'Haslemere, février 1976), PUF, 1978.

(8) *La Nef*, numéro spécial, octobre 1967.

(9) Ed. Minuit, 1973.

et P. Weill déclarent « renoncer pour des raisons pratiques à utiliser comme variables explicatives du comportement électoral d'un individu les ressorts les plus profonds et les plus inconscients de sa personnalité ». Impossible de psychanalyser les électeurs... ou même les gouvernants... ! Et l'on en reste là. À l'inverse, si « l'analyse » comme méthode d'investigation de l'inconscient a fait ses preuves, les voies de passage de l'anamnèse individuelle à l'anamnèse sociale ou institutionnelle restent tout à fait obscures aux psychanalystes eux-mêmes (mais beaucoup moins aux anthropologues et sémioticiens). L'on rationalise alors cette impuissance méthodologique en soulignant l'opposition totale des deux types de démarches : sociologique et psychologique. Mais le strict repli sur « l'objet psychologique » n'exclut pas des bouffées d'impérialisme. On en trouve même chez Jacques Lacan lorsqu'il déclare : « Pourquoi la famille, la société elle-même ne seraient-elles pas créations à s'édifier du refolement ?... Freud élimine si peu cette solution que c'est pour en trancher qu'il s'acharne sur le cas de l'homme aux Loups, lequel homme s'en trouve plutôt mal » (10). Evidemment, rien ne réveillera davantage la méfiance du politiste que ce renversement des perspectives.

2) *Les objections « idéologiques »*

Elles sont bien connues mais, à les qualifier d'idéologiques, on cherche à montrer qu'elles peuvent aussi fonctionner, comme tout discours de ce type, « à l'illusion », c'est-à-dire comme défenses du Moi par mobilisation d'un certain imaginaire.

Premier type d'objection : la psychanalyse est dévoyée par un freudo-gauchisme sauvage qui effectue une utilisation incontrôlée ou, pire, iconoclaste de la lettre de Freud pour affirmer l'hégémonie des dispositifs pulsionnels et l'immersion totale du Politique dans les flux de Désirs. C'est au nom d'un Ordre à restaurer, ou à préserver, que la Psychanalyse toute entière se voit frappée d'interdit par les uns (sociologues et politistes), cantonnée dans sa dénégation du socio-politique par les autres (psychanalystes). Par ces derniers la « neutralité analytique » est érigée en condition *sine qua non* de la validité thérapeutique ou scientifique de la Psychanalyse, envisagée soit comme cure, soit comme théorie. Les véritables psychanalystes seraient apolitiques, au sens où ils n'auraient « rien à voir » avec

(10) *Télévision*, Seuil, 1974, p. 48. N'est-ce pas renouer avec la problématique de Jones, qui expliquait la guerre par la pulsion de mort, ou celle de Rank pour qui l'émergence de l'Etat exprime l'effort entrepris pour surmonter le traumatisme de la naissance ?

l'exploration du Politique, avec les enjeux qui traversent la scène sociale. R. Castel a évidemment raison de s'interroger sur les significations idéologiques de ce processus d'invalidation du champ sociopolitique (11) ; sur son caractère illusoire aussi. L'apolitisme proclamé est toujours situable dans un rapport de forces idéologiques. Il n'en est pas moins paradoxal de constater que beaucoup, parmi ceux qui en dénoncent la vanité, n'attendent pas, et surtout n'espèrent pas, un investissement scientifique de la théorie psychanalytique dans le champ du Politique. Au contraire, « le traitement (par elle) de la dimension du sociopolitique, écrit encore R. Castel, devrait faire question pour tout sujet social, psychanalyste compris. Non pas qu'il soit illégitime de traiter d'une attitude politique comme d'une attitude religieuse ou de n'importe quelle croyance subjective pour se demander à quels investissements inconscients elle correspond. Je ne défends aucun sacré. Je ne fais pas du politisme ; je m'interroge seulement sur les partis pris qui fondent la pratique psychanalytique » (12). D'autres vont plus loin : chez les théoriciens politiquement engagés — et ils ne sont pas rares parmi les sociologues ou les politistes — se décèle facilement dans le rejet violent de l'approche psychanalytique la crainte de ses effets pratiques supposés : la démobilisation, l'abandon de l'espérance révolutionnaire. Ce qui devrait alors poser question, c'est cette manière de juger la validité d'une méthode ou d'une élucidation du réel à l'aune de ses conséquences sur le dynamisme militant. Il y a là le spectre de vieilles confusions qui ne sauraient en aucun cas servir le progrès des sciences.

Sur le terrain des objections idéologiques, l'on rencontre surtout l'énorme procès instruit par le marxisme, dès Lénine (les souvenirs de Clara Zetkin en font foi !). Certes, les anathèmes sans nuances de la guerre froide sur cette « arme de la bourgeoisie » ont fait place à des analyses plus nuancées notamment grâce à L. Althusser. Mais le jugement de Lucien Sève n'en demeure pas moins révélateur d'une vision qui a cours chez les théoriciens marxistes, même dénués de tout lien avec le PCF. « Ce grand défricheur (Freud) est resté prisonnier des idéologies dominantes à son époque... et ces idéologies ont marqué profondément une pratique psychanalytique d'ailleurs enracinée dans les rapports sociaux bourgeois, faussé jusqu'en leur tréfonds ses constructions théoriques, fait avorter la tentative scientifique prise dans son ensemble et déchoir la psychanalyse, en fin de

(11) *Le psychanalisme*, Ch. BOURGOIS, 1976. Comme exemple des réactions vengeresses que suscite cette analyse, v. E. ROUDINESCO, *Pour une politique de la psychanalyse*, Maspero, 1978, p. 121.

(12) *Op. cit.*, p. 71.

compte, au rang d'idéologie réactionnaire. C'est pourquoi toute tentative de trouver entre psychanalyse et marxisme un terrain d'entente relève de l'électisme le plus médiocre et, à plus forte raison, tout « freudo-marxisme » de la mystification » (13). L'enquête de Moscovici (14) montre que les intellectuels, notamment à gauche, sont particulièrement nombreux à opposer Freud à Marx sur la base psychologie individualiste / sociologie critique, irrationnel / rationnel, historique / instinctuel. Comme théorie la psychanalyse ne leur « paraît pas au point » et comme expérimentation thérapeutique elle est jugée incompatible avec une vie politique active.

Ce point de vue, passablement étroit, n'en a pas moins le mérite d'attirer l'attention sur deux ordres de données qu'il ne convient pas de contourner. La sociologie politique, comme toutes les sciences sociales, oscille toujours entre deux pôles : celui qui tend à privilégier les hommes comme acteurs de l'Histoire et les érige en véritables producteurs de la Société, de ses institutions, de son droit, de son système de signes ; et, à l'inverse, celui qui met l'accent sur l'environnement, le milieu, le « pratico-inerte » (Sartre) ou « le mode de production » (Marx), ce qui chez des structuralistes comme Althusser ou Lévy-Strauss aboutit à des formules du genre : les individus ne sont que les « fonctionnaires » des rapports de production. Il est clair que, dans ce dilemme, la psychanalyse classique se situe spontanément dans le premier camp, celui qui tient le discours le plus « idéaliste » et, en un sens, le moins sociologique. A un autre niveau, la quête syncrétiste de la « compatibilité » entre Freud et Marx fonctionne largement sur le mode de la pensée DOGMATIQUE : IL FAUT que Freud n'ait pas aboli Marx, que la Foi en l'un puisse conforter la Foi en l'autre pour éviter au disciple de perdre toute FOI. Le désir éperdu de réconcilier Marx et Freud, qui traverse bien des tentatives de confrontation, rend surtout compte de la nécessité impérieuse de se donner pour référence deux Pères là où l'on risquait de n'avoir plus qu'un vieillard.

3) *Les pressions « organisationnelles »*

Aucune science ne plane dans les AIRS. La Psychanalyse avec ses Maîtres, ses Ecoles, ses fantassins dispersés dans les institutions ou opérant en « libéral » s'est constitué un territoire à défendre, avec

(13) In C. CLÉMENT, P. BRUNO, L. SÉVE, *Pour une critique marxiste de la théorie psychanalytique*, Ed. Sociales, 1977, p. 195.

(14) *La psychanalyse, son image et son public*, 2^e éd., PUF, 1976, p. 213 et s.

lequel, aujourd'hui, les autres Pouvoirs ou les autres discours de la Science doivent compter. Assurément la Science politique s'appuie aussi sur des dispositifs organisationnels dans l'Université ou la Recherche; surtout les politistes ont également une utilité sociale appliquée, plus immédiate que la seule exploration gratuite des mécanismes du Pouvoir d'Etat. La prédominance de la sociologie électorale par exemple, le perfectionnement des enquêtes d'opinion, l'abondance subséquente de certains types de matériaux doivent évidemment être rapportés au fait que, sur la scène électorale, s'affrontent des partis politiques et, derrière eux, des groupes de pression qui mobilisent les moyens adéquats (notamment financiers) pour obtenir une meilleure connaissance du champ de bataille. Après tout, qui commande des sondages d'opinion ?, quand ?, dans quels buts ?, intéressés par quoi ? Ces Pouvoirs peuvent-ils, par exemple, accepter qu'on leur présente la scène politique comme le lieu privilégié du déferlement explicite des idéologies, dont Mircea Eliade nous dit qu'elles constituent les modernes mythologies ? Peuvent-ils, un instant, retenir l'hypothèse selon laquelle ces idéologies fonctionnent largement à l'illusion, constituent le vecteur de divers fantasmes délirants en rapport avec le déni de réalité qui hante les individus ? Les politistes proches des partis politiques, ou amenés à travailler en collaboration étroite avec des instituts de sondages, ne peuvent pas ne pas intérioriser les exigences idéologiques ou pratiques propres à ces dispositifs de pouvoirs. Plus largement, il est probable que, dans le refus de l'outil psychanalytique par les politistes, se cachent la crainte de voir leur propre savoir dévalorisé, le doute s'insinuer sur les acquis considérés jusqu'ici comme valides. Puisque le regard de l'analyste tend à privilégier le latent derrière l'explicite, l'Inconscient derrière la Raison, le Désir derrière l'Institution.

A l'inverse, la Psychanalyse est un territoire que se disputent parfois jalousement les diverses Ecoles, mais qu'il convient plus encore de protéger des intrusions extérieures. La démarche épistémologique conjointe de J. Lacan et L. Althusser qui vise, au nom de la rigueur, à séparer radicalement le savoir sur l'Inconscient et le savoir sur les modes de production et de reproduction sociale doit AUSSI être envisagée comme une sorte de pacte, conservateur, de non-agression, assurant mieux la sécurité intellectuelle des grands prêtres respectifs de ces Savoirs. Comme un certain discours marxiste, le discours de la Psychanalyse fonctionne souvent à l'intimidation, et ceci avec efficacité. Sur les non-analysés, voire les non-analystes, pèse un interdit qui s'étend à toute discussion critique de la psychanalyse aussi bien qu'à toute tentative d'organiser des migrations concep-

tuelles, vers la sociologie politique par exemple. L'accusation de « Psychanalyse sauvage » est toujours là en réserve contre les éventuels contrevenants. Cette attitude s'autorise sans aucun doute d'un souci de rigueur : il est certain que, sans un travail sur ses propres défenses, sur les mécanismes transférentiels et contre-transférentiels, « l'usager » de l'outil psychanalytique dans les Sciences sociales ne peut que succomber aux tentations les plus grossières du subjectivisme (celui de ses Désirs). Mais il faut aussi avoir le courage de dénoncer dans la Psychanalyse les mécanismes de défense présents dans d'autres disciplines. Comme l'écrit E. Amado Levy-Valensi : « Elles (y compris, explicitement, la Psychanalyse) arrêtent à leur propre démarche leur effort de démystification ; elles s'efforcent de réduire le réel aux dimensions de leurs propres découvertes, elles érigent leur découverte en alibi et protègent par là même les contenus névrotiques sous-jacents » (15).

II. — LES MANQUE À LIRE

La Psychanalyse n'est pas LA clé qui permettrait enfin d'ouvrir les portes tenues closes du Savoir en Science politique. Vouloir mettre en lumière son rôle essentiel dans le questionnement du réel, sur ce terrain, ne devrait pas être décrypté sur un mode délirant. Simplement, il s'agit de montrer que l'absence quasi totale d'utilisation de la Psychanalyse dans le champ du Politique a interdit de poser certaines questions et laissé d'autres sans réponses. La sociologie politique reste appauvrie de ce que la Psychanalyse l'interpelle insuffisamment sur le triple plan de sa démarche, de ses méthodes et de l'articulation interdisciplinaire de ses schémas explicatifs.

1) *Pour un déplacement du regard*

Une lecture du Politique « à la Lumière de la psychanalyse », ce n'est certes pas la généralisation de l'injonction à s'allonger sur un divan, signifiée aux gouvernants comme aux gouvernés. Au niveau de la démarche des Sciences sociales, l'inappréciable bienfait de la psychanalyse aura consisté plutôt à mettre en lumière la nécessité de poser de nouvelles questions, d'introduire des problématiques différentes. En soulignant le rôle des affects et des mécanismes dynamiques de l'Inconscient dans le psychisme individuel, en portant son attention sur le latent par rapport au manifeste, le refoulé par rapport à

(15) *Voies et pièges de la psychanalyse*, Ed. Universitaires, 1971, p. 155.

l'explicité, le non-dit par rapport à l'exprimé, la Psychanalyse incite le sociologue ou le politiste à jeter un regard AUTRE, et complémentaire, sur les mécanismes réels qui sont à l'œuvre dans les institutions politiques, les relations de Pouvoir, les fonctions effectives dévolues à l'appareil d'Etat... Le souci de scientificité avait poussé les politistes à s'intéresser surtout aux facteurs sur lesquels les matériaux sont accessibles, abondants et susceptibles d'un traitement rigoureux (entendons : mathématique). C'est au nom d'une exigence de scientificité poussée encore plus loin qu'il faut mettre en garde, encore et toujours, contre la tentation de rejeter comme facteurs secondaires, voire de nier, ceux que la recherche avec ses méthodes actuelles a le plus grand mal à appréhender. L'approche freudienne en Science politique, c'est d'abord un choix différent des faits ou, comme l'écrit Alain Besançon, « une éducation du regard et de l'ouïe ». Par exemple, rechercher l'inconscient du texte politique, c'est porter son attention sur le mode de fonctionnement de ce code particulier, son système de métaphores, d'équivoques ou de leurres, la fonction des métonymies, ce sur quoi peuvent alerter les fréquences insolites de certains mots, les co-occurrences qui s'imposent à l'insu même de leurs auteurs, DANS le code. Tout code langagier est idéologiquement situable car il est convention sociale, rationalisation, agencement « ordonné » ; l'idéologie se dit peut-être moins dans les signifiés délibérés qu'à travers la séduction qui s'avoue dans le maniement lui-même d'un langage. Pierre Legendre l'a bien montré à propos du texte bureaucratique et du sens du sacré qui s'y perpétue.

Autre exemple de déplacement possible du regard : la recherche des racines enfouies, « oubliées », de comportements politiques banals. Ainsi, la sociologie électorale dominante s'intéresse-t-elle — non sans raisons légitimes — à la question de savoir QUI sont les différents partis en compétition, quels sont leurs électorats, pourquoi vote-t-on pour l'un plutôt que pour l'autre ; mais ne convient-il pas aussi de se demander pourquoi les électeurs vont aux urnes, alors même qu'ils sont si nombreux à dire qu' « ils ne savent pas » ou à répondre que : « De toute façon, çà ne changera rien ». Quel est donc ce mécanisme obscur qui fait que le suffrage universel déplace toujours les foules, y compris les gens qui s'intéressent « peu » ou « pas du tout » à la politique ? Est-il suffisant de faire appel aux mécanismes conscients de l'électeur désireux d'exercer son droit, de remplir son devoir, de faire prévaloir ses intérêts ?

De façon plus générale, une lecture du Politique « à la lumière de la Psychanalyse » invite à l'interrogation systématique des bavures de l'institution, des silences de la forme, des dédales des protocoles et

cérémoniaux, des raideurs de l'architecture officielle, de la stéréotypie des monuments commémoratifs (16), etc. L'observateur, sociologue ou politiste, ne doit pas craindre, dans son interprétation, d'être attentif à l'écho qu'éveille en lui ce langage muet, piégé dans les interstices du texte, de l'institution ou des rites. De même que l'analyste grâce au transfert dont il est l'objet reconstruit progressivement, à partir de ses propres réactions contre-transférentielles, une part au moins du puzzle avec lequel se débat son patient, de même l'observateur du Politique doit-il être à l'écoute des émotions, rejets, violences peut-être, qu'au plus profond de lui-même réveille en lui l'objet. Mais cette analogie — relative — de situation exige par ailleurs, de la part du politiste, un apprentissage de la distanciation, une grande lucidité sur la nature de ses Désirs, un repérage de ses mécanismes de défense qui ne peuvent s'opérer que lentement par un équivalent, sous une forme ou une autre, de l'analyse (17), voire, à certaines conditions, l'analyse elle-même ; là encore l'outil psychanalytique peut jouer un rôle décisif comme « moyen de dissiper la fausse conscience » (Igor Caruso), c'est-à-dire, ici, celle du chercheur.

2) Pour une interpellation des méthodes

C'est aussi « à la lumière de la Psychanalyse » que pourrait être réexaminée la question des méthodes de la recherche en Science politique. Mais, là, le processus a des chances de déclencher une certaine angoisse car la Psychanalyse housseule de fragiles acquis, dévalorise nombre de données qui, par ailleurs, ont pourtant le mérite d'exister. Cela est évident du traitement traditionnel des textes (exégèses de discours électoraux, déclarations officielles, mémoires d'hommes politiques, dispositifs législatifs et réglementaires) ; vrai encore des résultats obtenus par interviews dans le cadre des enquêtes par sondages : la psychologie des profondeurs incite à accorder de l'importance à l'infradiscours qui chemine parallèlement au discours explicite. Or, cet explicite, dans les enquêtes par sondages, est souvent fort appauvri par la manière dont les questions se trouvent posées ; et, trop souvent, il se réduit à un effet de redoublement idéologique : (« Que pensez-vous de l'Europe ? » Réponse : « Ce que les media me disent d'en penser »). La psychanalyse induit donc des exigences plus précises que celles qui conduisaient Lazarsfeld à poser les questions

(16) V. Y. HELIAS, *Les monuments aux Morts*, Rennes, CRAP, 190 p., multigr.

(17) A cet égard, une pratique politique puis un travail en groupe sur cette pratique politique étalé sur plusieurs années, impliquant jeux de rôles et séances de dynamique de groupe, peuvent être un instrument particulièrement approprié.

classiques : qui émet ? à destination de qui ? dans quel contexte, etc. Elle ébranle la notion même d' « opinion », voire celle de « sujet ».

Les psychanalystes, en tant que tels, ont eux-mêmes peu à apporter à la Science politique sur le plan des méthodes et techniques d'investigation. Certes, les « analyses » de dirigeants, si elles pouvaient être rendues publiques, éclaireraient bien des aspects de la séduction qu'exerce le Pouvoir ; plus problématique (18), malgré son intérêt immense, est la biographie analytique, comme l'a tentée Erik Erikson à propos de Luther (suivant en cela la voie ouverte par Freud lui-même vis-à-vis du Président Wilson). Le travail de groupe peut aussi ouvrir des aperçus : Didier Anzieu, par exemple, a mis sur pied, en septembre 1968, un séminaire dont l'objet était de contribuer à une connaissance psychanalytique des mouvements sociaux. Composé de 25 personnes dont une dizaine d'animateurs ayant tous, sauf un, une expérience de psychanalyste, il fonctionnait sur la base d'activités verbales libres pendant une semaine ; selon lui, le déroulement du séminaire a reproduit l'évolution de l'inconscient collectif dans la période mai-juin 1968 (19).

Les résultats de ces méthodes d'investigation peuvent difficilement ne pas paraître minces aux yeux du politiste. En revanche, il est permis de penser que des équipes pluridisciplinaires associant psychanalystes, sémioticiens, sociologues, politistes, historiens pourraient se constituer utilement pour l'investigation de thèmes relevant de la psychosociologie politique, à l'instar de la célèbre enquête d'Adorno et son équipe sur « la personnalité autoritaire », dans les Etats-Unis des années 50. Apportant le renfort de leur démarche propre d'analyste et des matériaux amassés grâce à l'observation en profondeur de cas cliniques, les psychanalystes contribueraient à l'enrichissement de l'approche proprement sociologique et rendraient les sociologues moins timides sur des terrains où trop souvent le sol se dérobe devant les techniques d'investigation proprement sociologique.

Tout reste à faire aussi en ce qui concerne la vérification de la fécondité de concepts psychanalytiques susceptibles d'être « importés » par la Science politique. Et ce d'autant plus que les demi-tentatives abondent, de même que les leurres ou les faux-semblants. Il ne suffit pas d' « accrocher » au stalinisme le concept de « cannibalisme » ou celui de « vampirisme » pour déboucher sur autre chose que des métaphores d'utilité douteuse. Le concept roheimien d' « idéal de groupe »,

(18) Car souvent manquent les matériaux décisifs : ceux par exemple relatifs à l'enfance du sujet ; *a fortiori* le matériel onirique.

(19) D. ANZIEU, *Le groupe et l'inconscient*, Dunod, 1978, p. 315.

prolongement transposé de celui d'Idéal du Moi dans la dynamique psychique individuelle, mériterait d'être utilisé comme clé pour l'interprétation des fonctions symboliques assurées par le Pouvoir d'Etat et certains de ses agents (le Président de la République par exemple comme « modèle d'achèvement »). L'indéniable amour du Pouvoir qui répond chez les gouvernés au goût du Pouvoir chez les gouvernants renvoie à des notions essentielles en Science politique : consensus, légitimité, respect de la loi, démocratie. Très souvent on se limite pour en rendre compte à de vagues allusions à la relation sadomasochiste ou sadique-anale sans que la charge exceptionnellement riche de ces concepts serve jusqu'ici utilement à améliorer notre connaissance du problème. Finalement, sait-on réellement ce qui fait courir les militants et les hommes politiques ?, ce qui nourrit le sentiment d'étrangeté par rapport à la scène politico-électorale que ressentent confusément les citoyens d'un Etat démocratique ? Nul doute que les migrations conceptuelles — malgré les problèmes qu'elles posent — ne permettent une meilleure appréhension de la vie politique, beaucoup plus compréhensive en profondeur de sa rationalité et de ses fonctions effectives.

3) *Pour une articulation des niveaux explicatifs*

Il est fréquent de voir nier, au nom de la rigueur ou de la pureté, la possibilité même d'une telle entreprise. Et, de fait, en l'absence de passages à l'acte réellement probants, les difficultés théoriques paraissent redoutables. Georges Devereux pose bien d'ailleurs la problématique. « Mieux nous comprenons un fait dans le cadre des notions et des méthodes psychologiques, moins nous le comprenons simultanément du point de vue social ou historique. C'est là un principe méthodologique inéluctable qui tient en partie au fait que tout comportement humain est « sur-déterminé » dans le sens freudien ; il a toute une série de ressorts appartenant à plusieurs catégories parfaitement distinctes dont chacun suffit à expliquer complètement l'acte surdéterminé » (20). Il en tire la conséquence selon laquelle le spécialiste des sciences sociales est littéralement forcé d'élaborer une psychologie individuelle qui convient à ses données. Cette conception de « l'homme modal » ne vaut que pour l'étude de phénomènes sociaux ; à l'inverse, le psychologue doit considérer sa conception de la société et de la culture comme valable seulement pour l'étude des phénomènes individuels (21).

(20) La psychanalyse et l'histoire, in *L'histoire psychanalytique*, Mouton, 1974, p. 120.

(21) *Ethnopsychanalyse complémentariste*, Flammarion, 1972, p. 119.

Dans ces limites, l'articulation entre eux de facteurs socio-économiques et psychosociologiques devient possible en Science politique, et même nécessaire. J'ai tenté de le montrer à propos du comportement politique des catholiques pratiquants réguliers (22). Il est impossible d'éclairer les raisons de cette homogénéité particulièrement forte de leurs attitudes sur la scène politique, si l'on ne met pas en évidence le noyau éthique profond autour duquel se déploient leurs perceptions des problèmes de Société. Par-delà les différences de classes qui les séparent (il y a « aussi » des ouvriers pratiquants), par-delà la diversité des subcultures régionales dont ils relèvent parfois, ces chrétiens sociologiques ont en commun une propension plus forte que la moyenne à des conceptions répressives en matière de sexualité, un plus fort attachement à la famille comme modèle idéal d'organisation sociale, un amour spécialement fort de l'ordre et de la Loi. Pourquoi cette structure psychoculturelle ? Dans quelles conditions le discours de l'Eglise catholique la réactive-t-elle ? Quelles sont ses incidences sur la perception du champ politique ? Pourquoi, dans certaines régions, dans certaines couches sociales, dans certaines familles, la transmission de la Foi et (ou) de la pratique religieuse s'est-elle enrayée ? Toutes ces questions trouvent des réponses partielles à des niveaux explicatifs distincts. Les convergences étroites entre structures psychoculturelles des catholiques pratiquants réguliers et celles de la droite traditionaliste résultent du fonctionnement complexe d'un système où s'articulent entre elles des variables relevant d'un niveau d'analyse économique, sociologique, historique, mais aussi psychosocial et psychanalytique. Sur ce terrain précis, il y a bien une relation entre le mode (familial) de production et le comportement politique, malgré les apparences ; mais cette relation s'établit à travers toute une chaîne de médiations et de distorsions dont le décryptage exige l'accrochage entre elles de plusieurs approches ainsi qu'une investigation dans l'Histoire.

CONCLUSION

L'approche psychanalytique en Science politique devrait permettre de balayer cette illusion tenace — mais idéologiquement marquée — selon laquelle le Pouvoir d'Etat est l'expression de la Raison dans l'Histoire. C'est sacraliser l'Etat, ériger les gouvernants

(22) L'inclination des catholiques pratiquants vers la droite. Essai d'interprétation, in *Mélanges offerts à G. Burdeau*, LEDJ, 1977, « Le Pouvoir ».

en catégorie bien à part, que de donner à croire qu'ils ne se compromettent jamais avec l'Imaginaire ; qu'ils ne cèdent jamais aux ressorts pulsionnels qui déterminent les dynamismes psychiques individuels ; qu'ils sont protégés des fragilités de l'homme quelconque. Non seulement l'Etat, les grandes Institutions sociales jouent en permanence avec les désirs inconscients, et produisent en permanence, fût-ce à leur insu, des mythes autojustificateurs ; mais ils bénéficient en outre d'un discours mythologisant tenu sur eux par des appareils idéologiques avec lesquels ne devrait pas se compromettre la sociologie politique.

RÉSUMÉ. — *L'ignorance ou la méfiance réciproque caractérise les relations entre la science politique et la psychanalyse. Des préalables scientifiques aux préjugés idéologiques, la liste est longue des « raisons » alléguées pour justifier cette situation. Pourtant, il existe des lectures possibles du phénomène politique « à la lumière de la psychanalyse » mais au prix de novations méthodologiques et surtout, peut-être, d'une conversion du regard. Alors, il sera possible de découvrir l'étendue des champs à défricher.*

Quelques réflexions d'un psychanalyste sur l'idéologie

Rien de plus difficile que de prétendre adopter une démarche scientifique pour parler de l'idéologie. L'idéologie sera alors ironiquement définie comme l'ensemble des croyances et des opinions opposées à celles du sujet qui en débat. Personne ne se reconnaît comme idéologue, cette méconnaissance faisant précisément partie intrinsèque de l'idéologie. De surcroît, on peut vouloir récuser d'emblée la psychanalyse comme incapable d'avoir un point de vue objectif sur l'idéologie, car idéologie elle-même. Cette affirmation, parfois entendue, est elle-même suspecte d'idéologie. Ne vise-t-elle pas à discréditer un contradicteur éventuellement gênant (1) ? Qu'il y ait des idéologues parmi les psychanalystes, c'est une évidence (il y en a parmi les savants). Cela ne saurait disqualifier la démarche psychanalytique elle-même, car celle-ci est anti-idéologique dans son essence. En effet, si nous définissons — en tout cas provisoirement — l'idéologie comme un système d'apparence plus ou moins rationnelle (2) contenant toujours un fantasme d'assomption narcissique, fonctionnant dans le registre de l'*illusion*, nous voyons que la psychanalyse qui cherche toujours le sens *latent* des phénomènes manifestes est tout particulièrement destinée à dévoiler les fondements invisibles, la machi-

(1) En fait, Freud a récusé l'idée de la psychanalyse comme *Weltanschauung*. Elle ne crée pas de conception du monde ; elle se conforme à celle que lui offre la science (in *Nouvelles Conférences*, Gallimard, 1931-1933). Quant à savoir si la psychanalyse peut interpréter *toutes* les idéologies et distinguer les « vraies » des « fausses », les « bonnes » des « mauvaises », etc., c'est une question que nous laisserons en suspens. Ce qui nous intéressera avant tout ici, c'est d'analyser la *fonction* que les idéologies ont pour les individus qui adhèrent à elles et, à partir de cette fonction, d'envisager les conséquences du glissement de la théorie à la pratique.

(2) Correspondant à « la façade du rêve » et à « l'élaboration secondaire ».

nerie secrète des édifices intellectuels les mieux charpentés, des constructions de l'esprit sans failles apparentes.

J'emploie ici le terme d'*illusion* dans le sens même que lui donnait Freud : « Ainsi nous appelons illusion une croyance quand, dans la motivation de celle-ci, la réalisation d'un désir est prévalente et nous ne tenons pas compte, ce faisant, des rapports de cette croyance à la réalité, tout comme l'illusion elle-même renonce à être confirmée par le réel » (3) (4). Ce qui me paraît intéressant dans cette définition de l'illusion est qu'elle met l'accent sur la *motivation* profonde et donc sur la fonction de la croyance ou, en anticipant, de l'adhésion à une idéologie, c'est-à-dire sur la réalisation imaginaire du désir.

LA NOSTALGIE DE LA COMPLÉTUDE

Le petit homme est « jeté en ce monde à moitié achevé » (5). La prématuration du nouveau-né humain le met dans un état d'impuissance et de dépendance absolue à l'égard d'autrui (de sa mère ou de son substitut) pour sa survie. Il en découle des conséquences incalculables pour son développement psychique (6). L'éclatement de la fusion primaire d'avec la mère et l'univers, la perte de l'état de complétude narcissique vécu durant la période fœtale et au début de la vie postnatale et la différenciation concomitante précoce entre son Moi et le monde extérieur s'accompagneront d'une nostalgie de retrouver la perfection perdue. Freud a montré que le narcissisme « arraché » à l'enfant est « projeté en avant » sous forme d'un Idéal du Moi qui s'incarnera dans des objets successifs au rang desquels figure avant tout le parent du même sexe (7). « Le développement du Moi consiste en un détachement du narcissisme d'où il résulte une vigou-

(3) In *L'avenir d'une illusion*, PUF, 1927.

(4) Pour Freud, qui n'utilise pas le terme d'idéologie à proprement parler, l'illusion par excellence est la religion. Pour MARX (*L'idéologie allemande, Thèses sur Feuerbach*) la religion constitue le modèle des idéologies. La philosophie allemande — dont il fait le procès — « descend du ciel sur la terre », à l'instar de la religion dont la base temporelle « se fixe dans les nuages ». Pour ma part, je ne prendrai pas la religion ni pour modèle de l'illusion, ni de l'idéologie. Je leur chercherai un prototype beaucoup plus archaïque et moins élaboré.

(5) FREUD, *Inhibition, symptôme, angoisse*, PUF 1926.

(6) Ce que Buffon avait déjà entrevu : « ... L'enfant est donc beaucoup plus lent que l'animal à recevoir l'éducation individuelle ; mais, pour cette raison, il devient susceptible de celle de l'espèce. Les secours multipliés, les soins continuels qu'exige pendant longtemps son état de faiblesse entretiennent, augmentent l'attachement des pères et des mères et, soignant le corps, ils cultivent l'esprit. Le temps qu'il faut au premier pour se fortifier tourne au profit du second. » BUFFON, *Histoire naturelle*.

(7) FREUD, *Pour introduire le narcissisme*, 1914.

reuse tentative pour le retrouver. Ce détachement est rendu possible grâce au déplacement sur un Idéal du Moi, la satisfaction dérivant de l'accès à cet idéal (8).

Cette conception du développement du Moi, liée à la perte de la complétude absolue et à une recherche indéfiniment réitérée pour la retrouver, implique qu'il existera désormais un *écart*, une déchirure, une béance entre le désir et sa satisfaction, le désir toujours visé de façon inconsciente, à travers la multiplicité de ses apparences (ou de ses déguisements), étant de retrouver le temps béni où le sujet était « à lui-même son propre idéal » (9), le moment de sa perfection première où il se confondait avec l'univers. Cet idéal, ainsi conçu, peut pousser le sujet en avant et agir comme un aiguillon. Il remplacera le désir de retrouver la fusion avec la mère (le monde) par le fantasme incestueux qui contient, sur un mode génital, le fantasme initial d'union avec la mère. Le complexe d'Œdipe n'est pas seulement porté par un désir sexuel ; il implique aussi l'accomplissement du désir fondamental de l'être humain, celui du retour à la fusion originelle (l'inceste véritable, dans les deux sexes, est l'inceste avec la mère). Mais le complexe d'Œdipe confronte le sujet à la réalité, celle de la différence entre les sexes et entre les générations : l'enfant ne saurait être le partenaire sexuel d'un adulte et ne peut ni lui donner ni en recevoir un enfant. Cette reconnaissance de la réalité peut être impossible à supporter. L'une des solutions au drame œdipien sera de chercher un accomplissement par la voie régressive. Je définirai précisément l'*Illusion* (prototypique) comme une croyance fondée sur l'idée inconsciente d'*une retrouvaille possible entre le Moi et l'Idéal, d'une régression à la complétude perdue*. Les idéologies contiennent toutes, à mon sens, de façon latente, cette illusion : les temps seront révolus, *l'Homme total* adviendra, la Jérusalem céleste s'offrira à nos yeux émerveillés, nos besoins seront satisfaits, nos soifs étanchées, les Aryens conquerront le monde pour mille ans, le jour se lèvera, les lendemains chanteront, etc. Ce sera le règne du « monde harmonien ».

Selon Paul Nizan (*Aden, Arabie*) : « Lorsque les hommes seront complets et libres, ils ne rêveront plus la nuit. » Car, en effet, si le rêve est la satisfaction imaginaire du désir, le comblement de tous les désirs rend le rêve inutile.

C'est à dessein que je confonds ici des idéologies, diverses apparemment, pour ne retenir que leur *noyau commun* : *l'illusion des retrouvailles possibles de la complétude humaine initiale*.

(8) *Id.*, *ibid.*

(9) FREUD, *Pour introduire le narcissisme*, 1914.

L'ESSENCE TOTALITAIRE DES IDÉOLOGIES

Je voudrais maintenant avancer d'un pas et soutenir que les idéologies qui recèlent ce noyau sont par essence totalitaires, car — quel que soit leur contenu conscient — leur inscription dans les faits, leur passage du plan de la pensée à l'action politique et à l'exercice du pouvoir se traduisent par la *destruction* de tous les obstacles qui entravent l'accomplissement de l'Illusion. Or, comme le but de l'Illusion est, nous l'avons dit, d'abolir l'écart entre le Moi et l'Idéal, de retrouver « le temps où le Moi était à lui-même son propre Idéal » (10) et qu'il n'existe pas d'idéalisation du Moi sans *projection*, les supports de projection (les juifs, les koulaks, les bourgeois, les mandarins, etc.) devront être impitoyablement pourchassés et définitivement annihilés.

En effet, au début de la vie, lorsque l'impuissance de l'enfant à satisfaire ses propres besoins l'a contraint à reconnaître un non-Moi (objet, monde extérieur), il tend à inclure dans son Moi toutes ses sources de plaisir et à projeter au-dehors ce qui est fauteur de trouble, en particulier les excitations internes (les pulsions). « Le Moi a ainsi détaché de lui-même une partie qu'il projette dans le monde extérieur et qu'il ressent comme hostile... L'extérieur, l'objet, ce qui est haï étaient, tout au début, identiques. Si, plus tard, l'objet s'avère source de plaisir, il est aimé, mais aussi intégré dans le Moi » (11). Autrement dit, ce qui est bon est inclus dans le Moi et se confond avec lui, si bien que « l'objet coïncide de nouveau avec ce qui est étranger et haï » (12). En fait, ce mécanisme aboutit à confondre objet et pulsions (génératrices d'excitations) en les projetant dans le monde extérieur et en les haïssant. « La haine peut alors aller jusqu'à la tendance agressive contre l'objet jusqu'à l'intention de le détruire » (13). Autrement dit, la *projection* accompagne la naissance du Moi qui tend à placer à l'extérieur toutes les excitations internes dont l'inas-souvissement a présidé à sa naissance et à les poursuivre de sa fureur meurtrière ; comme si leur disparition devait ramener le Moi à sa quiétude narcissique antérieure.

(10) FREUD, cité précédemment.

(11) FREUD, Les pulsions et leurs destins, in *Métapsychologie*, Gallimard, 1915.

(12) ID., *ibid.*

(13) ID., *ibid.*

LE MENEUR, C'EST CAGLIOSTRO

Ces mécanismes primitifs existent à l'état latent dans toutes les idéologies. Ils deviennent effectifs lorsque, pour diverses raisons, l'ancien désir d'union du Moi et de l'Idéal (le retour à la complétude narcissique perdue) a été activé. Cette activation dépend de circonstances externes dont un meneur sait se saisir. Les masses ont moins soif d'un maître que soif d'illusion. Et elles se choisissent pour maître celui qui leur promet l'union du Moi et de l'Idéal. Le chef, à mon sens, contrairement à la description freudienne faite dans *Psychologie collective et analyse du Moi* (14), n'est pas le père. *Il n'y a pas de chef absolu qui ne soit porteur d'une idéologie.* Il est, en fait, le médiateur entre la masse et l'illusion idéologique et, derrière l'idéologie, il y a toujours, nous l'avons vu, un fantasme d'assomption narcissique. L'idéologie tend à l'éradication de l'évolution. L'univers paternel, le Surmoi, la réalité, en un mot, l'Œdipe et ses dérivés s'effacent pour céder la place au monde archaïque de la toute puissance magique. Le meneur, c'est Cagliostro.

Ionesco, dans *Tueur sans gages*, me semble avoir saisi l'essence du meneur et de sa fonction : dans la Cité Radiieuse, un criminel rôde ; on sait qu'il aborde les gens pour leur montrer « la photo du Colonel » ; or, les habitants de la Cité, bien qu'avertis, ne résistent pas à l'invite et, au moment où ils vont voir la photo, ils sont assassinés. Le criminel représente de façon évidente celui qui promet l'illusion (la photo du Colonel). Personne ne sait qui est le criminel. Un jour, le héros de la pièce, Béranger, découvre par hasard, dans le vieux sac de son ami, tout un attirail de pacotille, des mètres et des mètres de foulards de couleur, des colombes, des éventails, une masse énorme d'objets chatoyants qui se déroulent, se dévident, interminablement, et viennent occuper sur la scène vingt fois plus de volume que le sac d'où ils sont sortis. Parmi tous ces objets tirés du « sac à malices » d'un magicien se trouve la photo du Colonel. Le meneur est donc mage ou magicien, capable de faire advenir une nouvelle réalité. Il est l'intermédiaire entre l'illusion et le groupe des disciples, fidèles ou militants. Il promet au groupe que l'illusion va advenir au moyen de l'idéologie, construction rationalisante, tendant à justifier la promesse. C'est pour cela qu'il est plus aisé de *changer d'idéologie que de renoncer à la solution idéologique.*

LA RÉALITÉ SOUS LA DOMINATION DE L'IDÉOLOGIE

Dans le film tchèque de J. Herz, *L'incinérateur de cadavres*, on voit combien *l'épreuve de réalité*, c'est-à-dire la capacité de distinguer entre les perceptions et les représentations, entre stimuli externes et stimuli internes (une confusion entre ces catégories de phénomènes étant au principe de l'hallucination), est dépendante de l'adhésion à une idéologie et combien *la réalité* devient ce qui est perçu comme tel par une masse qui s'est placée sous la domination de l'illusion. Tout au cours du film, une femme agitée fait des apparitions épisodiques, suivie de son mari qui essaie en vain de refréner ses éclats. Une séquence — qui n'est rien d'autre qu'une figuration allégorique des camps de concentration — représente une foire où des personnages de cire miment des scènes historiques sanglantes. Le bras de l'un des personnages tient un couteau et, d'un geste saccadé, comme mû par un mécanisme d'horlogerie, l'enfonce dans le dos d'une autre figure de cire. A ce moment, la femme se met à hurler : « C'est du sang, du vrai sang, je l'avais bien dit ! » Son mari essaie de la faire taire et l'emmène promptement tout en disant à l'adresse du public massé autour des figures de cire : « Elle est complètement folle. » Il va sans dire que les figures de cire représentent les déportés auxquels la dimension humaine a été soustraite. Seule la femme les voit comme des êtres de chair et de sang. Elle représente l'individu solitaire dont le Moi n'a pas délégué à la foule sous l'emprise d'une idéologie sa fonction de tester la réalité. Mais la réalité, à ce moment-là, devient celle de la foule qui fonctionne dans le registre de l'illusion et c'est alors le personnage qui ne s'est pas départi à son bénéfice de sa fonction d'épreuve de la réalité qui est considéré comme fou. Au fur et à mesure que le film se déroule, les apparitions de la femme se font de plus en plus rares et, vers la fin, elle disparaît tandis que son mari la cherche désespérément, signe que l'épreuve de réalité est entièrement passée aux mains de la foule. Tout le monde est devenu « rhinocéros ». Et la foule n'investira plus du label de la réalité que ce qui ira dans le sens de l'illusion.

En fait, il est impossible à une formation fondée sur l'idéologie de ne pas faire de prosélytisme et de ne pas chercher à détruire non seulement ses ennemis, non seulement les supports de projection dont il a été fait mention plus haut, mais également tous ceux qui restent en dehors d'elle. N'entrant pas dans le jeu de ceux qui soutiennent l'illusion, ils représentent une faille dans l'illusion elle-même. N'abandonnant pas l'épreuve de la réalité aux thuriféraires de l'illusion, ils la mettent, *ipso facto*, en cause (« Ceux qui ne sont pas avec nous sont

contre nous »). Il est donc vital de réduire les indifférents (et les sceptiques) et de les obliger à céder aux « croyants » la fonction d'épreuve de la réalité (*Der Führer hat immer recht [Le Parti a toujours raison]*).

On comprend qu'il soit tout à la fois dangereux et éprouvant de ne pas se soumettre à la loi du groupe, d'être un « trouble-fête » ; si l'on n'y risque pas toujours la vie, on voit tarir sa source d'approvisionnement narcissique. On devient un paria condamné à la solitude, qui n'a plus le droit à l'amour de ses semblables.

Cependant, il y a toujours quelqu'un pour dire : *Eppur si muove* ou « Ça n'empêche pas d'exister » (15). On peut penser que celui-ci a non seulement atteint un niveau œdipien mieux enraciné, mais que son Idéal du Moi a investi la maturation elle-même et qu'il trouve — malgré la souffrance qu'inflige à chacun le manque d'amour — un approvisionnement narcissique dans le fait même de n'avoir pas cédé à la séduction de l'Illusion (16). Ceci m'amène à revenir sur la définition de l'idéologie que j'ai proposée : un système de pensée, apparemment rationnel, qui promet, en fait, l'accomplissement de l'Illusion. Il m'apparaît, de ce fait, légitime de ne pas classer parmi les idéologies les systèmes de pensée, les recettes de gouvernement qui ne sont pas fondés sur « la grande promesse ». Il en serait ainsi de toute philosophie politique qui ne prétend pas assurer le salut de l'homme. De ce fait, elle ne cherche pas à se substituer ni à la morale, ni à la religion, ni à la science. Elle laisse à chacun le maximum d'espace privé et ne prétend faire le bonheur humain qu'en supprimant en elle-même toute prétention à le faire. Elle est donc, par définition, antitotalitaire et n'a pas d'ennemis, incarnant le Mal, à pourfendre, puisqu'elle ne se pose pas en représentante du Bien. Il est inutile de dénoncer ses faiblesses : on l'a beaucoup fait. Il est certain qu'elle n'exerce aucune séduction sur les esprits avides d'absolu et, partant, ne suscite guère l'enthousiasme de la jeunesse. En fait, davantage encore qu'à l'âge, la propension à se tourner vers les idéologies est liée à l'existence d'une blessure narcissique, celle de la condition humaine pouvant être approfondie ou pansée par les aléas de l'histoire individuelle. La création, l'amour, la recherche intellectuelle, la lucidité, le courage à affronter la vérité peuvent être des modes différents de s'accommoder de sa blessure, de lui trouver des baumes, d'en calmer la brû-

(15) Parole de Charcot rapportée par Freud et concernant l'existence de l'hystérie chez l'homme.

(16) Ces dernières considérations sont tirées de mon rapport sur *L'Idéal du Moi* (Congrès des Psychanalystes de Langues romanes, Paris, 1973, paru chez Tchou, 1975), *L'Idéal du Moi. Essai sur « la maladie d'idéalité »*.

lure. Mais, souvent, l'existence d'un douloureux sentiment d'incomplétude ne s'accompagne pas de ces aptitudes qui permettent à l'individu de satisfaire son besoin de pain et de roses, sans détruire la réalité.

RÉSUMÉ. — *Cette brève étude de l'idéologie, dans une perspective psychanalytique, est fondée sur une comparaison avec l'illusion telle qu'elle est définie par Freud. L'auteur a tenté de dégager le prototype de l'illusion, prototype auquel il serait possible de ramener, en fin de compte, toutes les illusions. Ce prototype constituerait le noyau des idéologies : il s'agirait de la réalisation imaginaire du désir humain fondamental de retrouver la complétude perdue au début de la vie. Toutes les idéologies contiendraient la promesse de cette retrouvaille (quelle qu'en soit l'orientation). Ceci explique qu'il soit plus facile de changer d'idéologie que de renoncer à toute idéologie. Le meneur (le chef) est celui qui fait miroiter la « promesse ». Il est le magicien. Lorsqu'une illusion de cette sorte est activée, les obstacles auxquels elle se heurte dans sa « réalisation » (jamais atteinte par définition) sont impitoyablement balayés. D'où le caractère nécessairement totalitaire de la pratique politique fondée sur les idéologies.*

EUGÈNE ENRIQUEZ

*Du crime au groupe,
du groupe à l'Etat*

Il ne s'agit pas, dans ces quelques pages, d'extraire de l'œuvre de Freud une théorie générale de l'Etat mais simplement de nous demander s'il est possible d'éclaircir certains éléments présidant à la naissance et au fonctionnement de l'Etat (et principalement de l'Etat moderne) en nous appuyant sur certaines hypothèses freudiennes. Autrement dit, la perspective ouverte par la psychanalyse nous permet-elle de faire surgir des questions que d'autres perspectives refusent ou occultent ?

Que la horde primitive et le meurtre du père soient une fable inventée par Freud (1) ou un événement réel, peu nous importe si ce *mythe* a une valeur de monstration et d'explication incomparable. Car si on lit attentivement ce récit, il est possible d'en déduire non seulement l'avènement du lien social mais ses avatars actuels et ses prolongements éventuels. Il énonce, en effet, la connexion entre le meurtre du père et la naissance du groupe, le processus d'idéalisation du père assassiné, l'émergence de la culpabilité, la rivalité entre les frères et les tentations d'appropriation du pouvoir, la nécessité de la présence d'une personne centrale, objet d'identification et d'amour, dans la constitution du groupe, la place essentielle des phénomènes d'illusion et de croyance, enfin l'importance du langage comme constitutif du pouvoir.

Certes, une telle « écoute » de ce récit n'est possible qu'à la lumière des textes ultérieurs de Freud (en particulier « Psychologie collective et analyse du moi » (2) et *Malaise dans la civilisation* (3), qui per-

(1) S. FREUD, *Totem et tabou*, Petite Bibliothèque Payot.

(2) Psychologie collective et analyse du moi, in *Essais de psychanalyse*, Petite Bibliothèque Payot.

(3) *Malaise dans la civilisation*, PUF.

mettent de préciser certaines hypothèses et de faire apparaître le jeu des phénomènes régressifs, le caractère castrateur de la culture ainsi que le rôle du Sur-Moi comme porteur de la pulsion de mort.

DU MEURTRE AU GROUPE

La naissance d'un groupe est corrélative d'un crime commis en commun. « Un jour les frères se rassemblèrent... » Un jour : il y a toujours un acte *originel*. (C'est ce que Freud nommera le roc de l'événement.) Pour que se constitue un mouvement irréversible, il faut qu'un ACTE soit posé (« au début était l'acte » dit le Faust de Goethe), qui interdit le retour en arrière et qui, même refoulé, reviendra toujours hanter les consciences. Les frères : en quoi sont-ils frères sinon en leur *impuissance* commune qui les rend semblables bien que différents. Les frères, ce sont les *démunis* mais ils ne peuvent se reconnaître comme frères que le jour où ils se réunissent. *Ils se rassemblèrent* : c'est en préparant leur conjuration qu'ils se découvrent frères. Ce qu'ils veulent c'est conjurer leur impuissance, c'est échapper à la fascination mortifère dans laquelle ils sont pris, à l'admiration et à la crainte devant « l'omnipotent » (4). Ils s'identifient les uns aux autres, ils expriment leur solidarité et ils reconnaissent leur lien libidinal dans la haine commune éprouvée contre le père.

Ainsi un groupe n'est pensable qu'à partir d'un projet commun. Mais un projet peut-il être en mesure de cimenter des êtres différents ? Que des personnes qui se vivent comme sujets de leurs désirs, qui ont une connaissance mutuelle les unes des autres et qui s'estiment réciproquement aient la volonté d'entreprendre une action commune, quoi de plus habituel. Mais le *premier* projet ? Celui qui permet justement la prise de contact et l'établissement de rapports communautaires, que peut-il être sinon une conspiration contre un autre, contre une puissance vécue comme maléfique ? Hegel écrit : « Ce qu'on entend souvent par peuple forme bien un ensemble, mais seulement comme foule, c'est-à-dire comme masse informe... Le peuple... représente la partie qui ne sait pas ce qu'elle veut » (5). La première fois que des êtres savent ce qu'ils veulent, c'est lorsqu'ils peuvent dire ce qu'ils rejettent. *Non* est le mot originaire, inaugural de tout groupe. Et non à quoi sinon à la domination. *Non total* qui ne peut

(4) Terme utilisé par P. KAUFMANN pour caractériser le chef de la horde dans son remarquable ouvrage, *L'inconscient du politique*, PUF.

(5) HEGEL, *Philosophie du droit*, cité par P. KAUFMANN, *op. cit.*

s'exprimer que par la destruction de l'autre. Ce qui est recherché dans cet anéantissement n'est pas la simple disparition de cet autre refusant tout rapport d'altérité, possesseur des femmes et du langage, situé à une distance vertigineuse du criminel, mais surtout l'appropriation de cette puissance et de cette violence originaire. *Ils le tuèrent et ils le mangèrent*. Comment ne pas voir dans cet acte de destruction et d'incorporation l'origine de tout groupe. Car comment mieux se reconnaître frères que dans ce festin collectif où chacun tente de s'approprier les vertus de celui qui est supposé les posséder toutes.

Certes, à l'heure actuelle, on ne mange plus ses ennemis. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir que toutes les révolutions sont incomplètes si elles ne sont pas accompagnées du parricide, que cela soit celui de Louis XVI ou de Nicolas II. Le parricide royal a des significations multiples : celle de constituer la masse en véritable peuple, en groupe d'individus se reconnaissant les uns les autres, celle d'intégrer la puissance du seul et d'en faire la puissance de tous, celle de répondre à la volonté de castration et de mort prononcée par l'unique contre tous par la revendication et la proclamation de la vie et de la splendeur du phallus. Le *Zarathoustra* de Nietzsche dit : « Quand on veut tuer radicalement, on rit ». Par ce rire le groupe accède à la vie. C'est bien ce que nous montrent les processus révolutionnaires qui ont fait de la fête un moment crucial. Par la fête (qui accompagne le meurtre) le groupe s'institue et se fortifie.

Si un groupe n'existe que par un crime commis en commun, la pulsion de mort dans ses formes destructrices est présente dès le début. Personne ne pourra l'oublier, ni refuser de payer sa dette. Certes, dans les actes quotidiens nous ne parvenons pas facilement à nous faire à une telle idée. Et pourtant il est d'expérience commune qu'un groupe n'existe que s'il peut se démarquer de l'étranger qui est d'abord et toujours un *ennemi* : ennemi extérieur auquel le groupe fera la guerre, ennemi intérieur qui nous confronte au phénomène de boucs émissaires, de guerre civile ouverte ou de guerre civile larvée (lutte des classes, surveillance de « l'ennemi intérieur »). Ce sont les ennemis qui permettent l'existence du groupe. Staline était bien conscient de ce problème lorsqu'il affirmait que le parti se solidifiait chaque fois que l'on y découvrait des traîtres. Tout groupe n'existe que dans un champ de *guerre généralisée*. Ce faisant, il crée des valeurs et développe des liens de réciprocité entre ses membres. Il devient une association, une communauté fraternelle. Par ce lien libidinal, il manifeste la force d'Eros qui est de créer des liaisons chaque jour plus grandes. Eros et Thanatos ont donc partie liée. Amour et meurtre se fondent l'un sur

l'autre ou plus exactement Eros ne peut se manifester que quand la pulsion de mort a déjà parlé.

S'il a fallu tuer le père c'est bien parce que la vie de celui-ci ne pouvait se fonder que sur la castration et la mort des fils. Autrement dit, le père « premier » s'insère dans un narcissisme total refusant radicalement l'altérité et se manifeste par les *refus* d'amour et de reconnaissance. Ceux-ci empêchent la création de toute culture, de tout système symbolique. La seule relation possible est la relation de force. A l'origine donc, c'est la violence qui règne ; c'est le règne de *la mort*. Le système en jeu peut se décliner ainsi : violence pure → destruction de l'unique → création de liens libidinaux entre les frères → destruction des ennemis intérieurs et extérieurs. Eros est cerné et traversé par la pulsion de mort, laquelle ne cessera jamais de poursuivre silencieusement son chemin.

En effet une fois les frères réunis, resurgit chez chacun le désir de tenter d'occuper la place du père déchu en s'appropriant ses pouvoirs. A l'amour succède la rivalité féroce entre les frères (telle que nous le donnent à voir exemplairement Caïn et Abel, Remus et Romulus, Étéocle et Polynice). Le crime rôde entre les frères. Le frère « c'est ce qui est bon à tuer ». Le pouvoir fraternel est un pouvoir impossible.

DU GROUPE AU CHEF

Le groupe va néanmoins tenter de se maintenir par l'invention des règles *d'abstinence*. Alors qu'auparavant régnait la force maintenant doit advenir le *règne de la vertu*, de l'égalité et de la réciprocité. Les pulsions de destruction sont bannies sauf contre les traîtres. Mais les traîtres sont encore des frères, des faux frères. Si on tuait auparavant pour exprimer la violence, on tue maintenant par nécessité, pour se laver de la *souillure* des traîtres. Mais cette nécessité peut aboutir à une autodestruction complète.

Lorsque le groupe se vit lui-même comme seul être transcendant, il réintroduit non seulement la guerre avec l'extérieur mais une guerre interne qui prend des formes de plus en plus violentes. La vertu engendre la terreur. « Nous ne devons aux ennemis de la liberté que la mort », proclamait Robespierre. Qui sont en fait ces ennemis ? Tous peuvent l'être, soi-même sans le savoir en premier lieu. Il n'y a plus d'innocent. Le discours d'amour se transforme alors en discours de haine. Comment construire un groupe qui ne procède pas à un auto-génocide ou simplement à l'exclusion ou à l'expulsion continue de

certains de ses membres, qui ne se transforme pas en un groupuscule qui perd ses forces vives et se rigidifie au fur et à mesure qu'il se vide de ses éléments.

Deux possibilités sont envisagées par Freud : la première dans *Totem et tabou*, la seconde dans *Psychologie collective*. Dans le premier cas, les frères *culpabilisés* d'avoir tué le père qu'ils craignaient et qu'ils aimaient (ambivalence des sentiments) décident de *renoncer* (afin de ne pas allumer de guerre civile) à l'objet du désir pour lequel ils s'étaient ligüés et en même temps *idéalisent* le père qu'ils instituent comme totem ou Dieu, emblème *transcendant* respecté et vénéré, vécu comme fondateur du groupe. Retenons ce quadruple mouvement : culpabilisation, renoncement, idéalisation, passage à la transcendance. Son importance nous retiendra plus tard.

La deuxième possibilité c'est la *création* du groupe par un chef *aimant* tous les membres d'un amour égal, ayant avec eux une relation duelle « de nature sexuelle », façonnant le groupe par l'hypnose, devenant l'objet commun du groupe placé par chacun à la place de son idéal du moi et permettant l'*identification* des membres du groupe les uns aux autres.

Ainsi le groupe naît par un *acte d'amour* spontané de la part du chef, qui procrée le groupe par parthénogenèse, et qui fait de chacun des membres des *doubles* de lui-même, qu'il maintient unis à lui par la *fascination*.

Dans l'une et l'autre possibilités nous constatons que pour que le groupe vive, il lui faut un *pôle, instaurateur idéalisé* (chef incarné ou idéologie commune) et servant d'idéal, considéré comme transcendant, exemplaire et inatteignable, qui demande à chacun de renoncer à son désir propre et de tenter d'être conforme à l'idéal proposé.

Qu'au début il y ait un père porteur de mort ou un père aimant, de toute manière il n'y a pas de *groupe sans père*, de groupe sans obligation de paiement infinie de *la dette* du droit à l'existence et du droit au sens. Mais en même temps il n'y a pas de groupe qui ne vive de la culpabilité, du renoncement et de l'impossibilité de vie autonome. Tout groupe est *groupe mort-né*, il est la pure duplication du père. Car si un groupe n'existe pas sans corps, le seul vrai corps est celui du chef. Louis XIV avait raison de dire : « L'Etat c'est moi. » Est-ce à dire alors que le groupe, que le peuple ne veut vivre que sous l'égide d'une loi extérieure, toute-puissante et que quelle que soit sa pratique, qu'il adopte des comportements de soumission ou qu'il entame un processus révolutionnaire vivant au « recommencement » du monde, il est ou il tombera sous la coupe d'une autorité extérieure soit bienveillante et castratrice, soit uniquement castratrice. La création

d'une communauté culturelle exige l'expérience du renoncement au nom de valeurs nobles, l'amour, le langage, le savoir... Tout père, s'identifiant à la loi, et identifié à elle, tentera en tout cas de le faire croire. En ce point, l'*Etat* trouve un point d'ancrage privilégié.

DU CHEF À LA CIVILISATION

Pourquoi valoriser la notion de groupe et souhaiter en constituer un ? Ne serait-il pas possible que les êtres humains forment une société composée de couples (6) « rassasiant en eux-mêmes leur libido, unis entre eux par un travail et des intérêts communs » (7). « Hélas, ajoute Freud, un tel état aussi souhaitable n'existe pas et n'a jamais existé » (8). Car Ananké (la nécessité) oblige les êtres à se rapprocher et à entamer un travail solidaire.

Il est donc indispensable que la pulsion sexuelle se transforme en affection, en amour mutuel permettant des identifications communes unissant les êtres les uns aux autres par un lien libidinal. Mais cependant la principale difficulté n'est pas là. Nous pouvons toujours imaginer des sociétés paisibles où les individus travailleraient en commun et aimeraient tendrement « les autres comme eux-mêmes ». Malheureusement cette vision du monde oublie que l'homme est « un être... qui doit porter au compte de ses données instinctives une bonne somme d'agressivité. Pour lui, par conséquent, le prochain n'est pas seulement un auxiliaire et un objet sexuel possible mais aussi un objet de tentation. L'homme est, en effet, tenté de satisfaire son besoin d'agression aux dépens de son prochain, d'exploiter son travail sans dédommagement, de l'utiliser sexuellement sans son consentement, de s'approprier ses biens, de l'humilier, de lui infliger des souffrances, de le martyriser et de le tuer » (9). Ce qui est donc oublié c'est le travail de la pulsion de mort. Or, même si elle se fraye son passage souvent silencieusement, elle parle parfois bien haut dans la haine, les agressions, la guerre et les génocides. Et nous savons qu'elle a déjà parlé dans le crime originel. Aussi le renoncement aux pulsions agressives doit-il avoir lieu pour que le processus civilisateur puisse se mettre en route et se poursuivre. Mais dans la mesure

(6) « Quand (Eros) a réussi en rendant deux êtres amoureux l'un de l'autre cela lui suffit et, comme dit le proverbe, il s'en tient là. » FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.*

(7) FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.*

(8) ID., *ibid.*

(9) FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.*

même où le premier acte sexuel fut en même temps un acte d'appropriation des femmes et de castration des fils, dans la mesure où Eros est toujours lié à Thanatos, le renoncement (ou la canalisation) aux pulsions sexuelles doit, lui aussi, s'opérer. La civilisation naît de l'amputation. Mais cette amputation ne doit pas être ressentie comme telle, car elle pourrait susciter la révolte, et favoriser le retour du refoulé. Cette *amputation* doit donc être acceptée et même désirée. L'introjction des désirs d'agression entraîne alors le besoin de punition, lequel sera repris en compte par le Sur-Moi. « La civilisation domine donc la dangereuse ardeur agressive de l'individu en affaiblissant celui-ci, en le désarmant, et en le faisant surveiller par l'entremise d'une instance en lui-même, telle une garnison placée dans une ville conquise » (10).

Le renoncement aux satisfactions pulsionnelles est consécutif à l'angoisse devant l'autorité et donne naissance au sentiment de culpabilité. Ce sentiment est renforcé par l'angoisse devant le Sur-Moi. Il faut donc qu'existe au départ une autorité extérieure dont on craint le refus d'amour et qui s'incarne dans une figure paternelle. Sans elle pas de groupe, sans groupe, aucune possibilité de vie en commun, sans castration, acceptée et en l'absence d'un sentiment commun de culpabilité, pas de civilisation possible. Ainsi de *Totem et tabou* à *Psychologie collective* et à *Malaise dans la civilisation*, court le même message. La civilisation commence dans le crime et se termine par la répression des pulsions. A certains moments la culpabilité peut aboutir à des « niveaux de tensions intolérables ». Se produisent alors levée des inhibitions, révoltes, révolutions jusqu'au moment où d'autres chefs, monopolisant le langage, créeront une nouvelle civilisation ou la même sous un autre habillage.

Il ne reste donc, dans une telle perspective, qu'à accepter la civilisation telle qu'elle est en espérant pouvoir y apporter certaines améliorations. Mais de toute manière, le problème de la personne centrale qui tente d'occuper une position d'omnipotence reste toujours posé et est incontournable.

Pourtant si on se penche attentivement sur l'œuvre freudienne, on est amené à se poser la question différemment. Ce que Freud dénonce comme *illusion* dans le cas de la religion (déplacement du père omnipotent) peut aisément s'appliquer au *politique*. Car le renoncement à la violence par peur du retrait d'amour n'amène pas la disparition de la violence mais la *confiscation de la violence par l'Etat*. « Si l'Etat interdit à l'individu le recours à l'injustice, ce n'est pas

(10) *Id.*, *ibid.*

parce qu'il veut supprimer l'injustice, mais parce qu'il veut monopoliser ce recours » (11). Ainsi la violence ne se perd jamais. Bien au contraire elle va se développer à partir de la nécessité même du renoncement à la violence. Paradoxe certes, mais dont Freud met le fondement parfaitement en lumière.

Il avance là quelque chose d'énorme et que personne, avant lui et même depuis lui, n'a osé penser jusqu'au bout et qui consiste en ceci : le processus civilisateur, en voulant réfréner l'œuvre de Thanatos, en voulant favoriser la constitution de liens de tendresse et de travail entre les hommes, en voulant donner son essor à Eros, est en réalité *au service de la pulsion de mort*. La démonstration est rigoureuse et non contestable. Pour éviter que l'homme ne soit un loup pour l'homme, il faut que les êtres humains partagent tous un sentiment de culpabilité et transforment « leurs penchants égoïstes sous l'influence de facteurs érotiques » (12). Ce renoncement aux pulsions agressives va se payer cher. Car dans la mesure où elles sont impérissables, elles vont électivement se retourner contre soi (13) sous forme de besoin de punition, d'autodestruction, de masochisme ou s'accumuler dans des *institutions* chaque jour plus nombreuses pour permettre un contrôle efficace et subtil et qui fonctionnent comme un Sur-Moi collectif et répressif. Ainsi donc le but du processus civilisateur est de créer des institutions mortifères. « *Ce qui commença par le père s'achève par la masse.* » Ajoutons : *ce qui commença par le crime s'achève par l'Etat, l'institution des institutions, l'expression de la masse organisée.*

DE L'ÉTAT À LA MORT

En fait, il n'existe pas de théorie de l'Etat chez Freud. Mais ce que nous avons indiqué précédemment nous autorise à nous appuyer sur les hypothèses freudiennes pour comprendre le phénomène de l'Etat. Si les rapports sociaux sont fondamentalement plus des rapports de violence que des rapports d'amour, si Eros ne peut établir ses liaisons entre les êtres qu'en acceptant que des processus de refoulement, de régression, de castration soient mis en œuvre, il faut pouvoir penser et faire advenir une *institution* qui se pose comme permettant le dépassement de tous les conflits possibles entre les êtres,

(11) FREUD, *Essais de psychanalyse*.

(12) FREUD, Considérations actuelles sur la guerre et la mort, in *Essais de psychanalyse*, PUF.

(13) Cf. FREUD, Pulsions et destin des pulsions, in *Métapsychologie*, Gallimard, « Idées ».

comme l'instance de régulation et de justice. Le but de toute société est de créer un Etat et de se dissoudre en lui. Cette affirmation n'infirme pas la thèse de Clastre dans *La société contre l'Etat*. L'Etat n'est que le dernier avatar des figures d'autorité : le père, le chef de guerre, les ancêtres, les dieux, ce Dieu unique. Il est l'héritier de toutes les marques de l'omnipotence et de l'omniscience. Autrement dit il n'existe de véritable Etat que depuis le moment où se pose le problème de : qui peut dire la loi ? Qui peut essayer de l'incarner ? On ne peut parler d'Etat que lorsque naît l'illusion d'un peuple souverain se guidant lui-même.

Dans tous les autres cas, le problème de *l'incarnation* est résolu d'emblée. Le corps du Christ, le corps du roi, le totem sont là pour témoigner et rappeler que nous descendons tous d'un même ancêtre, que nous participons tous d'un même corps. La question de l'Etat survient quand la masse surgit sur la scène de l'histoire. La masse, c'est-à-dire des morceaux de corps non articulés qui essaient de *prendre vie* à partir de la mort du roi et de la mort des dieux et de se constituer comme peuple. Tant que la masse n'est pas là en tant que multitude, tant qu'il n'existe que des petits groupes, que des isolats, que des cités où on peut dénombrer facilement le nombre des citoyens, ne se mettent en place que des institutions fragmentaires, que des pouvoirs personnels ou des tentatives de fonctionnement communautaires ou démocratiques (continuellement minées par les possibilités de fonctionnement tyrannique ou oligarchique) ; tant que la masse n'est pas là cette fois-ci en tant que force essayant de se vivre comme *peuple*, il suffit d'un roi, d'un chef ou d'un prophète. Lorsque la masse en tant que réservoir de passions et de contradictions, en tant donc que simultanément multitude et peuple, s'anime (et son acte originaire est un acte de violence), il lui faut alors se trouver une nouvelle forme d'incarnation. Ce sera l'Etat-nation. L'Etat c'est donc en même temps ce qui va *crystalliser* la puissance révolutionnaire, la volonté instituante, c'est ce qui va tenter d'empêcher tout nouveau processus révolutionnaire qui pourrait se retourner contre lui, car l'Etat représente à lui seul la puissance du peuple tout entier.

Donc, à partir de l'instant *instaurateur*, où l'Etat serait comme expression de la volonté générale ou du désir du groupe, il est investi comme le seul corps animé par le langage, comme ayant le droit à la parole souveraine. Le groupe-peuple ne peut donc plus se référer à une loi extérieure transcendante (ce qu'ont dit les grands ancêtres ou la loi révélée par Dieu à ses prophètes ou à son messie), il n'existe que par cette loi commune qui est la même et qui est exprimée par cet appareil (cet artefact) monumental qu'est l'Etat.

On peut mettre alors clairement en évidence les phantasmes engendrés par une telle situation et les conséquences qui en découlent :

1) L'Etat comme représentant d'un peuple-un, sans « division originnaire » (Claude Lefort) (14) se doit de transformer ce peuple, en réalité divers, vivant des intérêts contradictoires, en groupe uniforme, homogène, ayant des intérêts communs, des visées similaires, des représentations identiques et marquant son adhésion à la loi. Travail de nivellement, de suppression des différences (par disparition des cultures locales ou par leur transformation en folklore touristique, par l'éducation transmettant des valeurs semblables, par le développement d'institutions qui vont progressivement contrôler l'ensemble des activités). Il exprime ainsi, sans le savoir, la pulsion de mort dans son œuvre d'indifférenciation, de répétition de l'identique, de culpabilisation. Certes, un tel processus est plus particulièrement à l'œuvre dans les pays vivant dans un système que j'ai appelé de « totalitarisme despotique » (15) que dans ceux qui relèveraient d'un « totalitarisme démocratique » (16), dans la mesure même où ces derniers acceptent *formellement* certaines divergences d'opinions, se réclament du pluralisme, organisent des élections libres. Mais il est évident pour chacun maintenant que les véritables différences et divergences sont peu ou ne sont plus guère tolérées dans les pays occidentaux de type parlementaire. L'alternance ne se joue qu'entre partis se réclamant des programmes qui ne sont point trop dissemblables ou qui ne remettent pas en cause la constitution et l'Etat tel qu'il est, les autres courants d'expression sont marginalisés, suspectés ou poursuivis par la loi, les médias se chargeant d'imposer un mode de pensée commun, mobilisant les passions pour éviter la rationalité ou plus simplement vidant les problèmes de toutes leurs charges affectives.

2) L'Etat s'affirme comme corps « sans souillure », engendrant un nouveau monde, *origine* de toutes choses, inventeur des êtres vivants. A la violence des passions qui agitent la société civile (tant dans le monde des affaires que dans le domaine de la sexualité et des rapports sociaux), il oppose l'idée de l'intérêt général, de l'objectivité, de la modération et de la justice. Il nous dit qu'il n'y a plus d'être omnipotent pouvant se laisser aller à des excès de pouvoir ou de puissance sexuelle. Il offre l'image d'un corps *aseptisé*.

Mais ce faisant, il se veut surtout créateur et *régénérateur*. Il régénère la race, la nation, la pensée, la langue, il crée l'histoire et se

(14) Claude LEFORT, Le politique et l'institution du social, *Textures*.

(15) E. ENRIQUEZ, Le pouvoir et la mort, revue *Topique*, Epi, n^{os} 11-12.

(16) ID., *ibid.*

pose comme moteur du progrès et de la croissance. Pour empêcher l'excès, le refoulement et la répression sexuels seront les leviers essentiels. Ce que l'on tend un peu à oublier actuellement, où une fausse licence sexuelle fait croire à la liberté et à la tolérance.

Mais il ne faut pas oublier que la formation de l'Etat capitaliste a trouvé un allié puissant dans la famille monogamique et patriarcale. En effet, l'un et l'autre se solidifient et se soutiennent d'une morale rigoriste, puritaine où le plaisir n'a pas sa place (sauf dans les bas-fonds), où la discipline des corps et des esprits est la règle, et où le divorce, la contraception, l'avortement sont différents visages du diable. Que cette morale se traduise par des névroses, de l'impuissance, des suicides, par la misère sexuelle, par des manifestations hypochondriaques ou sadiques, par la montée de comportements paranoïaques ou par l'augmentation des crimes, ces conséquences n'inquiètent personne ou, plus exactement, *elles correspondent aux désirs de tous*.

Précisons notre pensée : depuis quelques années certains ont tendance à penser (sous l'influence de M. Foucault) que l'Etat tend à tout asservir et à tout contrôler. Récemment E. Todd a proposé la thèse inverse (17). Il écrit : « Mais le dérapage de l'Europe ne provient pas d'une dynamique propre à l'Etat, machine désincarnée. Les Etats deviennent fous parce que les hommes qui les constituent, les dominent ou les construisent sont largement psychotiques. Les mêmes appareils, dans d'autres circonstances, se comportent sans agressivité. La folie des Etats n'est que le reflet d'une folie des élites... » et encore « la trame puritaine suit le repli de l'Etat, plutôt qu'une phase d'envahissement de la société par l'Etat ». Il ne peut être question dans ce bref article de critiquer ces deux positions extrêmes. Disons qu'elles manquent toutes deux l'essentiel, à savoir que l'Etat en tant qu'expression du peuple-un, en tant que loi de tous (choisi par tous) se doit d'être *répressif*, sinon se reposerait le problème du surgissement de la violence entre les frères du groupe, donc de l'excès et des passions. De ce fait tout le monde a partie liée pour le développement de la discipline et de l'austérité. Mis à part, bien entendu, ceux qui résistent au travail (vagabonds) ou ceux qui sont en même temps inclus et exclus de la société (une partie du monde ouvrier).

3) L'Etat comme expression de tous est constamment questionné et critiquable. Qu'il soit investi amoureusement ou craint, qu'il représente fantasmatiquement une figure parentale idéalisée, qu'il facilite la vie à certains et leur fournisse des occasions d'exercer leur

(17) E. Todd, *Le fou et le prolétaire*, R. Laffont.

puissance et qu'il maintienne les autres dans la soumission, il n'est pas et ne peut pas être ce corps sans souillure par lequel la société se régénère. Au contraire, il est le lien et le réceptacle de tous les conflits, de toutes les contradictions, et de tous les paradoxes. En effet, à partir du moment où la loi n'est plus incarnée dans un ailleurs radical (ce qui fait que tout le monde est soumis à cette loi qui n'est la propriété de personne, même de celui qui en est le dépositaire : l'ancêtre ou le roi), mais où elle est créée par le peuple se pose alors avec virulence la question déjà mentionnée : qui va pouvoir proférer la loi et qui va pouvoir l'incarner.

Poser cette question, c'est dire la lutte inévitable qui va s'instaurer entre les membres du groupe pour être celui ou ceux qui seront les véritables possesseurs et maîtres de la loi et qui pourront l'imposer comme correspondant aux désirs de tous.

Ainsi, dès que l'Etat devient celui de tous, s'installe *définitivement* la *lutte pour le pouvoir* et la violence interne. Pour que cette violence n'aboutisse pas à l'éclatement du groupe, il faut re-crée constamment une instance transcendante aussi répressive et aussi aimée que le chef de la horde : l'Etat.

4) Cette entité va d'une part *s'autonomiser* progressivement par rapport au peuple, parler un langage spécifique (le langage du politique qui va devenir dominant et faire disparaître celui de la *praxis sociale*), tenter d'apporter une réponse à toute question et, d'autre part, se *démultiplier* en une prolifération d'institutions. Mais, en dépit de ce processus d'enflure, la menace d'une révolte est toujours présente : il est donc indispensable de maintenir le groupe-peuple en état de *régression* par l'utilisation d'un système de croyance et par la *crystallisation* du pouvoir. Chacun se vivra, alors, en situation de dette vis-à-vis de cet Etat qui accomplit le maximum pour réaliser les vœux explicites des populations et paiera cette dette par le sacrifice de ses satisfactions personnelles et parfois de sa propre vie, en gardant au cœur l'illusion que cet objet créé était bien celui qu'il désirait (l'Etat fonctionne comme leurre du désir) et qui pouvait l'aimer.

Cette croyance est centrale. Si elle n'existait pas, chacun serait livré à la violence pure non seulement des autres mais à l'intérieur de lui-même. Car ce qui donne à l'individu le sentiment d'un Moi solide, inattaquable, est le fait de se sentir lié filialement à un autre *corps solide*. La croyance, qui vise à métaphoriser le réel et à empêcher de percevoir le vrai c'est-à-dire la lutte, la coupure radicale en soi-même, est là pour tenter de donner effet de sens à la vie, pour faire en sorte que l'existence ne soit pas une « passion inutile ». La croyance en une instance impersonnelle étant ardue, l'Etat va s'identifier à ses gou-

vernants et de plus en plus à une seule entité. C'est le phénomène nommé par les spécialistes de science politique la « personnalisation du pouvoir », que Soljenitsyne et à sa suite Claude Lefort ont évoqué sous le terme de l'Egocrate (18). Que l'Etat se résume dans l'organisation toute-puissante et fétichisée (la fameuse « Angkar » du « Kampuchea démocratique ») ou dans un individu à aimer et qui nous aime, il ne peut donc que prendre en son sein ses fils fidèles (infantilisés et rendus impuissants) et rejeter les autres (au besoin les expulser, les emprisonner ou les tuer).

La croissance de l'Etat et sa cristallisation, c'est la généralisation de la castration et de la mort. Au fur et à mesure que la régression s'installe, il est de moins en moins nécessaire que les citoyens se sentent partie prenante, manifestent leur amour ou leur adhésion au système. Il suffit qu'ils vaquent à leurs travaux. L'Etat aura alors vis-à-vis de ses mandants une action non plus fascinatrice ou séductrice mais principalement *dissuasive* (visant à empêcher toute action qui ne soit pas conforme) ou *saturante* (en faisant en sorte de s'assurer le monopole de la parole, en donnant à toutes les énonciations la forme d'une « double entrave », inextricable, en utilisant comme langage une « novlangue » ou une langue de bois ce qui étouffe immanquablement dès la naissance toute pensée contradictoire).

Lorsque le règne de l'Etat est définitivement installé, les citoyens ont disparu. La guerre civile a pris fin. Il ne reste plus aux occupants de l'appareil d'Etat que de s'occuper de batailles économiques ou de combats guerriers avec les autres Etats.

« Les hommes d'aujourd'hui ont poussé si loin la maîtrise des forces de la nature qu'avec leur aide il leur est devenu facile de s'exterminer mutuellement jusqu'au dernier » (19). Ainsi l'Etat n'existe que par et pour la guerre. Il reprend à son compte la violence du chef de la horde. Ainsi le cycle est bouclé : du meurtre à l'Etat, de l'Etat à la mort généralisée.

Le pire est-il donc toujours sûr ? Trois raisons permettent d'en douter :

1) Cette croissance démesurée de l'Etat implique un renforcement continu des moyens et des techniques de contrôle. Le développement de l'informatique, les manipulations génétiques en projet vont dans ce sens. Mais à mesure qu'augmentent les moyens de contrôle, augmentent corrélativement les domaines de surveillance, et la tâche finit par devenir impossible en raison de son ampleur. La volonté

(18) Cf. Claude LEFORT, *Un homme en trop*, Ed. du Seuil.

(19) FREUD, *Malaise dans la civilisation*, op. cit.

rationnelle de guidage du monde bute sur l'impossibilité de maîtriser l'ensemble des données. Les théoriciens de la bureaucratie le savent bien, qui ont montré que plus le contrôle s'étend, plus les zones de flou et d'incertitude tendent à augmenter.

2) A force de suspecter tout le monde et de se créer des ennemis intérieurs et extérieurs et d'asseoir son autorité sur le vide, l'État fait disparaître toute adhésion. C'est un monde apathique, où chacun se replie sur lui-même et ses rêves égoïstes, qui apparaît. Mais cette non-adhésion, qui est au début profitable au personnel dirigeant en place, frappe l'État d'une immobilité progressive. Tout sujet a besoin de croire en quelque chose (comme en témoigne la résurgence des idéologies religieuses de tous ordres ces dernières années), sinon des processus de désinvestissement léthal se mettent en place.

3) Le monolithisme de l'État engendre, par réaction, de la marginalité, des phénomènes de dissidence, d'éclatement, parfois même de pulvérisation. Le refoulé et le réprimé signalent avec éclat leur retour, la pulsion de vie manifeste à nouveau ses droits. Certes, rien n'est réglé. Et le processus peut toujours recommencer. Y a-t-il cependant quelque issue ? Freud se garde en la matière et en conclusion de nous donner quelque espoir. Il nous indique cependant que tant que l'humanité n'aura pas su accepter le problème de l'inéluçabilité de la violence interne au groupe, tant qu'elle n'essaiera pas de traiter celui-ci quotidiennement, d'analyser ses avatars et ses résurgences sans les rejeter ou les occulter, tant qu'elle sera créatrice d'illusions pour s'empêcher de percevoir le vrai, tant qu'elle continuera à éprouver le besoin de l'appui paternel dans la réalité ou celui d'une organisation toute-puissante, elle ne sera capable, en croyant engendrer la vie, qu'à installer enfin Thanatos en maître souverain.

RÉSUMÉ. — *En interrogeant les œuvres dites sociologiques de Freud, dégager les origines du lien social et sa cristallisation sous la forme étatique, l'hypothèse centrale est la suivante : tout groupe est fondé sur un crime et est confronté avec le problème de sa violence interne. En voulant résoudre ce problème, les hommes sont amenés à créer des institutions et en particulier l'institution étatique. Celle-ci, en tant qu'héritière de la violence refoulée, s'exprime fondamentalement par la confiscation de cette violence à son profit et se manifeste comme mettant en œuvre la pulsion de mort par imposition d'un Sur-Moi collectif répressif.*

JACQUES NASSIF

De l'impraticable du pouvoir

(un lieu où se mesure la mesure)

« En cette nuit-là, Jacob resta seul. Puis un homme lutta avec lui jusqu'au lever de l'aurore, et il vit qu'il ne pouvait avoir raison de lui. Il le toucha au creux de la cuisse, et le creux de la cuisse de Jacob se démit pendant qu'il luttait avec lui.

« L'homme dit : « Laisse-moi partir, car l'aurore s'est levée. » Mais il dit : « Je ne te laisserai partir que si tu me bénis. » Il lui dit : « Quel est ton nom ? » Il dit : « Jacob. » Il lui dit : « On ne t'appellera plus Jacob, parce qu'on t'appellera Israël. Car tu as combattu avec Elohim et avec les hommes, et tu as vaincu. » Jacob l'interrogea et lui dit : « Rappelle-moi ton nom. » Il lui dit : « Pourquoi tu veux savoir mon nom ? » Et il le bénit sur place. Jacob appela le lieu « Pé-nile » (visage de Dieu). Car j'ai vu Elohim face à face, et j'ai eu la vie sauve.

« Le soleil l'éclairait, quand il passa Péniel, et lui, il boitait de la cuisse. C'est pourquoi les fils d'Israël, jusqu'à ce jour, ne mangent pas du nerf sciatique qui est au creux de la cuisse. Car il avait touché Jacob au creux de la cuisse. »

Genèse, XXXII, 25-33.

S'adresser à des hommes de loi, mais qui consentent, au point de lui ouvrir leurs colonnes, à prendre en considération l'existence de la psychanalyse, ne devrait pas tenir de la gageure.

Est-il besoin de rassurer des lecteurs trop prévenus ? Alors que tout un chacun peut avoir affaire à l'inconscient, son existence n'est pas assurée autrement que par celle — combien précaire, car sans statut — d'un psychanalyste.

Mais n'est-ce point dire que la Loi reste la loi, même si aucun Etat n'a le pouvoir de la faire appliquer ? C'est un fait : l'inconscient existe au même titre que ce dont nul n'est censé ignorer l'effet. Mais vouloir en parler tient pourtant de la pétition de principe. Tant que son action n'est pas prise en compte dans l'effectif de la cure et dans la mise en jeu qu'elle

implique d'une certaine règle, qui est de parole, et des conditions de temps, de lieu et d'argent qui rendent possible sa mise en acte, il n'y a d'inconscient que pour la frime.

Mon ambition se limitera donc ici à faire sentir la nécessité, pour que l'inconscient ne reste pas une hypothèse d'école, de ce que j'ai proposé d'appeler le « praticable », désignant par là un lieu où le transfert se noue, s'analyse, et se dénoue. Le sujet qui s'y risque est amené à resituer la parole qu'il tient pour s'apercevoir à quoi elle tient. Or, il ne peut ainsi qu'être forcé de constater à quel point — et en quels points de son histoire à lui — le Désir a sa partie liée avec la Loi.

Je n'ai donc pas le sentiment d'usurper la place qu'on me propose, surtout si, considérant que rien n'est acquis du savoir analytique, je me mets dans le cas de postuler que la mise en jeu du praticable est *impossible*.

Que ce soit toujours le cas, quand est formulée une demande d'analyse, quiconque a un peu l'expérience de la vie devrait s'en douter. Mais pour faire entendre ces raisons de *sujet*, je vais me mettre dans la situation où ce sont d'abord des raisons de *structure* — le texte théâtral où le mot de praticable trouve son origine est aussi celui qui forclot le plus systématiquement la chose que je désigne par lui en psychanalyse — et puis des raisons d'*histoire* — l'époque de la Renaissance, en ce qu'elle voit la naissance de l'Etat moderne, lequel assure cette condition du « travail formellement libre » (M. Weber) d'où naît le capitalisme ne peut qu'antécéder la naissance de la psychanalyse — qui empêchent la mise en jeu de ce praticable sans lequel, encore une fois, point d'inconscient. Je m'abstiendrai donc de le définir autrement qu'en marchant, mes pas vous conduisant à la rencontre d'une pièce de Shakespeare dont j'ai fait mon aubaine, en ce qu'elle va fonctionner comme l'opérateur d'une démonstration de l'inconscient par déduction de l'impossibilité de mettre en jeu son praticable.

Mon choix n'est assurément pas innocent. Le sujet de cette pièce — comment le pouvoir se noue au sexe — ne saurait laisser indifférent l'homme de Loi, en même temps qu'il a tout lieu d'attirer l'attention du psychanalyste, ne serait-ce que par son titre (*Mesure pour mesure*) et son site (la scène se déroule à Vienne).

La fable que Shakespeare raconte trouve son point de départ dans un constat d'impuissance que le duc Vincentio, pourtant investi de la légitimité, a été contraint de dresser : « Nous avons des règles très strictes et des lois très mordantes, mors et freins nécessaires aux étalons rétifs, que je laisse dormir depuis quatorze ans comme un lion vieilli qui reste dans son antre sans plus chercher de proie. Aujourd'hui... nos décrets, morts pour le châtement sont morts pour eux-mêmes. La liberté tire par le nez la justice. Le bébé bat la nourrice. Clopin-clopin le bon ordre s'en va. »

Celui qui incarne sur scène la débandade de cette claudication, c'est justement un nommé Claudio ; et celui qui sera chargé de rétablir le bon

ordre, c'est comme par hasard un nommé Angelo. Car le Duc a choisi, en désespoir de cause, de prendre le risque d'une vacance de la légitimité, en confiant à celui qu'il a élu « pour occuper son absence », un rôle sans invention, mais sans pitié : la cité sera mise en demeure, par le fait même de cette absence, d'appliquer la Loi à la lettre dont cet ange n'est que l'émanation pure et dont il se fera l'instrument inflexible.

Sautons tout de suite à la fin de la pièce. La morale de l'histoire consistera à trouver que l'ange ne vaut pas mieux que le claud, pourvu que le pouvoir soit assez avisé pour parvenir à les mettre chacun sur le plateau d'une même balance, ce qui livre la clé du titre : « Angelo pour Claudio, mort pour mort, à la hâte répond la hâte et la lenteur paye la lenteur, telle chose pour telle chose et mesure toujours pour mesure. »

Quel crime aura payé l'un et de quel droit aura abusé l'autre, pour que le pouvoir parvienne, par le truchement de cette mise en mesure, à perpétuer son compromis, il suffit pour le dire de raconter l'histoire. Mon hypothèse consiste cependant à supposer que l'opération se solde non seulement par un renforcement de la légitimité, mais aussi par un gain de savoir. Je ne prendrai donc pas pour argent comptant la raison que le Duc allègue pour justifier la fiction dont Shakespeare nous divertit. Une raison de fine politique (« embusqué sous mon nom, il pourra frapper juste sans que ma qualité soit calomniée dans le combat ») n'a jamais expliqué une révolution.

Faisant entrer en jeu l'opérateur de ma lecture, je dirai que le Duc se démet du pouvoir exactement comme le fait un psychanalyste lorsqu'il s'impose de ne pas recourir à la suggestion, se privant donc de ce à quoi est contraint quiconque exerce (médecin ou avocat) une profession dite pourtant libérale. Or, s'il pose cet acte initial, c'est sans autre but que de se rendre mieux à même de savoir. De même, tout laisse penser que le Duc a fomenté son absence, s'étant mis dans l'idée de faire une double épreuve, et sur le corps du peuple, une fois soumis au pouvoir terrifiant de l'Ange, et sur le corps du Prince, enfin bâti tel que le souhaitent les traités, le bénéfice escompté de l'opération étant de l'ordre d'un dévoilement des mécanismes du pouvoir comme des ressorts du désir. La preuve en est qu'il veut rester sur cette scène où il a laissé un ange évoluer à sa place et qu'il lui est dès lors imposé, présidant au dévoilement, de porter lui-même un voile et de se déguiser en moine.

Car, pour devoir rompre avec la tradition du messager auquel les puissants sont contraints de recourir, Shakespeare n'a pas d'autre solution que d'emprunter la livrée des hommes d'Eglise, seuls qu'ils étaient, jusqu'à une époque récente, à être habilités à savoir ce qui se dit de bouche à oreille sans être pour autant prononcé en lieu prévu et en temps convenu. Il n'est pas, en effet, permis à qui est investi par ailleurs d'un pouvoir temporel de lire ce qui est interdit ou de comprendre entre les lignes, comme s'expriment fort bien les inventeurs du Droit.

Mais, sans aller jusqu'à cette impossible confrontation entre la parole vive et la lettre jamais morte, chacun sait que les mots — et c'est là le

drame ou la chance — n'ont plus tous pouvoirs : il y a des décalages de lieu et de temps, les choses étant dites trop tôt ou trop tard ou à un tiers qui ne peut les entendre ou en l'absence du tiers qui peut en témoigner, la lettre du messager de la tragédie antique étant ainsi condamnée à rester en souffrance, voire à errer sans trouver son destinataire.

Il existe cependant un sujet dont la raison de vivre consiste à assumer cette souffrance de la lettre, au point d'accepter qu'elle s'inscrive sur son corps devenu la marionnette de cette logique du malentendu. C'est par lui que le pouvoir est contraint de faire la lumière sur ses actes, ce qui obtient pour bénéfice secondaire au sujet qui prend le risque de cette requête, de se targuer, le temps du dévoilement, d'être au centre de l'action. C'est précisément le cas du nommé Lucio, auquel Shakespeare confie comme de juste le rôle de faire pour nous la lumière sur ce qui a pu pousser le Duc à déléguer son pouvoir ou sur ce qui peut pousser Angelo à être aussi inflexible à l'égard de Claudio. C'est à lui qu'incombera pour finir la tâche de faire le geste, lourd de conséquences, de lever le voile derrière lequel se déguise le Prince, s'attirant ainsi cette parole : « Tu es le premier coquin qui ait jamais fait un Duc. »

Rien n'est moins sûr, serai-je tenté de répliquer. Et Lucio n'est ni le premier ni le dernier, aucun pouvoir ne pouvant réellement se soutenir sans le sujet qui le fronde et le houspille d'autant plus qu'il l'aime et le révère. Autrement dit, il n'y a point de maître sans le sujet qui le souffre, parce qu'il l'aime, mais qui, pour suivre l'autre versant du mot, souffre tout autant d'avoir à le désirer. Or, cette contradiction est au cœur même du discours de l'hystérie dont on sait bien que la thématization, enfin correcte, a été la condition dernière de l'émergence du discours psychanalytique. C'est dire que l'existence de Lucio, en tant qu'il fait constamment la paire avec le Duc déguisé en moine, fonctionne aussi bien pour nous comme ce qui corrobore notre hypothèse de base concernant cette équivalence entre le praticable de la psychanalyse et le stratagème inventé par le Duc, pour trouver une réponse à la question que soulève le problème des rapports du pouvoir au sexe.

Car, c'est bien en ce domaine que la loi est restée inappliquée. Mais est-elle vraiment applicable ? Et qu'advient-il d'un peuple, défini, comme chacun sait, par sa volonté de jouir sans entraves, si le Prince qu'on lui destine « à peine avoue que son sang s'écoule, que son appétit préfère le pain à la pierre » ? Ou qu'advient-il du Prince, défini, comme chacun sait, par sa fonction de mettre la Loi entre le sujet et son désir, si le pouvoir lui donnant occasion de se mettre lui-même au-dessus de la Loi assure aussi bien à son représentant que c'est en toute impunité ?

« Nous verrons ainsi, se demande le Duc, si le pouvoir change l'intention, ce que sont nos semblants », un mot qu'il faudrait entendre, pour traduire au plus près *seemer*, au sens objectif « d'apparences » comme au sens subjectif de « faiseurs ». Mais une telle entreprise n'épargne rien ni personne, pour la simple raison qu'elle touche au sexe — ce dont on fait grand

grief à la psychanalyse, alors même que Shakespeare, du simple fait qu'il suit, en vrai poète, la logique de la fiction, le retrouve au fondement du lien social comme ce qui nous rend d'un même pas les semblables de ceux qui parlent dans la langue et les semblants de ce qui nous fait parler.

Aussi, lorsque l'angélique est mis au pouvoir, la première infraction qu'il lui incombe d'extirper, avec toute la sévérité qu'on prête aux révolutionnaires, c'est celle ayant trait au rapport sexuel, quand il prétend échapper à l'obligation d'en passer par l'écriture. Mettre une fille enceinte, sans avoir signé un contrat de mariage en bonne et due forme, devient passible de mort. Se servir d'une maison pour vendre du plaisir illicite, c'est lui faire mériter qu'elle soit rasée.

Les premiers touchés par le nouveau régent, à propos duquel on ne sait plus très bien si « la tyrannie est dans la fonction même ou dans le personnage qui la remplit » sont la maquerelle, madame Bienfarcie, et Claudio, l'amant de Juliette, sur laquelle « on peut lire en lettre majuscules » que leur mariage a été consommé avant d'être signé. Or, l'Ange ne saurait souffrir qu'on puisse écrire sur une femme plutôt que sur du papier, chargé qu'il est de maintenir l'obligation rigoureuse d'écrire le rapport sexuel, faute de quoi toutes les institutions seraient mises à mal.

Car, de même que le peuple croit dur comme fer à l'unicité du pouvoir, alors qu'il se dédouble, à tous les niveaux, de même le Prince ne déford pas de sa croyance en l'existence d'un rapport sexuel inscriptible sans reste, alors même que le clivage entre hommes et femmes ne tire son existence que du semblant. Et l'un ne cesse pas d'être la dupe de l'autre, alors que celui qui ne veut pas être dupe, Lucio, va de l'un à l'autre pour porter le message de leur malentendu.

C'est donc à lui qu'est annoncée, par la maquerelle, l'arrestation de Claudio ; et c'est lui qui est chargé, par l'intéressé, d'aller porter la nouvelle quasiment hors du monde, à celle qui est le mieux placée pour intercéder auprès de l'Ange, à savoir : sa sœur, Isabelle la religieuse, si bien que le cercle est bouclé, qui va de ceux qui vivent de la croyance au pouvoir à ceux qui vivent dans la croyance au rapport sexuel. La pièce est, en effet, ainsi bâtie que la vacance de la légitimité, rendant improbable tout compromis, multiplie les occasions de rencontre entre des instances qui s'excluent ou d'entrecroisements de deux chaînes divergentes.

Il y a donc quatre coins entre lesquels Lucio joue et perd sa mise : le pouvoir, supposé un, et le sexe, supposé deux, d'une part, les sujets porteurs d'un nom et ceux porteurs d'une fonction, d'autre part, sans que personne accepte de s'apercevoir que la position qu'il tient découle du semblant.

Donnons un aperçu de la façon dont les choses se passent. La première des rencontres a lieu entre des sujets dépourvus de noms, en ce sens que leurs noms disent leur fonction. Elle est provoquée par le sergent de ville Coudé et confronte le maquereau Pompée à Angelo flanqué d'Escalus, son adjoint. C'est de la manière forte, on s'en doute, que le drôle est conduit. Mais il n'en sera pas pour autant empêché de parler, ce qui est, au contraire,

tout à fait le cas du sergent de ville qui, sans doute coudé du gosier, accumule les pataquès et dit autant de lapsus que de contre-vérités, pour notre plaisir et l'édification d'Escalus qui ironise à peine, lorsqu'il lui reconnaît les vertus du « parfait fonctionnaire ». Quant à Pompée, le patronyme dont Shakespeare l'affuble n'est autre que celui de Cul, ce qui fait dire à Escalus : « Comme votre cul est bien ce que vous avez de plus grand, au sale sens du mot vous êtes Pompée le grand. » Il n'empêche que devant la menace agitée par l'Ange de remettre en vigueur une loi qui « ne parle que de bache et de cordes », ce cul-là sait fort bien tenir au maître le discours qui convient : « Tranchez, pendez tous ceux qui commettent ce crime pendant seulement dix ans, et il vous faudra un décret pour faire pousser de nouvelles têtes. »

C'est donc à ciel ouvert, mais aussi en présence de Lucio, que se passe la confrontation dont je parlais entre les instances du pouvoir et du sexe. Voyons maintenant le cas de figure qu'elle offre, lorsque la rencontre se passe entre des sujets ayant un nom, même s'ils se déguisent l'une en nonne, l'autre en ange.

Il s'agit de la scène où Isabelle, jeune fille au départ aussi bégueule que puritaine, vient plaider à son corps défendant la cause de son frère condamné et tente un instant de se placer, en ingénue, sur le terrain de la loi qui est celui d'Angelo. Il lui fait clairement entendre qu'elle gaspille ses paroles et qu'il n'est pas là pour avoir pitié, en tant que personne, mais pour sévir, en tant qu'instrument. Il ne s'agit pas cependant d'un jugement de routine, mais, on le sait, d'une sentence pour l'exemple et le réveil d'une loi qui dormait. Fine mouche, Isabelle remet l'Ange par ce biais même, dans sa peau d'homme : « Vous le premier à rendre cette sentence, lui le premier à la subir. »

Dès lors, Shakespeare lui fait prononcer des paroles adressées au semblant, pour qu'il jette le masque, surtout si le visage s'est assimilé aux lettres d'un nom : « ... l'homme si fier, vêtu de sa petite autorité si brève sachant le moins ce qu'il croit connaître le plus, son essence de verre, on dirait un singe en colère qui fait des tours si fantastiques devant le ciel que c'est à faire pleurer les anges... ». Angelo a beau alléguer qu'on lui parle par proverbes, c'est quand même un sujet qu'Isabelle est parvenue à toucher. De là à faire chavirer sa prudence dans les eaux de la réciprocité où la mesure fait jouer le sentiment, il n'y a qu'un pas. Ce faisant, la jolie nonne ne se doute pas qu'elle est prise au même piège : étant cousue dans la même étoffe que celui qu'elle implore, le déloger de sa place, c'est aussi bien se retrouver elle-même dans celle de la séductrice. Ne va-t-elle pas, la belle mijaurée, lorsqu'elle a obtenu un délai, jusqu'à lui faire entendre, afin de mieux se montrer : « Vous voulez savoir comment je vais vous acheter ? Retournez-vous mon bon seigneur. — A... : Quoi ? M'acheter ? — Isa... : Oui, par des cadeaux que vous partagerez avec le ciel... » Comme si elle ne savait pas à quelles prières un juge accorde encore de la valeur...

Voici précisément, à une nuit de là, le monologue d'Angelo, dans

lequel je suppose que plus d'un lecteur de *Pouvoirs* devrait se reconnaître : « Quand je veux prier et penser, je pense et je prie à la dérive. Le ciel reçoit mes paroles vides, mon imagination n'entend plus ma langue ; elle s'est ancrée sur Isabelle. Dieu dans ma bouche, comme si je mâchais son nom, rien de plus, et dans mon cœur, puissante et mauvaise, ma conception qui enfle. L'Etat que j'ai tant étudié est comme un bon livre, souvent lu, devenu morne, aride. Oui, ma gravité — que personne ne m'entende ! —, ma gravité dont je suis si fier, gagnerais-je à l'échanger contre une petite plume battue par le vent ? O places, ô formes, que de fois votre cas, votre vêtue intiment la terreur aux sots et lient les âmes plus sages à vos semblants. Chair, tu es la chair. J'ai beau écrire bon ange sur la corne du diable, ce n'est pas vraiment son blason. »

On peut imaginer la suite et comment l'Âge redevenu homme, jouant à plaisir de la confusion entre péché et faute, propose à Isabelle ce que les historiens du théâtre ou de la morale ont retenu de la pièce sous le terme de « rançon monstrueuse », comme si le fait, pour Angelo, d'être séduit et, pour Isabelle, d'avoir un corps, c'était déjà verser dans le monstrueux. Ce qui l'est assurément, c'est que les hommes et les femmes, si tranchée et visible que soit leur différence, ne puissent s'en remettre, lorsqu'ils avouent leur désir, qu'à la croyance de l'autre qui veut bien l'entendre.

Nul ne peut donc jamais éluder le semblant, ce qui sert de pierre d'angle au discours psychanalytique. Mais la souffrance d'une telle lettre, restée jusqu'à Freud sans lecteur, l'a-t-on jamais donnée à lire avec tant d'insistance, en faisant précisément de cette notion du semblant le pivot de la chose. Comme il s'agit aussi bien du pivot de la pièce, je me permettrai de citer sans lésiner : « A... : Nous sommes tous fragiles. — Isa... : Alors que mon frère meurt, s'il lui a échoué d'hériter sans partage de ta faiblesse d'homme. — A... : Les femmes aussi sont fragiles. — Isa... : Oui, comme les miroirs où elles se regardent, qui font naître des formes aussi facilement qu'ils se brisent. Les femmes, juste ciel, les hommes dégradent ce qui les crée, en abusant d'elles. Oui, dix fois appelez-nous fragiles, car nous sommes tendres comme l'est notre être, et crédules au faux qui s'y imprime. — A... : Je le crois sans peine et après ce témoignage de votre propre sexe, puisque nous ne sommes pas si forts, je suppose, que les péchés ne secouent nos charpentes, laissez-moi oser. Je m'en tiens à votre dire. Soyez ce que vous êtes, une femme. Si vous êtes plus, vous n'êtes rien. Si vous l'êtes bien, comme l'indique assez votre extérieur par toutes garanties, alors montrez-le, endossez la livrée que vous veut le destin. — Isa... : Ma langue n'est pas double. Mon bon seigneur, laissez-moi croire le langage que vous me teniez d'abord. — A... : Comprenez tout. Je vous aime. — Isa... : Mon frère aimait Juliette, et vous me dites qu'il doit mourir pour ça. — A... : il ne mourra pas, Isabelle, si vous me donnez de l'amour. — Isa... : Je sais que votre vertu prend en ce moment licence de se donner des airs, semblant un peu plus corrompue qu'elle ne l'est. Mais c'est un piège pour sonder autrui. — A... : Croyez-moi sur mon honneur. Mes paroles disent mon dessein. — Isa... : Ah ! honneur bien

petit pour payer si grande créance et dessein le plus pernicieux. Semblance ! Semblance ! » Qu'on laisse résonner cette clameur, en s'avisant bien qu'il n'y a pas lieu d'entendre, sous le *seeming* si puissamment dénoncé, je ne sais quelle mise en cause de la fausseté des apparences. Nulle tromperie dans tout ce discours ni d'une part ni de l'autre. Chacun est dupe au même titre du semblant de son sexe. Vouloir monnayer la duperie par mariage, en prétendant assujettir l'échange des femmes à celui des noms et des biens, ou par rançon, en faisant équivaloir le plaisir des corps à la mort ou à la vie d'un tiers, telle est l'imposture. Mais c'est la même, et personne n'y échappe. Ce qui s'énonce fort bien dans la casuistique des arguments que s'échangent l'ange perverti et la nonne dénaturée.

A ceci près qu'occuper une place dans l'Etat réserve au sujet, plus son rang s'élève, une sorte de monopole dans l'organisation du semblant, qui se paye, en général, de se voir aussi prémuni devant la faute qu'un vrai cadavre. Plus d'autre jouissance que celle de pouvoir rester en vie, alors que le pouvoir vous a déjà tué, aucun autre désir que celui de maintenir le semblant, alors que la parole ne peut plus vous atteindre.

Pour avoir décidé de s'absenter du pouvoir, il faut croire que le Duc a entendu cette leçon. Mais c'est de ses yeux qu'il veut voir où peut mener la folie que suppose son exercice. Notre hypothèse est cependant qu'il ne saura en prendre la mesure que s'il occupe la place qui serait celle d'un psychanalyste. Il nous faudra donc déduire du cadre de ses agissements ce qu'il en serait du praticable, si nous n'étions pas au théâtre et si l'histoire avait permis l'éclosion de ce discours « qui ne serait pas du semblant », suivant le titre d'un des séminaires de Lacan, discours dont il nous faut à présent assumer qu'il situe l'inconscient au cœur même des relations sociales comme ce qui noue le pouvoir au sexe.

Un des premiers résultats escomptés de la mise en jeu du praticable, c'est de laisser communiquer dans la parole le savoir avec le savoir. Mais l'unité de lieu est, semble-t-il, une des premières conditions de son établissement, à telle enseigne que le principal des scènes qui en relève se déroule dans l'enceinte de la prison, devenue, grâce à la présence du Duc déguisé en moine, un lieu où tout ce qui est su ne peut qu'être dit. Par exemple, le Duc vient-il d'apprendre la condamnation de Claudio, il ne peut différer plus avant d'en annoncer la nouvelle à Juliette, si bien que la parole qu'elle prononce (« Il doit mourir demain ? Oh ! L'injurieuse loi qui m'accorde une vie dont l'unique réconfort sera l'horreur d'une mort »), sera aussi sa dernière sur scène, tout comme la parole du Duc est la première qu'il prononce déguisé en moine, ce qui ne dit à nos yeux rien d'autre que cette vérité : la position du psychanalyste et celle de la mère sont incompatibles sur une même scène.

On ne verra donc plus Juliette. En revanche, la mort a l'air de faire bon ménage avec cette mise à plat du savoir que provoquent les agissements du moine-Duc. C'est ainsi qu'après avoir prêché à Claudio plutôt que la résignation devant la mort, une sorte de fascination amoureuse

pour celle en qui « tout s'accorde », il s'arrange pour écouter, embusqué derrière une penderie, le morceau de belle passion que le frère et la sœur nous donnent à entendre, lorsque Isabelle vient mander à Claudio la proposition d'Angelo. Et voilà qu'il intervient à point nommé, quand la rupture est sur le point d'être consommée, pour détromper Claudio qui se berce encore d'illusions : « Mon fils, j'ai entendu ce qui s'est passé entre votre sœur et vous. Angelo n'a jamais voulu la corrompre. Il n'a fait qu'éprouver sa vertu pour exercer son propre jugement sur les dispositions de la nature. Elle, dont l'honneur est pur, a eu la grâce de lui dire non. Il en est très heureux. » Mais d'où tient-il cette version avantageuse ? Il n'y a pas lieu de s'embarrasser de scrupules : pour être moine on n'en est pas moins Duc : « Je suis le confesseur d'Angelo, n'hésite-t-il pas à dire, et ceci est vrai, je le sais. Préparez-vous donc à mourir. »

De quoi jeter un regard oblique sur ce que pouvait penser un Shakespeare du pouvoir occulte des prêtres : autant dire, de quoi donner froid dans le dos. Mais y a-t-il vraiment lieu de s'offusquer, puisque nous sommes au théâtre où ce moine est là pour le semblant, étant par ailleurs bien placé pour connaître Angelo, comme s'il l'avait fait, c'est le cas de le dire. Ce qu'il révèle à Isabelle, après avoir demandé au Prévôt de les laisser seul à seul (« Mon esprit vous promet — et mon habit — qu'elle n'a rien à craindre avec moi »), concerne, en effet, le passé d'Angelo. C'est ici que le roman vient à la rescousse du théâtre, permettant qu'on invente à Angelo une fiancée abandonnée, Marianna, et qui lui avait été liée par le même lien que Claudio à Juliette : le précontrat avait été dénoncé, après la mort du frère de la promise, celui-ci ayant englouti en mer sa vie et la dot de sa sœur, ce qui fait de cette mort l'équivalent de l'enfant, trop tôt conçu. Dès lors, il ne restera plus, l'obscurité aidant, qu'à organiser une substitution où tout le monde trouvera son compte : Marianna couchera avec son amant ; Isabelle sauvera sa virginité, et peut-être son frère ; quant à Angelo, il sera empêché de nuire.

Le stratagème peut faire sourire. Encore fallait-il le trouver. Et le pourrait-on sans se donner la possibilité qu'a eue le Duc de se mettre à l'écoute du désir de chacun des personnages, pour faire en sorte que sa lettre arrive au destinataire qu'elle vise, cette lettre dût-elle encore être grossièrement assimilée au corps lui-même. Mais la solution n'est trouvée qu'en ce qui concerne le corps du Prince et de ceux de ses sujets qui, pour porter leur nom, accepteraient de garder leur corps, au prix néanmoins de leur honneur. En ce qui concerne le corps du peuple, la partie est loin d'être gagnée, surtout s'il se fait représenter auprès du Prince par la voix de Lucio, le sujet qui évolue de l'un à l'autre, parce qu'il veut savoir et qui, mû par le même flair que le Duc, retrouve celui-ci toujours déguisé en moine à la prison.

La conversation s'engage à propos du Duc précisément. Où est-il, alors que le régent exerce son pouvoir avec tant de férocité ? Pourquoi a-t-il joué ce tour de « s'esquiver de l'Etat et d'usurper un vagabondage, pour lequel il n'était pas né » ? Et on dit que cet Angelo « n'a pas été fait

par homme et femme selon les voies de la création directe. Vous croyez que c'est vrai ? Toutes choses bien plaisantes à entendre, si elles ne dénotent qu'une belle « agilité de paroles », mais qui finissent par devenir intolérables, quand ce flot éclabousse le Duc lui-même. Il est vrai qu'on ne lui connaît pas de femme, ce qui a dû quand même lui faciliter la manœuvre, et qu'on peut donc les lui attribuer toutes. Lucio a le mauvais goût de l'affubler d'une « mendiante de cinquante ans. Il lui glissait régulièrement un ducat dans la tirelire ». Sommé de dire son nom et menacé pour ses calomnies d'être dénoncé par le moine, Lucio surenchérit : « Le Duc, je te le répète, mangeait de la poule le vendredi. Il n'a pas encore renoncé, moi, je te le dis, il baiserait la bouche d'une gueuse, même sentant l'ail et le pain rassis. »

Le spectateur doit frémir d'aise, s'il fait partie du peuple, et le Duc a bien dû tressaillir de colère contenue. Mais le lecteur ferait bien ici de ne pas perdre le fil, lui qui peut aujourd'hui se douter qu'un psychanalyste, cela sert, entre autres, à permettre qu'il soit plaidé le faux pour savoir le vrai. Or, le Duc, selon nous, s'est mis dans le cas d'occuper cette place. Quiconque s'offre au transfert — et les puissants n'en sont pas épargnés, même s'ils ne veulent pas le savoir — peut s'attendre à ce que la figure dont il incarne le semblant, provoque la haine autant que l'amour. Alors, pourquoi trier dans les paroles qu'inspire ce transfert ? Qu'on lise dans cet esprit cet échange de répliques où le moine essaye de préserver le Duc : « Vous dites n'importe quoi, ou alors, si vous le connaissez, vous le noircissez par malice. — L... : Monsieur, je le connais et je l'aime. — D... : Quelqu'un qui aime connaît mieux et connaître, c'est mieux aimer. — L... : Mon cher monsieur, je sais ce que je sais. — D... : J'ai de la peine à vous croire, puisque vous ne savez pas ce que vous dites. »

Regardons-y de près : il suffit, en effet, de prendre le contre-pied de chacune des affirmations du Duc, pour que l'on passe d'une parole de théâtre à la parole requise par le praticable. Il apparaît que c'est bien parce qu'on ne sait pas ce que l'on *dit*, que l'on sait ce que l'on *sait*. On s'aperçoit aussi bien que c'est dans la mesure où l'on se permet de dire n'importe quoi à celui auquel on s'adresse, qu'on l'aime, ce que le Duc ne veut pas entendre, lui qui sait pourtant d'expérience qu'on ne dit justement pas n'importe quoi à quelqu'un qu'on peut haïr d'autant plus qu'on le connaît mieux. Mais on peut fort bien comprendre que le Duc, quelle que soit sa sagesse, n'ait pas à supporter d'être mis à une place qui n'existe nulle part encore, ce qui rend d'autant plus incompréhensible qu'on s'y refuse avec tant de véhémence aujourd'hui, où elle est parfaitement occupable.

Cela explique pour le moins que, lorsque la calomnie se rend plausible, alors même qu'un pouvoir jouit de l'impunité pour les actions les plus noires, il ne manquera pas d'éprouver le besoin d'être blanchi. Même déguisé en moine et sûr de son bon droit, le Duc aspire pourtant au réconfort que lui apportent sûrement ces réponses du bon vieil Escalus : « Je vous en prie, monsieur, quel genre d'homme était le Duc ? — Esc... : Un homme

qui, par-dessus tout, luttait pour se connaître lui-même. — D... : A quel plaisir s'adonnait-il ? — E... : Il se réjouissait de la joie des autres au lieu de montrer de la joie quand on voulait le réjouir. Un gentleman d'une tempérance totale. » Eh oui, même Shakespeare ne pouvait se risquer trop loin, et peut-être valait-il mieux pour lui de forger aussi bien la statue qui est aujourd'hui plus que jamais sur pied. Le puritanisme n'est pas notre faible, quand il s'agit du pouvoir. N'est-il pas, en effet, le rempart le plus commode pour se protéger de la folie où il mène et qui l'entoure : « Pouvoir et grandeur, dit aussi le Duc, des millions d'yeux perfides sont braqués sur toi. Faux et si contradictoires, des volumes de ragots courent sur tes actes. Des écarts de l'esprit, par milliers, font de toi le père de leurs rêves bizarres et ils te déchirent de leurs fantaisies. »

Eh bien, pénétrons par la voie de cette déchirure : elle nous mène, nuitamment cette fois, au cœur le plus noir de la cité, celui de la prison encore une fois, mais comme lieu où l'on passe de l'autre côté, soit que le bourreau, soit que la folie aient marqué le corps au sceau de l'irréversible. Shakespeare a déjà mis dans la bouche de Claudio une évocation de la mort, directement tirée de l'enfer des luxurieux, tel que dépeint par Dante, mais où il l'assimile à l'état de ceux qu' « une pensée incertaine et sans loi hante au milieu des hurlements ». Il pousse jusqu'au bout cette assimilation de la folie à la mort, en faisant en sorte que l'arrêt qui frappe Claudio mette dans le même sac un certain Bernardin dont la noire figure mérite qu'on s'y arrête. « Cet homme ne se fait pas une idée plus terrifiante de la mort que d'un sommeil d'ivresse ; n'ayant souci, considération ni crainte du passé, du présent ou de l'avenir, insensible à la condition mortelle et désespérément mortel. — D... : Il a besoin de conseils. — P... : Il n'en écouterait aucun. Il a toujours eu sa liberté dans la prison. Donnez-lui permission de s'échapper d'ici, il n'en fera rien. Ivre, il l'est plusieurs fois par jour, sinon plusieurs jours à la file. Très souvent nous l'avons réveillé comme pour le mener à l'exécution, en lui montrant un semblant de mandat : cela ne l'a pas ému du tout. »

Choquerai-je beaucoup mes lecteurs en leur assénant que ce Bernardin offre une image accomplie de l'homme de pouvoir, aussi ivre que lui et aussi libre dans sa prison, aussi délié de la crainte et aussi sourd à la parole, aussi « insensible à la condition mortelle et désespérément mortel », déjà passé qu'il est avec corps et biens dans le royaume du semblant ? Le Duc, en tout cas, auquel il tient tête, refusant de se laisser exécuter, non pour le principe, mais par caprice, parce qu'il n'en a pas envie *aujourd'hui*, lui saura gré de s'être si magistralement montré unique et insubstituable, en le libérant, au dénouement de la pièce, alors même que « son crime est certain et qu'il ne le nie pas ».

Or, c'est devenu tout à fait le cas d'Angelo. La nuit même où on lui paye la rançon de Claudio et où le Duc attend sa grâce en compagnie du Prévôt, il dépêche à la minuit un billet écrit de sa main où il demande que Claudio soit exécuté pour les quatre heures du matin et, nouvelle Salomé, que sa tête lui soit envoyée à cinq heures. C'est pour cacher son embarras

que le Duc essaye de savoir qui est le Bernardin dont l'exécution est prévue dans le même billet pour l'après-midi seulement ; et c'est à nouveau la substitution des têtes qui lui paraît le stratagème adéquat. Ce que l'obscurité a pu faire pour des corps de femmes, la mort « qui est un grand déguiseur » le pourra pour les têtes des condamnés. Un ange en tout cas n'y verra que du feu.

Mais ce n'est vraiment ni le rôle ni l'emploi d'un Prévôt, défini par une fonction qui ne souffre, elle, aucune confusion entre la vie et la mort soit entre des noms, soit entre des corps : il y risque, à chaque acte, sa propre tête. Aussi le Duc est-il lui-même obligé de se conformer à la loi, alors même qu'il la transgresse, sans avoir néanmoins besoin de se démasquer : la lettre suffisant bien à cet animal parfaitement dressé, il se contente d'exhiber le sceau de la légitimité et de laisser supposer que son retour est proche. Différer la mort de Claudio, remplacer la tête récalcitrante de Bernardin par celle d'un autre, bandit notoire emporté par la fièvre au sein de la prison, et dont la tête ressemble davantage, enfin servir de messenger auprès d'Angelo, tout s'aplanit, dès lors que l'irréprochable Prévôt a flairé l'odeur du maître sous la bure du moine.

Mais c'est, on s'en doute, en ce point que s'arrête notre fiction. Que le maître, en effet, se dresse à nouveau pour trancher entre ce qui doit être su et ce qui doit rester tu, et c'en est fini du praticable et de la circulation qu'il permet des corps comme des lettres, grâce à lui sommées de parvenir à leur destinataire.

Est-il vraiment besoin de raconter le dénouement de la pièce ? Et n'en ai-je pas assez dit pour que mes lecteurs, psychanalystes ou hommes de loi, y aillent retrouver leur bien, sans que je gâche davantage leur plaisir ?

Je n'étonnerai cependant personne, en remarquant qu'après la nuit de l'alcôve ou le subreptice de la prison, c'est en plein jour et sur la place publique qu'il y a lieu de clore la querelle, la scène qui fait pendant à l'instauration du praticable étant comme de juste celle du jugement qui, après avoir fait, une dernière fois et sans recours, la lumière, soumet d'autorité chaque nom à l'ordre du semblant : plus de corps substitués ni de lettres détournées, mais le mariage ou la potence, le Duc lui-même, après avoir condamné l'hystérique à vivre en mari cocu de sa putain, se condamnant à la douce violence d'épouser, en bon moine qu'il a su être, la nonne elle-même. Souhaitons-lui du plaisir !

J'en ai donc assez dit pour donner un avant-goût de ce qui vous attend si la psychanalyse un jour (qui ne saurait néanmoins tarder) était reconnue d'utilité publique... Mais le pire n'est pas toujours sûr, la cruauté de cette fonction, inoccupable à visage découvert, sinon par bêtise ou canaillerie, qui consiste à faire pièce au refoulement, si bénéfique puisse-t-il être, ayant de quoi faire encore reculer les plus hardis.

Ce qui est, en revanche, certain, c'est que mon écrit, pour avoir dû se soumettre à la logique du récit, opère comme un piège qu'il importe pour

finir de déjouer. Quand le Duc écrit son équation, qui sert assurément de clé de voûte et à la fiction qu'il incarne et à l'ordre social qu'il soutient, il ne se contente pas d'affirmer qu'un Angelo vaut bien un Claudio. Cette mesure n'entre en vigueur que s'il est aussi bien possible de faire coïncider, *dans le temps*, deux actes : « A la hâte répond la hâte et la lenteur paye la lenteur », est-il expressément signifié, alors même qu'il s'agit d'assurer que l'échange pourra se fonder sur l'étalon d'une mesure.

Serai-je maintenant entendu si j'affirme, au contraire, que cette coïncidence est celle sur laquelle se fonde l'ordre de la perversion et qu'il n'y a point d'autre étalon que celui du *retard* qui fait la différence de l'enfant à l'adulte ou celui de *l'écart* qui fait la différence entre un homme et une femme. Il n'y a d'autre mesure que la non-mesure du Phallus seule susceptible de fonder un échange qui ne serait pas celui où « mort pour mort » ; car seule la lenteur du long travail de la parole peut payer la hâte inéluctable des moments de conclure.

RÉSUMÉ. — *La tentative dont le présent texte est le résultat est issue de la lecture d'une pièce de Shakespeare, Mesure pour mesure, où il me semble que le « praticable » est instauré par le tenant du pouvoir lui-même, du fait qu'il s'en absente. Ce qui permet le dévoilement : 1) du rapport que foment l'hystérique entre le corps du Prince et le corps du Peuple ; 2) de la dimension du semblant, jamais éludable dans la mesure où elle noue le pouvoir au sexe ; 3) de la mise en mesure dont le pouvoir se croit investi, entre la mort et la folie, respectivement représentées par Claudio condamné et Angelo condamnant, qui se retrouvent néanmoins tous les deux sur les plateaux de la même balance.*

THURIANE SEVENO

Les préoccupations politiques des psychanalystes

ÉTAT DES TRAVAUX

Quelles contributions les fils de Freud ont-ils apportées à l'étude des réalités sociopolitiques ? Il faut, pour serrer au plus près les tentatives d'application de la psychanalyse dans le champ de la science politique ou, plus restrictivement, les éclairages particuliers susceptibles de nourrir de nouvelles problématiques d'investigation dans ce domaine, entreprendre des sondages bibliographiques. Ceux que nous avons effectués portent sur les ouvrages publiés par les membres des sociétés françaises de psychanalyse freudienne ainsi que sur les articles parus dans leurs revues. Nous avons choisi comme point de départ l'année 1950 qui représente un tournant dans l'histoire du mouvement analytique français. A cette date en effet, celui-ci sort de sa léthargie pour connaître une période d'effervescence théorique sans précédent (1).

L'impression générale que l'on retire d'un tel recensement est double. D'un côté, il est permis de faire état d'une certaine déception. Il faut bien l'admettre, en effet, la recherche dans le domaine de la psychanalyse appliquée au champ du politique a été, depuis Freud, quelque peu laissée à l'abandon en France. Pourtant, si les études, ou même les réflexions intéressant le politique sont peu nombreuses, celles qui existent augurent favorablement de la rencontre entre les deux champs d'analyse.

Elles constituent d'ores et déjà un certain acquis dont il faut inventorier les promesses ; elles permettent aussi d'enrichir notre compréhension du politique sur ses deux axes majeurs : celui, hori-

(1) On n'évoquera pas ici l'abondante littérature sur *Marxisme et psychanalyse* qui, dans la plupart des cas, a pour auteurs des non-psychanalystes.

zontal, de l'agrégation entre individus débouchant sur la formation d'un ensemble sociétal ; celui, vertical, de l'émergence d'un pouvoir de domination spécifique : le pouvoir d'Etat.

I. — L'EXPLORATION DE LA SOCIALITÉ POLITIQUE

Pour les psychanalystes, toute la vie pulsionnelle oscille entre deux pôles fondamentaux : celui de la réalité, celui de l'illusion. A la suite de Freud, beaucoup d'entre eux valorisent la dure école de la réalité ; ils soutiennent que l'apprentissage du manque, l'expérimentation des interdits, l'acceptation de la castration symbolique sont indispensables pour permettre à l'enfant d'assumer son statut de Sujet. Mais ils soulignent par ailleurs que l'accession au réel se concilie avec le maintien d'une zone soumise au principe de plaisir. La mise à raison de l'imaginaire n'est jamais totale. Il subsiste toujours chez l'homme un besoin d'illusion qui trouve aussi à s'exprimer dans le champ du politique.

Sous-tendue par cette dialectique du réel et de l'imaginaire, l'approche psychanalytique de la socialité privilégie trois thèmes : la quête d'idéal ; l'expérimentation du permis défendu ; le besoin d'idéologie.

A) *La quête d'idéal*

Certains psychanalystes ont développé une problématique d'importance pour la compréhension du processus de socialisation politique : celle de la perte de la complétude narcissique et de la nostalgie de la toute-puissance perdue.

Celle-ci est fondée en théorie sur le concept d'Idéal du Moi introduit en 1914 par Freud dans *l'Essai sur le narcissisme*. Elle postule l'existence d'un temps antérieur à la différenciation du Moi et du non-Moi, celui de la relation duelle avec la Mère, où l'enfant vit un état de perfection narcissique et de toute-puissance. Les frustrations, rendues inévitables par l'inadéquation du monde extérieur aux exigences impérieuses de l'enfant provoquent la disparition de ce sentiment merveilleux. A partir de ce moment, un funeste et douloureux écart s'installe entre le Moi et l'Idéal. Cependant, le temps où le sujet était à lui-même son propre idéal, où il ne ressentait ni insatisfaction, ni désir, reste en lui comme l'engramme du bonheur parfait et permanent. C'est pourquoi il court sans répit à la poursuite de sa toute-puissance perdue. Il est habité par une éternelle quête d'idéal.

Or la socialité apporte des réponses à la nostalgie de la toute-puissance, procure certaines satisfactions au désir de complétude.

Pour des psychanalystes praticiens du groupe, comme Didier Anzieu ou René Kaës, nul doute que, du point de vue de la dynamique psychique, il n'existe un lien entre la quête narcissique et le désir de se fondre dans un groupe (2), du moins celui dont l'aspect consensuel est fortement marqué.

L'imaginaire des groupes fondés sur un consensus (groupes thérapeutiques ou de formation, mais aussi partis politiques, sectes, mouvements ou, à une autre échelle, communauté nationale) s'organise fréquemment autour de la représentation fantasmatique d'une toute-puissance narcissique du groupe. Tout se passe comme si ses membres revivaient en son sein la relation duelle à la mère. Le groupe est à celui qui y participe ce que la mère était au tout petit enfant, à savoir son expansion narcissique. Et chacun, s'identifiant au groupe global, participe de l'image de la toute-puissance dont celui-ci se trouve investi. De là, le sentiment d'« euphorie fusionnelle » que peuvent éprouver les participants. Comme l'écrit remarquablement René Kaës : « Le groupe comme totalité est la préfiguration de la complétude... Le corps individuel défaillant est transfiguré par le corps groupal inaltérable et triomphant... Le groupe c'est... le corps - perdu de chaque - un... dans un corps fusionné, plénier, tout et rien, à l'acmé de la jouissance » (3).

Dans le champ du politique, ce type de questionnement renvoie à la force et à la permanence du nationalisme ou du patriotisme dont les ressorts pulsionnels ont été trop souvent méconnus.

L'engagement politique, et le désir d'exercer grâce à lui le pouvoir, ou tout simplement celui d'être élu, semblent souvent répondre à une hantise de récupération narcissique. C'est l'avis de René Kaës qui écrit : « Prendre ou exercer le pouvoir dans un groupe peut... sauver les restes de la toute-puissance infantile dont le deuil n'est jamais fait » (4).

Dans cette perspective, les hommes politiques se recruteraient surtout parmi les individus qui ressentent le besoin impérieux de vérifier dans des activités extérieures la conformité de leur Moi et de

(2) Didier ANZIEU, *Le groupe et l'inconscient*, Paris, Dunod, 1975 ; *Etudes psychanalytiques des groupes réels, Les Temps modernes*, juillet 1960, n° 242, p. 57-73 ; *L'illusion groupale, Nouvelle Revue de psychanalyse*, automne 1971, n° 4, p. 78-93 ; *La fantasmagorie orale dans le groupe, Nouvelle Revue de psychanalyse*, automne 1972, n° 6, p. 203-213. René KAËS, *L'archigroupe, NRP*, n° 8, p. 207-221.

(3) René KAËS, art. cit., p. 209.

(4) R. KAËS, art. cit., p. 220.

leur Idéal, qui recherchent la faveur du public, seule capable d'apaiser leur angoisse narcissique, d'améliorer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Ce thème n'est pas exploré plus avant par les psychanalystes. Mais le relais a été saisi par certains politistes. Ainsi, la problématique développée par Daniel Gaxie dans son article « Les rétributions du militantisme » est-elle manifestement influencée par ce nouveau regard (5).

Alain Besançon ouvre la voie à une thématique voisine lorsqu'il s'intéresse aux mécanismes de l'adhésion des masses à un grand homme politique et aux conditions d'émergence d'un tel désir (6). « Le fait historique du grand homme, écrit-il, repose dans la convergence au moment propice, d'un modèle exemplifié par un homme en sa personne, sa pensée, et du désir, de la capacité d'un groupe humain à le saisir, à le faire sien, à engager avec le grand homme un procès d'identification » (7).

L'individu cherche toute sa vie des leaders dont il puisse introjecter l'image à titre d'Idéal du Moi. Or les hommes politiques sont tout désignés pour répondre au désir de s'identifier à plus que soi, surtout sans doute aux moments qui constituent les temps forts de la vie politique : périodes électorales et périodes de crise où l'on voit surgir le désir de l'« homme providentiel », du « Sauveur ».

Si cette thèse contient une part de vérité, le phénomène du grand homme trouverait un commencement d'explication dans l'idée que les individus portent en eux, à des degrés divers il est vrai, un désir d'héroïsation.

B) *L'expérimentation du permis défendu*

L'émergence de la Loi, de la dichotomie permis/défendu, est contemporaine de l'Œdipe que l'on peut donc considérer comme l'expérience originelle du politique.

Au stade œdipien, les désirs de l'enfant se heurtent à la loi de prohibition de l'inceste qui lui est signifiée par le père. De là naît un conflit générateur d'une forte angoisse, d'un sentiment de culpabilité intense, et qui ne laisse d'autre issue normale que l'acceptation de l'ordre œdipien. Celle-ci implique le renoncement aux désirs, l'identification symbolique au père porteur de la Loi, l'intériorisation de

(5) D. GAXIE, Les rétributions du militantisme, *Revue française de science politique*, février 1977, n° 1, p. 123-154, notamment p. 130.

(6) A. BESANÇON, Vers une histoire psychanalytique, *Annales ESC*, 1969, n° 3, p. 59, 459 et 1969, n° 4, p. 1011 sq. Voir aussi *Le Tsarevitch immolé*, Plon, 1967.

(7) Art. cit., p. 611.

l'interdit et l'instauration du Surmoi qui en est le représentant.

Toute cette thématique de l'assujettissement à la Loi revêt une importance capitale pour la socialisation politique du sujet. Elle peut aussi contribuer à éclairer le rapport dialectique entre le Désir et la Loi.

Alain Besançon établit nettement l'analogie existant entre la résolution du conflit œdipien et l'acceptation de l'ordre social envisagé comme structure hiérarchique. Pour lui, en effet : « Toute hiérarchie se forme sur le modèle lointain de l'identification œdipienne » (8). Dans les deux cas, le sujet comprend que bien des prérogatives lui sont interdites, accepte d'effectuer les renoncements qui sont exigés de lui et intériorise les barrières qui lui sont signifiées.

L'ordre social, c'est aussi un système de valeurs dominantes. Et, là encore, le mécanisme de l'assujettissement à la loi œdipienne nous donne l'intelligence de l'acceptation de la répression des désirs dans les interdits culturels. Janine Chasseguet-Smirgel et Bela Grunberger font, de cette hypothèse de travail, une utilisation vivement controversée parce que idéologiquement marquée à droite, dans *L'univers contestationnaire* (9) où ils affirment que les « contestataires » de mai 1968 étaient des jeunes qui refusaient précisément d'assumer leur complexe d'Œdipe.

Cependant, avec une psychanalyste marxiste comme Marie-Claire Boons se trouve réintroduite une problématique plus sociologique (10). Le Surmoi ne se construit pas seulement sur le modèle des parents. Plus tard intervient la société : l'école, l'Église, l'armée, les médias et, d'une façon générale, les gouvernants. Toutes les institutions socioculturelles sont porteuses d'une loi, d'un ordre, fonctionnent à la répression des pulsions. Or, comme le père au temps de l'Œdipe, la société a la mainmise sur l'individu par l'intermédiaire du sentiment de culpabilité. Pour apaiser celui-ci, et aussi par angoisse d'être rejeté du groupe chaque individu est fortement incité à se soumettre à la loi, à accepter l'interdit qui devient partie intégrante du Surmoi. Ce dernier est donc le résultat de l'intériorisation des valeurs dominantes véhiculées par les institutions existantes ce qui lui confère sur le plan politique un effet conservateur : il assure la reproduction des modèles socioculturels.

Nombreux enfin sont aujourd'hui les psychanalystes qui relati-

(8) Vers une histoire psychanalytique, *Annales ESC*, 1969, n° 3, p. 602.

(9) Publié sous le pseudonyme d'André STÉPHANE, Paris, Payot, 1969.

(10) M.-C. BOONS, Quelques remarques à propos de la constitution des idéaux dans la théorie freudienne, *Revue française de psychanalyse*, 1973, n° 5-6, p. 1149-1158.

visent la notion même de « normalité », qui admettent l'existence d'une « sur-adaptation au monde réel » et en arrivent à faire l'éloge d'une certaine anormalité (11). Pour ce dernier une véritable carence frappe la vie fantasmatique des individus ayant trop fortement intériorisé les interdits culturels, et qui politiquement sont les parangons du conformisme, les piliers de l'ordre social. A cette « normalité » quasi pathologique d'individus pris de panique à la seule idée d'être en dehors de la norme, du moule, ils opposent la vraie normalité qui suppose la faculté de contester l'ordre des choses établi pour passer à de nouvelles normes, elles-mêmes bientôt caduques et de toute façon relatives.

L'ordre social, enfin, c'est la loi. L'idée selon laquelle le Désir lui est lié est un thème permanent de l'œuvre freudienne : seule l'émergence de la Loi détermine l'accès à l'ordre du désir humain. Pour utiliser la terminologie lacanienne, la Loi fonctionne comme le signifiant d'une limite à ne pas franchir. On peut comprendre alors que la frustration est au cœur du désir. Sa réalisation ne l'éteint pas, mais le relance dans une quête perpétuelle : « Un désir accompli, écrit Serge Viderman, fait rebondir le désir vers un ailleurs qui n'est jamais ici » (12). L'homme est ainsi voué au manque.

Cette analyse connote à l'évidence une vision dont on imagine sans peine les prolongements politiques : si la loi est constitutive du désir, on ne peut pas interpréter leurs rapports en termes de lutte opposant une énergie de vie rebelle et sauvage à un ordre mortifère cherchant à lui faire obstacle, et à la juguler. Dès lors, c'est un combat illusoire que de dénoncer la répression du désir par le Pouvoir. Tel est bien l'un des aspects fondamentaux de la controverse soulevée par la publication de *L'anti-Œdipe* dont les auteurs dénoncent vigoureusement cette problématique et bâtissent en contrepoint une vision « révolutionnaire » dans laquelle le désir se révèle affranchi du manque » (13).

c) *Le besoin d'idéologie*

L'apport majeur de la psychanalyse à la lecture du phénomène de l'idéologie consiste à y dévoiler les manifestations du désir. Ainsi,

(11) V. Joyce MAC DOUGALL, *Plaidoyer pour une certaine anormalité*, Gallimard, 1978. Cf. Connaissance de l'inconscient et le colloque « Aspects pathologiques et pathogènes de la normalité », *Revue française de psychanalyse*, 1972, n° 3.

(12) Serge VIDERMAN, Le rapport sujet-objet et la problématique du désir, *Revue française de psychanalyse*, 1963, n° 4, p. 745.

(13) G. DELEUZE et F. GUATTARI, *L'anti-Œdipe* ; Ed. de Minuit, 1972, coll. « Critique ». V. également *Psychanalyse et politique*, recueil d'articles, Ed. des Mots perdus, 1977. Contra : J. CHASSEGUET, B. GRUNBERGER, A. BESANÇON, *Les chemins de l'anti-Œdipe*, Toulouse, Ed. Privat, 1974.

dans un article intitulé « Sexualité et idéologie chez Marx et Freud », André Green procède-t-il à une analyse serrée des textes de Marx pour tenter de mettre au jour le processus par lequel, chez ce dernier, la fonction du désir dans l'idéologie s'est trouvée refoulée (14).

De leur côté, Janine Chasseguet-Smirgel (15) et Alain Besançon (16) opèrent un rapprochement audacieux entre l'idéologie et la structure perverse. La première qui se réfère surtout au nazisme mais aussi aux théories reichiennes et néo-reichiennes (17) est très nette sur ce point ; dans une formule-choc elle affirme : « L'idéologie fonctionne comme un équivalent pervers » (18). Pour ces auteurs, les idéologies, tout comme le savoir pervers, sont fondées sur un déni de réalité. En effet, elles ont pour caractéristique commune de promettre à l'homme une réconciliation ultime avec lui-même dans une complétude enfin retrouvée : « l'homme total » dans la société sans classe chez Marx, la nouvelle « race aryenne purifiée » dans le Reich millénaire chez Hitler. Comme dans la solution perverse, cette promesse d'un bonheur parfait trahit un désir d'assomption narcissique. Organisant la fuite devant la castration, l'incomplétude, ces idéologies cherchent à rompre avec la Loi, mais elles rompent du même coup avec le réel et fonctionnent dans le registre de l'illusion.

Ainsi définies, les idéologies sont toujours d'essence totalitaire et débouchent inévitablement sur la violence : sont d'abord persécutés les « supports de projection » c'est-à-dire le système ou le groupe d'individus qui doivent être anéantis pour que vienne le temps de l'accomplissement des désirs (la famille patriarcale, le capitalisme, ou bien les communistes, les juifs, les franc-maçons, etc.). Mais très vite vient le tour des opposants puis des indifférents et des sceptiques. En effet : « N'entrant pas dans le jeu de tous ceux qui soutiennent l'illusion, ils représentent une faille dans l'illusion elle-même... ils la mettent *ipso facto* en cause » (19).

Aventuré sur ce terrain, avec cette problématique de l'illusion politique (20), le discours des psychanalystes se heurte à l'objection

(14) *Etudes freudiennes*, 1969, n° 1-2. Voir aussi A. GREEN, MARX et FREUD, in *Human-Context*, 1973.

(15) Essai sur l'Idéal du Moi, *Revue française de psychanalyse*, 1973, nos 5-6, p. 709 à 930, également publié aux Editions Tchou, 1976.

(16) La psychanalyse dans ou devant l'idéologie, in *Histoire et expérience du Moi* (recueil d'articles), Flammarion, 1971.

(17) En collaboration avec B. GRUNBERGER, *Freud ou Reich ?*, Tchou, 1976, coll. « Les Abysses ».

(18) Art. précit., p. 823-824.

(19) Art. précit., p. 830.

(20) V. récemment le livre de Serge KAUFMANN, *L'inconscient du politique*, PUF, 1979.

selon laquelle il fait le jeu de l'ordre établi en postulant, explicitement ou non, l'apolitisme. Répéter que le deuil des illusions est à faire, que l'homme est voué à l'incomplétude et au manque, risque de conduire très vite à l'idée que, faute de pouvoir changer la vie, il ne reste plus qu'à gérer au mieux ce qui est. Ce pessimisme, qui peut conduire tout droit au fatalisme, est aussi — on le sait depuis de Maistre et Renan — une composante essentielle de la pensée traditionaliste et conservatrice. C'est la dénonciation à laquelle s'emploient nombre d'auteurs le plus souvent à partir d'une problématique marxiste. Citons notamment Catherine Clément, Pierre Bruno, Lucien Sève (21) et surtout Robert Castel (22).

II. — L'EXPLORATION DU POUVOIR POLITIQUE

L'exploration analytique tend à mettre en corrélation la notion de Pouvoir avec un certain mode d'appropriation du désir : celui du pervers, identifié ici comme désir de (se) soumettre. Outre cet aspect essentiel, qui retient l'attention de divers auteurs, une autre piste a été ouverte par Pierre Legendre qui tente de démontrer que le Pouvoir, à l'instar de l'Église, vit sur le mode du faire-croire, que la Loi entretient des rapports étroits avec le Sacré.

A) *Le désir de (se) soumettre*

Envisagé avant toute institutionnalisation, le pouvoir se déploie au sein d'une relation duelle dans laquelle l'un des sujets se laisse dominer par l'autre. L'approche psychanalytique incite à formuler l'hypothèse selon laquelle la relation de pouvoir est l'expression d'un désir de soumission (désir de soumettre, de dominer pour l'un ; désir d'être soumis, d'être dominé pour l'autre), d'essence sadomasochiste et sous-tendu dans sa double dimension par la recherche de satisfactions narcissiques.

L'œuvre de Sade, qui selon Victor Smirnoff (23) « ne prend son sens que par le discours qu'elle instaure sur le pouvoir », fournit confirmation de la nature narcissique du désir de pouvoir : elle est « apologie de la jouissance narcissique ». C'est aussi l'avis de Serge

(21) *Pour une critique marxiste de la théorie psychanalytique*, Ed. Sociales, 1970.

(22) *Le psychanalysme. L'ordre psychanalytique et le pouvoir*, Ch. Bourgeois, 1970, coll. « 10/18 ». Voir aussi L'inconscient social de la psychanalyse, *Topique*, octobre 1969, p. 129-142.

(23) V. SMIRNOFF, *Pouvoir sexuel*, NRP, automne 1973, n° 8, p. 179 sq.

Viderman (24) pour qui l'entreprise sadienne de possession absolue, de négation de l'autre en tant qu'être de désir a pour but de faire éclater, en regard, le narcissisme du sujet, « dont la souveraineté se mesure exactement à l'abjection qu'il fait subir ». Cependant l'incertitude de la possession de l'objet, donc l'incertitude de la toute-puissance narcissique implique qu'elle ne trouve d'aboutissement que dans la mort : celle de l'objet, mais aussi celle de l'homme de pouvoir dont la maîtrise est profondément dépendante, conditionnée par la reconnaissance de l'Esclave lui-même. « Si l'autre ne lui reconnaît pas sa maîtrise, le maître s'effondre » (25).

Symétriquement, Georges Darcourt (26) nous invite à voir dans la position masochiste de la relation de pouvoir une source de satisfactions narcissiques : « C'est de la soumission à la toute-puissance de l'autre que (le sujet) tire sa satisfaction », laquelle se fonde en dernier ressort dans un rapport identificatoire à celui qui fait souffrir.

Cette relation se réalise de manière spécifique au niveau du pouvoir d'Etat : elle généralise et globalise la relation inégalitaire dominant-dominé et implique finalement la négation par l'un du désir de l'autre. Gérard Miller (27) le montre bien dans son analyse du discours du maréchal Pétain : « Pouvoir, Langage et Jouissance, écrit son préfacier Roland Barthes, ne formèrent plus qu'un énoncé monotone et triomphant ; mais le jouir du maréchal était notre manque-à-jouir même. » Le discours du Pouvoir est un discours mortifère.

C'est cette problématique, classique dans la pensée freudienne depuis *Malaise dans la civilisation*, que reprend Eugène Enriquez (28) explorant le Pouvoir politique comme « anti-Eros », caractère qu'il partage d'ailleurs avec toute autre forme de Pouvoir, mais qu'il réalise de façon spécifique.

L'Etat lui apparaît, dans son noyau essentiel, une force travaillée par la pulsion de mort, animée par le « désir du non-désir ». Préoccupé de l'ordre (l'ordre en soi avant même peut-être de l'être au bénéfice

(24) S. VIDERMAN, Le rapport sujet-objet et la problématique du désir, *Revue française de psychanalyse*, 1968, n° 4, p. 735-760.

(25) Anonyme, Plaidoyer pour une cause perdue, *L'Ordinaire du psychanalyste*, janvier 1975, n° 6, p. 26.

(26) G. DARCOURT, Définition clinique du masochisme moral, *Bulletin de l'Association psychanalytique de France*, juin 1968, p. 16. V. également : Cornelius CASTORIADIS, La psychanalyse projet et élucidation, in *Les carrefours du labyrinthe*, Seuil, 1978, p. 71, coll. « Esprit » (article paru dans *Topique*, n° 19, p. 7).

(27) *Les pousse-au-jouir du maréchal Pétain*, Seuil, Paris, 1975, coll. « Connexions du champ freudien ».

(28) Le Pouvoir et la mort, *Topique*, n° 11-12, p. 147-193. Le gardien des clés, *Topique*, n° 19, p. 117-161. Voir aussi ses articles parus dans la revue *Connexions* notamment n° 3, p. 65 à 93.

de groupes ou de classes), il est, selon une pente fatale, irrésistiblement porté par un désir d'uniformisation excluant toute déchirure dans la société, toute différence. Mais la tension vers l'unidimensionnalité est tension vers la mort ; intervient ici la loi d'augmentation de l'entropie : « Lorsqu'il n'y a plus d'écart différentiel, que tout est nivelé, que le système ne peut plus accepter d'événement, de bruit, il ne peut que se reproduire à l'identique et se dégrader irrésistiblement » (29).

B) *La loi et le Sacré*

Les travaux des historiens et des anthropologues l'ont prouvé : le Sacré est une dimension essentielle du champ politique. « La parenté qui associe le pouvoir et le sacré, écrit Georges Balandier, s'impose avec la force de l'évidence dès l'instant où l'on considère les pouvoirs supérieurs attachés à la personne royale, les rituels et le cérémonial de l'investiture, les procédures maintenant la distance entre le roi et les sujets, et enfin l'expression de la légitimité » (30). Le rapport du pouvoir à la société, explique encore Georges Balandier, est essentiellement chargé de sacralité parce que toute société associe l'ordre qui lui est propre à un ordre qui la dépasse. Mais le sacré peut être aussi une stratégie du pouvoir, un instrument destiné à garantir sa légitimité.

C'est à une lecture psychanalytique de cette stratégie du sacré que s'est intéressé Pierre Legendre dans ses deux livres majeurs : *L'amour du censeur* et *Jouir du pouvoir*, ainsi que dans divers articles publiés notamment dans la revue lacanienne *Ornicar ?* (31). Pour cet auteur, la question trouve son point d'ancrage à l'époque du Moyen Âge. C'est en effet dans l'Église médiévale, génitrice des mythes fondamentaux, que l'imbrication du Pouvoir et du Sacré peut être observée à l'état pur. À partir de savantes exégèses du droit canon, l'auteur de *L'amour du censeur* cherche à identifier les arrangements symboliques grâce auxquels le Pouvoir obtient d'être sacralisé et par là même légitimé.

Il montre par exemple le rôle essentiel tenu par le concept de

(29) Le pouvoir et la mort, *loc. cit.*, p. 168. Voir la thématique voisine de J. BAUDRILLARD, in *Oublier Foucault*, Galilée, 1977, coll. « Espace critique ».

(30) *Anthropologie politique*, PUF, 1969, p. 117, coll. « SUP ». En matière d'ethnopsychanalyse, se détachent les travaux de Georges DEVEREUX, Voir *Ethnopsychanalyse complémentariste*, Ed. Flammarion, 1972, et *Essais d'ethnopsychiatrie générale*, Ed. Gallimard, 1970. V. également l'application qu'en fait Roland JACCARDIN, *L'exil intérieur*, Seuil, 1978, coll. « Points ».

(31) P. LEGENDRE, *L'amour du censeur*, Seuil, 1974, coll. « Le champ freudien » ; *Jouir du pouvoir*, Ed. Minuit, 1976, coll. « Critique » ; La psychanalyse et les institutions, *Ornicar ?*, janvier 1975, n° 1, p. 57-61 ; Le docteur, *Ornicar ?*, n° 2, p. 3 à 12.

phallus dans la doctrine pontificale qui proclame l'existence sur la terre d'un souverain tout-puissant, omniscient, dont la sentence déclare la Loi. Le pontife unique et souverain appartient à l'univers sacré des clercs, d'où toute sexualité, c'est-à-dire toute impureté, est forclosée. Mais s'il est privé de la jouissance phallique, il figure aussi, de la manière la plus ambivalente qui soit comme détenteur du phallus. Il est là pour représenter le Père éternel ; il tient les clefs mystiques, il assume l'être-là de la toute-puissance. C'est ainsi qu'il peut parler, étant celui-là seul qui se trouve légitimement placé pour savoir, qui est mandaté pour dire la vérité de l'institution.

Prolongeant son étude à la version contemporaine du dogmatisme, Pierre Legendre ouvre des pistes de recherche très intéressantes, notamment lorsqu'il affirme qu'en France, l'Etat a été érigé en « tenant lieu du pontife » et s'est vu transférer les signes sacrés de sa toute-puissance. La place éminente, et véritablement souveraine, de la Loi, catégorie substitutive de la Parole du Pontife, la vénération du texte écrit, l'obsession de recevoir de l'En-haut une perpétuelle réponse au doute, toutes ces caractéristiques essentielles du système juridique français sont à cet égard des faits hautement significatifs aux yeux de Pierre Legendre. L'anticapitalisme forcené de la fonction publique constituerait un autre indice de la survivance d'une religion politique : l'argent, chose sale, impure, est indigne d'approcher l'Etat, sacro-saint (32).

(32) V. cependant la critique de cette approche par Michel FOUCAULT dans l'interview accordé à la revue *Les Révoltés logiques*, n° 4.

CATHERINE CLÉMENT

Les effets politiques du divan

1979 : crise à l'intérieur du Parti communiste. Pour la première fois avec cette ampleur, des militants causent, écrivent, publient des livres à l'extérieur des instances internes. Et, parmi eux, se trouvent plusieurs livres écrits par des militants en analyse. Avant d'examiner les effets théoriques et politiques de cette double aventure — être inscrit à un Parti communiste, être sur un divan —, il faut comprendre comment cette évolution a été rendue possible, et tenter d'évaluer ses chances.

1. EN CE TEMPS-LÀ...

Pendant la période qu'on appela plus tard la Grande Contestation, le secrétaire général du Parti proclama — sans trop s'attarder toutefois — qu'il était désormais hors de question qu'il y eût des exclusions politiques. Curieuse parole, contradictoire, complètement, avec l'idée même d'un Parti communiste, voire d'un parti tout court. Le résultat fut net : non seulement les Communistes critiques, appelés aussi Communistes dissidents, ne se contentèrent plus d'écrire hors de la presse du Parti. Ils allèrent jusqu'à pondre, à la hâte — comme s'ils sentaient confusément qu'il fallait saisir la période courte qui leur était offerte de si bonne grâce —, des livres. Des tas et des tas de livres, qui n'eurent aucun mal à trouver preneur : pensez, on attendait cela depuis si longtemps... Dans leur contenu, ces livres rapides n'étaient pas plus dépourvus d'intérêt que de grands éditoriaux : pas plus, pas moins. Peu différents des générations de livres issues des crises internes antérieures, à cette réserve près qu'ils n'étaient pas signés par des exclus, mais par des communistes à part entière.

Goguenard, et à tout prendre, plutôt bon prince, l'appareil du Parti attendait. Paisiblement. Les lecteurs se lassèrent un brin. Le flot se ralentit. La Grande Contestation se faisait multiforme, se divisait en ruisselets politiques, donnait raison à ceux qui redoutaient les dangers des tendances. Puis elle prit fin, ou à peu près. *L'Humanité*, avec une rare constance, avait boudé tous ces livres : faut pas pousser. Mais, dans ce tas, s'était produit un microphénomène, pratiquement inaperçu, discret. Important.

Des communistes, certes critiques, mais peut-être n'était-ce pas l'essentiel, se mirent à écrire d'un lieu tout à fait inhabituel dans ce Parti décidément bien vieux : ils écrivirent à partir de leur divan. Oh, ils ne furent que deux. Deux du moins à en faire état. C'était néanmoins une grande nouveauté. Et il ne fait pas de doute que ce fut rendu possible par l'explosion de paroles qui, pour une fois, se disaient. Ils s'appellent Gérard Belloin, auteur de *Nos rêves, camarades*, et Régine Robin, auteur du *Cheval blanc de Lénine* (1979).

Ainsi, donc le mal était fait. Dès 1968, lorsqu'il s'agit, comme maintenant, de renouer avec des intellectuels qui, partout et en rangs serrés, avaient pris la tangente, le Parti décida que cette vieille histoire, l'ostracisme sur la psychanalyse, c'était fini. On exhuma en grande pompe, pour mieux le réenterrer ensuite, le fameux texte collectif de 1947 où d'illustres signataires, alors communistes et psychiatres, vouaient cette science bourgeoise à l'anathème que l'on connaît. Parmi eux, Serge Lebovici : les temps ont bien changé. Et puis, avant-gardisme littéraire aidant, on tourna la page. Une lourde et grosse page. Mais il était fatal que l'évolution continuât, et que des communistes s'en allassent faire un tour sur le divan lui-même. En fait, c'était déjà commencé depuis bien longtemps, mais pour des raisons « professionnelles ». La première nouveauté fut qu'il n'était plus contradictoire d'être communiste et névrosé. Pas que j'aie une passion pour ce mot, non : mais il vaut mieux, à tout prendre, que malade ou patient.

2. COMMUNISME ET « SUBJECTIVITÉ »

Pour des raisons qui les regardent entièrement, et qu'ils ne livrent pas, ou à leur guise, aux lecteurs, Gérard Belloin et Régine Robin entrèrent donc en analyse. Moi aussi. Nous ne fûmes pas les seuls. Mais le résultat *politique* a des conséquences théoriques qui sont loin d'être encore calculées.

Voici deux histoires, deux livres pourtant bien différents. Quoi de

commun entre l'histoire de Régine, issue d'une souche polonaise juive, et devenue, en France, historienne et linguiste, et celle de Gérard, issu, lui, d'une souche paysanne du côté de Saumur, devenu permanent du Parti sans y prendre garde, jusqu'à ces mois chauds où il décida de quitter la rédaction de *France-Nouvelle* où l'on ne respirait plus, faute de liberté d'expression ? Leurs souvenirs sont différents ; l'air de leurs enfances, aux antipodes ; leurs images parentales n'ont rien à voir les unes avec les autres, leur écriture ne se compare pas. D'où vient alors cette si profonde parenté entre eux, où peuvent se reconnaître non seulement tous les communistes mais encore tous les analysants ?

Dans les autres livres de communistes critiques se trouve souvent une démarche subjective. De la mémoire historique et vivante, comme dans le beau livre d'Hélène Parmelin ; de l'histoire familiale mêlée à l'histoire politique comme dans *L'accident*, de Maurice Goldring. Là n'est donc pas l'innovation. Depuis quelque temps déjà émergeaient des paroles qui n'avaient pas peur de dire « je » : les chroniques de Goldring, dans *France nouvelle*, durent leur succès à ce ton personnel qui décrivait l'expérience individuelle d'un communiste à telle occasion, et qui permettait à tout un chacun de se retrouver là. Hélas ! C'est sans doute aussi ce ton-là qui valut à Goldring l'interdiction de continuer. La subjectivité, ça va bien un peu quand tout le Parti est homogène, et que la ligne politique, claire et bien définie, est largement approuvée. Mais basta !, quand il fait un peu chaud à l'intérieur, on a d'autres chats à fouetter. Que les bouches s'ouvrent, soit ; mais pas pour parler d'elles-mêmes, au moment où les états d'âme font parfois figure de péché politique. Et, tout le temps que dura la Grande Contestation, s'exprimer à titre individuel donna souvent la bizarre, très bizarre impression de susciter immédiatement l'accusation toujours latente : le péché de social-démocratie, qui touche, c'est bien connu — et puis ce n'est pas faux — d'abord les intellectuels. On en revenait, mine de rien, à la phase antérieure : être subjectif, c'était tomber dans les déviations petites-bourgeoises. Dans tous les cas, là n'est pas la particularité de ces deux livres.

Mais bien plutôt, et tout simplement, dans ce qu'ils suivent avec rigueur et passion la démarche analytique. Ce qu'on appelle *anamnèse*, et qui ne peut s'improviser, même avec le plus grand talent de narrateur du monde. Remonter aux sources enfantines, ce peut être l'une des définitions du travail de romancier. L'analyse, c'est autre chose. Elle demande qu'on accepte, et ce n'est pas facile, de faire incessamment le saut entre le passé le plus lointain et le présent le plus actuel. Un va-et-vient perpétuel, qui, à suivre dans ses méandres,

donne parfois le vertige. Mais seul ce patient tissage en navette permet de comprendre pourquoi l'on a choisi ceci, et non cela, et si ce choix vaut encore. Là se joue le politique.

Car, à lire les deux livres de Gérard Belloin et de Régine Robin, on trouve en latence une question que bien peu de communistes — et en général bien peu de militants, où qu'ils aient choisi de planter leurs salades politiques — se posent. Une question toujours inassouvie, qu'il faut pouvoir se reposer toujours avec la même fraîcheur. Pourquoi, oui, pourquoi a-t-on adhéré, pourquoi militer ? Qu'on ne s'y trompe pas : on ne trouvera pas une vraie, une seule réponse. On en trouvera sur plusieurs registres. On patrouillera sans efforts dans les raisons les plus immédiates — les plus rationnelles. Donc aussi les plus construites. On adhère parce qu'il fait mauvais vivre là où l'on travaille, parce que trop d'injustices ont saturé le cœur et le vouloir, parce qu'on a trouvé dans une instance organisée collectivement de quoi espérer. Bien. Ce ne sont pas là de fausses ni de mauvaises raisons. Pour autant, elles ne justifient pas l'immense investissement de temps, de tête et d'affect que demande un Parti communiste. Elles ne justifient pas qu'on choisisse, comme Belloin, d'en faire son métier et son univers exclusif.

Au-delà, il faut passer par l'histoire. Par le moment précis où se fait la jointure exacte entre l'histoire d'un sujet individuel et l'histoire collective d'une région, d'une nation, peut-être, nous y venons, d'un continent tout entier. Belloin raconte très bien comment l'adolescence vécue pendant la guerre en milieu paysan très pauvre lui présenta un Parti communiste seule source de transformations dont le modèle, quelle incroyable chance, existait déjà « dans un seul pays ». Mais, comme il est en analyse, la vérité se diffracte, se réfléchit, dans tous les sens du terme. Car, s'il n'avait pas été par surcroît fils de domestiques de château, donc prisonnier d'une lutte de classe sans cesse mise en scène dans le quotidien, peut-être l'adhésion n'aurait-elle pas été si spontanée, si naturelle. Quand on parle tous les jours des « maîtres » et de leurs richesses, les effets s'en font sentir. Surtout dans cette région traditionnelle où l'aristocratie maintient ses rites et ses duretés. Saumur est la ville du « Cadre noir », et les cavaliers s'y nomment les « dieux ».

3. LE ROMAN FAMILIAL

Cette histoire-là, qui passe par celle de sa propre famille, porte dans le vocabulaire théorique de la psychanalyse un nom précis : c'est le roman familial. A dire le vrai, Freud appelle « roman familial »

une structure bien particulière, passagère dans l'évolution infantine : c'est le moment où l'enfant, rejetant inconsciemment ses parents, s'imagine une famille d'origine plus élevée, qui l'aurait abandonné à la naissance. La vraie famille serait donc une famille d'adoption : et Freud de préciser que le choix de la famille imaginaire va se porter sur le châtelain le plus proche, comme de juste. On aura reconnu là la matrice des contes de fées, la matrice de l'histoire de tous les héros tragiques, Édipe en tête, pris au piège de ses deux familles. Moment passager, mais décisif pour le politique : c'est alors que l'enfant divise le réel de sa famille d'avec l'imaginaire idéal, qu'il le choisisse, comme le héros de la légende, ou le récuse, comme le militant qui s'engage du côté de la pauvreté, c'est-à-dire, dans le cas de Belloin, du côté du parti de la classe ouvrière.

Le roman familial rejette donc la famille véritable, et s'en constitue une autre. Il se trouve que, dans les rites du Parti communiste, l'aspect familial est fortement marqué. Non certes dans les statuts ou le dire officiel, mais dans les mœurs et coutumes, et pour cause : la plupart des militants y trouvent l'aboutissement d'un roman familial inconscient. On en a fait souvent l'objet de plaisanteries, d'observations : on n'a jamais été au fond de cette vérité de type proverbial, qui se dispense donc de ses démonstrations. Oui, il y a de l'attachement familial dans le militantisme. D'autant plus que la vraie famille constitue souvent un lieu mal digéré. Et l'analyse fait table rase, c'est son mérite principal, des confusions autour de la famille. L'anamnèse, cette lente remontée aux sources de tout vouloir, de tout désir, dévoile toujours un roman familial où s'est noué l'imaginaire, l'une des assises principales de l'engagement politique.

Plus encore. Le roman familial n'est pas seulement familial, il est surtout roman. C'est-à-dire fiction. Et cette fiction est multiple. C'est d'abord celle qui entoure tout individu d'une petite légende personnelle transmise par les parents autour de l'enfance. C'est ensuite et surtout celle, transmise sur trois générations au moins — trois générations, temps mesuré de la mémoire familiale — de l'histoire de la famille elle-même. Le livre de Régine Robin en est une éblouissante démonstration : l'histoire d'un père polonais qui aurait peut-être vu Lénine sur un cheval blanc, à la tête de l'Armée rouge, a joué dans le fantasme de la future petite historienne. Et chacun porte en soi le trajet d'un grand-père, d'une grand-mère, qui, transmis de mémoire en mémoire et de bouche en bouche, forge à coup sûr des choix inéluctables. Ces histoires ne sont pas « vraies », ne sont pas véridiques : l'analyse, impitoyable, en démonte les travestissements. Mais peu importe : le roman, comme structure de fiction, emporte les sujets vers

leur devenir politique, aussi sûrement que les motivations rationnelles.

C'est un travail sur les origines : on le sait. On a moins souvent pu constater que ce pouvait être un travail sur l'origine *de classe*. Or c'est là ce que l'on rencontre inévitablement quand on est communiste et sur un divan. Du même coup, la démarche auto-critique si difficile, si rare, change d'allure. Car, dans le travail analytique, n'existe pas, en toute rigueur, d'anathème ou de jugement moral. L'origine est ce qu'elle est : ni bonne ni mauvaise, mais historiquement précisée. Que les parents de Belloin aient été domestiques et paysans ne lui donne, en termes analytiques, aucun privilège. Et l'on sent bien, à le dire, qu'il n'en tire aucun privilège politique. L'autocritique pourrait alors se concevoir, se rêver comme cette démarche qui consiste à débrouiller en soi l'écheveau de son propre roman familial, avant toute chose. Pour rendre claires les racines inconscientes de l'adhésion, et tordre le cou au ressentiment qui s'y cache. « Lutter » est un terme ambigu, douteux, confus : c'est le lieu marécageux des conflits personnels, trop souvent larvés en choix politique. « Lutter » devrait pouvoir se dire en toute clarté, et nous en sommes loin.

4. EXCLUSION ET ADHÉSION

Or, au-delà de l'anamnèse, commune à tous ceux qui ont fait l'expérience analytique, les récits de Gérard Belloin et de Régine Robin démontrent une autre parenté, qui pourrait bien éclairer d'une singulière lumière les motifs les plus secrets de toute adhésion à ce Parti différent des autres. Commençons par Régine Robin : toute son histoire est celle de l'intégration d'une petite juive polonaise à l'*intelligentsia* française. Intégration parfaitement réussie : poste dans l'enseignement supérieur, livres savants, et même psychanalyse. Mais intégration coupable, comme toujours, lorsque le succès vient couronner un reniement des origines, car c'est ainsi que le vit l'inconscient familial. Lorsque, à travers la mémoire retrouvée, maîtrisée, revit la légende de ce père qui avait aperçu le cheval mythique où Lénine caracolait, la réussite apparaît comme une trahison. L'adhésion compense la trahison, et confère une appartenance d'un genre particulier : entre exclus de la société, on se ressemble, on se rassemble. La même exclusion se retrouve dans l'histoire de Gérard Belloin. Une exclusion qui ne repose pas sur une étrangeté extérieure, mais sur une étrangeté à l'intérieur de la communauté culturelle française. Inscrit tôt au Parti communiste, à l'âge de 14 ans, Belloin

devient permanent, acquiert à l'intérieur du Parti une culture propre à tous les permanents, et finit, lui aussi, par écrire des livres : avant celui-ci un livre sur les intellectuels et la culture. Belloin, devenu intellectuel, n'en revient pas : la culpabilité secrète est la même, faite d'émerveillement et de honte inconsciente. L'adhésion, en lui constituant une seconde famille, a renforcé et annulé l'exclusion originaire. Or, cherchez bien : tous ceux qui adhèrent recèlent, enfouie au plus profond de leur roman familial, la trace de l'exclusion et les promesses de ce rassemblement imaginaire où, en droit théorique, toutes différences de classe s'annulent dès l'instant qu'est admise la suprématie politique de la classe la plus déshéritée. Consciemment, cela se formule souvent par des mots simples : le refus de l'injustice. Inconsciemment, cette injustice est quelque part profondément inscrite dans l'histoire familiale, et dans le débordement qu'a pu entreprendre l'individu pour surmonter cette inscription.

Lutter, ce serait donc cela : savoir où est en soi la marque de l'injustice. En débrouiller la part affectivement attachée à telle figure parentale, et savoir comment *l'interpréter* : c'est-à-dire comment la relier à l'histoire, et donc plus largement à la lutte des classes. Voyez, l'analyse jette bien des ponts : entre passé et présent, entre histoire individuelle et histoire collective, entre lutte familiale et lutte des classes.

Mais, en contrepartie, surgit un effet très précis. Un effet de rejet du langage « officiel » : comment désigner ce discours commun à tous les membres d'un Parti, ce discours codé, absolument nécessaire pour que tous s'y reconnaissent, et totalement contradictoire avec l'aventure singulière de la psychanalyse ? Idéaliste, tel apparaît ce langage, Il n'est ni faux ni vrai, il est hors de tout ancrage matérialiste : tout au contraire, l'analyse, dans sa pratique, construit une histoire selon des principes résolument matérialistes. S'y recherche l'ensemble des causes historiques qui ont déterminé une histoire. Dès lors, il devient difficile d'entendre des mots qui ont traversé un siècle et demi sans changer, ou si peu : il faut traduire. De là ces déferlements subjectifs chez les communistes inquiets — qui eût pu ne pas l'être en cette période de désarroi ? —, de là ce désir irrépressible de s'exprimer en son nom propre, avec ses propres mots, sans rien abandonner du fonds commun politique.

Émerge donc, de façon chaotique et dispersée, mais sûre, une autre manière de dire le politique. Il en va de ce mouvement lent et pour l'heure microscopique comme du mouvement antipsychiatrique à ses débuts. Farouchement rebelle à l'institution psychiatrique, l'antipsychiatrie faisait retour à une phénoménologie sartrienne, à du

subjectif à l'état pur, annulant toute idée de norme, de maladie, de santé. Il advint que ce mouvement se défit, la mystique hindoue ayant succédé à la phénoménologie : mais les graines avaient germé un peu partout. Sans doute risque-t-il d'arriver la même chose à ce nouveau parler politique. Peut-être y aura-t-il des sorties, des ruptures, des drôles de dérives : mais les graines sont déjà semées. Si l'institution — qui existe en ceux qui la soutiennent — comprend et entend la nécessité de faire aussi sa place à un autre discours que la langue de bois, alors ces aventures individuelles auront abouti là où elles se cherchaient.

RÉSUMÉ. — *Quand des communistes commencent à écrire à partir de leur divan... Les livres de Gérard Bellouin et de Régine Robin reprennent la démarche analytique afin de comprendre pourquoi l'on devient communiste. L'attachement familial, si fort dans le militantisme, s'explique ainsi par ce que Freud appelait le « roman familial », le choix par l'enfant d'une famille imaginaire. L'analyse jette alors des ponts nouveaux entre histoire individuelle et histoire collective.*

GÉRARD MENDEL

La crise de la psychanalyse

La psychanalyse en tant que corps constitué et que corps de doctrine est fort malade, il n'y a que le public à ne pas le savoir. Dans les rangs mêmes de la corporation, la durée de survie qu'on lui prête se compterait, en années, sur les doigts des deux mains, au maximum. Ensuite : un éclatement en petits groupes dont la cohérence serait assurée par la nécessité d'un minimum de surface sociale pour chacun de ses membres.

Situation malsaine, étrange, et surtout tout à fait inattendue pour celui qui, ayant débuté dans le métier au cours des années 50, a connu l'époque du triomphalisme. Comment en est-on venu à l'actuelle situation ?

Je voudrais défendre ici l'hypothèse que la crise de la psychanalyse, d'origine certainement complexe, est peut être bien en rapport avec un phénomène de négation de tout ce qui est d'origine sociale et avec une appréhension erronée de ce qui concerne, dans ce réel social, le pouvoir.

En somme, pour elle, le pouvoir social, c'était de l'ordre du seul fantasme de puissance ou de toute-puissance. Et entre non-pouvoir social et angoisses de castration ou de néantisation, pas, non plus, de barrière conceptuelle ou théorique. La psychanalyse ne dispose pas d'une théorie lui permettant de distinguer ce qui est de l'ordre du réel social et de ce qui est de l'ordre de sa transcription subjective et fantasmatique chez l'individu.

La psychanalyse se serait ainsi laissé envahir par l'idéologie ambiante, qui, elle, n'est pas un fantasme, et sans même le savoir puisqu'elle lui déniait toute existence. Et, ne rencontrant ni frontières ni limites, soit dans l'ordre de la pensée du fait de la déliquescence générale des « sciences » humaines et sociales, soit dans l'ordre de la pratique du fait de la meilleure tolérance publique, elle se serait doucement laissé gagner par l'illusion de la toute-puissance et serait devenue purement et simplement une « conception du monde ».

Pour être plus précis, elle, la psychanalyse, nous a appris à peu près tout ce que nous savons sur l'enfance et l'enfant dans nos sociétés. Mais

ce serait là, du moins, nous le prétendons depuis nombre d'années, tout ce qu'elle peut nous enseigner.

Elle n'a ni les outils, ni les concepts pour étudier le « reste » : qu'il s'agisse du pouvoir, de la société, du travail, du « faire » en général ; qu'il s'agisse de la vie psychique de l'adulte engagé dans ses activités, de la formation de la personnalité dans d'autres sociétés, ou du futur et de l'avenir en général ainsi que Lucien Goldmann l'avait bien noté.

Pour penser ce « reste », il faut sortir de la psychanalyse. Mais, alors, commence le problème irrésolu qui est celui de la manière dont elle s'articule avec ce qui n'est pas elle. Sa splendide autarcie conceptuelle ne favorise certes pas l'étude des points d'acerochage avec l'extérieur : histoire, société, biologie, etc. Quand quelque chose la gêne, elle nie purement et simplement cette chose. Quand on lui dit qu'elle extrapole abusivement de la société dans laquelle elle est née à toutes les sociétés passées, présentes et à venir, elle répond en parlant d'une nature humaine éternelle ; d'un Père dont le fantôme hante les inconscients depuis les origines de l'humanité ; d'une structure œdipienne immuable qui, non contente d'être an-historique, produirait l'Histoire, ainsi réduite à un théâtre d'ombres.

Elle a réponse à tout.

Si la Biologie la gêne en lui faisant remarquer que la thèse de l'hérédité des caractères acquis, si chère à Freud, était déjà abandonnée par la science du vivant de ce dernier, elle rétorque que la Biologie est aveugle en ce qui la concerne elle-même et qu'elle ferait bien mieux d'intégrer à sa réflexion la lutte de l'instinct de mort et de l'instinct de vie. Que pèsent les éprouvettes du laboratoire devant le fantastique *Space Opera* freudien !..

Si la sociologie relève la tête, Freud n'hésite pas à lui dire qu'elle, la sociologie, n'est « que de la psychologie appliquée » et qu'« il n'existe que deux sciences : la psychologie pure et appliquée, et les sciences de la nature » (1). Escamotées, ainsi, l'économie, l'histoire, la sociologie, l'idéologie...

Qu'on me permette ici une simple anecdote.

Tout récemment avait lieu une soirée de travail organisée par l'Association psychanalytique à laquelle j'appartiens sur le thème et sous le titre de *L'adolescent d'aujourd'hui*. Au fur et à mesure que les rapports et la discussion progressaient un profond malaise me gagnait. Les rapporteurs décrivaient des cas avec une finesse clinique, une culture théorique, un sens de l'humain qui étaient tout à fait remarquables ; ces adolescents avaient eu bien de la chance de rencontrer de tels psychothérapeutes.

Mais, aussi, à aucun moment, le problème ne se trouva abordé qui concernait le fait de savoir si des changements psycho-affectifs, et dans ce cas lesquels, étaient intervenus par rapport aux adolescents d'autrefois. Bien entendu, sur ce point les avis peuvent différer. Mon malaise venait de ce que la question ne fut tout simplement pas posée. Comme

(1) S. FREUD, *The question of a Weltanschauung*, Ltd. Ed., 1933, vol. 22.

si la dimension, la pensée du changement étaient impensables pour le psychanalyste.

Il y a là quelque chose de fondamental, tenant à des problèmes non résolus d'ordre théorique. Qui ne tiennent pas seulement à la position d'un probe artisan amoureux de la belle œuvre et perdu dans une société de production de masse, ou au fait, tel l'astronome de la fable tombé dans le puits, de marcher tellement au radar intérieur du contre-transfert qu'on ne voit pas le monde changer autour de soi.

Je vais donc essayer de cerner la crise actuelle de la psychanalyse. A partir de l'hypothèse que le fait social se venge d'autant plus facilement qu'on lui nie toute existence, ce qui oblige le dénégateur à vivre en pleine illusion et à s'imaginer magiquement que son fauteuil est posé dans les nuages supraterrrestres.

J'essaierai ensuite de montrer comment la démarche et la pratique sociopsychanalytiques, prenant en compte l'inconscient et le social, l'enfant et l'adulte, pourraient peut-être aider la psychanalyse à mieux délimiter son paradigme particulier. Mais précisons bien que si la sociopsychanalyse se sert, dans son travail même, de la psychanalyse, cette dernière n'a nullement besoin de la sociopsychanalyse pour son propre usage interne, mais seulement pour un usage externe : en donnant à voir les effets de la logique propre du social.

1. LA CRISE ACTUELLE DE LA PSYCHANALYSE

En somme, la psychanalyse aurait procédé pour le social comme le psychotique pour la réalité extérieure (2).

On se souvient des textes si importants de Freud où celui-ci nous dit que si, chez le névrosé, le conflit se situe entre Moi et Ça, il est, chez le psychotique, entre Moi et monde extérieur. Chez ce dernier, dans une première étape la réalité extérieure est niée (et non simplement évitée ou ignorée comme pour le névrosé), et dans une seconde étape le monde même (ou une partie) est remodelé, en particulier grâce à un surinvestissement de certaines représentations verbales préconscientes.

N'est-ce pas cela même que le lacanisme a réussi, dans une large mesure, à s'imposer pour l'heure comme perspective ? Un monde vidé, sans la

(2) Qu'on veuille bien ne voir ici nulle malice. D'ailleurs Freud ne nous a-t-il pas prévenus que « en pensant abstraitement (...), il est indéniable que notre raisonnement philosophique acquiert alors dans son expression une ressemblance indésirable avec le travail mental des schizophrènes ». Cf. *La révolte contre le père*, pp. 329-347.

Par ailleurs, et en particulier dans les textes que nous avons ici en vue, Freud parle de notre rapport à la réalité extérieure comme d'un rapport transparent. Or, quel que soit l'élément en cause de cette réalité notre rapport à lui est, à notre sens, médiatisé par une certaine idéologie (issue de la logique d'un certain social), catégorie tout aussi inévitable et constitutive que celles de l'espace et du temps chez Kant.

société et sans les autres ; un monde-miroir dans lequel Narcisse mire mortellement son image (ou son désir) qu'il feint, pour survivre et sans trop y croire, de prendre pour l'image (ou le désir) d'un autre. Première négation, donc : la société. Deuxième négation : l'autre. Un monde parlé par le langage : un langage si hégémonique et tout-puissant qu'il impose sa loi à l'inconscient lui-même. Troisième négation, donc : l'inconscient dans sa spécificité.

Cette cure radicale de négativité, vrai remède de cheval, a pu faire quelque bien à la psychanalyse, engluée dans une positivité normative. Mais le criticisme décapant du lacanisme s'est vite mué lui-même en idéologie normative, et sa négativité en néo-positivisme scientiste à formulation pseudo-mathématique. De toute manière, le « bon choix » ne nous paraît pas celui entre positivité *ou* négativité, mais celui, dialectique, d'un articulé de la positivité *et* de la négativité.

Ce n'est pas tant cela, d'ailleurs, qui nous intéresse ici que la raison du succès du lacanisme, problème, lui, d'ordre sociologique.

Plusieurs causes ont joué.

D'abord, l'accord entre cette idéologie et le vécu des analystes depuis vingt ans : un divan et un fauteuil posés dans les nuages. Le lacanisme légitimait le sentiment d'être comme des demi-dieux, et même plus soumis à cette dernière trace du réel qu'est l'efficacité thérapeutique. Etrange syncrétisme religieux dans lequel un Grand Prêtre au langage hermétique bénit les noces cosmiques du Phallus et de la grande Maya universelle, et où, issus du Livre, le Nom et la Loi-du-Père parviennent finalement à s'écrire avec ces Nombres pythagoriciens que sont les mathèmes. Il y avait là de quoi plaire, au premier abord tout au moins, à certains courants fidéistes.

Ensuite, des milliers de travailleurs intellectuels ou semi-intellectuels, le plus souvent menacés par le chômage dans leur profession (formateurs, psychologues, éducateurs, enseignants) se sont précipités vers cet Eldorado socialement non protégé (3), poussés par le désir de devenir psychanalyste. Le lacanisme leur a fourni légitimité et idéologie. Légitimité : « le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même » ; idéologie : le silence de l'analyste (qui arrange bien celui qui, en l'absence de formation, ne sait trop quoi dire), et un décodage en « symbolique-imaginaire-réel » qui tient lieu de l'analyse de ses propres réactions. — Occasion manquée : car cette « prolétarisation » aurait pu transformer bénéfiquement la psychanalyse. Sous réserve d'une formation (une véritable psychanalyse personnelle) ; d'une supervision sérieuse dans les premières années d'exercice ; de perspectives théoriques qui ne soient pas celles d'une pure idéologie faisant office de mur défensif contre son propre Inconscient ; et, sous réserve, enfin, d'une

(3) Nous ne disons pas qu'il faille un diplôme socialement reconnu. Mais que, à ignorer le social et la société, à se vouloir hors-les-murs de toute cité, la psychanalyse a reçu là un terrible boomerang. Il convient également de reconnaître et de dire que certains de ces « nouveaux analystes » ne manquent ni d'intuition ni de prudence ni de talent potentiel.

non-confusion entre ce qui ressort de la logique du social ou de la logique inconsciente.

Plus largement, des secteurs importants de la petite bourgeoisie intellectuelle ont trouvé réponse à leurs inquiétudes avec le lacanisme. A eux, sans bases sociales véritables, sans solidarités historiques, sans projet politique, Lacan parlait, comme tel sous la Restauration, des « mystères du Moi ». Et le thème d'une aliénation universelle était comme un baume sur leur sentiment d'aliénation sociale. Quant à leur peur de la prolétarianisation, le fait d'apprécier Lacan (ou de simplement citer son nom) était bien le signe — le signe et le faire signe — qu'on n'est certes pas un « manuel ».

De ce côté-ci de l'Atlantique, ce fut donc un lacanien « quatre pas dans les nuages ». Et, de l'autre côté, avec la psychologie du Moi, avec la théorie du Moi (partiellement) a-confliktuel, ce fut l'entrée en force de l'idéologie sociale nord-américaine dans la psychanalyse. Du consensus souhaité entre les classes sociales, d'une société souhaitée a-confliktuelle, on passait directement à un consensus intrapsychique affirmé et à un Moi enfin à l'abri de l'Inconscient — aussi à l'abri, aussi protégé, que la bourgeoisie souhaite être à l'abri et protégée de l'Histoire en train de se faire.

Mais, demandera-t-on, où se situe la négation du fait social, puisque, au contraire, ici avec Hartmann, il paraît occuper tout le terrain, y compris celui entre divan et fauteuil ? Certes, il l'occupe ce terrain. Mais à l'insu des théoriciens du Moi a-confliktuel !

Et qu'il s'agisse du lacanisme hors l'Histoire (et hors tout, à vrai dire) ou de la positivité pragmatique des Américains, dans les deux cas c'est la perspective agonistique de la psychanalyse qui s'est perdue : Freud ne nous parle pas d'une castration accomplie et à assumer, mais bien de l'intolérable et *inévitabile* angoisse de castration, de l'*irréductible* conflit intrapsychique : en un mot, il nous parle de l'amour *et* du manque, et non simplement de l'un *ou* de l'autre.

Dans ces deux cas — Lacan ou Hartmann — la non-prise en compte du social et de ses contradictions, la cécité sur le problème de son articulation avec le psychique ont abouti, comme on pouvait s'y attendre, à des effets de conservatisme social. Consensus psychique, consensus social pour l'un. Et, pour l'autre, le Même sera toujours le Maître : la loi (fort phallogratique) du Père, l'ordre symbolique du langage définissent les limites intransgressibles d'une nature humaine hors l'Histoire. Ce qui, en l'état présent des choses un peu partout dans le monde (on s'intéresse fort à Lacan en Russie), arrange bien le pouvoir en place.

La psychanalyse, ce sont des psychanalystes. Et des psychanalystes, c'est une vie quotidienne. Insignifiantes, méprisables, peuvent apparaître les contingences de ce quotidien vues depuis un supraterrestre Olympe. En réalité, faut-il le rappeler, ce quotidien détermine profondément notre manière de penser. Et c'est le rôle de l'idéologie de couvrir du manteau de Noë toutes nos contradictions, de faire de nous de belles âmes, de purs esprits — socialement désincarnés.

En premier lieu, l'exercice professionnel de la psychanalyse comporte par soi-même un élément désocialisant. Chaque profession a ses maladies professionnelles. Ici, le contact d'inconscient à inconscient plusieurs heures par jour, l'obole glissée de la main à la main, le petit nombre des patients et leur rapport de dépendance psychologique favorisent la vision d'une société composée de la simple addition d'individus.

Plus encore : les différents acteurs sociaux, les travailleurs de tous les corps de métier perdent en s'allongeant sur le divan — comme s'il ne s'agissait que d'un vêtement d'emprunt — tout ce qui fait d'eux des adultes engagés dans le présent professionnel et social et dans des solidarités de classe à un moment particulier de l'Histoire. « Demeure alors l'homme, l'individu éternel, pourrait dire le psychanalyste, l'homme nu tel qu'en lui-même l'éternité le change, l'homme auquel nous aurons à faire de tout temps. »

Mais dans cela, par quoi l'analyste peut trouver une sorte de confirmation que le social et l'Histoire, ce n'est pas finalement pas grand-chose, on peut, au contraire, trouver argument pour prétendre que celui qui est allongé sur le divan, c'est (et ce n'est que) l'enfant d'une enfance socio-culturelle et de classe. « De classe » signifiant qu'il existe dans notre société une idéologie et une éducation dominantes concernant l'enfance et qui sont imposées, en particulier à l'école.

L'analyse, si elle fait ainsi revivre une néo-enfance, fait revivre celle-là précisément et nulle autre, qui autrefois fut voulue par l'idéologie et l'éducation bourgeoises. Entre divan et fauteuil existe une relation d'individu à individu qui recoupe étroitement celle existant entre parents et enfants dans la famille nucléaire bourgeoise : coupure préalable avec tout ce qui est vie de groupe, avec tout ce qui est solidarité avec des pairs, acte, travail, vie libre du corps, jeu ; fabrication artisanale d'un Père ; formation intrapsychique d'un Surmoi et d'un Idéal du Moi par identification à ce père. — L'analyse ne fonctionne, en réalité, que parce qu'il y a adéquation entre les conditions pratiques de la technique de la « cure », le processus particulier qu'elles entraînent, et l'enfance individualisée et individualisante d'une certaine société. Au point qu'il est très difficile pour des enfants élevés collectivement en *kibboutz* de faire ultérieurement une analyse (4) ou qu'il est impossible à des Dogons, vivant dans des structures collectives, de supporter le type de rapport individuel de l'analyse (5).

En somme, une analyse = être un peu plus bourgeois, et moins névrosé, si l'indication a été bien posée. Pourrait-il en être autrement ? Vaste problème auquel nous n'essaierons pas de répondre ici (6). Mais avant de

(4) BETTELHEIM, *Les enfants du rêve*.

(5) PARIN et MORGENTHALER, *Entretiens psychanalytiques avec les Dogons*.

(6) Disons seulement que le problème se pose de la rupture éventuelle des anciennes solidarités effectives durant une analyse, laquelle risque de favoriser un égotisme social. Problème, tout autant que celui, classique celui-là, de ne pas prendre de décisions engageant l'existence avant que l'analyse soit suffisamment avancée.

jeter la pierre, que les gens de gauche s'interrogent sur le fait de savoir si les organisations dans lesquelles ils militent reproduisent ou non, elles aussi, dans leur fonctionnement les mécanismes contre lesquels ils souhaitent lutter. L'ordre bourgeois sur le divan ? Probablement. Et dans les partis de gauche ?

Une psychanalyse n'est ni un voyage initiatique, ni une relation religieuse, ni une forme de pensée philosophique. Elle est porteuse d'une double expérience : celle de faire vivre, et certes sur un mode traditionnel et patriarcal, une nouvelle enfance qui vient pallier, en partie, les failles pathologiques de l'enfance autrefois vécue ; et celle de montrer à vif sur soi-même comment, et avec quelle force et subtilité, l'Inconscient fonctionne dans le présent.

S'ajoutant à l'élément désocialisant vu plus haut et à tous les facteurs induisant une idéologie individualiste, l'exercice professionnel de l'analyste promeut, ainsi, une vision « familiale » des choses de la société.

Enfin, et Castel a bien insisté sur ce point, la méthode psychanalytique, telle que codifiée par Freud, est adaptée à la société libérale bourgeoise (promotion de l'individu considéré comme unité pertinente, libre choix de l'analyste, libéralisme économique et politique, contrat, rapport d'argent, etc.). Adaptation non par le fait du hasard ou d'une nécessité intemporelle, mais parce que la psychanalyse est née dans une certaine société et au sein d'une certaine classe.

La critique de la société viennoise par Freud risque de leurrer : elle est sans doute plus affaire de circonstance que structurelle. La non-intégration sociale de Freud ne fut pas de son fait, mais lui fut imposée, en particulier de par l'antisémitisme ambiant. Et n'y a-t-il pas comme un lien de cause à effet entre le fait que l'accent très important mis, jusqu'à 1908 tout au moins, sur les causes sociales des névroses, la répression sexuelle par la société, etc., devint de plus en plus mince au fur et à mesure que la psychanalyse devint socialement reconnue ?

Mais, ici, la perspective peut, sans doute, être utilement renversée.

Car si la méthode freudienne était adaptée à une certaine forme de société (en gros : la société libérale bourgeoise), alors son reflux et sa crise actuelle nous interrogent avec insistance.

Réflexe et crise ne seraient-ils pas, en effet, le reflet de la crise actuelle de la démocratie, et le signe de cette « fin du politique » qu'essaie de légitimer la sociologie nord-américaine (7) ? Le reflet et le signe de la crise des libertés dites formelles à l'âge de la Trilatérale et des Multinationales ? Le reflet, enfin, de la crise de l'individu manipulé par les conditionnements de masse et poussé à régresser, quasi de force, vers les plaisirs et les angoisses de l'archaïsme alors que s'affirme toujours plus sa dépossession en pouvoir sur sa vie ? Chaton frileux, il en est réduit à chercher un peu de chaleur humaine dans les groupes fusionnels dits de « potentiel humain », de bio-énergie, de créativité...

(7) Pour reprendre le titre de l'excellent livre de Pierre BIRNBAUM.

A vivre dans les nuages d'un irréel Olympe suprahistorique, les psychanalystes n'ont pas senti le tournant qu'avaient pris le monde et la société vers un capitalisme d'Etat technocratique. Et la nouvelle bourgeoisie d'Etat, après avoir pressé le citron psychanalytique et favorisé le succès de ses dérivés idéologiques conservatrices (lacanisme ou hartmannisme), fait à présent davantage confiance pour tenir la société de masse aux mass media manipulés, et à une idéologie carrément scientiste axée sur la biologie. Avant d'en venir, peut-être, à un fascisme « doux » dans lequel la « pilule de bonheur », une sélectionnée, l'hormone cérébrale peut-être, ferait apparaître comme barbares et préhistoriques aussi bien les goulags et la torture que l'alcool, le H et les tranquillisants.

En un mot, le Pouvoir aura de moins en moins besoin de la psychanalyse. L'artisan psychanalyste et son culte des valeurs individuelles deviennent suspects aux nouveaux politiques.

Si nous observons à présent le champ même de la psychanalyse, que voyons-nous ?

Primo, elle se trouve depuis plusieurs années dans l'impossibilité de comprendre les modifications intervenues dans la symptomatologie clinique. Qu'il s'agisse de l'accroissement des formes névrotiques ou psychonévrotiques atypiques (*border-line*, états limites, etc.) ou de la simple angoisse, de l'accroissement des réactions dépressives ou des organisations évoluant vers des maladies psychosomatiques. Ou qu'il s'agisse des formes et des difficultés nouvelles de la maturation de la personnalité chez l'adolescent — ce que nous avons appelé en 1969 la « crise de générations » pour la distinguer du classique conflit de générations. Devant toutes ces modifications, la réflexion psychanalytique est paralysée par la croyance en une nature humaine immuable et hors d'Histoire. Le refus d'une prise en compte du social et de ses logiques empêche d'œuvrer avec l'hypothèse d'une sociogénèse partielle de l'Inconscient et empêche d'examiner le travail de l'idéologie sociale au niveau conscient dans la personnalité, c'est-à-dire à l'intérieur du champ des processus secondaires.

Secundo, la faiblesse de la théorisation apparaît affligeante pour tout ce qui concerne l'adulte. Le « Moi adulte », le « Moi fort », le « Moi adapté », le « Moi génital » sont autant de cache-misère théoriques. Et, par exemple, il apparaît impossible de comprendre la sublimation en dehors de la prise en compte du social, puisque ce processus est à la charnière de ce domaine et du champ psycho-affectif individuel (8). Il convient, enfin, de dire qu'entre les positions freudiennes, kleiniennes, lacaniennes il s'agit de bien davantage que d'une confusion des langues : c'est l'ensemble des perspectives théoriques qui est différent.

(8) Cf. notre article sur la sublimation artistique, *RFP*, 1964, pp. 729-808, dans lequel nous mettons en rapport le processus de sublimation artistique avec l'identification à l'œuvre (et non à la personne) d'un créateur admiré, cette œuvre étant à la fois expression et élaboration complexes de forces pulsionnelles individuelles et produit social à l'intérieur d'une époque et d'un style propre à cette époque.

Tertio, au plan institutionnel, et pour ne parler que de la France, la psychanalyse en tant que corps constitué, qu'association est pratiquement désagrégée.

Cette désagrégation apparaît, elle aussi, directement en rapport avec la non-prise en compte du social et de ses logiques propres.

Une organisation, une association — c'est du social. Or, les tensions à ce niveau ont été et restent constamment interprétées par les psychanalystes en termes psychologiques : volontés de puissance de leaders, séquelles de transferts latéraux, etc.

Ces éléments, certes, existent. Et nous y ajouterions volontiers, pour notre part, le fait d'avoir abusivement étendu les indications de la psychanalyse, ce qui ne va pas sans retentissements inconscients sur la psychologie de l'analyste.

Mais, avant tout, d'où proviennent les tensions dans les organisations de psychanalystes ? De problèmes de pouvoir et non de puissance, de rivalités économiques aiguës — ceux-là mêmes et celles-là mêmes à l'œuvre à l'intérieur de notre société ; d'un psychologisme naïf qui déréalise la réalité en l'interprétant en termes de relations parents-enfants, alors qu'il s'agit bel et bien de l'adulte social qui est ici concerné au premier chef.

Mais les liens entre le social et ces phénomènes qui touchent à la vie du psychanalyste, à l'exercice de son métier, à sa réflexion théorique, ces liens paraissent échapper à sa perception. Tant il est vrai que la conscience du social a, elle aussi, ses zones obscures, ses « refoulements », et ses mécanismes de défense. Et à l'idéologie sociale, on pourrait appliquer mot pour mot ce que Freud écrivait du transfert : qu' « il domine toutes les relations d'une personne donnée avec son entourage humain » et qu' « il agit avec d'autant plus de force qu'on se doute moins de son existence ».

Si j'ai pu sembler critique dans ce bilan, cette critique est le fait avant tout d'un amour quelque peu déçu.

Car la psychanalyse me paraît avoir apporté des éléments irremplaçables de connaissance concernant la formation de la personnalité de l'enfant et la place occupée par cet enfant dans la personnalité de l'adulte.

Imaginons seulement qu'eût existé, vers 1880, la pharmacologie actuelle (antidépresseurs, neuroleptiques...) : quelle vision mécaniste, scientiste aurions-nous alors aujourd'hui de l'individu ! Escamotés l'inconscient et ses processus primaires, la logique du rêve, la sexualité infantile, le transfert et la projection, les identifications !... Escamoté le fait qu'au niveau spécifiquement humain l'homme est un être de signification, et que chez lui tout est porteur de sens, tend vers une communication avec l'autre, les autres — fût-ce par la folie ou par le délire. Escamotées, alors, la complexité des processus psycho-affectifs, la place centrale chez l'être humain des fantasmes et de leur organisation qui vient doubler toute notre intellectualité rationnelle ; escamotée la base sur laquelle

s'élève l'édifice psychique : la culpabilité (9). Escamoté le fait que l'on peut avoir accès à ce domaine par le travail analytique et que — fait à lui seul stupéfiant — il est possible, à l'âge adulte, de revivre une ou des néo-enfances, et d'élaborer une culpabilité excessive.

Bien plus largement encore, aucun chemin n'aurait conduit à l'étude des diverses imbrications du psycho-affectif infantin avec la pensée idéologique d'origine sociale. La voie aurait été fermée vers la notion même d'une personnalité adulte travaillée par l'idéologie et répercutant en son sein les contradictions sociales, d'une personnalité susceptible d'être produite par l'agir qu'elle produit. Il eût été par trop facile de prétendre : « Simple chimie du cerveau que tout ceci ! Un peu trop ou pas assez d'une hormone ! »

Si j'ai insisté sur la crise actuelle, ce n'est certes pas dans une intention de diluer le paradigme psychanalytique au sein d'un paradigme plus vaste — fût-il sociopsychanalytique. Mais dans l'espoir que ce paradigme soit mieux délimité, qu'en soient enfin marquées les frontières.

D'abord, la frontière à l'intérieur de son objet même d'étude : à savoir la psychologie individuelle. Chez l'adulte, répétons-le, la psychanalyse ne paraît pouvoir nous parler que de l'enfant, de ce qui s'est mis en forme au cours d'une enfance socioculturelle particulière à notre société de classes. Autrement dit, elle ne peut rien nous dire sur ce qui dans la personnalité de l'adulte est *susceptible* d'être produit par les pratiques sociales. Susceptible : ces pratiques peuvent, en effet, être métabolisées par les structures enfantines à l'œuvre chez l'adulte et être vécues, alors, consciemment et inconsciemment, comme de nouvelles métamorphoses de la relation enfant-parent.

Ensuite, la frontière avec les disciplines couvrant les champs en interaction avec ce même objet d'étude, la psychologie individuelle : que ces champs soient l'Histoire, la sociologie au sens le plus large, l'analyse des institutions et organisations, l'idéologie, etc. Prétendre, comme certains analystes : « Cela, c'est de la sociologie, ce n'est pas mon domaine » n'est certes pas faux. Mais ce refus global, cette situation de splendide isolement aboutissent, dans la pratique, à la négation pure et simple du fait social. (Et quand on ne peut faire autrement, on personnalise ce fait social en parlant du « socius » ; et l'on procède comme s'il s'agissait d'un « Monsieur Socius », d'un individu qui viendrait mettre de manière tout à fait intempesive son grain de sel ou de sable dans l'interaction relationnelle qu'est l'analyse : « Que ce monsieur Socius veuille bien se retirer, il n'est pas ici à sa place ! ».)

Et, enfin, les psychanalystes devraient se donner la capacité d'accéder à la dimension, à la *pensée du changement*. Comment est-il possible ainsi que nous le disions plus haut, que toute une soirée d'une grande Associa-

(9) Non pour des raisons d'ordre métaphysique, mais en raison des particularités de l'espèce, certaines d'ordre biologique, neurophysiologique, et d'autre d'ordre socioculturel.

tion de Psychanalyse se déroule sur le thème, et sous le titre, de *L'adolescent d'aujourd'hui*, sans qu'à aucun moment la question ne soit posée : l'adolescent d'aujourd'hui... est-il différent de celui d'hier ? Et, si oui, dans quelle mesure et de quelle manière ?

Est-ce le seul mode d'exercice, au cas par cas — la fameuse image de l'arbre qui cache la forêt —, qui empêche l'analyste de voir que le paysage lui-même change ? Tel un bon artisan qui, à vivre au jour le jour et tellement penché sur son établi, qu'il ne verrait pas que le style Louis XV à force de changer imperceptiblement est devenu du pur Louis XVI... Ou est-ce encore que l'analyste, pris dans la relation analytique et pris dans la société changeante, change lui aussi et sans s'en apercevoir : interaction relationnelle, mais de deux partenaires qui ne sont plus tout à fait les mêmes...

Vissé dans le fauteuil de son époque historique, entraîné par le patient dans une danse que mène ce dernier, l'analyste est, de plus, *empêché* de penser le changement par le triple verrou d'un concept de nature humaine, d'un conflit œdipien immuable, d'un complexe paternel se transmettant héréditairement.

Non pas, donc, étroitesse d'esprit. Mais un ensemble d'effets qui s'ajoutent les uns aux autres.

Et, pourtant, dans sa pratique même l'analyste ne pourrait que tirer avantage d'un regard plus exact sur le monde changeant et contradictoire dans lequel vivent et changent ses patients. Avantage pour conceptualiser les modifications, dans la technique de la relation, la problématique nouvelle des identifications, les configurations imagoïques et fantasmatiques inédites, les investissements défensifs neufs, les formes historiques de l'Œdipe, les problèmes de la prévention.

2. LA SOCIOPSYCHANALYSE INSTITUTIONNELLE ET LE POUVOIR

Que dire en quelques mots (10) de la sociopsychanalyse ?

Tout d'abord qu'elle ne vise nullement à modifier la psychanalyse ni à intervenir dans son champ propre. Elle n'est pas non plus une sociologie, c'est-à-dire une étude du fait social global, ni une tentative d'action au niveau de la société dans son ensemble. Elle n'est ni une vision psychanalytique du social, ni une tentative de réduction sociologique de la psychanalyse.

Son objet électif d'étude est *l'articulation* entre champ social et champ de la psychologie individuelle et collective. Non pas cette articulation comme un emplacement susceptible d'être décrit avec une existence propre. Mais comme un lieu de passage pour les mouvements, les jeux

(10) Nous renvoyons le lecteur à nos propres ouvrages ainsi qu'aux sept numéros de *Sociopsychanalyse* déjà parus, au livre de Gérard LÉVY et Claire RUEFF, et à ceux de Jacky BEILLEROT.

de force à l'œuvre entre ces champs — dans les deux sens. Et dans la mesure où la psychologie individuelle et collective de l'adulte est *pour partie* — pour tout ce qui concerne l'enfant et l'enfance — du ressort de la psychanalyse, l'apport de cette dernière apparaît irremplaçable.

Enfin, la sociopsychanalyse est, depuis presque dix ans, une pratique dont les méthodes, faut-il le dire, sont fort différentes de celles de la psychanalyse.

Le lieu social — ou un des lieux — où nous paraît pouvoir être étudié ce qui circule au niveau de l'*articulation* que nous venons d'évoquer est le fragment spécialisé de la société globale que réalise l'Institution-organisation. Qu'il s'agisse, pour prendre des cas déjà étudiés par nous, d'établissements scolaires (du lycée à la maternelle), d'une consultation de psychiatres du secteur, d'un syndicat ou de partis politiques, d'une association de psychologues, d'un centre de formation, d'un internat spécialisé, d'une école d'assistantes sociales, de certains lieux de production à visée plus directement économique, et même de villages collectifs *ujamaa* dans la lointaine Tanzanie, etc. À l'intérieur de l'Institution-organisation, l'intervention se déroule avec seulement l'un des niveaux de la division du travail : enseignants *ou bien* enseignés *ou bien* administration, section syndicale *ou bien* l'une d'entre les instances hiérarchiques, équipe psychiatrique de secteur, adolescents d'un internat *ou bien* éducateurs *ou bien* administration, etc.

Les rapports se font entre ce collectif demandeur (que nous nommons classe ou groupe institutionnel) et le groupe *sp*. Le collectif demandeur est inséré dans la vie active, professionnelle, sociale : et c'est sur cette insertion que son discours porte. En particulier aucune interprétation n'est faite qui concernerait la psychologie individuelle des membres de ce collectif. C'est sur leur travail social que porte leur interrogation : c'est-à-dire qu'outre leurs résistances intérieures et psychologiques au changement ce sont toutes les résistances, tous les obstacles en provenance de la société actuelle qui font progressivement leur entrée en scène au fur et à mesure que ce collectif essaie de modifier le *statu quo*. Le social et sa logique sont là — et bien là ! — présents dans chaque intervention.

Quelle est la visée de l'intervention ?

Elle vise, pour les participants, à une meilleure appréciation aussi bien des éléments psychologiques et idéologiques à l'œuvre dans la personnalité de chacun que du *comment* ces éléments sont suscités, travaillés, par l'organisation et le fonctionnement internes de l'Institution. Cette organisation, ce fonctionnement étant eux-mêmes induits par le social extra-institutionnel. En somme, la visée est celle de prises de conscience (et, éventuellement, de modification de la personnalité) différentes de celles que peut induire le travail psychanalytique. En effet, c'est le secteur de la personnalité adulte en interaction avec l'environnement social qui est ici concerné ; et c'est par le biais de l'étude, par lui-même avant tout, des répercussions de ses positions dynamiques par rapport aux autres collectifs de l'Institution (et par rapport aussi au groupe *sp*) que le

collectif demandeur procède à ces prises de conscience remaniantes.

Les différences avec la méthode psychanalytique sont nettes : rapport de collectif à collectif (du collectif demandeur avec le groupe *sp* et avec les autres collectifs de l'Institution) ; collectif demandeur inséré socialement ; matériel demandé concernant le travail et l'Institution ; présence de la logique institutionnelle et sociale, etc...

Ce qui est ici en jeu, c'est bien l'articulation, l'interaction, les contradictions et conflits en chacun entre l'actuel institutionnel et social d'une part et l'inactuel d'autre part.

L'actuel : production d'un acte social spécialisé par un collectif, lequel est constitué de travailleurs (au sens le plus large) : travailleurs qui sont des adultes sociaux, et non des protagonistes de la relation enfant-parent ; logique en action d'une certaine société ; organisation interne et externe d'une certaine Institution ; présence d'une certaine idéologie, etc. Tous éléments qui conditionnent la progression des prises de consciences et qui sont progressivement vécus comme tels au travers d'un certain nombre d'actes institutionnels.

L'inactuel. Il est double. Car le fait ancien, et qui demeure chez l'adulte, de l'inégalité objective et des différences entre parents et enfants et le fait d'une enfance socioculturelle modelée par l'idéologie dominante, ce double fait, ce premier inactuel présent en l'actuel ne doivent pas faire oublier — à moins de tomber dans un culturalisme naïf — que le vécu et la mise en forme de ces faits par l'enfant au moment même de leur survenue étaient déjà d'une certaine manière largement inactuels. Car ils étaient appréhendés, transfigurés, organisés, remaniés au travers de tout un réseau complexe de fantasmes conscients et inconscients, de désirs et de peurs (11).

Mais pourquoi, demandera-t-on, si ce sont des effets de prise de conscience au niveau de la personnalité individuelle adulte qui sont visés, le travail et sa méthodologie concernent-ils nécessairement un collectif ?

C'est que dans l'Institution — où s'incarne ici la dimension du social — le rôle indispensable, quant à l'acte global de l'Institution (que ce soit de produire des voitures ou des diplômes, qu'il s'agisse de la défense syndicale des travailleurs ou de la transformation politique de la société), est tenu par un collectif et non par un individu. C'est la catégorie des enseignants ou des enseignants qui est *socialement* pertinente dans un lycée et non tel enseignant ou tel enseigné. Dès lors, l'appréhension de la participation à cet acte institutionnel, la conscience de l'acte partiel effectué par chaque niveau, de la division du travail, la conscience de sa nécessité, l'élaboration de tous les mouvements institutionnels passent nécessairement par le collectif producteur de cet acte partiel.

(11) Ce double inactuel s'exprime et se trouve pris en compte dans la méthode *sp* par la reconnaissance dans le groupe demandeur de certains processus collectifs (régression œdipienne ou plus archaïque, culpabilités diverses) et de certains réseaux particuliers et collectifs de fantasmes (de famille unie ou morcelée, de bons ou mauvais parents ou enfants, etc.).

Sans un tel branchage sur le social par une Institution inscrite dans la société et en subissant la logique ; sans une réflexion par un collectif qui puisse suivre dans l'Institution l'effet de son acte et qui puisse mesurer le degré de pouvoir qu'il a ou non sur cet acte ; sans un travail de prise de conscience de la manière dont s'articulent les actes partiels des divers collectifs et de la manière dont opère le pouvoir de ces collectifs les uns sur les autres (en particulier de par l'utilisation, plus ou moins consciente, pour certains d'entre eux, de la puissance du passé enfantin grâce auquel ils sont vécus comme des images d'autorité parentale) — alors, nous demeurons au seul niveau d'une dynamique de groupe, laquelle ne met en jeu que des éléments inactuels de la relation parents-enfants.

Tout le problème dans une intervention intéressant un collectif social est que précisément le social ne s'échappe pas.

À titre d'illustrations, citons, parmi d'autres, trois phénomènes *spontanés* concernant le pouvoir institutionnel et qui apparaissent lorsqu'un groupe institutionnel, tel que nous l'avons défini, se réunit régulièrement (avec ou sans nous) sans la présence d'éléments d'autres niveaux de l'Institution :

- le thème du pouvoir, le désir d'un pouvoir sur leur acte dans l'Institution sont *constamment* évoqués ;
- lorsqu'un tel groupe ne dispose pas de pouvoir sur cet acte, ou de très peu de pouvoir, un vécu de psychologie individuelle prédomine ;
- enfin chaque fois qu'un mouvement a lieu pour recouvrer du pouvoir sur cet acte, des phénomènes ressortant de la culpabilité apparaissent (fuite en avant « suicidaires », vécu dépressif, angoisse de solitude, etc.).

Dans le premier cas, le thème du pouvoir collectif témoigne de l'inscription au niveau actuel, institutionnel, social — et non pas au niveau inactuel.

Dans le deuxième cas, la traversée de l'articulation entre personnalité sociale et personnalité infantile s'effectue dans le sens d'une régression : ce que nous nommons la régression du politique (12) au psychofamilial. Le pouvoir/non-pouvoir y est appréhendé non pas au niveau de réalité du rapport entre acte et son effet, mais y est vécu en termes, ici non pertinents dans le réel social, de puissance / angoisse de castration ou de toute-puissance / angoisse de néantisation, selon l'importance de la régression.

Dans le troisième cas, cette traversée s'effectue dans le sens d'une progression du psychofamilial au politique.

L'intervention n'a donc pas que des effets « psychologiques » — fût-ce au sens le plus large et concernant cette partie de la personnalité produite par le social. Elle porte aussi sur une meilleure conscience du lien existant entre l'organisation du travail et du pouvoir dans telle institution et le développement ou le non-développement de la personnalité sociale, et

(12) Le terme de politique concernant ici le phénomène de pouvoir collectif dans l'Institution.

sur une meilleure conscience de l'articulation entre cette personnalité sociale et la personnalité enfantine. Elle concerne donc les divers éléments en jeu dans le rapport entre psychologie individuelle ou collective et société.

On voit, par le choix des termes eux-mêmes, qu'une telle théorisation de phénomènes, apparaissant eux spontanément (13), s'accompagne d'options politiques, au sens le plus large de ce terme. Le pouvoir collectif est pour nous une bonne chose, sous condition de trouver des formes d'organisation permettant le travail collectif et la vie sociale.

Dans le domaine des « sciences » humaines, sociales, économiques, il ne nous semble pas qu'il puisse exister de théorisation sans des options politiques et anthropologiques. Le plus souvent ces options ne sont simplement pas explicitées.

Par exemple, si les praticiens de l'organisation du travail et de la psychosociologie nord-américaine ne laissent jamais se réunir seul un groupe institutionnel, au sens où nous l'entendons, c'est bien parce qu'ils ont constaté empiriquement que le problème du pouvoir sur son acte dans le travail s'y trouvait chaque fois évoqué. Quant à la sociologie nord-américaine, elle a tendance à considérer que le pouvoir est une « chose », laquelle doit être administrée par des spécialistes pour le plus grand bien de chacun.

Option, donc, et politique autant qu'anthropologique.

Option sur l'homme : un homme sans pouvoir est-il ou n'est-il pas un homme mutilé ? Il est classique de prétendre — Wallon et Freud seraient sur ce point d'accord — que le développement de la personnalité de l'enfant s'opère en deux grandes étapes. Première étape : celle, archaïque, où prédominent le fantasme, une certaine indistinction entre sujet et objet, l'absence de limites spatio-temporelles précises, un fonctionnement selon une loi du tout ou rien. Seconde étape : liée à la maturation des différents appareils. Pour notre part, nous avons tendance à centrer cette seconde phase sur le thème de l'Acte. Que cet acte soit moteur (marcher, prendre), perceptif (reconnaître, différencier), langagier (parler, communiquer), sphinctérien (maîtriser, contrôler). Plus nouveau, surtout, est de définir cet acte comme *pouvoir* sur l'extérieur.

Option sur l'homme, donc : scul du pouvoir sur ses actes permet à l'individu de sortir, partiellement tout au moins, du monde de l'archaïsme et du fantasme.

Option, et c'est là un point fondamental, sur le mode d'organisation du travail et sur la structure institutionnelle qui conditionnent dans une large mesure les possibilités de développement de la personnalité adulte. Mais la structure de l'Institution est produite, aussi, par la structure économique de la société.

Option donc sur la société. Car, outre le dernier point, bon nombre des phénomènes d'allure régressive et que nous voyons se développer

(13) Comme, dans le domaine de la Psychanalyse, apparaissent spontanément le transfert, la projection, les identifications...

dans la personnalité de l'adulte (ennui ou fatigue, dépression ou angoisse, alcoolisme ou drogue) ou dans le cours du processus de travail (allergie au travail, absentéisme, turnover) ou bien au niveau de la société globale (violence, intolérances diverses) nous paraissent pouvoir être mis en rapport avec la dépossession de plus en plus grande de son pouvoir sur ses actes pour le travailleur et le citoyen, avec la paupérisation progressive de tout un chacun en pouvoir sur ces actes, dans un monde qu'il sent lui échapper.

Quelle serait alors la société souhaitable ? A chacun de répondre à cette question.

Mais tout comme Politzer a pu parler autrefois du « drame humain » à prendre en compte dans sa singularité, le drame social lui aussi existe, non moins important. Et tout comme l'Inconscient nous agit sans que nous le sachions, le social lui aussi nous transforme à notre insu.

La psychanalyse, si grands soient ses mérites, ne peut nullement nous informer sur cette transformation. Et une certaine conscience de ce travail sur nous du social est inséparable de choix, d'options politiques et anthropologiques. Est inséparable d'une explicitation de ces options et de leurs implications diverses. Et, bien entendu, est inséparable d'une action, à des niveaux adéquats, institutionnels ici, sur la réalité sociale.

RÉSUMÉ. — *Qu'est-ce que le pouvoir pour la psychanalyse ? Rien, en théorie du moins, que son expression comme fantasme : de puissance ou de castration, de toute-puissance ou de néantisation.*

A prendre ainsi la vie sociale pour un songe, on s'expose à de sévères effets en retour. Ils ont nom aujourd'hui Lacan, ici, Hartmann, là-bas.

Mais l'anecdote risque de cacher les problèmes de fond. Jamais vraiment affrontés par la psychanalyse officielle depuis ses origines.

A savoir : quel rapport théorique, de nécessité ou bien de complaisance, la psychanalyse entretient-elle avec le fait social ? Lui reconnaît-elle une existence propre et fondée en droit ? Pense-t-elle qu'elle donne accès, à elle seule, à l'entier de la personnalité ? Ou bien, c'est là notre avis, ne parle-t-elle jamais chez l'adulte que de l'enfant — de l'enfant d'une socioculture et d'une classe sociale ? Parce qu'elle n'a ni les outils, ni les concepts pour comprendre, ce qui dans la personnalité de l'adulte se produit de neuf de par les contradictions de la vie sociale. Elle ne sait rien non plus sur le pouvoir, la société, le travail, l'Histoire, l'avenir. C'est sur cet au-delà du champ psychanalytique que travaille la sociopsychanalyse.

Peut-être la grave crise qu'elle traverse actuellement aidera-t-elle la psychanalyse à aborder enfin le problème de ses limites, celui de son articulation avec ce qui n'est pas elle, et, enfin, celui de son incapacité de toujours à penser le changement historique des formes psychiques. Il y faudra l'abandon de vieilles lunes idéologiques, expressions, à leur manière, du pouvoir social dominant : la nature humaine, l'inconscient invariant, l'Œdipe invariable, la loi (phallogratique) du Père.

ROBERT BARANDE

Psychanalyse et idéologie

« A mon avis, la Psychanalyse n'est pas capable de se forger une représentation particulière de l'Univers. Elle n'en a nul besoin, car étant une partie de la Science, elle peut se rallier à sa conception scientifique.

... (Celle-ci) ne se contente pas de mettre en valeur le monde extérieur réel, elle se montre aussi essentiellement négative en s'en tenant modestement à la vérité et en rejetant les illusions. »

VII^e Conférence, « D'une conception de l'univers », in Sigmund FREUD, *Nouvelles Conférences sur la psychanalyse*, 1932, NRF, Gallimard, 11^e éd., 1936, p. 248.

POSITION DE LA QUESTION

— Question ambiguë, bien caractéristique du discours moderne qui, selon ses normes usuelles, la pose moins comme problématique à interroger qu'il ne l'institue comme provocation perpétuée.

En effet, dans les joutes de l'*intelligentsia* en place, qui en mal d'action révolutionnaire a trouvé ses paradis et ses champs d'exaltation privilégiés dans la subversion du langage, le terme d'*idéologie*, infatigable cheval de bataille, apparaît bien comme le balai de la sorcière Utopie : le plus terrifique pour réduire le supposé adversaire, le plus mirobolant pour conforter l'illusion de ses instrumentistes.

Ainsi, quel piètre béotien oserait encore rappeler le sens étymologique ; oublié dans les dictionnaires classiques, il a cessé d'être usuel : « Théorie des idées ; science des idées considérées en elles-mêmes comme phénomènes de l'esprit humain » ? Ou le sens moins archaïque, mais tout aussi anachronique : « Système d'idées, d'opinions constituant une doctrine politique, sociale et qui inspire les actes d'un gouvernement, d'un parti, d'une classe sociale » ? Quant au sens péjoratif plus récent de « doctrine fondée sur les idées — sans rapport avec les faits réels qui prône un idéal irréalisable », il expose aux

foudres marxistes par la méconnaissance de la théorie du reflet. Cependant le témoin innocent n'y échapperait pas davantage à s'aventurer dans le flirt freudo-marxiste, déjà dénoncé comme « tentative de diversion althusserienne » : élargissant le « réel » jusqu'à s'efforcer de reconnaître une place, au-delà de la réalité objective, au « réel » subjectif posant le concept d'idéologie comme « illusion fonctionnelle et effet du sujet ». Serait-il plus judicieux de battre sa coulpe et de se rallier au dernier avatar maoïste de la pensée marxiste (1) : « L'idéologie est essentiellement reflet, et en ce sens loin d'être un opérateur dissimulé, elle est très exactement *ce qui se voit* (2), ce en quoi s'énonce effectivement de façon approximative mais réelle l'ordre matériel, c'est-à-dire les rapports d'exploitation... » « Pourquoi vouloir obstinément substituer à cette idée forte et simple, une doctrine de l'inconscient et du sujet ? »... (car) « il faut en finir avec la « théorie » de l'idéologie « en général » comme représentation imaginaire et interpellation des individus en sujets » ?

C'est en une telle dérive du langage qu'il nous faut tenter de trouver un ancrage possible au sérieux de l'interrogation.

— Le plus aisément repérable semblerait, dans une approche naïve s'en tenant à l'articulation des termes proposés, celui du *rapport de la Psychanalyse à l'Idéologie, aux idéologies* : Peut-elle en connaître ? Comment les questionne-t-elle ? Qu'a-t-elle à en dire ? Est-elle fondée à le faire ?

Mais ne serait-ce pas un repérage trompeur, car il supposerait résolue la problématique insidieuse que l'actualité du langage confère à la question posée ? En effet, dans la perspective simpliste de cette première interrogation les réponses de l'analyste s'imposeraient d'évidence.

Sur le seul plan où l'analyste soit apte à en connaître et à en dire, celui de la pratique de l'analyse dans la relation à deux, les proclamations « idéologiques » des analysants ne font jamais en elles-mêmes l'objet de l'analyse : elles s'intègrent simplement dans le travail processuel et éventuellement interprétatif, comme tout autre matériel associatif et à ce seul titre.

Concernant les éventuelles extrapolations de la psychanalyse appliquée aux idéologies, le psychanalyste qui s'y risque s'y expose aux aléas de toutes les constructions et spéculations théoriques philosophico-sociologiques pour lesquelles sa qualité d'analyste ne lui

(1) Alain BADIOU et François BALMES, *De l'idéologie*, Yenan Synthèse, François Maspero, p. 19 à 27.

(2) Souligné par les auteurs.

confère *a priori* — quelle que soit sa compétence spécifique à en comprendre les implications affectives — aucune aptitude à proposer une explication totalisante des phénomènes observés qui s'offrirait comme savoir ou « conception psychanalytique du monde ». Sans doute est-ce parce que cette limitation est mal reçue et décevante pour les habituelles quêtes de certitude et d'absolu, que tant d'ouvrages attaquent une image déformée de la Psychanalyse pour lui reprocher de ne pas correspondre à l'idéologie que leurs auteurs voudraient qu'elle fût (3). Cette position de réserve dépasse-t-elle son but ? Peut-on regretter que faute d'être fondés à proposer une idéologie, les psychanalystes s'abstiennent généralement de conceptualiser le besoin d'idéologie de l'être humain ? Nous aurons à y revenir.

Pour ne pas éluder le problème dans son actualité critique, nous ne pouvons échapper à ancrer la question au cœur même de l'effet de ressac dans lequel elle nous a entraînés dès son énoncé. La sidérante confusion résultant de l'usage du terme d'« Idéologie » saisit d'emblée l'observateur au risque de le faire basculer dans le piège tendu à sa vulnérabilité. Il se dévoile rapidement comme la mise en question de la Psychanalyse par le logos contemporain, du côté du péjoratif sinon de l'accusation subreptice : *la Psychanalyse n'est-elle pas une idéologie ?* C'est l'une des modulations des procès des « pouvoirs », propres à l'ère du soupçon qui caractérise la pensée critique moderne ici dirigée, contre celui-là même, Freud, qui en fut avec Marx le principal promoteur par la nature et la portée de ses découvertes. Cependant au-delà du factuel phénomène de mode, cette accusation de la psychanalyse en tant qu'idéologie n'est ni originale, ni nouvelle.

BREF HISTORIQUE DE CES PROCÈS EN IDÉOLOGIE

— En effet, la dénonciation idéologique de la Psychanalyse accompagne toutes les étapes de son développement, depuis son avènement à nos jours. Elle est partie intégrante de son évolution dans la relation dialectique que toute résistance entretient en un échange dynamique et économique avec son objet de conflit : les variations de son argumentation en traduisent les essais de maîtrise et donnent la mesure d'autant d'effets de compromis.

Ainsi dès les débuts de sa découverte, Freud est en butte aux attaques des pouvoirs établis — médical et autres —, à Vienne

(3) A titre d'exemple, R. CASTEL, *Le psychanalysme*, Paris, Maspero, 1973.

— puis dans le monde — car ils éprouvent la psychanalyse comme subversive à l'égard des valeurs morales, religieuses et autres sur lesquelles repose la civilisation. Pour l'observateur d'aujourd'hui ce n'est pas le moindre paradoxe de constater qu'à son origine, ce sont... les « Pouvoirs » qui la dénoncent, et ce en tant qu'idéologie révolutionnaire... « de gauche » pourrait-on dire ! (4).

Aussi bien sera-t-elle agréée à part entière par la Révolution d'Octobre en URSS jusqu'au virage de 1936 où elle se trouve condamnée comme « idéologie réactionnaire » par le stalinisme et dès lors donc par les marxistes dits « intellectuels communistes ». Procès en idéologie, repris depuis sans relâche avec les aménagements de vocabulaire qu'imposent le cours, la « ligne » du moment : Politzer avant la deuxième guerre mondiale ; L. Bonnafé, S. Follin, J. et E. Kestemberg, S. Lebovici, L. Le Guillant, L. Monnerot, S. Shentoub en 1949 (5). Aussi ne sera-t-il plus surprenant que plus tard, les mêmes, à la suite de la nouvelle ouverture consentie lors des seconds flirts marxo-freudiens, ou de rupture avec le Parti, puissent devenir eux-mêmes... psychanalystes de renom pour certains et même pour l'un d'entre eux, président de l'Association psychanalytique internationale. A ce propos, François George (6), stalinien repentini mais souffrant toujours du côté des dogmes, note avec un humour douteux que « deux dogmatismes valent mieux qu'un ».

Il faut signaler dans ce survol historique des procès en idéologie contre la psychanalyse, celui parallèlement soutenu par une identique méconnaissance de l'Inconscient, systémique pour une philosophie de la conscience, conduite par Sartre pour assurer l'originalité et la cohérence de sa construction philosophique.

Mais les plus redoutables attaques sont paradoxalement constituées par les accueils complaisants aménagés progressivement par la culture contemporaine. En témoignent après les vains et insoutenables essais de synthèse freudo-marxistes, les « récupérations » de la psychanalyse dans les domaines littéraires, artistiques, voire sociaux qui tentent d'accommoder son abâtardissement afin de la rendre tolérable pour le socius. Quoi qu'il en soit de cette dénaturaison confortable pour les irréfragables résistances que continue de susciter

(4) Rappelons les mises en garde, rappels à la théorie, que Freud adressait à Ferenczi concernant ses rapports aux pouvoirs publics au moment de la révolution hongroise. (Voir notre ouvrage écrit avec Ilse BARANDE, *Histoire de la psychanalyse en France*, Privat).

(5) Autocritique. La Psychanalyse, idéologie réactionnaire, *Nouvelle Critique*, 1949, n° 7.

(6) *Pour un ultime hommage au camarade Staline*, Julliard, 1979.

la découverte freudienne, ces leurres intégratifs de la Psychanalyse dans le culturel entretiennent opportunément en retour la survie des procès en idéologie dans une interrelation complice. Provisoirement, ils paraissent s'être réfugiés dans les seuls bastions gauchos-marxistes, en dehors de quelques variations selon les gammes et les humeurs des divers courants de la philosophie qu'elle soit ou non nouvelle (7), ou de la survivance obscurantiste de la caste médicale (8). L'argumentation manifeste de ce procès toujours recommencé, sous les apparentes différences de formulations conjoncturelles, procède régulièrement du même levier de distorsion idéologique : les mots pris pour des choses fonctionnent ensuite comme entités vivantes pour aboutir — selon la progression : réduction-manichéisme — à la toute-puissance du concept, ou plus exactement de sa manipulation, substituée à la signification initiale pour la plus grande confusion du langage (9).

— Comment comprendre *cette déviation inhérente à la passion idéologique* ? Elle procède selon nous de la servitude, pesanteur inexorable, qui marque le fonctionnement de la psyché et détermine son mode opératoire nécessairement dualiste... où les couples d'opposition thétiques, inévitables temps instrumentaux de l'élaboration dialectique par laquelle s'affirme la pensée créative — ses moyens — sont le plus habituellement pris pour les objets mêmes de l'étude projetée et s'y substituent, posés dès lors comme débouchés, résultats de la recherche.

Si « l'échafaudage est ainsi pris pour l'édifice » (Freud) cela ne suppose nullement qu'une instrumentation différente permettrait des résultats autres, ni que « ... seule la théorie... décide de ce qui peut être observé » (10).

Ce serait en effet ne prendre en compte que les points de vue

(7) Par exemple, C. CLÉMENT, *Les fils de Freud sont fatigués*, Paris, Grasset, 1978, n'hésite pas à décréter une de ses énergiques « filles », au statut de filiation encore incertain sinon honteux à rester masqué, en un essai de table rase déguisé dans le brantle-bas féministe d'aujourd'hui, où une idéologie semblerait bien chasser l'autre.

(8) Par exemple, P. DEBRAY-RITZEN, *La scolastique freudienne*, Paris, Fayard, 1972.

(9) « Lorsque nous pensons abstraitement, nous courons le risque de négliger les relations des mots aux représentations de choses inconscientes et l'on ne peut nier que notre philosophie revêt, dans son expression et dans son contenu, une ressemblance qu'on n'eût pas désiré lui trouver avec la façon dont opèrent les schizo-phrènes. D'autre part, on peut tenter de caractériser le mode de pensée des schizo-phrènes en disant qu'ils traitent les choses concrètes comme si elles étaient abstraites » proposait FREUD dès 1925 (*Métapsychologie*, NRF, Gallimard, chap. VII : « La reconnaissance de l'Inconscient »). Cette citation trouverait aujourd'hui sa plus pertinente application à *L'anti-Edipe* de G. DELEUZE et C. GUATTARI, Paris, Payot, 1972.

(10) Affirmation d'Einstein (en contradiction avec sa théorie de la relativité) selon Weiner HEISENBERG, *La partie et le tout*, Albin Michel, 1972, p. 94.

topique et dynamique des processus de pensée au détriment des facteurs économiques qui conditionnent précisément ce mode opératoire dualiste. Celui-ci tributaire de l'inexorable organisation œdipienne de la psyché ne peut manquer de déterminer toute autre « instrumentation », toute autre « théorie ». Ce mode de fonctionnement dualiste témoigne ainsi d'une organisation de l'économie affective propre à éviter toute ouverture sur l'objet unitaire. Une telle rencontre, sans relâche souhaitée, est destinée à demeurer à l'état de quête, car frappée par l'interdit de l'« inceste » qui protège des dangers de la retrouvaille et de la complétude unitaire.

Les psychanalystes eux-mêmes, y compris Freud — nous l'avons montré dans *La Naissance exorcisée* (11) —, n'échappent pas sans effort à ces distorsions de l'instrumentation dualiste de la pensée.

Quoi qu'il en soit de cette confusion idéique, son manichéisme en révèle régulièrement les déterminants, jugements de valeur où se dévoile la trace du collier : la défense des valeurs groupales de la société ambiante contre la menace que représenterait pour les ordres établis, l'éventuelle « libération » de l'individu, visée même de la Psychanalyse. Cette défense selon les occurrences de l'organisation sociale des pouvoirs, étatique ou décentralisée, se spécifiera suivant les formes des collectivités concernées : état, groupes de pensée, partis ou groupuscules.

Le psychanalyste pourrait-il ne pas reconnaître dans ces manifestations les caricatures de ce que les processus analytiques individuels lui imposent quotidiennement d'affronter comme « résistance » à la manifestation des exigences libidinales ? En quelque sorte, le reflet — extériorisation au niveau du groupe à l'égard de l'individu — du conflit intrapsychique qui s'objective dans la relation à deux entre l'instance surmoïque représentant du groupe intériorisé et l'instance libidinale singulière. Dans cette approche, extrapolation mineure de sa pratique, le psychanalyste ne saurait évidemment échapper aux yeux du tiers observateur à apparaître confirmer combien il serait victime, si ce n'est agent totalitaire d'une « idéologie », quelles qu'aient été ses précautions et sa prudence à demeurer dans le champ opératoire de sa *praxis* ! En deçà de ce procès d'intention qui ne le concerne pas forcément, il demeure qu'effectivement le psychanalyste s'exposerait d'autant plus à une pratique idéologique (12) dès lors qu'il s'aventurerait à interpréter hors des coordonnées correctives de la situation

(11) Denoël, 1975.

(12) Voir par exemple André STÉPHANE, *L'univers contestationnaire*, Paris, Payot, 1969.

analytique qui seule fonde sa pratique à précisément le garder des manipulations idéologiques.

Mais que l'analyste se piège dans le dogmatisme ne saurait y impliquer la Psychanalyse.

— Car la *tendance à l'idéologie est bien caractéristique de la psyché*, théorisée classiquement du côté de l'« Idéal du Moi », du « narcissisme » ou bien du « Surmoi » pour nous en tenir ici à des approximations rapides. Selon nous, cette composante fondamentale du psychisme est nécessairement liée à la condition de prématuré (dite « néoténique ») de l'être humain (13). Celle-ci le détermine à constamment rechercher l'enveloppe, contenant perdu, son autre moitié qu'il ne cesse de tenter de retrouver et dont il s'assure en toutes circonstances des pseudo-reconstitutions transitoires à travers chacun de ses investissements matériels, spirituels, moraux. L'idéologie relève donc de l'ordre de ces « cocons » dont s'entoure l'être humain pour se nicher et remodeler son unité perdue. Mais la valence en est très particulière parmi les autres « cocons » ! Ne recouvre-t-elle pas de fait les valeurs de tous les autres investissements (relations à l'amour, à l'amitié, au social, à l'argent, etc.), puisque aussi bien elle les oriente dans le choix de leurs exercices quotidiens ? Toute idéologie ne sature-t-elle pas le besoin d'aimer et de haïr ? Elle présente en effet l'avantage de perpétuer la représentation et la fonction de l'enveloppe perdue en tant que cadre de référence — nid portatif grâce auquel l'homme n'est jamais seul, c'est-à-dire à moitié lui-même, portant-porté par son « creux d'unité » de manière plus ou moins triomphante. La rigueur du rationnel ne saurait permettre d'ignorer le statut de fantasme conscient de l'idéologie. Autant de masques et de leurres, que nous avons nommés « structures du mensonge pour soi et pour autrui ». Autant dire que chacun participe du réseau dont il a besoin pour se sentir ainsi « au chaud ». Pourrait-il en être autrement du psychanalyste aussi bien dans ses rapports personnels aux idéologies ambiantes qu'à la théorie psychanalytique qu'il pourra donc être tenté de manipuler et d'utiliser en tant qu'idéologie ? Et nous savons que les institutions psychanalytiques témoignent de ces chutes, retombées de la théorie... dans le siècle ! (14).

— C'est bien poser par le fait même que la *théorie psychanalytique n'est et ne saurait être en elle-même « idéologie »*. Freud a maintes fois

(13) *La naissance exorcisée, op. cit.*

(14) Voir nos articles sur l'Institution psychanalytique, *Etudes freudiennes*, 1969, I-2; *Interprétation*, 1973.

rappelé qu'elle ne pouvait être une *Weltanschauung*, une conception de l'Univers (15), quels que soient les usages que les psychanalystes, ne parlons pas des non-analystes, puissent être tentés d'en faire. Dans la problématique « Psychanalyse et Idéologie », il importe donc de distinguer ce qu'il en est en chaque circonstance des rapports du psychanalyste concerné à ses recours personnels à l'idéologie.

Rappelons la définition que Freud en a donnée en 1922, dans un article de l'*Encyclopédie* (16) :

« La Psychanalyse est le nom

- « 1. D'un procédé pour l'investigation de processus mentaux à peu près inaccessibles autrement ;
- « 2. D'une méthode fondée sur cette investigation pour le traitement des désordres névrotiques ;
- « 3. D'une série de conceptions psychologiques acquises par ce moyen et qui s'accroissent ensemble pour former progressivement une nouvelle discipline scientifique. »

L'on voit l'écart entre la « Psychanalyse » et les nombreux succédanés auxquels ont donné lieu ses applications, extrapolations, dans divers domaines du culturel effectuées en son nom. Il ne peut donc être porté à sa charge que parlent de psychanalyse quiconque et n'importe qui n'en ayant d'autre approche que culturelle. En effet, selon sa position sociale, intellectuelle ou ses intentions polémiques, l'utilisateur, observateur critique ou prosélyte non psychanalyste réduit la Psychanalyse à l'une seule de ces trois composantes indissociables, la niant par le fait même et la compromettant dans son intégralité. Sur ces distorsions réductrices se fondent les procès en accusation des « pouvoirs » de la Psychanalyse et des psychanalystes dans le sens d'abus de pouvoir, subtiles expressions de la résistance visant à limiter le corpus psychanalytique à une seule orientation sélectionnée comme « idéologique » grâce à l'évitement et finalement à la totale méconnaissance de ce qui précisément en garde la Psychanalyse et la spécifie : la mise en question du substrat inconscient qui est le support des idéologies et les conditionne.

— *Qu'en est-il en effet de la Psychanalyse en tant que corpus théorico-pratique ?* Il résulte des précédentes considérations que les diverses définitions de l'« Idéologie » ne peuvent s'appliquer à la Psychanalyse. Ainsi en est-il, aussi bien au sens de dogmatisme : point de vue totalisant et impératif à prendre ou à laisser, à choisir et à s'y tenir, qu'à

(15) Cf. notre citation en exergue.

(16) *Gesammelte Werke*, XIII, p. 216-233.

celui de théorie moins péjoratif. En effet, à part certains acquis de base, elle demeure ouverte, admettant des constructions d'essai, d'attente, conçues comme éclairantes mais non définitives, susceptibles de recouper et de rendre compte d'un certain nombre de faits à un moment donné pour une situation donnée, n'excluant donc pas les variables alors insoupçonnées.

En ce débouché au vif de l'« an-idéologie » qui caractérise la discipline psychanalytique dont la spécificité est au contraire d'interroger les idéologies au plan individuel, on peut suivre son fondateur. Dès 1914, Freud écrivait : « Est « psychanalyse » ce qui se réfère à la triple existence de l'inconscient, de la sexualité infantile, du transfert ».

Cette affirmation d'existence que la pratique impose mérite-t-elle le nom de théorie ? Ce n'est pas sûr. D'idéologie ? C'est plus que douteux. La situation psychanalytique qui accumule ces aspects du psychisme ne les a pas créés. Ce sont bien plutôt ces aspects qui l'ont promue comme la plus apte à leur examen. Vouée à s'exercer constamment sur la ligne de crête entre versant positif (intégration processuelle des recours individuels aux « Idéologies ») et versant négatif (les inexorables sollicitations idéologiques personnelles de l'analyste), la démarche analytique contraint donc à une exigeante lucidité le praticien en sa paradoxale situation de « sujet-objet » des impacts idéologiques : « instrument » grevé des apories liées à sa subjectivité. C'est là la singularité de la discipline qui lui confère un statut unique de l'ordre de l'art parmi les sciences.

Sous le nom de « métapsychologie » on groupe les coordonnées qui permettent de considérer les phénomènes psychiques sous leurs aspects topiques, dynamiques, économiques et éventuellement génétiques. Là, le « lecteur » qui utilise ces coordonnées en tant qu'opérateur procède à des constructions compréhensibles mais il ne peut leur accorder qu'une valeur de coupe transversale, synchronique, car le psychisme est temporel et la dimension évolutive, diachronique, vient remettre en cause les constructions précédentes. De sorte que toute vérité acquise est plus ou moins déjà tombée en désuétude. Le fonctionnement de celui qui écoute obéit aux mêmes coordonnées métapsychologiques que celui qui parle, d'où une oscillation réciproque, des « relectures », des écoutes variées. Ainsi l'absorption d'un certain nombre de mots, de sens, les modifications du consensus social et linguistique infléchissent-elles l'écoute. Elles forment une nouvelle surface illusoire derrière laquelle le sens est dérobé. Ces facilitations apparentes mènent à un défrichage inédit par sa forme, mais fidèle à la nécessité d'une acuité sans cesse en éveil. Dans son écoute, l'analyste est constamment et simultanément identifié et désidentifié

à son analysant. Il « croit » absolument le manifeste de son discours en même temps qu'il en « doute » radicalement, attentif au sens latent ; c'est-à-dire que l'analyste n'est jamais là où le fantasme de l'autre tend à le piéger, immobilisé.

De ce fait, l'ensemble des points de vue théoriques qui risquent de former un corps doctrinal, dogmatique, voire donc une possible position idéologique, ne peuvent pas résister à une pratique soutenue qui vient incessamment les remettre en question comme formations défensives. Inévitables, celles-ci ne peuvent ainsi dépasser le *tempo* des *fadings* fugaces de l'équilibre économique propre à l'analyste.

Comme chacun, humain trop humain, le psychanalyste ne peut échapper à se fourvoyer ; ce qui spécifie néanmoins son « être psychanalyste » est sa disponibilité à se départir de ce lui-même, au cœur de son activité qui le sollicite à procéder continuellement à des approches par essais et erreurs ; celles-ci supposent de l'humilité et une tolérance à l'angoisse, deux papillotements. Ainsi ces impérieuses exigences de la *praxis* la situent-elle en deçà de l'« Idéologie » : interrogeant sans relâche dans leurs reprises processuelles individuelles, en chacun des deux analysants, toutes les idéologies qui dans leur simultanéité et leur succession — éphémères, épisodiques ou durables — sont les indispensables garants des nécessaires aveuglements assurant l'équilibre des individus comme des groupes et de la société, dans leurs confort et leurs nonchalances comme dans leurs arbitraires et leurs terrorismes.

RÉSUMÉ. — *L'auteur constate la chausse-trape du sujet : l'énoncé du terme d'« idéologie » dans la dérive du langage contemporain dévie la problématique proposée, en minimisant la question des rapports de la Psychanalyse à l'« idéologie », pour la centrer sur le procès de la « Psychanalyse en tant qu'idéologie ». Cette actualité critique s'inscrit dans un bref survol de l'histoire des procès en idéologie contre la psychanalyse. Le mécanisme de leur argumentation procède d'une déviation inhérente à la passion idéologique, elle-même révélatrice d'une tendance caractéristique de la psyché dont est proposée une conceptualisation. Il en découle que la théorie psychanalytique ne saurait être une « idéologie », ce que tentera de confirmer une approche directe du corpus théorique saisi dans le mouvement de la praxis : au vif de l'« an-idéologie » qui caractérise une discipline dont la spécificité est d'interroger les reprises individuelles des idéologies dans la seule perspective de leur intégration au processus analytique.*

JEAN COURNUT

*La psychanalyse
face aux systèmes de pensée
et de pouvoir*

La psychanalyse n'est pas seulement une méthode de traitement des névroses, elle est un ensemble théorique, à vocation scientifique, qui définit une dimension de l'homme — et donc du socius — que les systèmes contemporains de pensée et de pouvoir ont plus ou moins tôt repérée. La confrontation continue, elle est variable dans l'histoire, celle de la psychanalyse et celles desdits systèmes. Si, par exemple en France, actuellement, la psychanalyse est notablement mieux reçue qu'il y a, ne serait-ce que trente ans, un certain nombre de points de résistance pratique et de friction idéologique persistent, dans des registres fondamentaux pour la pensée occidentale et ses formes de pouvoir.

Dès les *Etudes sur l'hystérie* (1895), Freud fonde théoriquement sa démarche. En 1900, dans *L'interprétation des rêves*, il met en place un montage de l'appareil psychique, instrument théorique permettant d'expliquer le fonctionnement de la psyché humaine à partir des observations fournies par l'étude des rêves et celle des névroses. A l'encontre de la pensée médicale majoritaire de la fin du XIX^e siècle, Freud ne marque pas de différence de nature entre le normal et le pathologique ; il démontre la continuité et l'homogénéité des phénomènes psychologiques de l'enfant et de l'adulte, de la veille et du sommeil, du normal et du névrosé. Il pose l'hypothèse indispensable et impensée jusqu'alors, sauf peut-être par les poètes, d'un inconscient dont il décrit la topique, la dynamique pulsionnelle et l'économie ibidinale ; hypothèse qu'il fonde en démontrant que la conscience

n'est qu'une qualité éventuelle et non nécessaire des phénomènes psychiques, et que ceux-ci sont essentiellement inconscients. Freud s'oppose ainsi aux philosophes pour lesquels la conscience est l'axe de leurs discours (« je pense donc je suis »), de même que sa théorie du refoulement l'oppose aux moralistes.

Cette première théorisation va éclairer une pratique qui elle-même permettra l'exploration et l'explication d'autres phénomènes tels que le symptôme névrotique, le lapsus, l'acte manqué, l'oubli involontaire, mais aussi des champs plus larges, ceux de la vie quotidienne et ceux de la morale, ceux de l'œuvre d'art, de la psychologie collective, du sentiment religieux, de ce que nous appelons aujourd'hui la condition féminine. Freud en arrivera à une interprétation générale de phénomènes humains fonciers, tels que l'amour et l'agressivité, à partir desquels se sont organisés les sociétés humaines (*Malaise dans la civilisation*, 1929). Bien qu'il s'en défendît, et bien que certaines de ses interprétations... anthropologiques soient certainement de nos jours difficiles à soutenir, Freud, par l'ampleur de la théorie psychanalytique, a apporté une vision nouvelle de l'homme et de la société, qui pour des raisons diverses fut et se trouve encore très controversée.

LES SCIENTIFIQUES

Freud s'est toujours présenté davantage en homme de science qu'en médecin. Ses étayages scientifiques, ses intérêts intellectuels, sa formation colorent sans ambiguïté son ensemble théorique : il est matérialiste et athée. Phénomène curieux : les scientifiques ont souvent la tentation de classer Freud et la psychanalyse sur les rayonnages de la philosophie et des spéculations subjectives, alors que, dès le départ, sa théorisation puise ses modèles directement dans la pensée physico-chimique de la fin du XIX^e siècle, notamment dans le modèle thermodynamique. Forces, travail, énergie, poussée, résistance, constance, tension, etc., autour de notions freudiennes inspirées directement par la culture scientifique de Freud et par sa conviction profonde — inchangée tout au long de sa vie — que les phénomènes psychiques pourront en dernière... analyse, si l'on peut dire, s'expliquer en termes physico-chimiques.

La question du statut scientifique de la psychanalyse reste posée dans la mesure où ce dont il s'agit est du subjectif ; cependant le possibilité de vérification expérimentale se trouve dans la cura psychanalytique, possibilité aventureuse et singulière certes mais suffisamment rigoureuse pour pouvoir être convaincante.

LES MÉDECINS

A ses débuts, Freud fut très mal reçu par le milieu médical viennois : il était peu titré et surtout il disait à haute voix ce que Charcot à la Salpêtrière ne suggérait qu'*a priori*, à savoir que la sexualité réfreinée, malade, « refoulée », était le facteur étiologique principal de l'hystérie. Le monde médical reste encore en France, dans son ensemble, plutôt fermé à la pratique et à la théorie psychanalytiques. Même de nos jours, alors que la psychanalyse est amplement présente dans la culture, les médecins persistent généralement dans leur méconnaissance anachronique. La psychanalyse subit sans doute de la part des médecins un rejet dû à une assimilation abusive à la psychiatrie, et on sait l'exclusion dont celle-ci — et tout ce qui est « psy » — est l'objet dans la structure et les mœurs médicales françaises. Les choses changent, et c'est probablement par l'intermédiaire de leur clientèle informée par les mass media, que les médecins acceptent de prendre... conscience de l'existence de l'...inconscient.

LES MORALISTES

Freud était un libéral, ne s'occupant guère de politique, fidèle à sa judéité, faisant confiance aux élites (il a correspondu avec Einstein, R. Rolland, A. Breton, etc.). De cette place il dénonce la répression hypocrite qui pèse sur la sexualité des enfants, des femmes et... des adultes. Repérant les contraintes imposées par l'éducation, il est combattu à Vienne et en Europe par ceux que scandalisent l'étiologie sexuelle de l'hystérie et l'affirmation selon laquelle la sexualité infantile est un phénomène observable, actif et déterminant dans les relations de l'enfant avec son entourage et dans la construction de sa personnalité. La mise en parallèle et l'étude commune de la sexualité infantile et de celle des pervers et des psychopathes (*Trois essais sur la théorie de la sexualité*, 1905) furent à l'origine de la réputation de pansexualisme au nom de laquelle la psychanalyse fut longtemps suspecte.

LES PHILOSOPHES

L'hypothèse — et la démonstration — de l'inconscient heurte les philosophes dont, par ailleurs, Freud dénonce les spéculations qui ne s'astreignent pas à prendre en compte l'observation sans préjugé et la

théorie de la pratique. Cependant il cite volontiers Platon, Aristote, Schopenhauer ; il a... préféré — dit-il — ne pas lire Nietzsche avec lequel il aurait rencontré sans doute beaucoup d'affinités. Mais les contemporains renâclent, et ceci jusqu'à ces derniers temps. Par exemple en France, la Sorbonne de l'après-guerre méprise, Merleau-Ponty hésite, Sartre refuse. En revanche, depuis 1950-1960, par le biais et par l'appui sur la linguistique et le structuralisme, par l'intermédiaire souvent des reformulations théoriques de J. Lacan, pas un philosophe sérieux ne se risque à ne pas prendre en compte la conception freudienne. L'inconscient devient ainsi — et aussi — un concept philosophique, dans le même temps que, par les mass media, il est assimilé à une notion d'évidence de la vie quotidienne. Que sera le troisième temps de ce flirt idéologique entre la philosophie et la psychanalyse ? Il est probablement trop tôt pour en repérer les dimensions, à ceci près que le retour en force du sacré et du religieux devra se confronter au matérialisme fonceier de l'œuvre freudienne. Un débouché — pour le moins syncrétique — s'annonce peut-être : les travaux biologiques sur les hormones du cerveau vont relancer le fantasme qui espère trouver enfin un substrat organique et biochimique aux hypothèses freudiennes concernant l'inconscient. La tentative qui consiste à définir ce dernier en fonctions endocrines est d'autant plus vouée au succès que, négligeant la confusion des registres de pensée, elle s'appuie sur la formidable pharmacologisation induite par la puissance économique des multinationales de produits pharmaceutiques.

LA RELIGION

Freud était athée, mais le sentiment religieux l'intéressait en tant que fait psychique dont l'analogie lui paraît pertinente avec la névrose obsessionnelle. A partir de références anthropologiques, il écrit *Totem et Tabou* (1911), formulant des hypothèses novatrices sur l'organisation des sociétés humaines, la pensée magique et la mise en formes instituée des rituels et croyances des individus par les systèmes religieux. En 1927, dans *L'avenir d'une illusion*, il démonte le système religieux en termes de « projection » sur une fiction idéalisée des désirs tenus secrets et « refoulés ». Devant cette perspective, la position des Eglises, et notamment l'Eglise catholique, a été et est encore très réservée. Si, individuellement, un prêtre peut, par exemple, dans l'intimité de la confession, conseiller une consultation psychanalytique, le contentieux n'en reste pas moins énorme entre la vision

transcendantale de la destinée humaine et la conception démystificatrice de la psychanalyse. De nombreux travaux tentent de trouver la difficile passerelle et on ne sait encore qui s'y dénaturera.

LE NAZISME

La création de la Société psychanalytique de Berlin date de 1910, douze ans avant celle de Vienne. Elle fut très tôt très active, regroupant des personnalités qui marquaient la pensée et la pratique analytiques, et étaient proches par ailleurs des divers mouvements littéraires, artistiques et philosophiques de l'époque. La montée du nazisme l'inquiéta rapidement ; le nouveau gouvernement exigea d'abord l'exclusion des Juifs du conseil d'administration, puis de la société elle-même. En 1936, alors que la plupart des analystes allemands d'origine juive ont émigré, la société est incorporée à l'Institut allemand de Recherche psychologique et de Psychothérapie qui, plus ou moins inspiré d'abord par des disciples de C.-J. Jung, prône ouvertement une « thérapeutique de l'âme dans le sens de la conception nationale-socialiste ». Le nom de Freud est interdit, et ses ouvrages sont condamnés et brûlés.

Certes le marquage juif de la psychanalyse et la condamnation freudienne du totalitarisme sont pour beaucoup dans cette persécution. Mais là encore c'est la différence de *Weltanschauung* qui explique que le nazisme refusa la psychanalyse et au contraire s'inspira quelque temps de l'œuvre de Jung et des conceptions « germaniques » de celui-ci.

LE COMMUNISME

Il serait plus exact de distinguer plusieurs moments ou, si l'on veut, plusieurs systèmes historiquement datés que la psychanalyse a rencontrés successivement : le marxisme, le stalinisme, la situation en URSS actuellement, la position du Parti communiste français depuis 1946.

Freud n'avait pas lu Marx, et même si sa pensée est dialectique, le matérialisme dialectique marxiste lui était complètement étranger. Après la Révolution de 1917, le bourgeois libéral viennois qu'il était ne cache ni son septicisme ni sa méfiance. Disons que la rencontre n'a pas eu lieu et que la définition de l'homme en termes de déterminations socio-économiques est hétérogène et n'a pas de place dans

l'œuvre freudienne, même si des mots marxistes et freudiens sont en résonance, tels que par exemple : inconscient et inconscience (au sens où l'idéologie est inconsciente). Cependant la Révolution de 1917 fut d'abord ouverte aux thèses freudiennes, principalement dans ce à quoi elles peuvent contribuer à l'éducation des enfants et au traitement des névroses. Jusque vers la fin des années 1920, des analystes pratiquants ou sympathisants travaillent dans plusieurs villes d'URSS et se font peu à peu reconnaître par leurs collègues allemands, autrichiens et anglais, ces derniers étant plus réticents, semble-t-il. Mais l'expérience psychanalytique soviétique est balayée par la bureaucratie stalinienne qui impose les théories physiologiques de Pavlov comme doctrine officielle.

On en est toujours à peu près au même point actuellement, semble-t-il. W. Reich fut exclu à la fois par les communistes et par les analystes ; Marcuse tente une approche conjointe mais il vit aux Etats-Unis ; on annonce un congrès sur l'inconscient, en URSS, avec la participation de psychanalystes occidentaux mais une telle réunion ne peut pas ne pas être gravement hypothéquée par l'utilisation des méthodes psychiatriques et psychologiques à des fins répressives.

En revanche, la position des communistes français a notablement évolué. Si la psychanalyse est condamnée en juin 1949 par un article de *La Nouvelle Critique* intitulé : « La psychanalyse, idéologie réactionnaire », trente ans plus tard de nombreux communistes, surtout parmi les intellectuels, s'intéressent à l'analyse et cherchent à intégrer les données analytiques dans le matérialisme dialectique, soit en considérant le psychique comme un support, analogue en quelque sorte au biologique, soit en passant par le langage et les travaux sur le symbolique (C. Clément, P. Bruno, L. Sève, *Pour une critique marxiste de la théorie psychanalytique*, Editions Sociales, 1973).

LE CAPITALISME AMÉRICAIN

Celui-ci n'ayant pas d'*a priori* idéologique contre la psychanalyse, l'essor de la théorie et de la pratique analytique fut rapide aux Etats-Unis et dans les pays de langue anglaise. Cependant la résistance apparut sous une autre forme : dans l'espoir de se faire reconnaître par la médecine et surtout la psychiatrie, les psychanalystes américains se firent en fait récupérer par les psychiatres et par l'« *Ego Psychology* », psychologie du Moi, à visée plus adaptative que vraiment psychanalytique. Depuis surtout le début des années 60, une certaine récession de la psychanalyse semble avoir lieu, au

bénéfice des nouvelles formes de la psychiatrie : communautaire, antipsychiatrie, thérapeutique de groupe, etc., et bientôt réponse pharmacologique aux demandes de traitement des névrosés, allant de pair avec les recherches psychophysiologiques et le renouveau des thérapies du comportement. La grande époque des films américains psychologisants semble terminée, à part Woody Allen qui, aux dernières nouvelles, n'aurait pas encore terminé son analyse.

EN FRANCE ACTUELLEMENT

On n'en est pas encore à une récession à l'américaine. L'imbibition de la culture et des mass media par le discours analytique est à son niveau le plus élevé. Mais commencent à se manifester les généticiens et les pharmacologues. Cependant la psychanalyse, en tant que théorie et que pratique, reste — et sans doute pour encore dix à vingt ans — le lieu privilégié et pertinent où se cherchent et se confrontent les interrogations sur le désir, la mort, l'angoisse, la folie, la constitution du sujet et de ses objets.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Une grande partie de l'œuvre freudienne est traduite en français et est publiée par les Presses Universitaires de France.

Voir *Critique* (Editions de Minuit), février 1976, n° 333 ; mars 1976, n° 346, notamment : Christina von BRAUN, En Allemagne, une psychanalyse « reconnue d'utilité publique » ; John RAJCHMAN, Psychanalyse à l'américaine ; Jean MARTI, La psychanalyse en Russie (1901-1930).

Voir également la *Revue française de Psychanalyse* (PUF), 1977, n° 3 : Jean COURNUT, Note sur les comment et les pourquoi, *Les Temps modernes*, mars 1979, n° 392 ; Jean COURNUT, Eclaircissements succincts à l'intention de ceux et celles qui pensent que les fils de Freud sont fatigués.

Voir *Universalis 1979* (Encyclopedia Universalis, France) : Jacques SEDAT, *Problèmes de la pratique psychanalytique en France*.

RÉSUMÉ. — *La théorie psychanalytique sur laquelle Freud a fondé sa pratique fait apparaître une dimension originale dans la définition de l'homme et de la société : la dimension de l'inconscient. Les systèmes de pensée et de pouvoir l'ont diversement appréciée ; que ce soit les scientifiques, les philosophes, les médecins, les moralistes, les religieux, et les idéologies proprement politiques telles que le nazisme, les diverses formes du marxisme ou le capitalisme américain. En France actuellement, la psychanalyse en tant que théorie et pratique est un lieu privilégié d'interrogations sur le désir, la mort, l'angoisse, la folie, la constitution du sujet.*

BENJAMIN STORA

Les sociétés de psychanalyse à l'épreuve du temps

Les sociétés psychanalytiques sont des organisations originales dont les traits caractéristiques résident dans la multiplicité des missions à remplir : former des psychanalystes, développer la psychanalyse et demeurer le sanctuaire du message du fondateur de la psychanalyse (Sigmund Freud) ou de ses dissidents (Jung, Adler, Lacan...). Cette dernière mission qui ne figure dans aucun des statuts juridiques de ces sociétés semble implicite dans leur fonctionnement quotidien, c'est le non-dit de leur pratique.

C'est Sandor Ferenczi qui a introduit au II^e Congrès de Psychanalyse de Nüremberg (1911) sa proposition de grouper en Association internationale tous ceux qui pratiquent scientifiquement la psychanalyse, en avançant comme argument principal l'idée d'assurer la survie de la psychanalyse comme méthode et comme thérapeutique ; il ajoutait : « ... comme tous les novateurs et pionniers, nous avons dû non seulement travailler, mais aussi lutter pour notre cause ».

L'Association psychanalytique internationale (API) fut ainsi constituée et nous rappelons que son premier président fut C.-G. Jung, doyen de la Faculté de Zurich, et que le président du groupe de Vienne fut le Pr Freud. Cette Association a tenu son XXX^e Congrès le 24 août 1977 à Jérusalem et comprend plus de 1 000 membres dans 36 pays ou régions géographiques.

C'est dans ce cadre de référence internationale freudien que se situe le développement des sociétés psychanalytiques françaises.

Un autre trait caractéristique du développement du mouvement psychanalytique international et national est sa croissance par scission, alors que pour d'autres organisations industrielles et commerciales, la croissance naturelle se fait par filialisations à l'échelle nationale et internationale. Il semble que ce soit la vocation non

écrite de gardiennes du message du fondateur qui détermine la modalité de la croissance des sociétés de psychanalyse et qui les rapproche d'organisations religieuses (l'église et ses schismes) ou politiques (par exemple : le Parti communiste bolchevique et ses dissidences...). Cependant la combinaison spécifique de la multiplicité des vocations ou missions des sociétés de psychanalyse les situent résolument dans un au-delà de l'Eglise, des partis et des entreprises privées et publiques.

La mère et le modèle de toutes les sociétés psychanalytiques françaises est la Société psychanalytique de Paris (1) (SPP) fondée en 1926-1927 comme la section française de l'Association psychanalytique internationale. Pour dispenser son enseignement elle a créé en 1953 un Institut de Psychanalyse (2) dont l'audience est telle que cette dénomination tend à effacer celle de la SPP. En dehors de cette institution d'enseignement la SPP administre un centre de consultation dont le rayonnement semble important à Paris.

La société se compose de membres titulaires, de membres adhérents et de membres affiliés. Les membres titulaires sont appelés souvent « didacticiens » ; ils ont seuls les droits délibératifs dans le fonctionnement de la société et sont habilités à pratiquer les analyses « didactiques » correspondant à un projet de formation psychanalytique.

En 1979 nous avons recensé dans le livret de l'institut de Psychanalytique : 57 membres titulaires, 56 membres adhérents et 155 membres affiliés, soit au total 268 membres (dont respectivement 0,21 % MT, 0,20 % MA, et 0,58 % de MAF).

Sans s'attarder longuement sur le fonctionnement et la hiérarchie de telles institutions ou même l'exercice du pouvoir en leur sein, ce qui nous apparaît comme un sujet complexe, nous pouvons dans un premier temps (3) prendre en considération deux critères d'identification sociale des membres des sociétés : « l'appartenance médicale » et la « féminisation de la profession ». En effet depuis sa création le mouvement psychanalytique est fortement composé de médecins (psychiatres de préférence), de psychologues et de « laïcs » (*layman*) ; ces derniers, ni médecins, ni psychologues, ont toujours reçu un encouragement et un appui de Sigmund Freud. Ils ne représentent cependant qu'environ 5 % du total des membres des sociétés de psychanalyse et possèdent des formations scientifiques et littéraires

(1) SPP, 187, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

(2) Même adresse que la SPP.

(3) Notre but est de poursuivre notre étude plus tard.

très diverses : anthropologie, sciences politiques, droit, sciences économiques, littérature, mathématiques, etc.

En réalité sans pouvoir approfondir le sujet il semble que la ligne de partage soit entre médecins et psychologues. Le dépouillement des critères retenus donne les résultats suivants pour le SPP.

Société psychanalytique de Paris (en %)

Critères	Membres		
	Titulaires	Adhérents	Affiliés
Docteurs	87	67	73
Femmes	22	60	54

à l'exception d'un plancher de 5 % représentant les *layman* analystes, le solde est composé de psychanalystes de formation psychologique. Sans pouvoir répondre à la question nous devons nous demander quelle est l'importance de la formation professionnelle première (médecine, psychologie ou autre) dans la prise de décision des membres des sociétés de psychanalyse ? Décisions relatives à la formation, au développement et à la conservation de la psychanalyse.

C'est de juin 1952 à mars 1953 que se déroula la crise entre les membres titulaires de la Société psychanalytique de Paris qui conduisit à la première scission (4). Bien qu'il soit difficile de rétablir les motifs de cette scission qui semble avoir été vécue douloureusement par tous ses témoins, et dont les organisations actuelles portent encore les cicatrices, disons que les problèmes avaient des dimensions organisationnelles : opposition entre les membres titulaires sur les objectifs du futur Institut de Psychanalyse, techniques : critiques faites à Jacques Lacan sur ses « variantes techniques », et personnelles : désaccord profond entre les membres titulaires sur la façon d'exercer l'autorité.

De cette scission naquit la Société française de Psychanalyse (16 juin 1953) dont le président était le Pr D. Lagache et le trésorier Jacques Lacan. En juillet 1954, la demande d'affiliation de cette nouvelle société à l'Association psychanalytique internationale fut

(4) Cf. à cet égard sans que notre bibliographie soit exhaustive : *Histoire de la psychanalyse en France* par Ilse et Robert BARANDE chez Privat en 1975 ; et le numéro de la revue *Ornicar*, intitulé « La scission de 1953 » avec une note liminaire de J. LACAN.

rejetée par le bureau central exécutif : « ... étant donné les conditions présentes d'enseignement existant à la Société française de Psychanalyse, la reconnaissance de cette société comme membre de l'Association psychanalytique internationale ne peut pas être accordée » (5).

En 1963 nouvelle scission donnant naissance à deux nouveaux groupes :

- l'Association psychanalytique de France,
- l'École freudienne de Paris.

L'Association psychanalytique de France (6) (Lagache et Pontalis) a été reconnue par l'Association psychanalytique internationale, et son fonctionnement est peu différent de celui de la SPP, cependant la qualité universitaire (sociologie, linguistique, ethnologie, philosophie, etc.) de certains de ses membres titulaires et adhérents lui donne une plus grande ouverture que la SPP et une place originale au sein des sociétés psychanalytiques. Il y a 41 membres à l'APF, 21 membres titulaires et 20 membres adhérents ; l'ouverture vers les sciences humaines semble être confirmée par un pourcentage plus faible de médecins dans ce groupe psychanalytique :

Association psychanalytique de France (en %)

	Membres	
	Titulaires	Adhérents
Docteurs	42	45
Femmes	23	50

Fondée en 1964 par J. Lacan, l'École freudienne de Paris (7) a pour but de « promouvoir le progrès de la psychanalyse et d'assurer la formation des psychanalystes ». L'*Annuaire* de cette École indique qu'il existe deux catégories de membres sans que pour autant cette distinction soit « une hiérarchie ». Il y a donc à l'intérieur de l'École ceux qui s'engagent « à participer au travail d'élaboration doctrinal qui ne saurait être dissocié de l'expérience même de l'École », et qui

(5) Lettre du Dr P. MARTY publiée dans le n° 1 de l'année 1954, t. XVIII, de la revue de la SPP et citée par *Ornicar*, p. 150.

(6) 24, place Dauphine, 75001 Paris.

(7) 69, rue Claude-Bernard, 75005 Paris. Toutes nos informations ont été recueillies dans l'*Annuaire 1977* publié par cette École.

portent le titre d' « analyste de l'Ecole ». Ce titre s'obtient du jury d'agrément et constitue pour celui ou celle qui l'obtient une introduction, c'est-à-dire un engagement personnel devant l'Ecole et devant la communauté des AE. Il y avait en 1977 34 AE. Quant au titre d' « analyste membre de l'école », au nombre de 120, il est conféré par le jury d'accueil dont la fonction est de garantir la capacité professionnelle des psychanalystes qui se veulent relever de l'Ecole (8).

En dehors de ces deux catégories de membres, il existe à l'Ecole freudienne des « analystes praticiens » qui figurent dans une liste alphabétique en tête de laquelle on peut lire : « Analyste praticien n'est pas un titre dans l'Ecole. L'analyste praticien est un membre de l'Ecole qui lui a fait part de ce qu'il exerce la fonction d'analyste. » Le nombre de ces analystes praticiens est de 311. Nous avons pour cette école effectué aussi le décompte de ses nombres avec des critères identiques aux deux précédents (SPP et APF) :

Ecole freudienne (en %)

Critères	Membres		
	AE	AME	AP
Docteurs	67	60	23
Femmes	29	48	42,5

Il y a au total 154 membres dans cette école et 465 si on y inclut les analystes praticiens.

En 1969, à la suite de l'opposition d'un certain nombre de membres de l'Ecole freudienne aux structures proposées par Jacques Lacan pour les processus de formation et d'habilitation des AE (analystes de l'Ecole) fut créé le IV^e groupe ou organisation psychanalytique de langue française (OPLE) (9).

Remettant en question les appartenances et les filiations, ce groupe a pour objectif « d'ouvrir largement ses portes à ceux qui souhaitent participer au travail de celui-ci ». Deux catégories de membres, qui, au début, avaient la même appellation que la SPP, à savoir membres titulaires (seuls ils avaient le droit de vote), reconnus comme psychanalystes par le groupe, et membres adhérents « admis

(8) *Annuaire de l'Ecole freudienne*, p. 19.

(9) OPLE, 35, rue Croulebonbe, 75013 Paris.

sur inscription au secrétariat du groupe sous la seule condition de pouvoir témoigner être engagé dans un processus de formation analytique » ; il y a, comme on peut le constater, une différence avec les membres adhérents de la SPP et de l'APF puisque ceux-ci sont des analystes particulièrement confirmés. Ces termes de titulaires et d'adhérents ont été abandonnés du fait des confusions qu'ils pouvaient impliquer avec la SPP et l'APF ; ils ont été remplacés par ceux de « cotisants » et de « constituants » (10). Les « cotisants » au nombre de 21 en 1979 adhèrent aux objectifs du IV^e groupe, « ils doivent soutenir, devant quelques autres analystes du groupe, la problématique théorie clinique d'une pratique effective de l'analyse », quant aux « contribuants » (environ 80) (11), ils « participent à l'une des activités de travail gérées par le secrétariat scientifique du IV^e groupe et acceptent d'en porter la charge financière ».

Ce groupe est très éclectique, et en dehors de ces deux catégories de membres il existe des « informants » (environ une centaine) qui sont inscrits sur une liste d'informations de nature scientifique relatives aux travaux de ce groupe ; ces « informants » peuvent appartenir à tous les groupes psychanalytiques français et étrangers.

IV^e groupe (en %)

	Cotisants	Contribuants	Informants
Membres	21	80 (?)	100 (?)
Docteurs ⁽¹⁾	?	?	?
Femmes	47	?	?

⁽¹⁾ La liste des cotisants ne comporte aucune référence à l'origine professionnelle initiale des membres.

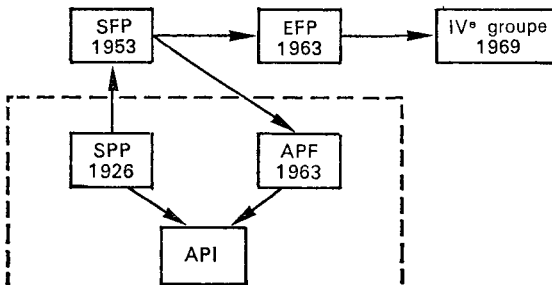
Au total 564 psychanalystes de quatre groupes différents reconnus par leur communauté exercent en France auxquels il faut ajouter les 311 analystes praticiens de l'École freudienne soit 875 psychanalystes. Nous sommes loin de certains chiffres annoncés, 4 000 ou 5 000 pour toute la France, car il n'y a aucune possibilité réelle de recenser statistiquement les psychanalystes en dehors des informations fournies par les groupes puisque, de toute façon, il n'existe aucune régle-

(10) Nous tenons à remercier M. Jean-Paul Moreigne et Mme Célerier du quatrième groupe pour nous avoir remis la liste des « cotisants » de ce groupe.

(11) Nous ne possédons pas cette liste.

mentation officielle de cette profession qui commence à atteindre une taille susceptible d'être prise en considération par les Pouvoirs publics. Il faut savoir cependant que d'ores et déjà les psychanalystes sont intégrés dans les institutions où ils exercent : hôpitaux, CMPP... où ils sont rémunérés soit comme médecins généralistes ou spécialistes, soit comme psychologues ; leur qualité de psychanalystes étant implicitement reconnue. Les étapes seront progressivement franchies par les Pouvoirs publics (TVA et al...) pour réglementer cette profession. Les psychanalystes sont encore fortement concentrés dans les grandes villes, et ne s'adressent qu'à certaines catégories socio-professionnelles de la nation.

En dernier lieu, si nous considérons les chiffres des membres titulaires de la SPP (57), de l'APF (21), des analystes de l'Ecole (34) et des cotisants du IV^e groupe (21), on peut dire que nous nous trouvons en présence des « gardiens » de la psychanalyse, du « noyau dur » des sociétés de psychanalyse. Paradoxalement ils représentent entre 17 % et 22 % du total des membres de leur société. La réalité de pouvoir exercée par ces membres est difficile à cerner à l'extérieur. Ils sont à la fois la communauté analytique, les enseignants, les chercheurs, les praticiens et enfin les gardiens du « message » ; ils sont par analogie les cardinaux de l'Eglise ou les militants les plus conscients des partis politiques ; ils ont une dimension supplémentaire, la dimension fantastique, que nous n'avons pas voulu, pour le moment, explorer.



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Sandor FERENCZI, De l'histoire du mouvement psychanalytique, *Œuvres complètes (1909-1912)*, Payot, t. 1, pp. 162 à 171.
 Ilse et Robert BARANDE, *Histoire de la psychanalyse en France*, Privat, 1975.
Topique, revue freudienne, La formation du psychanalyste, PUF, octobre 1969.
Psychiatrie aujourd'hui, Dossier sur les sociétés de psychanalyse, 1972, n° 6 (cf. bibliographie du dossier).

- Critique*, La psychanalyse vue du dehors, 2 numéros, février 1975, n° 333 et mars 1976, n° 346.
- Ornicar*, La scission de 1953. La communauté psychanalytique en France, supplément au n° 7, 16 octobre 1976.
- Revue française de Psychanalyse*, Congrès et statuts de l'Association psychanalytique internationale, janvier-avril 1977, t. XLI.
- Le Monde*, 3 octobre et 4 novembre 1977, entretien avec J.-B. Pontalis.
- Revue française de Psychanalyse*, mars-avril 1978, t. XLII, Statuts et règlements de l'API.
- Les Temps modernes*, mars 1979, n° 392, Jean CURNUT, Eclaircissements succincts à l'intention de ceux et celles qui pensent que les fils de Freud sont fatigués.
- Statuts, annuaires et listes des membres de Société psychanalytique de Paris, Association psychanalytique de France, Ecole freudienne de Paris, IV^e Groupe.

RÉSUMÉ. — *Les sociétés de psychanalyse françaises ont-elles résisté à l'épreuve du temps ? L'histoire des cinquante dernières années est brièvement racontée et l'auteur de l'article s'interroge sur la croissance particulière de ces organisations : la croissance par scission. Pour expliquer ce phénomène il émet l'hypothèse d'une vocation cachée de ces sociétés : elles seraient les « gardiennes du message ». Il s'agit des préliminaires d'une recherche plus importante sur le pouvoir de ces sociétés.*

MICHEL RENAULT

Et l'entreprise ?

Voici peut-être une lecture sans but, tel le regard de l'ouvrier pour la pièce défectueuse. Sa main la jettera au rebut, après quelques instants consacrés à cette manifestation d'on ne sait quel ratage.

L'objet d'étude, ici en question, n'a pourtant rien d'inanimé ; puisque c'est l'entreprise. Nous n'avons pas dit négoce, fabrique ou manufacture, termes trop désuets pour la littérature industrielle dont chacun sait qu'elle élabore la philosophie du labeur de l'homme : une sorte de moralisation de sa sueur. Les théories en sont développées à travers cent manuels, programmes, rapports autorisés et toutes ces brochures dont l'étalage hors des bureaux illuminés stupéfierait le badaud.

Comment cette papelardise — au sens que l'on voudra — a-t-elle pris vigueur ? Pourquoi les hommes de notre époque y prennent-ils tant de plaisir ? Questions à disputer. Dispute, certes, l'expression est un peu médiévale. Mais précisément ne convient-elle pas à la vieilleries scolastique du discours industriel ? A cette lente monotonie des thèses et antithèses sur l'avenir de la production, de la consommation ou sur des procédés de direction séculaires, pompeusement baptisés sciences humaines ? Et le fatras écrit sur la réforme de l'entreprise n'évite-t-il la seule question qui mérite d'être posée : est-elle possible ?

Mais cette interrogation même supposerait la chute d'une prétention (1) qui voile les yeux d'un implacable et lumineux foulard. Car c'est bien dans l'ataxie d'une marche aveuglée que notre civilisation rencontre les murs qui la font sursauter : matières premières, chômage, drogue, violences, etc. Chaque heurt provoquant les paroles de bravoure que l'on sait. Au point que nous ne savons peut-être plus entendre. Et nos oreilles perçoivent difficilement un battement autre

(1) Au sens latin, *Praetentus* : tendu en avant.

que celui des tambours ordinaires évoqués par Senghor (2). Celui-ci annonce l'initiation douce-amère d'une génération face au paéage collectif. Elle ouvre les mains diaphanes de la clairvoyance et questionne : « Qu'avez-vous désiré pour vous-mêmes, afin que nous désirions vivre ? »

I. — UNE AFFAIRE D'ANONYMAT

Par « entreprise », nous évoquerons d'abord l'organisation des différences entre deux personnes. C'est donner au mot son sens premier (3) dont découle la notion de différences de statuts ou de tâches à accomplir. Si banale que paraisse une telle expression, elle souligne néanmoins ce qui reste irréductiblement duel dans un groupe de travail. Par ailleurs, l'ambiguïté du terme de *persona* nous fait signe. Dimension théâtrale, conformément à l'usage antique, et qui retentit encore dans ce que nous entendons par personnalité ; mais dimension juridique aussi ; *persona* signifiait : celui qui est reconnu sujet du droit. Etablir une différence entre deux personnes implique à la fois la confrontation de leurs masques-figures et celle de leurs assujettissements à une règle. Un champ de prestance visuel est ici indiqué ; une appréciation des droits et obligations s'y trouve sous-entendue.

Le second sens du mot « entreprise » indique le lieu de ces comparaisons. Point de convergence logique des différences, mais aussi origine des moyens accordés aux uns et aux autres en fonction de leur prestance et de leurs droits, le voici symbolisé par le Siège social, expression métaphorique du Pouvoir assis. Il est normal que l'imagerie occidentale ait conservé cette fonction de spectateur à celui qui étudie les forces respectives de plusieurs hommes.

Comment ignorer que luttes de gladiateurs, tournois singuliers, duels et entraînements de combat profilent leurs ombres fantasmagiques derrière la compétition sociale ? Parce que, « seul souffrir est éternel » (4), l'entreprise demeure une écume de l'histoire. Elle forme institution. Où le maître fait l'économie de luttes fratricides, en allouant le gain symbolique à l'un et à l'autre, selon le sentiment qu'il a de leurs vigueurs respectives. S'embaucher, c'est toujours donner à voir sa force de travail, c'est la vendre à un médiateur qui peut éviter le risque de la famine et de la lutte à mort. Tacitement,

(2) Léopold SENGHOR, *Poèmes*, Editions du Seuil, 1964.

(3) Fixé vers 1400 sous la forme *entreprinse* : différence entre deux personnes.

(4) ARAGON, *Le crève-cœur*, NRF, 1941.

chacun reconnaît donc à l'employeur ce droit d'évaluation. Tous, ce faisant, lui accordent la seule gestion qui soit fondamentale : celle des rivalités. Légitimé dans ses arbitrages, le chef d'une communauté laborieuse va entretenir et ordonner les limites d'affrontements physiques, psychologiques, idéologiques ou techniques. Ainsi, chaque entreprise est-elle porteuse d'une réglementation de la parole : elle a son droit coutumier, ses défis homériques et ses condamnations.

D'ailleurs la grammaire donne trace de ce que nos sociétés entendent par les différences qu'elles instaurent. Il suffit de se remémorer les définitions anciennes. Est dit « première personne » celui qui parle en son nom. Est dit « deuxième personne » celui à qui l'on parle ; donc qui écoute. Quant à celui dont il est éventuellement question, il est appelé « troisième personne ». Il est verbalisé sous le mode de l'absence, voire de l'exclusion. Au sein de l'entreprise fonctionnent nécessairement trois discriminations. Il convient de distinguer l'un qui parle en son nom, de l'autre à qui il s'adresse ; ou bien de différencier deux personnes s'exprimant de leur propre autorité ; ou encore deux personnes à qui l'on parle.

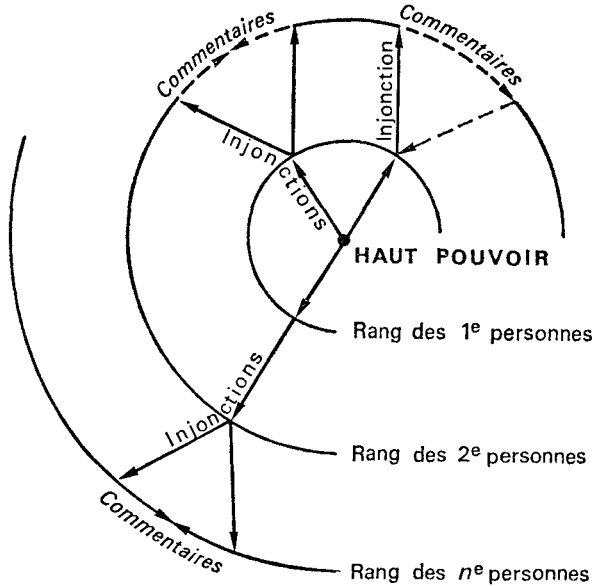
Lorsqu'une première personne touche de son dire une ou plusieurs « secondes », elle leur signifie, au seuil même de son message, l'injonction d'écouter. Et si les destinataires échangent des propos consécutifs, ils ne se livrent en fait qu'aux commentaires de leur obéissance. De même, si la première personne est auditrice d'un plus haut pouvoir, elle commentera, avec d'autres, le discours qui lui fut adressé. Et le souhait d'être entendue, qui sous-tendra les échanges, sera en fait une délégation de l'ordre d'écouter qui le légitime.

On obtient ainsi, pour un groupe donné, une structure d'injonctions et de commentaires propageant moins la parole initiale que l'acte d'ouvrir la bouche ou de la clore, dans des conditions déterminées. Maintien de l'ordre.

Car il s'agit de lier des sujets, grâce à ce partage entre les droits de parole et les devoirs d'écouter, en vue de l'œuvre commune. On répartira aussi les textes à lire et les droits de signature en ce qu'ils sont traces du verbe (5). Couchés sur papier, les ordres deviennent réglementations, comme les commentaires forment une glose. La liberté ou les limitations de l'expression varient en fonction de la rigueur nécessaire à la transmission des directives. Cette rigueur suppose orthodoxie par rapport à la pensée du chef. Et l'on sait que celui-ci trouvera garantie, soit dans la lettre des énoncés, soit dans l'esprit des énonciateurs, autant dire dans la fidélité de leur amour.

(5) Cf. DUVAL, *L'organisation de l'entreprise et l'imprimé*, Dunod.

Fait évident dans la coopération des dirigeants et de leurs cadres supérieurs, comme dans le soin apporté par chaque organisation à museler le grand nombre, c'est-à-dire tous ceux dont l'affection est douteuse ou simplement inconnue. Cette censure est exprimée parfaitement par le terme de Société anonyme. Il a été montré déjà que la mise en place de ce baillon se trouvait, si nécessaire, légitimée par des secrets de fabrication, la guerre économique, voire la participation



à quelque mouvement, réforme ou autre projet de civilisation (6). Ce sont là des thèmes propres à rendre aussi muette qu'une armée la plus pacifique main-d'œuvre. Disons tous les agents du travail.

Ce vocable, ennoblé par une savante littérature, ne saurait éviter lui-même la résonance de l'une des acceptions qu'il connut dans l'histoire ; *trepalium*, instrument de fatigue (7) qui permettait d'immobiliser les animaux pour les marquer. Faudra-t-il demander en quel pacage imaginaire se trouve ici frappé du sigle de troupeau, non point quelque bétail, mais bel et bien le verbe des hommes ? En effet, quel que soient les objets à négocier, ou l'un des trois arts concernant chaque objet (8), pour toute explication ou tout écrit afférent,

(6) Cf. P. LEGENDRE, *Jour du pouvoir*, Editions de Minuit, 1976.

(7) Cf. *Trepaliare* : torturer avec le *trepalium*.

(8) Relire PLATON : technologue trop oublié dans *La République*, X, 601, C.

l'entreprise connaît un seul patronyme. Ce que les uns et les autres peuvent formuler de l'œuvre qu'ils accomplissent se trouve connoté du label de marque, de cette appellation contrôlée qui tient le lieu et la place de leurs signatures. C'est être soumis à un statut d'énonciation où leur est imposé un nom, simple mot qui pourrait bien avoir raison d'eux, en ce qu'il est la raison sociale de leur discours.

D'autre part, écrire en lettres majuscules le vocable d'une société, c'est le traiter comme Nom propre, qualificatif évoquant ce que l'usage lui confère : une catégorie d'appartenance. Ainsi est promulguée l'existence d'une convention, d'un lien inter-humain spécial entre tel patron et tels travailleurs. Cet ensemble différera de ceux qui sont étrangers à sa propre réglementation. « Nous sommes — dit-il en quelque sorte — de la même parenté. » Constatation que les Polynésiens désignèrent d'un seul mot : totem. La question est donc ouverte, au-delà des nécessités pratiques ou des impositions juridiques, de savoir à quel esprit de clan, à quelle vénération unifiée en appellent ces pylônes chargés de signes multicolores, cette montée flamboyante de graphismes et de figures dans le ciel obscur de ce que nous appelons la modernité. Quand la liturgie publicitaire énonce, pour chaque enseigne-totémique, outre ses hauts faits, son conseil et son organigramme, elle dit une disposition qui particularise le groupe de travail, à travers bien des territoires, pour le service et dans l'obéissance. Et la structure d'une entreprise manifeste moins sa finalité qu'elle n'articule ses régulations de la violence. Elle répartit, avec rétributions variables, des statuts de savoir-faire, de savoir-dire et de démonstrations de foi. Aucun groupe industriel ne saurait échapper à quelque manipulation religieuse qu'indique le mot même de hiérarchie, dont l'éthymologie est ici à rappeler : commandement sacré.

II. — POUR UNE PHÉNOMÉNOLOGIE DE LA HIÉRARCHIE

De l'atelier au bureau directorial, l'énonciation de ce qu'il convient d'accomplir se déplace. A chacun des stades du pouvoir, commander ou obéir revêt une signification différente selon qu'il s'agit de créer, d'organiser ou de prévoir.

Le chef d'atelier, le contremaître exercent la même vertu. Qu'il s'agisse d'ajuster, de régler une machine ou de brosser la toile, l'œuvre d'arts et techniques suppose une éthique où le savoir-faire donne la mesure de l'autorité. L'acte constitue tableau vivant, dont

discute l'enseignement. Et le droit de parole est au fond coutume de dire le modèle. Mais, si la loi d'un homme de métier le pousse ainsi à donner à voir son habilité, le propos dont il est capable se trouve précisément coexistant à cette exhibition du désir ; il restera particulier.

L'apprenti regarde, « deuxième personne » convoitant en silence la maîtrise. Cependant que la « première personne » le provoque à protéger le développement de son jeune talent. Quel est l'avenir ? Ou bien l'apprenti demeurera prisonnier de ce protectorat de haine-amour, ou bien, accomplissant le deuil de sa fascination, il deviendra à son tour maître de métier.

Stade de la relation service-obéissance, où quelles que soient les lois de voyeurisme, d'exhibition, de manipulation qui fondent et orientent l'activité professionnelle, un champ de généralisations conceptuelles est abandonné à qui voudrait le prendre. On reste entre gens chez qui le pouvoir sans savoir-faire est exclu.

La science de l'ingénieur ou cadre assimilé ne valide pas son savoir-faire. Elle le suppose. Ne pourrait-il conduire d'autres ouvrages de types différents, en n'importe quelles circonstances ? Contrevenant à l'adage de logique formelle, la société industrielle infère, d'une telle connaissance des formalisations, à l'art de s'en servir ; et l'on sait l'encre glorificatrice ou accusatrice qu'a fait couler ce parti pris. Comme s'il s'agissait tout rondement de la valeur des mathématiques appliquées ou des supériorités de l'esprit de finesse. Débat pour naïfs, mettant de côté l'essentiel : il s'agit de pouvoir.

A la prééminence du savoir-faire pratique, à l'éthique de commandement conséquente, qui donnent valeur à l'activité du maître-ouvrier, le système industriel cherche à opposer une connaissance supérieure, parce que plus universelle.

Il s'agit aussi de plaisir. Entendons par là que l'ambition de savoir résoudre toutes les intégrales n'est peut-être pas différente, au niveau du fantasme qui la soutient, de cette tentative de maîtriser intégralement tous les savoir-faire. Et l'appétit de combinatoire universelle, vieux rêve de Leibniz (9), comme de la grande tradition juridique, s'origine d'un arbitrage entre les pulsions dont on retrouve la polymorphie dans ce goût des finances, des mathématiques, de la musique classique ou du management qui vont si souvent de pair. Si le savoir-faire particulier est délaissé à autrui par l'ingénieur, cela ne tient-il à ce que la jouissance qui en découle spécifiquement ne saurait, quant

(9) Leibniz : l'homme du tout, mathématicien, philosophe, moniste, politique épris de syncrétisme.

à lui, le satisfaire ? Et, bien entendu, ce statut de plaisir lui est accordé contre services rendus.

Car au sein de l'entreprise, quelle que soit sa discipline d'origine, il est promis à l'exercice que l'on connaît ; celui d'une double parole. Tantôt, ne pouvant éluder la nécessité quotidienne, il participera au discours d'atelier, exposant le savoir-faire en son nom propre. Tantôt, il proposera les solutions de la Science. Dans le premier cas, la parole de l'ingénieur ou du cadre assimilé sera désignative, voire poétique (10) ; dans le second cas, évoquant la possibilité du recours au savoir universel, elle appartiendra au registre prophétique. Si le premier genre inclut la sanction du concret, c'est à l'espérance des concrétisations qu'en appelle le second (11).

Le subalterne écoute. Il subit l'alternance des discours. Ou bien la technologie actualisée par son maître lui permet d'améliorer sa pratique, de répéter et de rivaliser. Ou bien est évoqué cet ailleurs, inépuisable, d'une science qui minimise son savoir-faire ; et le subalterne s'en voit rejeté, tandis que la capacité du maître lui devient inaccessible.

Stade ambigu de la relation service-obéissance où la première personne ordonne à la seconde le savoir objectif, mais lui demande aussi de croire en elle.

Car la croyance doit entrer en scène.

Indiquer la possibilité de révélation, jouer du masque et de la science inconnue, sont indispensables à toute direction suprême. Son pouvoir, en effet, ne se fonde sur aucun des savoir-faire de l'entreprise. Souvent, il les ignore Et sa main, mise à l'épreuve, ne serait que trop malhabile. Il n'est légitimé non plus par quelque excellence scientifique, théorique ou expérimentale : en ce champ, bien des connaissances lui feront toujours défaut. Qui trouverait admirables ses avis, parmi ceux qui s'exercent quotidiennement aux techniques et aux habiletés des disciplines ?

La maîtrise du dirigeant-général va donc s'exercer hors de la rude confrontation avec les choses, leurs mécanismes, leurs conventions. Elle se déploiera dans un espace-temps différent de celui des productions ou négociations d'objet. La garantie de sa domination sera trouvée ailleurs, dans un univers de représentations où les mots, les chiffres seront devenus une réalité nouvelle, propice à rendre crédible quelque autre type de savoir.

(10) Au sens grec : faire.

(11) Se reporter à la définition scolastique de l'espérance : elle porte sur des biens futurs. Cf. l'ouvrage tiré par R. RUYER des textes de futurologues américains, in *Les cent prochains siècles*, Fayard, 1977.

Ainsi le dirigeant évite toujours la dérision. Mais où trouver ce matériel spécifique et cette possibilité d'une connaissance inégalée ? Dans les déclarations mêmes des travailleurs.

Car en cherchant à maîtriser les objets inertes, comme en élevant les produits de la nature, ouvriers, contremaîtres et ingénieurs rencontrent journallement des difficultés (12). Il leur est alors demandé d'en faire part ; entendons par là de les signaler. Fait apparemment banal et, s'il est pris isolément, sans grand intérêt. Pourtant, ces milliers de signaux constituent peu à peu les éléments d'un système repéré : celui des points et des instants de doute, d'échec, voire de surprise, chez les chargés d'ouvrage. Cependant, de l'information ainsi recueillie, seront exclues les raisons alléguées, les suggestions, encore plus les propositions de nouvelles méthodes. Le chef devant garder le privilège de transformer les incertitudes en signes. A l'expérience contingente de la difficulté, il va substituer sa codification dans un ensemble de difficultés comparables. Diriger un ensemble industriel, c'est opérer des classements instructifs afin que soit reconduit indéfiniment un procès : celui de la défaillance des autres pouvoirs.

Plus la rationalisation des tâches est poussée, restreinte la marge d'invention dans les procédures et imposée la temporalisation des objectifs, plus l'incertitude, la difficulté et la menace d'échec se font jour. L'organisation, dite scientifique (13), du travail multiplie les nécessités affolantes, provoque les ruptures de compétence et brise la séquence des savoir-faire. Sa fin ne réside aucunement dans la meilleure efficacité qu'elle prophétise. Celle-ci peut être un sous-produit, aussi bien que la gabegie ou l'essoufflement financier. Les systèmes organisationnels ne poursuivent qu'un but précis : renforcer les émissions de signaux, indices et mesures destinés à l'échelon supérieur. Il s'agit d'alimenter un questionnement qui s'adresse au chef et sollicite ses avis. De la même manière fut élaborée jadis une morale savante afin que le clerc devienne irremplaçable, grâce à la multiplication des aveux (14).

Le pouvoir industriel met ainsi en place un mode de relations service-obéissance où l'affranchi, sinon l'esclave, est poussé à produire des marques d'ignorance afin que soit sauvegardé chez le supérieur

(12) Cf. Jacques BUREAU, *L'ère logique*, chap. XXIII : « Le traitement logique de l'ouvrage », R. Laffont, 1969.

(13) Curieuse appellation pour l'époque actuelle. Cf. BACHELARD, *Phénoménologie et matérialité*, in *Le matérialisme rationnel*, PUF, 1963.

(14) Par exemple, préparation à la Première Communion, conçue par « un directeur de maison d'éducation », avec l'approbation des évêques de Rodez, Lyon et Nancy, Librairies Le Goffre, Delhomme & Briquet, 1895.

quelque capacité de magistère. Le Dirigeant général, au prix de ce morcellement des conduites, de la syncope des talents, peut généraliser. C'est-à-dire affirmer la plus grande fiabilité de son propre savoir. Aussi l'ingénieur, comme le spécialiste ou l'ouvrier, sont-ils expropriés des observations découlant de leur expérience. Cela dût-il en coûter à la communauté du travail. Car toujours doit être reconstitué l'écart de domination, sans cesse reconnue l'excellence du dire magistral. Au point que si l'esclave et le maître se trouvaient condamnés, ce dernier puisse encore expliquer à l'autre comment il va mourir.

III. — ÉCONOMIE ET RÉVÉLATION

Cette clé de voûte imaginaire soutient l'édifice logique d'un commandement vécu dans l'inexpérience des faits. Autrement dit, la domestication des arts et métiers par la transformation de leur dire — soit la gestion industrielle — en appelle nécessairement au concept d'infailibilité. La plupart des cadres et employés se doutent un peu de ce que leur obéissance au Dirigeant implique au plan épistémologique. Une décision prise, comme dit le langage, en Haut Lieu, ne saurait être une hypothèse promise à vérification. A la fois révélation de volonté et volonté de révélation, elle est d'ordre dogmatique (15). Lui obéir, c'est aussi renoncer à l'esprit scientifique.

Et parce que diriger, dans l'organisation industrielle, ne peut plus s'accompagner de l'enseignement des modes d'ouvrages, le chef participera au même renoncement. Là où manque le temps de la sanction expérimentale, lui devient nécessaire la caution du futur. Longtemps après Newton, Darwin ou Einstein, le voici obligé de quitter la raison inductive : il endosse la vieille dalmatique du fabricant de croyances. Les propos qu'il tiendra sur le passé et l'avenir du travail devront être « pensés avec assentiment », définition toujours pertinente de l'exercice de foi (16). Ainsi la dimension des entreprises contemporaines, leur accumulation de décisions ont pour conséquence un fait irréversible. Au-delà d'un certain seuil, le Pouvoir économique se sait nécessairement trompeur ou devient lui-même obligatoirement croyant. S'il doute que puisse exister quelque part un garant parfait des décisions, le voici conscient d'être un joueur et la certitude communiquée à ses subordonnés n'est plus qu'un leurre entretenu.

(15) Cf. P. LEGENDRE : *L'amour du censeur (Champ freudien)*, Editions du Seuil, 1974.

(16) *Somme théologique* de saint THOMAS D'AQUIN, II^e de la II, question 2, art. 1^{er}.

S'il se réfère à quelque image d'Autorité idéale, se trouve alors franchi l'écart, apparemment insignifiant, qui séparerait la raison de la religiosité ; il ressemble au promeneur de Kierkegaard traversant le pont de Langrebo (17). C'est de croire en un Pouvoir parfait qu'il soutient sa franchise.

Sans doute était-il inévitable que l'ère industrielle disposât dirigeants et subordonnés au cœur d'un triangle réverbérant. Chaque côté y réfléchit les propositions de deux autres, en sorte que nul ne peut aisément départager les concepts éprouvés de la tromperie des images. Et les entreprises entretiennent l'interdépendance de trois propositions : expliquer l'activité universelle de l'homme ; annoncer un avenir de jouissance ; indiquer la morale, dès maintenant nécessaire, à la préparation de cet avenir.

De l'étude de marchés plus éloignés, toujours plus segmentés, est né le concept, aujourd'hui bien connu, de « stratégie des désirs » (18). Il montre que l'esprit de réforme habite les puissances économiques occidentales. Non point celui des conditions de travail ; il s'agit de convertir des coutumes et cultures particulières à un style de vie dominant (19). Les textes de marketing, de sociologie de distribution, qui racontent cette nouvelle arithmétique des plaisirs, ignorent sans doute ce qu'ils doivent au meurtre de la Tradition (20). Quoi qu'il en soit, la masse de leurs publications produit un autre effet de savoir. Elle exprime les possibilités de transactions d'objets normalisés, à l'instant de l'échange, à travers le monde. Et cela implique l'existence, quelque part, d'une norme. Ainsi la préoccupation économique a-t-elle pris valeur explicative : elle explique la nécessité ou l'inutilité de toute chose.

Cela implique qu'elle vise un avenir meilleur. Toute réorganisation industrielle n'est-elle préparation du bonheur de ses agents ? Cbacun peut vérifier les arrhes de cet ordonnancement du futur à la rubrique consentie des victoires sociales : niveau de vie, gratuité des soins, primes d'intéressement et surtout... la vieillesse heureuse. C'est glorifier ce que les rudes politiques du Moyen Age appelaient des espaces de consolation. La bureaucratie économique rabâche leurs leçons sur les mérites : si la plupart des fruits sont à goûter plus tard, certains ne sont-ils octroyés dès à présent ? Ainsi la question du salut par l'Economie retrouve les arguments de l'ancien débat sur l'éco-

(17) S. KIERKEGAARD, *Coupable ? Non coupable ?*, Editions de Bazoges-en-Pareds, 1942.

(18) Cf. Ernest DICHTER, *La stratégie du désir*, Fayard, 1961.

(19) Cf. Bernard CATHELAT, *Le style de vie des Français*, Stanké, 1978.

(20) Lire à ce sujet Mircea ELLADE, *La nostalgie des origines*, Gallimard, 1970.

nomie du Salut. On pense, pour les pauvres, l'espérance qui sera leur vertu.

Il est donc souhaitable que chacun accepte les nécessités organisationnelles inhérentes à la préparation du futur (21). L'entreprise peut d'ailleurs indiquer ce qui convient à cette prudence. Ne connaît-elle, par définition, le moyen de toutes les jouissances ? L'idéalité de l'argent est ici fondée sur son caractère de pur possible ; la morale industrielle prône un bien qui évoque tous les avoirs. Et parce que le désir de l'homme a un objet qui est, selon la formule de Lacan, le désir de l'autre, c'est bien à concentrer l'aliénation imaginaire sur l'argent gagné par autrui qu'est entretenue, et du même coup domestiquée, l'ambition des sujets.

Ainsi est pratiquée, sous nos yeux, une très vieille conception de l'univers (22). Comment le système industriel cesserait-il de faire croire en la Jouissance, une jouissance enfin décisive ?

(21) Le fameux *Comment survivre* dans l'ère hyperindustrielle d'Alvin TOFFLER. « Le choc du futur », Denoël, 1971.

(22) S. FREUD, D'une conception de l'univers, *Nouvelles Conférences sur la psychanalyse*, NRF, « Idées ».

RÉSUMÉ. — *Chaque entreprise est un lieu de réglementations et de modifications du verbe. Celui, précisément, qui manifeste les désirs de violence ou les nostalgies de la soumission. Il s'agit d'utiliser les savoir-faire, de limiter les vérifications scientifiques et de fabriquer des croyances. Ainsi s'étend le système industriel.*

ROBERT CASTEL

Psychamérique :
vers la société postpsychanalytique

Selon les canons de l'ethnocentrisme psychanalytique français, la cause est entendue : la psychanalyse américaine n'a jamais représenté qu'une version ahâtardie de la découverte freudienne. Psychanalyse hanalisée, récupérée, médicalisée, normalisatrice, adaptatrice, conformiste, etc., il n'est pas de qualificatifs trop durs pour stigmatiser une trahison dont le génie de Lacan, et sans doute aussi celui de notre race, nous auraient miraculeusement préservés. Aussi la constatation que la psychanalyse a été, aux Etats-Unis, un extraordinaire instrument d'intégration sociale et de conformisme politique n'a-t-elle jamais inquiété outre mesure les chantres du purisme analytique : ces grands enfants d'Américains n'ont fait que récolter ce que leur naïveté avait semé. De même, les péripéties récentes du développement de la pratique psychanalytique aux Etats-Unis, et sa crise actuelle au moment où on la dit en reflux, ne nous concerneraient pas davantage : quels enseignements positifs pourrait-on tirer de ce qui n'est que l'histoire d'une monstrueuse déviation ?

On n'attaquera pas ici de front ces pseudo-évidences si communément partagées dans les chapelles psychanalytiques. Comme tous les préjugés, elles servent trop ceux qui les propagent pour qu'ils les livrent à une argumentation rationnelle. On se contentera de rectifier certaines données factuelles pour suggérer une interprétation moins fantasmatique du rapport qu'entretient la psychanalyse (américaine ou autre) avec le contexte social et politique qui l'accueille et qu'à son tour elle transforme. Ainsi s'esquissera aussi une autre leçon à tirer d'une histoire qui couvrira bientôt trois quarts de siècle. Car, quand même, les Etats-Unis sont le pays où la psychanalyse a remporté ses premiers triomphes, dès les années 1910 ; le pays où elle a

longtemps occupé une position hégémonique, non seulement en médecine mentale, mais dans de larges secteurs du travail social, des sciences humaines, des arts, des spectacles, du *management* ; le pays enfin où cette prépondérance a commencé à se fissurer dans les années 60, ouvrant la voie à ce que l'on définira comme le commencement de l'ère post-psychanalytique. Et ces sortes de grandes premières historiques ne concerneraient que les amateurs de perversions exotiques ?

Qu'en est-il, tout d'abord, de la situation de la psychanalyse aujourd'hui aux Etats-Unis ? Il n'est pas exact de dire, comme on l'entend souvent, qu'elle est « dépassée ». Elle serait plutôt banalisée, c'est-à-dire qu'elle a perdu la fonction de référence privilégiée qui fut longtemps la sienne, pour s'inscrire maintenant comme une technique particulière, convenant à des « indications » précises et limitées, au sein du large éventail des dispositifs de prise en charge développés par la médecine mentale américaine. C'est donc la fin de la position privilégiée qu'elle occupait en psychiatrie jusqu'à la fin des années 50, lorsque par exemple les deux tiers des étudiants en psychiatrie suivaient un cursus analytique et que le modèle d'une « psychologie dynamique » inspiré, avec des degrés variables dans l'orthodoxie, de la technologie freudienne s'imposait comme la matrice fondamentale pour appréhender non seulement les faits de la pathologie mentale, mais l'ensemble des relations interpersonnelles et sociales.

Fin aussi — et ce n'est pas moins important — du rôle innovateur qu'elle a joué jusqu'à ces années-là dans les différentes tentatives de transformation de la médecine mentale américaine. Car lorsque l'on dit — souvent avec mépris — que la psychanalyse américaine a été ou est « médicalisée, on oublie d'ajouter que ce n'est pas l'ensemble, ni n'importe quelle fraction de la profession médicale qui a été le vecteur de sa diffusion aux Etats-Unis. D'emblée, c'est-à-dire aussitôt après le voyage de Freud en 1909, elle a séduit la frange moderniste et progressiste des médecins : non les superintendants des *State Mental Hospitals*, représentants de la tradition psychiatrique classique, mais le personnel des grands hôpitaux privés et des écoles de médecine les plus prestigieuses. C'est à partir de ces foyers d'innovation, périphériques par rapport au système psychiatrique officiel, que la psychanalyse s'est infiltrée dans d'autres secteurs de la société américaine. Et la deuxième vague d'expansion s'est levée après la seconde guerre mondiale, liée aussi à une tentative de transformation progressiste des structures de la psychiatrie. Sans doute, à la mesure de son succès, la psychanalyse était-elle devenue alors l'idéologie

dominante dans tout le champ de la santé mentale. Mais ce consensus représentait, si l'on peut dire, le conformisme de la modernité. Il rassemblait la plupart de ceux qu'animait une volonté de rupture à l'égard des traditions, des archaïsmes et des survivances d'un passé asilaire pensé comme révolu et dont la « révolution freudienne » aurait permis de s'affranchir.

C'est cette double fonction qui est remise en question aujourd'hui. La psychanalyse est sur la défensive. Les vocations se font moins nombreuses : moitié moins de candidats aux instituts de formation dès les années 1964-1966 par rapport à la période 1958-1960, encore que les jeunes gens les plus brillants et les plus ambitieux sachent qu'elle demeure une voie royale pour la conquête des positions de prestige et de pouvoir dans l'*establishment*. Mais, surtout, quasi rien de nouveau ne se fait aujourd'hui en son nom. Les recherches les plus audacieuses, les innovations les plus récentes ne se réfèrent plus à elle. Mieux, très souvent, elles se définissent contre elle. Pour caractériser ce nouveau contexte, nous avons proposé l'expression de « société postpsychanalytique » (1). Encore faut-il s'efforcer d'apprécier le sens exact de ce déplacement décisif.

S'il est vrai que la plupart des techniques qui aujourd'hui multiplient les possibilités d'intervention sur l'homme se développent *contre* la psychanalyse, il est aussi vrai qu'elles continuent à se penser *par rapport* à elle. Qu'il s'agisse de thérapie familiale, de conseil sexologique, d'analyse transactionnelle, de *gestalt*-thérapie, de cri primal, de bio-énergie, etc., toutes ou presque (2) partent d'une déception à l'égard d'une ambition qui fut portée d'abord par la psychanalyse ; toutes ou presque s'attachent à développer une approche que la psychanalyse aurait à la fois dessinée et manquée. Ainsi la psychanalyse est jugée trop longue ou trop sophistiquée, ou trop intellectuelle, ou trop onéreuse, etc. ; elle aurait sous-estimé le rôle du corps, de l'instant, du présent, des sentiments, de la spontanéité, des interrelations immédiates, etc. Il faut donc — mais dans le cadre d'une économie dont la psychanalyse continue de donner à l'arrière-plan la formule générale — jouer le corps contre l'intellect,

(1) Cf. Françoise CASTEL, Robert CASTEL, Anne LOVELL, *La société psychiatrique avancée : le modèle américain*, Paris, Grasset, 1979.

(2) Il y a cependant une exception essentielle, la modification comportementale (*behavior modification*), une des nouvelles techniques actuellement les plus répandues aux Etats-Unis, qui, elle, s'est développée à partir de la tradition de la psychologie de laboratoire dans la lignée du behaviorisme, et ne doit rien à l'héritage freudien.

le *hic et nunc* contre le passé, le passage à l'acte contre l'anamnèse, l'impulsion contre la réflexion, les relations immédiates contre les processus primaires, etc. Ces nouvelles techniques méritent d'être qualifiées de bâtards de la psychanalyse, pour une double raison. D'abord, à cause de leur prétention naïve d'apporter, grâce à la découverte d'un dernier gadget à la mode, une solution à tous les problèmes de l'humanité. Mais aussi parce qu'elles s'inscrivent réellement dans l'héritage freudien en ce sens au moins que ce qu'elles apportent a été constitué à travers leur relation d'opposition à la psychanalyse, et ne se comprend que par rapport à ce modèle qu'elles prétendent liquider. On pourrait ainsi sans trop de peine reconstituer le puzzle des multiples formes actuelles des « nouvelles thérapies » à partir du *surgeon freudien* en montrant que chacune développe, sous une forme unilatérale et souvent caricaturale, une dimension que Freud avait articulée avec toutes les autres dans la méthode psychanalytique.

Cependant, sous ces simplifications, s'accomplit quelque chose de ce qui avait été visé par la psychanalyse « authentique ». Ce que l'on doit par excellence au génie de Freud, c'est d'abord la découverte de la relative réversibilité des catégories du normal et du pathologique ; c'est ensuite l'instrumentalisation de cette découverte dans une méthode d'exploration du psychisme rigoureuse et exigeante. Avec la psychanalyse, un travail sur la normalité devient possible : l'état d'un homme « normal » n'est pas un donné mais le résultat provisoire, fragile et ambigu, d'un processus sur lequel on peut intervenir, pas seulement pour « guérir », mais aussi pour dévoiler, découvrir, réagencer d'anciens équilibres, dépasser certains blocages... Mais si ce travail sur soi doit passer par les longueurs et les rigueurs de la relation duelle orthodoxe, il est de fait confisqué par une minorité. La « thérapie pour les normaux » que veulent promouvoir la plupart des nouvelles techniques retient de la psychanalyse cette conception paradoxale de la santé mentale qui la relativise, en fait une tâche en principe infinie plutôt qu'un état statique. L'accomplissement d'une vie meilleure devient dès lors le résultat d'une méthode qui déploie une batterie d'exercices pour promouvoir un processus de transformation. Il s'agit moins de restaurer la santé, ou même de prévenir la maladie, que d'apprendre à développer sa personnalité et à nouer avec les autres des relations plus authentiques. En somme de se constituer, d'une manière méthodique, une sorte de plus-value de bien être ou de jouissance.

Certes, comparées à la psychanalyse, les techniques employées sont simples et souvent même simplistes. Elles passent par une mani-

pulation mécanique du corps plutôt que par les détours de l'anamnèse ; elles jouent fréquemment sur la superficialité des relations de groupe pour économiser les efforts solitaires ; elles se contentent parfois d'enrober dans un pathos célébrant les vertus de l'ici et maintenant et l'authenticité du vécu quelques recettes assez vulgaires d'action psychologique.

Mais ce faisant, elles ont démocratisé l'accès à un type d'accomplissement dont la psychanalyse avait fait miroiter la possibilité tout en réservant la réalisation à un cercle restreint d'*happy few*. Les « nouvelles thérapies » ont ouvert ce cercle. Si la « demande » sur la psychanalyse s'est relâchée ces dernières années aux Etats-Unis c'est, entre autres raisons, parce qu'une partie de sa clientèle potentielle a trouvé ou cru trouver à travers ces nouvelles approches un *analogon* de l'aventure spirituelle qu'elle proposait. Il y aura toujours des aristocrates de l'intelligence ou de la fortune pour se moquer de ce qui n'est sans doute effectivement qu'un ersatz, et pour regretter que les touristes des congés payés laissent traîner leurs papiers gras sur les plages autrefois défendues par les privilèges. Cette morgue rend toutefois aveugle à la compréhension d'un phénomène social important : à travers le développement de ces techniques, l'idée freudienne d'un dépassement de la thérapie et d'un éclatement du concept de santé est devenue un phénomène de masse. Ils se chiffrent déjà par millions ceux qui, pour le meilleur ou pour le pire — mais on pourrait en dire autant des clients de la psychanalyse —, ont cherché auprès de nouveaux spécialistes compétents une aide pour surmonter leur malaise à vivre.

Cependant, au moins autant que cette filiation, c'est la similitude des fonctions sociales et politiques assumées par la psychanalyse et par ces nouvelles thérapies qui les inscrivent dans une même problématique.

Qu'est-ce en effet qui a assuré le succès foudroyant de la psychanalyse aux Etats-Unis dès la seconde décennie du xx^e siècle ? Indépendamment même de ce qui s'est passé dans le cadre médical, où le développement de la psychiatrie était bloqué dans une impasse entre une tradition asilaire discréditée et un organicisme en perte de vitesse (3), sur le plan plus général de l'évolution de la société américaine, la psychanalyse est intervenue à un moment décisif. Les

(3) Pour une excellente analyse du contexte médical au moment de l'arrivée de Freud aux Etats-Unis, cf. Nathan G. HALE, *Freud and the Americans, the Beginning of Psychoanalysis in the United States, 1867-1917*, New York, 1971.

Etats-Unis ont sans doute été la première nation au monde à faire du consensus social un problème technique, c'est-à-dire un objectif d'action concertée autour duquel se mobilisent des spécialistes du travail sur l'homme. Jusqu'au début du xx^e siècle, la société américaine s'était contentée d'imiter l'Europe en important et en adaptant les formules classiques de réduction des comportements déviants dans ces institutions canoniques de ségrégation que sont les prisons, asiles, *almshouses* (maisons de charité) et autres lieux de renfermement. Pour des raisons historiques que l'on ne peut analyser ici, mais au premier rang desquelles il faudrait mettre le caractère massif qu'a pris le phénomène de l'immigration aux Etats-Unis, ce cadre institutionnel rigide éclate au début du xx^e siècle. S'agissant du type de populations concernées, un seuil à la fois qualitatif et quantitatif est franchi. Il ne s'agit plus seulement de prendre en charge des catégories limitées et précises de gens en rupture ouverte avec l'ordre social, criminels, aliénés, vagabonds... ; il faut aussi traiter la masse de tous ceux pour qui l'adaptation aux valeurs et aux exigences de la société américaine fait problème : l'enfant qui a des difficultés avec l'institution scolaire, l'adolescent en crise avec sa famille, le travailleur qui échoue ou qui répugne à être uniquement rentable, le représentant des classes moyennes dont le malaise à vivre trahit le manque d'efficacité sociale, etc. Il devient évident que l'ancienne solution qui consistait à retrancher les indésirables de la vie sociale pour les traiter à part est à la fois trop onéreuse et trop brutale pour corriger les troubles plus légers ou les déviances plus subtiles qui caractérisent ces nouvelles populations.

Aussi voit-on apparaître et se développer, surtout dans la seconde décennie du siècle, ce que l'on pourrait appeler de nouvelles technologies d'intervention *in vivo* : le mouvement de l'hygiène mentale et ses techniques de prévention et d'intervention dans des secteurs non psychiatriques tels que celui de l'enfance ou de la justice ; le behaviorisme qui cherche en laboratoire les lois de manipulation du comportement humain ; le taylorisme qui les applique au monde du travail ; l'eugénisme même, qui veut économiser le détour par l'enfermement en neutralisant les facultés reproductrices des indésirables. Et la psychanalyse.

C'est un fait patent, même s'il n'est pas du goût de tout le monde : non seulement ces nouvelles technologies sont apparues ensemble, mais elles ont fonctionné ensemble. Avec, évidemment, la part de polémiques et d'antagonismes qui s'impose lorsque des formules différentes sont en concurrence pour gagner un nouveau marché. Mais la complicité l'a emporté sur l'antagonisme, même entre des approches

que l'on penserait *a priori* inconciliables, comme entre le behaviorisme et la psychanalyse par exemple. C'est quand même Watson lui-même qui recommandait, dès 1916, que toute personne susceptible d'occuper des fonctions importantes dans la société américaine soit psychanalysée. Le père du behaviorisme, plus perspicace en cela que beaucoup de psychanalystes, avait bien vu, tout en reprochant à la psychanalyse son manque de « rigueur scientifique », le parti qu'il pouvait tirer d'une telle alliance pour réaliser son objectif théorico-pratique fondamental : liquider les théories de la conscience et des caractères innés pour promouvoir une conception plastique de l'homme manipulable en fonction des exigences du milieu, c'est-à-dire de la société. Les psychanalystes américains n'ont d'ailleurs pas déçu ses espérances puisqu'ils ont développé une théorie du Moi et de l'intégration aux normes au détriment de l'analyse des processus primaires et de la scène inconsciente proprement dite. Aujourd'hui, on pourrait citer une dizaine de références qui font autorité sur la complémentarité entre la psychanalyse et la modification comportementale, reje-ton plus sophistiqué du behaviorisme.

Mais la psychanalyse n'a pas seulement été accueillie avec faveur dans ce contexte. Elle y a exercé une hégémonie relative au sein des nouvelles approches qui étaient en concurrence avec elle. Cela, elle l'a dû pour une part à la conjoncture historique, mais aussi à certaines de ses qualités intrinsèques. C'est pourquoi il serait inconsistant, pour ne pas dire plus, de parler ici uniquement en termes de « récupération », ou de « trahison » de la psychanalyse. En raison de sa plus grande rigueur et de ses plus larges possibilités d'application, la psychanalyse est apparue comme la plus « scientifique » des méthodes qui tentaient à ce moment-là d'étendre le champ des interventions sur l'homme. Elle s'est donnée et a été reçue comme la plus apte à dépasser les anciens clivages entre les populations qui relevaient de technologies réparatrices ou correctrices énergiques, mais limitées dans leurs applications, et celles sur lesquelles on ne pouvait agir, faute de disposer d'une technologie assez souple. La psychanalyse a ainsi ouvert une gamme diversifiée d'interventions au-delà des manifestations caractérisées de la franche pathologie. On pourrait montrer qu'elle a su pratiquement couvrir tout cet éventail d'« indications », s'inscrivant à la fois dans les institutions les plus traditionnellement médicales et dans de nouveaux secteurs de la vie sociale que la rigidité des catégories psychiatriques classiques avait préservé de l'intrusion des techniques de manipulation médico-psychologique.

Ce faisant, la psychanalyse assumait des fonctions politiques évidentes auxquelles on s'étonnera que l'on puisse encore aujourd'hui

rester aveugle. Par exemple dans les années 20, la terminologie psychanalytique a recodé tout le champ du travail social aux Etats-Unis. Elle a ainsi paré des prestiges de la scientificité les traditionnelles pratiques assistantielles du paternalisme charitable, la recherche de carences affectives, immaturités émotionnelles et autres avatars d'un ego faible remplaçant sans solution de continuité les anciennes imputations d'irreligiosité ou d'immoralité pour rendre compte de la condition sociale des pauvres. Aussi lorsque éclatera la grande crise des années 30, les professionnels de l'assistance seront-ils parfaitement formés pour inviter le chômeur à s'interroger sur les raisons personnelles pour lesquelles il a perdu son travail, plutôt que d'interroger les causes structurales du chômage dans une société capitaliste. On cite ailleurs des documents qui prouvent que les spécialistes de la « nouvelle psychologie », comme on disait alors, et les porte-parole autorisés du grand patronat ont tenu exactement le même langage, et développé exactement la même stratégie face à la crise (4).

Cependant ce succès de la psychanalyse a été à la fois spectaculaire et quelque peu fragile. Il y a toujours eu un hiatus entre l'universalité des catégories psychanalytiques lorsqu'elles fonctionnent comme grilles d'interprétation des phénomènes psychologiques, sociaux et politiques, et les pratiques psychanalytiques réelles. Même aux Etats-Unis, les psychanalystes n'étaient encore en 1940 que 192, et leurs clients effectifs quelques milliers. Certes, le modèle d'interprétation et d'intervention psychanalytique diffuse largement par cercles concentriques en dehors du cadre strict de la relation duelle. Mais le fait de conserver ce cadre comme la référence privilégiée de la théorie et de la pratique fait obstacle aux possibilités d'expansion. Le risque est constant de voir dénoncer certaines pratiques de déviation, voire de trahison, par rapport au socle d'orthodoxie qui est censé les légitimer et, même aux Etats-Unis, les puristes ne se sont pas privés de cet argument. Plus objectivement, il faut craindre que le fossé entre des interprétations psychanalytiques généralisées et le caractère limité des pratiques qui peuvent incontestablement leur servir de caution ne fasse de la psychanalyse une sorte d'idéologie de couverture en divorce avec ce qui se passe effectivement dans la réalité. Par exemple, dès 1917, un des premiers propagateurs de la psychanalyse aux Etats-Unis, William A. White, en même temps directeur du *Saint Elisabeth Hospital* de Washington, proposait un programme de réforme de la psychiatrie publique grâce

(4) F. CASTEL, R. CASTEL, A. LOVELL, *La société psychiatrique avancée, op. cit.*, chap. II.

à la psychanalyse. La lecture de la littérature officielle des professionnels de la santé mentale depuis la seconde guerre mondiale suggère aussi que toute la psychiatrie américaine était depuis longtemps imprégnée de psychanalyse. Pourtant, c'est à travers ce qu'il a vu dans ce même *Saint Elisabeth Hospital* que Goffman, en 1960, a construit sa théorie de l'hôpital psychiatrique comme « institution totalitaire », et montré que les rationalisations thérapeutiques avaient peu de poids au regard des pesanteurs institutionnelles. Plus généralement, en dépit du fait qu'il y a une quinzaine d'années la psychanalyse régnait en principe sur la psychiatrie aux Etats-Unis, et en était pratiquement exclue en Europe, les différences concrètes entre les deux systèmes asilaires étaient minimes, et pas nécessairement à l'avantage des Etats-Unis. L'hégémonie psychanalytique dans ce pays a souvent été davantage un quasi-monopole psychanalytique du discours légitime sur les pratiques, plutôt que l'expression fidèle de la réalité des pratiques.

Les nouvelles techniques de la « post-psychanalyse » sont susceptibles de combler, au moins partiellement, ce hiatus. Elles rendent ainsi plus expansive, plus crédible et plus efficace une entreprise de manipulation psychologique dont la psychanalyse avait été d'abord la principale caution scientifique et le plus important vecteur de diffusion.

D'abord parce que le laxisme (ou le simplisme) de ces méthodes économise la question théorique des conditions de possibilité de leur transposition légitime dans des domaines différents. Où fera-t-on disons, par exemple, de l'analyse transactionnelle (5) ? Partout. En relation individuelle ou en groupe. En clientèle privée, à l'école, à l'église, à l'armée, dans les quartiers, les entreprises, les usines. Avec des psychotiques, des délinquants, des alcooliques, des boulimiques, des femmes au foyer, des fumeurs, des violeurs et des violés, des parents et des enfants, des employés et des cadres, des Noirs et des Blancs. Cette diversité infinie d'« indications » ne fait pas problème parce que la vie sociale est réduite à une constellation de rôles

(5) L'analyse transactionnelle illustre parfaitement ce processus de vulgarisation de la psychanalyse dont le caractère quasi caricatural n'exclut pas l'évidence de la filiation. Chaque individu réalise la synthèse de trois états du Moi (*ego states*), le parent qui joue le rôle du Surmoi freudien, l'adulte celui du Moi, et l'enfant celui du Ça. Les demandes que l'on adresse à autrui sont conditionnées par les exigences d'un de ces états. La vie sociale est faite d'échanges (*transactions*), souvent ratées et malheureuses parce que l'on ne s'adresse pas toujours, si l'on peut dire, au bon interlocuteur en l'autre (l'enfant en moi s'adresse à l'adulte en l'autre, etc.). La méthode consiste essentiellement, à travers des sortes de jeux (*games*), à apprendre les rôles qui rendent « bien » (*I'm O.K., You're O.K.*).

typiques (*games*) manipulables par la rationalité instrumentale. La technique si élémentaire soit-elle (ou parce qu'elle est élémentaire) est universalisable parce qu'elle ne retient dans toute réalité que ce qui offre prise à ses exercices. Est-il besoin d'ajouter que c'est une définition tronquée de la réalité ? Tronquée mais efficace : *it works*. Que demandez-vous de plus ?

L'analyse transactionnelle jouit d'une audience fantastique aux Etats-Unis, où elle est utilisée même par des thérapeutes « radicaux ». Mais on pourrait en dire à peu près autant de la plupart des autres nouvelles techniques. Ainsi Carl Rogers, « prophète » de la « psychologie humaniste », détaille les neuf avantages que l'on peut attendre de l'introduction de la technologie des groupes de rencontres (*encounter groups*) dans l'industrie, sans oublier l'amélioration du fonctionnement des églises, des écoles, des familles et des services gouvernementaux (6). On n'en finirait pas de citer des exemples d'intervention de ces techniques pour résoudre les conflits les plus divers, des relations inter-ethniques aux tensions internationales en passant par les innombrables programmes de « changement planifié » ou de « développement communautaire » qui sont censés apaiser les turbulences de la vie sociale américaine. Ici aussi, la tentation est fréquente de se réfugier dans une attitude de mépris aristocratique : tout cela n'est pas sérieux, d'ailleurs, l'efficacité de ces interventions est des plus aléatoires, leur existence est souvent éphémère, etc. Mais elles sont aussitôt remplacées par d'autres et, à cet égard, l'inventivité des promoteurs américains de techniques de manipulation est quelque chose de prodigieux. Ce qui importe c'est moins « l'évaluation » (comme dirait un sociologue sérieux) de l'efficacité de chacune, que la compréhension du rôle qu'elles jouent toutes ensemble dans la société américaine. Elles proposent une conception unilatérale, instrumentale, de l'action psychologique et de l'action sociale. Qu'est-ce qu'une action transformatrice « sérieuse » ? Un programme d'interventions ponctuelles, limitées, sur des individus ou des groupes concrets, mobilisant une batterie de techniques simples et efficaces. La société comme l'individu sont une scène réductible à ce qu'en peut savoir et à ce qu'en peut faire le technicien ou l'opérateur « agent de changement » armé de quelques notions quantifiables et de quelques recettes réalistes. Qui donc serait encore assez archaïque pour concevoir une justice qui ne résulterait pas du réagencement d'un dispositif planifié par des technocrates, ou d'un bonheur qui ne serait pas

(6) Carl ROGERS, *On Encounter Groups*, trad. fr. : *Les groupes de rencontre*, Paris, Dunod, 1973, chap. 8.

programmé par des ingénieurs de l'âme ? Perfection d'une politique qui économise la politique et d'une psychologie qui économise la notion de sujet. Le changement, individuel ou collectif, ne suppose plus une différence de potentiel entre le conscient et l'inconscient, le manifeste et le latent, la réalité et le projet. Il n'y a plus à forer, comme avec la psychanalyse, des énergies psychiques profondes, mais à les ramasser à la surface des corps. Plus de passé, ni d'histoire, ni d'avenir, ni de théorie. Tout est étalé dans l'éternel présent de la rationalité technique où la communication avec autrui équivaut à un *feed-back* entre deux ou plusieurs dispositifs énergétiques, et où le développement de soi consiste à maximiser ses capacités productrices, à être performant dans le travail, la sociabilité, le sport ou la jouissance. On est bien, en effet, au-delà du normal et du pathologique.

Depuis une soixantaine d'années, la société américaine a développé des stratégies d'invalidation des enjeux sociaux et politiques à partir de codes d'interprétation psychologisants et de techniques psychosociologiques d'action sociale. La psychanalyse a été d'abord l'opérateur principal de cette entreprise, et elle l'est longtemps restée. Mais, avec son reflux relatif, depuis une quinzaine d'années, on assiste au développement d'une nouvelle version, plus extensive, de la même stratégie. Autrement dit le psychanalysme, entendu comme le processus spécifique d'interprétation et de manipulation de la réalité que l'on doit à la psychanalyse, n'est plus aux Etats-Unis la pointe avancée de ce mouvement. Sans doute ne l'est-il plus pour très longtemps en France. Mais avant d'essayer de mesurer la portée du déplacement qui s'annonce ici, on voulait donner à entendre que, pour avoir commencé à s'opérer ailleurs, il n'est pas pour autant complètement étranger à notre destin.

RÉSUMÉ. — *On entend souvent dire que la psychanalyse, aux Etats-Unis, serait aujourd'hui « dépassée ». Ce n'est pas tout à fait exact. D'abord parce qu'elle est plutôt banalisée, c'est-à-dire qu'elle garde une place et des indications propres, mais intégrées dans l'éventail de ces dispositifs d'intervention sur l'homme dont les Etats-Unis proposent la gamme la plus large. Mais surtout parce que la plupart des nouvelles techniques qui sont à la base des « thérapies pour les normaux » se sont définies à la fois contre la psychanalyse, et par rapport à elle. Elles constituent ainsi une part de son héritage. En fait, elles ont repris l'ambition psychanalytique de casser les anciennes frontières entre le normal et le pathologique et de recoder l'ensemble de la sociabilité humaine à partir de catégories psychologisantes. Ce que l'on peut commencer à appeler l'ère de la postpsychanalyse se laisse ainsi interpréter comme une version élargie de la stratégie d'invalidation des enjeux sociaux et politiques à laquelle la psychanalyse américaine, au temps de son hégémonie, avait donné la première caution « scientifique », et dont elle avait constitué le principal vecteur de diffusion.*

JOURNAL

L'élection européenne du 10 juin 1979

Les prolégomènes de l'élection présidentielle

JÉRÔME JAFFRÉ

Il est à craindre que la première élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne ne laisse d'autre souvenir que le peu d'intérêt qu'elle a suscité dans l'ensemble de la Communauté. Avec 38,8 %, l'abstention en France métropolitaine bat les records de l'après-guerre hormis quelques élections cantonales, alors même que depuis quelques années on relevait une forte mobilisation de l'électorat avec la participation exceptionnelle de la présidentielle de 1974 (15,1 % d'abstention au premier tour, 12,1 % au second), des législatives de 1978 (16,7 %) ou l'intérêt porté aux élections locales, municipales et cantonales, y compris celles de 1979, moins de trois mois avant le scrutin du 10 juin. Certes, avec 39,5 % d'abstention, le référendum de 1972 sur l'élargissement de l'Europe établissait un niveau supérieur mais le refus de vote recommandé par le Parti socialiste rendait alors difficile la mesure exacte du désintérêt. Sept ans plus tard, l'ambiguïté est levée : élection sans enjeu ni tradition, la consultation européenne se place pour la participation au dernier rang de la chaîne des scrutins.

Les enquêtes d'opinion permettent de nuancer quelque peu la brutalité de ce constat. En dépit de sa confusion, la campagne électorale a provoqué un intérêt croissant de l'opinion publique (tableau 1) : le pourcentage de personnes déclarant s'intéresser « beaucoup » ou « assez » au scrutin passe de 42 % au début de l'année à 54 % au lendemain des premiers débats télévisés. Mais, dans les dernières semaines de la campagne, cette mobili-

sation ne s'est pas poursuivie, au point même qu'on enregistre dans les derniers jours une retombée de l'intérêt, annonciatrice du fort taux d'abstention.

TABLEAU 1

*L'évolution de l'intérêt des Français
pour l'élection à l'Assemblée européenne*

Question. — Vous savez que le 10 juin prochain, il va y avoir, en France comme dans les autres pays de la Communauté européenne, des élections au suffrage universel pour désigner les représentants de la France à l'Assemblée européenne. Est-ce que personnellement ces élections vous intéressent...

	18-24 janvier	3-8 février	23-28 mars	9-12 avril
... beaucoup	14	12	19	17
... assez	28	33	29	32
... peu	37	37	34	30
... pas du tout	21	18	18	19
Sans réponse				2
	100	100	100	100
	21-25 avril	7-12 mai	24-26 mai	4-6 juin
... beaucoup	18	18	21	18
... assez	33	36	34	35
... peu	29	29	29	27
... pas du tout	18	15	15	18
Sans réponse	2	2	1	2
	100	100	100	100

Source : SOFRES.

Une mobilisation aussi partielle signifie qu'elle a été inégalement répartie dans le corps électoral. Ce sont les catégories les plus intéressées par le débat politique et les plus favorables à la construction européenne qui ont manifesté le plus d'intérêt : selon l'enquête de la SOFRES du 26 mai, 66 % des cadres supérieurs et 59 % des retraités s'intéressent « beaucoup » ou « assez » au prochain scrutin. À l'inverse, les catégories les plus populaires ou les plus réservées à l'égard du Marché commun se mobilisent peu. À la même date, le degré d'intérêt n'est que de 48 % parmi les agriculteurs et 47 % parmi les ouvriers.

Est-ce à dire qu'il convient d'interpréter le surcroît d'abstention comme une manifestation de réticence, voire d'hostilité, à l'égard de la construction européenne ? Le sondage postélectoral de la SOFRES, réalisé pour *Le Nouvel Observateur* (1), montre qu'une telle conclusion forcerait l'analyse. 12 % seulement des abstentionnistes déclarés jugent que la participation de la France à la CEE est une « mauvaise chose », pourcentage faible et qui au demeurant atteint 9 % parmi les votants. La différence des réponses tient pour l'essentiel au taux de « sans opinion » (16 % contre 9 %), signe que l'abstentionnisme est bien davantage de désintérêt que de refus. Il est d'ailleurs significatif qu'aucune liste ne se soit présentée au verdict des électeurs pour prôner le retrait de la France du Marché commun, tout comme témoignage de l'absence de passion l'impossibilité pour la liste de M. Servan-Schreiber, la seule favorable à une intégration accélérée, de prendre place dans la compétition.

LA GÉOGRAPHIE DE L'ABSTENTION

Au premier regard, la progression de l'abstention (+ 22,1 % entre 1978 et 1979) décourage l'analyse. Si l'on conservait l'échelle des teintes ordinairement utilisée dans la cartographie électorale et qui fixe à 35 % le seuil le plus élevé, 81 des 96 départements apparaîtraient dans l'ultime catégorie, faisant du territoire national une gigantesque tache noire.

Le choix d'une échelle adaptée au niveau exceptionnel de l'abstention (fig. 1) permet en réalité de retrouver sa distribution géographique habituelle : forte participation dans le Nord, le sud-est du Massif central ou dans les départements comme les Côtes-du-Nord ou la Vendée ; faible participation en revanche en Corse ou sur le littoral méditerranéen. Le calcul du coefficient de corrélation des rangs par département (2) confirme que la variation de l'abstention est davantage de degré que de nature, puisqu'entre 1978 et 1979 le coefficient s'établit à 0,75, ce qui est certes inférieur aux résultats ordinairement constatés (le plus souvent au-dessus de 0,80) mais signifie que la grande vague démobilisatrice du 10 juin 1979 n'a pas bouleversé le paysage traditionnel de la non-participation.

À un autre niveau d'analyse, la carte de la progression de l'abstention révèle une *géographie du mouvement* ; il est particulièrement net dans l'Est,

(1) Ce sondage postélectoral a été réalisé entre le 13 et le 18 juin auprès d'un échantillon national de 1 000 électeurs. Les principaux résultats, commentés par Jacques JULLIARD, ont été publiés dans *Le Nouvel Observateur* du 23 juillet 1979.

(2) Le coefficient de corrélation des rangs s'écrit : $r = \frac{1 - 6 \sum d^2}{n(n^2 - 1)}$ dans lequel d désigne l'écart entre les rangs de classement d'un même département aux deux consultations et n le nombre de départements. Dans *L'abstentionnisme électoral en France* (Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques), Alain LANCELOT montre son intérêt en le calculant systématiquement par départements de 1876 à 1962 (pp. 65-71).

de la frontière allemande à la frontière suisse, sensiblement élevé dans l'ouest du pays, de la Bretagne à l'Aquitaine, et dans le sud-est à l'exception des deux départements des Alpes (fig. 2). Font exception à ce raz de marée : les départements traditionnellement les moins abstentionnistes, ceux du Nord et du Centre ainsi que le sud-ouest du Massif central où se lit la capacité mobilisatrice de M. Chirac (3) ; les départements les plus politisés : ceux de la Région parisienne ; enfin les départements proches de

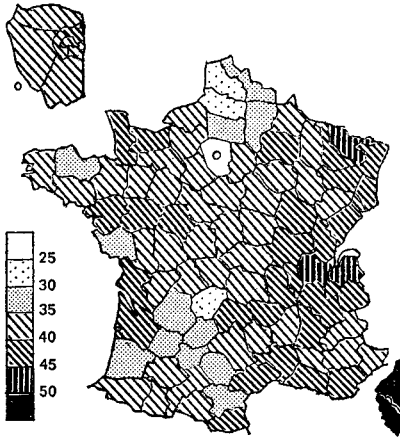


FIG. 1. — L'abstention, le 10 juin 1979

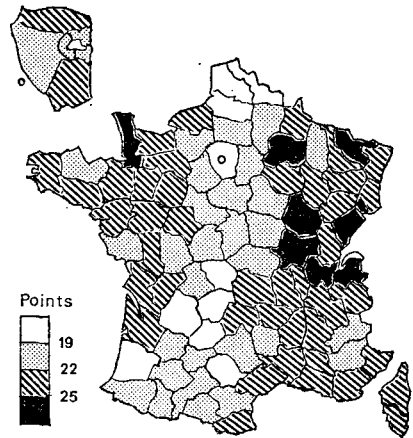


FIG. 2. — La progression de l'abstention, de 1978 à 1979

la frontière espagnole, plus concernés peut-être par la construction européenne. D'une année à l'autre, les variations de rang des départements de la région parisienne et de l'Est illustrent le phénomène de mobilisation géographique différentielle.

La progression de l'abstention est donc particulièrement vive dans l'Ouest et dans l'Est, régions que l'on crédite ordinairement d'un fort sentiment pro-européen. Il serait tentant d'y voir la manifestation d'un mécontentement de l'électorat démocrate-chrétien favorable à l'intégration européenne et désorienté par la campagne très réservée à cet égard de la liste de Mme Veil ou de celle de M. Mitterrand. A vrai dire, l'hypothèse n'emporte pas la conviction : la montée de l'abstention n'épouse que très imparfaitement la géographie traditionnelle du MRP. La Côte-d'Or, le Doubs, la Saône-et-Loire et le territoire de Belfort, très abstentionnistes en 1979, n'étaient que fort peu favorables au MRP ; en outre l'analyse des sondages n'indique pas une désaffection particulière des derniers sympathisants du CDS.

(3) A l'inverse, dans le Cantal et la Corse, où la liste DIFE devance la liste UFE, l'abstention progresse fortement de 1978 à 1979.

TABLEAU 2

*Le classement des départements
selon le niveau de participation
au premier tour des élections législatives de 1978
et à l'élection à l'Assemblée européenne :
la mobilisation de la région parisienne
et la démobilisation de l'Est*

La mobilisation de la région parisienne				La démobilisation de l'Est			
Départements	Rang en 1978	Rang en 1979	Ecart	Départements	Rang en 1978	Rang en 1979	Ecart
Paris	94	45	+ 49	Marne	24	75	— 51
Val-de-Marne	82	47	+ 35	Belfort	37	84	— 47
Hauts-de-Seine	86	53	+ 33	Moselle	55	92	— 37
Yvelines	69	42	+ 27	Doubs	43	73	— 30
Seine-et-Marne	58	38	+ 20	Ardennes	21	50	— 29
Seine-Saint-Denis	89	74	+ 15	Vosges	34	63	— 29
Val-d'Oise	65	55	+ 10	Haute-Saône	13	34	— 21
Essonne	54	54	=	Meurthe-et-Moselle	59	76	— 17
				Jura	57	67	— 10
				Haut-Rhin	79	85	— 6
				Haute-Marne	56	61	— 5
				Bas-Rhin	78	81	— 3

LA PROGRESSION DE L'ABSTENTION
VICIE-T-ELLE TOUTE COMPARAISON ?

Il reste que le changement de niveau de l'abstention pose un problème épiqueux : est-il licite d'analyser les résultats des différentes listes et de les comparer à des scrutins antérieurs alors qu'en France métropolitaine le « parti » de l'abstention gagne en un an 7 584 109 voix et que les grandes formations, sans exception, enregistrent un recul sensible en chiffres absolus et donc en pourcentage aux électeurs inscrits : le RPR (— 9,2 %) et le Parti socialiste (— 6,6 %) bien sûr, mais aussi le Parti communiste (— 4,9 %) et même l'UDF (— 0,9 %). Or, le sondage post-électoral indique que l'abstentionnisme a frappé de façon inégale les électorsats de mars 1978.

L'abstentionnisme déclaré (4) atteint 20 % des socialistes et 17 % des communistes alors qu'il n'est que de 16 % au RPR et 15 % à l'UDF. La gauche serait ainsi la victime de l'abstention et son léger recul ne tiendrait pas à une volte-face mais à une moindre mobilisation de ses électeurs.

Appliqués aux 7 millions et demi d'abstentionnistes supplémentaires, ces pourcentages permettent d'évaluer à 4 millions le nombre d'électeurs de gauche de 1978 qui se seraient abstenus contre 3 millions 300 000 pour la majorité. Un manque à gagner de 700 000 voix qui bouleverserait les résultats réels du 10 juin ! A la vérité, il est plus rigoureux de supposer que les abstentionnistes, s'ils s'étaient rendus aux urnes, auraient adopté *le même comportement* que les votants et que nous observerions, de 1978 à 1979, les mêmes transferts. Si l'on fait intervenir ce correctif, l'écart entre gauche et droite est sensiblement réduit : la gauche « perd » alors 3,7 millions d'électeurs contre 3,5 à la majorité. Différence de 200 000 voix, suffisante pour permettre à la gauche de devancer la droite mais non pour bouleverser la signification et l'interprétation des résultats.

Observons, en outre, que les zones de progression de l'abstention correspondent très imparfaitement, à l'exception de la Franche-Comté, aux zones de recul de la gauche. Indice supplémentaire : dans les 10 départements où l'abstention progresse le moins fortement, la gauche recule de 2,17 % des suffrages exprimés ; dans les 10 départements où elle croît le plus, le mouvement est presque identique puisque la gauche recule de 2,28 %. On se fondera sur cette double constatation, tirée des sondages et de l'analyse des voix, pour considérer que la progression de l'abstention n'invalide pas l'analyse détaillée des résultats d'une consultation à l'autre.

QUELLE ÉLECTION DE RÉFÉRENCE CHOISIR ?

En France métropolitaine, et compte non tenu de la rectification de la Commission nationale de Recensement (5), les résultats obtenus par les différentes listes s'établissent comme l'indique le tableau 3.

Cette statistique globale et l'absence de résultats antérieurs renvoient, après l'analyse de l'abstention, à un second problème : à quel scrutin faut-il comparer la consultation européenne ? On sait qu'en matière d'études électorales la règle est de comparer un scrutin aux mêmes élections antérieures : législatives de 1978 à celles de 1973, cantonales de 1979 à celles

(4) Dans le sondage post-électoral, 23 % des interviewés déclarent s'être abstenus pour un taux réel de 38,8 %. Cette sous-évaluation de l'abstention est constante : dans le sondage postélectoral de 1978, par exemple, on relevait 9 % d'abstentionnistes déclarés pour un taux réel de 16,7 %.

(5) La Commission nationale de Recensement a publié (*Le Monde*, 22 juin) les résultats rectifiés pour la France et l'outre-mer, mais non pour la seule France métropolitaine. Faute de disposer de ces données aux différents niveaux d'analyse (commune, circonscription législative, département), nous analyserons les résultats sans tenir compte des rectifications, au demeurant minimes (au plan des voix).

TABLEAU 3
Les résultats en France métropolitaine (1)

	Voix	% aux suffrages exprimés
Liste du Parti communiste (G. Marchais)	4 101 052	20,6
Liste d'extrême-gauche (A. Laguiller)	622 558	3,1
Liste du Parti socialiste et du MRG (F. Mitterrand)	4 726 346	23,7
<i>Total gauche</i>	<i>9 449 956</i>	<i>47,4</i>
Liste écologiste (S. Fernex)	886 902	4,5
Liste Emploi-Egalité-Europe (J.-J. Servan-Schreiber)	372 665	1,9
Liste d'Union pour la France en Europe (S. Veil)	5 453 457	27,4
Liste de Défense des intérêts de la France en Europe (J. Chirac)	3 203 761	16,1
Liste de Défense des intérêts professionnels (P. Malaud)	276 465	1,4
<i>Total majorité</i>	<i>9 306 348</i>	<i>46,8</i>
Liste eurodroite (J.-L. Tixier-Vignancour)	265 106	1,3
<i>Total droite</i>	<i>9 571 454</i>	<i>48,1</i>

(1) Avant rectification par la Commission nationale de Recensement.

de 1973 ou 1976. Sur ce plan, l'élection du 10 juin, première du genre, soumet une énigme puisqu'il faut bien lui chercher une référence extérieure. Or ce scrutin national autorise un double renvoi : le premier tour des législatives de 1978 ou le premier tour de la présidentielle de 1974.

Le débat n'est pas simplement académique. Si on retient la référence législative, il convient de parler de tassement de la gauche (47,4 % au lieu de 49,4 % il y a un an), de recul RPR (16,1 % au lieu de 22,6 %) et de succès de l'UDF (27,4 % contre 20,6 %). Si, à l'inverse, on privilégie la référence présidentielle, on relève alors un recul de la droite (48,1 % au lieu de 52,5 % il y a cinq ans) au profit principalement des écologistes (4,5 % contre 1,3 %), un tassement très sensible du courant giscardien (32,9 % en 1974) et un maintien de l'influence gaulliste (14,6 % pour M. Chaban-Delmas), à un niveau au demeurant très faible.

Au soir du scrutin et dans les analyses qui l'ont suivi, les journalistes et les observateurs ont privilégié le caractère *partisan* de l'élection euro-

TABLEAU 4

Les résultats de l'UDF et du RPR en 1978 et en 1981 dans les circonscriptions RPR selon le type d'affrontement
(Moyenne de pourcentage des suffrages exprimés)

Type d'affrontement en 1978 (1 ^{er} tour des élections législatives)	Nombre de circons- criptions	Résultats 1978		
		RPR	UDF	Ecart
Absence de candidat UDF	62	49,0		
Notoriété du candidat RPR très supérieure	36	39,5	13,7	+ 25,8
Notoriété du candidat RPR lé- gèrement supérieure	22	32,6	20,3	+ 12,3
Notoriété du candidat RPR égale ou inférieure à celle du can- didat UDF	22	29,2	20,7	+ 8,5
<i>Ensemble des circonscriptions RPR</i>	<i>142</i>	<i>41,0</i>	<i>9,8</i>	<i>+ 31,2</i>

Source : Calculs établis à partir des

N.B. — On a classé en « notoriété très supérieure » les députés RPR sortants et en « notoriété supérieure » les anciens députés, conseillers généraux ou maires d'un chef-lieu de canton.

péenne et sa proximité avec la consultation législative d'il y a un an. Réflexion faite, il n'est pas sûr que ce choix ait été le plus juste : la référence la plus significative paraît être l'élection présidentielle de 1974.

UDF ET RPR : UN AFFRONTEMENT PRÉSIDENTIEL

Au sein de la majorité, les élections législatives de 1978 avaient vu le RPR et l'UDF faire pratiquement jeu égal, les gaullistes gardant de peu leur primauté. Mais pour serré que fut le score global, il traduisait davantage une lutte entre notables qu'un affrontement entre deux courants politiques implantés sur l'ensemble du territoire. On avait pu noter alors (6) que les résultats des deux formations en cas de primaires dépendaient étroitement de la notoriété des candidats en présence, s'inversant presque exactement selon le camp du candidat le plus titré. Rien de tout cela ne se retrouve en 1979. Entre les deux principales listes de la majorité, les résultats sont sans ambiguïté : l'écart global est de 11,3 % ; dans 89 des 96 départements, la liste de Mme Veil devance celle de M. Chirac ; dans 59 d'entre eux, son avance est supérieure à 10 % des voix.

Les résultats de l'élection européenne ne sont pas liés à la distribution des voix aux élections législatives d'il y a un an. L'UDF connaît un recul systématique dans les départements où l'année dernière elle faisait ses meilleurs scores : — 19,7 % en Haute-Loire, — 15,4 % en Lozère, — 12,9 % dans le Calvados. Inversement, elle enregistre un véritable bond en avant là où elle était presque inexistante : 24,7 % au lieu de 3,5 % en Charente, 28,3 % au lieu de 9,1 % en Côte-d'Or, 26,3 % au lieu de 10,6 % dans les Alpes-de-Haute-Provence. Quant au RPR, il ne résiste pas à la liste UFE, y compris dans ses bastions. Dans 127 des 142 circonscriptions métropolitaines détenues par le RPR (7), le mouvement gaulliste est battu. Alors qu'en 1978 dans ces circonscriptions les résultats dépendaient étroitement de la notoriété comparée des candidats, ce facteur n'intervient que très peu en 1979 (tableau 4). Là où les résultats du RPR variaient entre 29,2 et 49 % des voix, ils s'établissent en 1979 entre 19,9 % et 20,9 % !

En réalité, les termes de référence doivent être modifiés : les résultats de la liste UFE s'ajustent très imparfaitement sur ceux de l'UDF ; en revanche la relation est étroite avec l'implantation du candidat Valéry Giscard d'Estaing, le 5 mai 1974, ainsi que le montre la figure 3 qui met en relation sous la forme d'un « nuage de points » les scores du courant giscardien à cinq ans de distance. En dépit de la différence de niveau, il y a identité de structure. Là où M. Giscard d'Estaing obtenait plus de 40 % des voix, la liste UFE se situe en règle générale au-dessus du seuil de 35 %.

(6) Voir Jérôme JAFFRÉ, L'électorat français en mars 1978, à paraître dans Howard PENNIMAN édit., *France at the polls II*

(7) J'ai exclu de l'analyse la 2^e circonscription du Loiret dont les résultats publiés par *Le Monde* sont manifestement inexacts.

Seules exceptions à cet ajustement : les départements à forte clientèle personnelle. L'UFE améliore le score giscardien dans les départements « chabanistes » de l'Aquitaine et « royéristes » du Centre ; elle cède du terrain dans les départements « chiraquiens » du Limousin et de l'Auvergne. Au total, la distribution des suffrages de la liste de Mme Veil correspond assez fidèlement aux zones de force et de faiblesse du giscardisme présidentiel

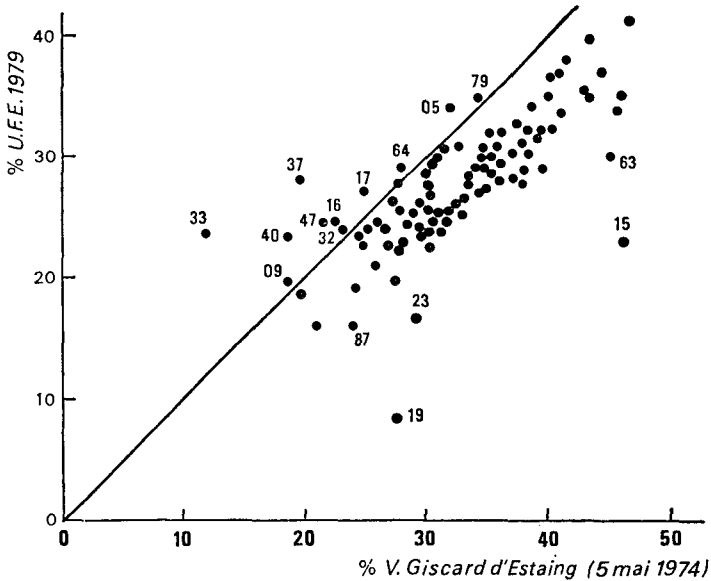


FIG. 3. — Corrélation entre le score de la liste UFE et le score de V. Giscard d'Estaing, le 5 mai 1974 (par départements)
(pourcentage des suffrages exprimés)

et est, comme lui, calquée sur l'implantation traditionnelle de la droite en France (8).

En revanche, il est difficile de mettre en perspective les résultats de la liste DIFE. Aucune des clefs dont on est tenté de se servir — le score du RPR et de la droite en 1978, le score de M. Chaban-Delmas en 1974 ou du général de Gaulle en 1965 — ne se révèle véritablement opératoire. Dans 6 des 10 meilleurs départements du RPR en 1978, comme dans 6 des 10 premiers départements de la droite, la liste DIFE obtient moins de 20 % des suffrages exprimés. Il en est de même dans 8 des 10 meilleurs départements

(8) Sur la corrélation entre le score de V. Giscard d'Estaing au premier tour de l'élection présidentielle et l'implantation traditionnelle de la droite, je me permets de renvoyer à un article déjà ancien, La nouvelle droite électorale, *Revue socialiste*, 1974, n° 3, pp. 34-46.

de M. Chaban-Delmas et dans 9 des 10 départements où le général de Gaulle réalisait son meilleur score au premier tour de l'élection présidentielle de 1965.

En définitive, l'électorat que rassemble, le 10 juin, M. Chirac est indépendant du score obtenu par le courant gaulliste aux élections antérieures et assez étale sur le territoire national puisque dans 55 départements le pourcentage obtenu varie entre 14 et 18 % des suffrages. Comme jadis l'électorat de M. Chaban-Delmas, il apparaît avant tout tissé de fidélités personnelles. A la « Chabanie » qui comprenait le Sud-Ouest aquitain (Gironde, Landes, Dordogne, Charente, Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne) et la Corse succède la « Chiraquie » composée du Limousin et des départements environnants (Corrèze, Haute-Vienne, Creuse, Cantal, Lot, Dordogne) auxquels il convient d'ajouter à nouveau la Corse et le 5^e arrondissement de Paris.

Il n'en demeure pas moins vrai qu'à la différence de l'électorat de M. Chaban-Delmas, l'électorat de la liste DIFE n'est pas résiduel. En dépit de sa régionalisation et de son score assez étale, il conserve une structure et apparaît bien comme l'une des deux composantes de la droite. La liste de M. Chirac obtient ainsi un score *toujours supérieur* à sa moyenne nationale dans les 10 meilleurs départements de la droite en 1978 et un score *toujours inférieur* dans les 10 moins bons (sauf la Haute-Vienne et le Lot, situés dans la sphère d'influence régionale du député d'Ussel). En outre, si on calcule les résultats des circonscriptions RPR en fonction des générations successives des députés (tableau 5), on note que l'influence propre des notables, si elle est considérablement affaiblie, n'est pas annulée. Ce sont les députés dont l'implantation est la plus ancienne — et l'éloignement à la génération « chiraquienne » le plus grand — qui obtiennent les meilleurs résultats.

TABLEAU 5

*Les résultats de la liste DIFE en 1979
dans les circonscriptions RPR selon la génération des députés
(Moyenne de pourcentage des suffrages exprimés)*

Génération des députés RPR	Date de la première élection	Nombre de circons- criptions	Résultats de la liste DIFE
« Chiraquiens »	1978	37	19,2
« Pompidoliens »	1968 et 1973	34	20,5
Gaullistes	1958, 1962 et 1967	62	20,9
Elus sous la IV ^e Répu- blique	Avant 1958	9	22,9

Source : Calculs établis à partir des résultats publiés par *Le Monde*, 13 juin 1979.

Au total, le RPR a perdu une large partie des bénéfiques politiques durement conquis il y a un an. Mais pouvait-il en être autrement, en dépit des excès de campagne de son président, dès lors que l'instrument de mesure européen est plus proche d'une élection nationale et globale comme la présidentielle que d'une série d'élections personnalisées comme les législatives ? Echec de M. Chirac face à M. Giscard d'Estaing (par Mme Veil interposée) plutôt que du RPR face à l'UDF. Si le lecteur conservait un doute sur le choix de l'élection de référence, le recours aux sondages d'opinion suffirait à le lever. La sociologie des électorats UFE/DIFE s'éloigne de l'affrontement UDF/RPR de 1978 pour reproduire assez fidèlement — comme l'exemple des femmes et des personnes âgées le prouve (tableau 6) — la distribution des voix de l'élection présidentielle de 1974.

TABLEAU 6

*Les résultats du courant giscardien
et du courant gaulliste en 1974, 1978 et 1979
dans deux catégories socio-démographiques
(Pourcentage des suffrages exprimés)*

	1974 Election prési- dentielle (1 ^{er} tour)	1978 Elections législatives (1 ^{er} tour)	1979 Election européenne
<i>Les femmes :</i>			
Courant giscardien	34	22	31
Courant gaulliste	16	24	15
Ecart	+ 18	— 2	+ 16
<i>Les personnes âgées de plus de 65 ans :</i>			
Courant giscardien	43	27	42
Courant gaulliste	13	28	16
Ecart	+ 30	— 1	+ 26

Source : SOFRES, sondages postélectoraux réalisés pour *Le Nouvel Observateur*.

La victoire de la liste de Mme Veil est donc celle du Président de la République et non pas celle de l'UDF. Un sondage inédit de la SOFRES (tableau 7) montre bien que la popularité du giscardisme dans la bataille européenne est d'autant plus forte qu'elle est mesurée sur un sigle non partisan et en faisant intervenir le nom de sa tête de liste. Captant l'élec-

torat légitimiste et empêchant la sympathie à l'égard du courant socialiste de se transformer en bulletins de vote, la liste UFE s'apparente davantage au giscardisme présidentiel qu'au giscardisme partisan.

TABLEAU 7

Le degré de sympathie à l'égard des quatre grands partis politiques et des quatre grandes listes en présence

(en %)

<i>Question. — Quand vous pensez aux positions des partis politiques sur l'Europe, de quel parti vous sentez-vous le plus proche ou, disons, le moins éloigné ?</i>		<i>Question. — Parmi ces quatre grandes listes, quelle est celle pour laquelle vous avez le plus de sympathie ?</i>	
	Ensemble de la population		Ensemble de la population
Le Parti communiste	18	La liste du Parti communiste dirigée par G. Marchais	18
Le Parti socialiste	31	La liste du Parti socialiste dirigée par F. Mitterrand	27
L'UDF	23	La liste d'Union pour la France en Europe dirigée par S. Veil	28
Le RPR	14	La liste de Défense des intérêts de la France en Europe dirigée par J. Chirac	14
Autre parti	1	Aucune des quatre	5
Sans opinion	13	Sans opinion	8
	100		100

Source : SOFRES, Enquête inédite, 24-26 mai 1979.

A GAUCHE :

LA NATIONALISATION DES COMPORTEMENTS ÉLECTORAUX

A gauche, il est malaisé de procéder à une analyse similaire pour les deux grandes composantes. A deux reprises, en effet, en 1965 et en 1974, socialistes et communistes se sont entendus pour présenter un candidat unique, M. Mitterrand. Quant au scrutin de 1969, il interdit l'analyse en raison de la volatilisation momentanée de l'électorat socialiste. Pour

s'interroger sur la nature de l'élection européenne et sa parenté avec les autres types de scrutin, il convient donc de considérer *globalement* le score de la gauche. Si on examine ses résultats dans les zones de force et de faiblesse (tableau 8) il est clair que dans le processus de nationalisation des comportements électoraux, 1979, caractérisé par un recul important dans les fiefs, est plus proche de l'élection présidentielle que des élections législatives. En outre, le coefficient de corrélation des rangs par départements, entre 1974 et 1979, s'élève à 0,92, score à peine inférieur au coefficient observé entre 1978 et 1979 (0,95), alors qu'on connaît dans ce test statistique le poids de la chronologie et qu'on aurait pu penser que les conquêtes locales de la gauche, ces trois dernières années, modifieraient profondément la répartition nationale de ses suffrages. Le coefficient 1974-1979 est d'autant plus élevé que les départements à forte clientèle personnelle — hier « chabanistes » et « royéristes », aujourd'hui « chiraquiens » — comptent pour beaucoup dans le calcul : la Gironde passe ainsi de la 61^e à la 22^e place, les Landes de la 44^e à la 16^e, l'Indre-et-Loire de la

TABLEAU 8

*Les résultats de la gauche depuis 1973 dans ses zones de force
et dans ses zones de faiblesse*
(Pourcentage des suffrages exprimés)

	1973 (Elections législatives 1 ^{er} tour)	1974 (Election présidentielle 1 ^{er} tour)
Les 10 départements les plus favorables à la gauche	61,6	56,0
Les 10 départements les moins favorables à la gauche	27,5	33,4
Ecart	34,1	22,6
	1978 (Elections législatives 1 ^{er} tour)	1979 (Election européenne)
Les 10 départements les plus favorables à la gauche	62,3	57,4
Les 10 départements les moins favorables à la gauche	35,0	34,0
Ecart	27,3	23,4

85^e à la 49^e, en sens inverse la Corrèze recule du 13^e rang au 35^e. Dernier élément d'appréciation tiré des sondages d'opinion : au fil des mois, les intentions de vote en faveur de la gauche à l'élection européenne déclinent (de 53 % en novembre 1978 à 47 % au début du mois de juin), s'établissant très exactement au niveau virtuel d'une élection présidentielle (9), à bonne distance des intentions de vote en cas d'hypothétiques élections législatives (entre 51 et 52 % des voix) telles qu'elles ont été mesurées par la SOFRES au cours de cette période, dans un sondage inédit.

A dix ans d'intervalle, le vote communiste à l'élection européenne marque une analogie frappante avec l'élection présidentielle de 1969. Entre 1978 et 1979, la géographie des gains du PC est voisine des progrès de Jacques Duclos entre 1967 et 1969 (10). Même avancée dans les départements où la droite est en position de force (alors qu'aux législatives, le PS y est seul à progresser), même mouvement de gains dans le sud du Massif central et les départements en bordure pyrénéenne !

L'ÉCHEC DU PARTI SOCIALISTE EST CELUI DES SOCIALISTES

A l'aune d'une élection présidentielle, le recul du Parti socialiste (23,7 % au lieu de 24,9 % il y a un an) est moins surprenant qu'il n'y paraissait de prime abord. Il est, pour ses dirigeants, tout aussi préoccupant. Pour l'expliquer, ceux-ci ont tour à tour incriminé les abstentionnistes, les radicaux de gauche et les écologistes. Si la remarque touchant au surcroît d'abstention a, on l'a vu, sa part — modeste — de vérité, le procès intenté à l'allié radical de gauche est peu élégant et bien mauvais : dans les circonscriptions détenues par le MRC, le recul moyen (— 4 %) est exactement le même que dans les circonscriptions socialistes. Contre-épreuve : dans les 20 circonscriptions où un socialiste élu en 1978 devait au premier tour affronter en primaire un candidat radical de gauche, la perte en 1979 est moins importante (— 3,6 %) que le recul global dans les 103 circonscriptions socialistes (— 4 %) ! Dernière remarque, celle concernant les écologistes est plus probante : dans les villes de plus de 30 000 habitants où il n'y avait pas de candidat écologiste en 1978, le PS perd 2,7 %

(9) Dans le sondage Louis-Harris France réalisé entre le 16 et le 19 mai 1979 et publié par *L'Express* le 26, la gauche obtient 47 % des intentions de vote dans l'hypothèse d'un premier tour d'élection présidentielle.

(10) On peut sur ce point comparer la carte des gains du Parti communiste entre 1967 et 1969 publiée par Jean RANGIER (*Revue française de Science politique*, avril 1970, p. 328) et la carte de l'évolution communiste entre 1978 et 1979 publiée par *Le Monde*, le 20 juin 1979. Si le parallélisme des gains est frappant, des différences apparaissent cependant : les gains du PC en 1979 dans le Calvados, l'Indre-et-Loire et le Territoire de Belfort n'existaient pas en 1969. Inversement, il y a aujourd'hui recul dans le Jura alors que J. Duclos y progressait il y a dix ans. Enfin, dans la même série des consultations la répartition et l'ampleur des pertes sont assez sensiblement différentes.

des voix mais il est juste de dire que là où les écologistes étaient déjà présents (11), le PS recule quand même ($-1,3\%$).

En réalité, c'est en lui-même que le Parti socialiste doit rechercher les causes de sa stagnation. Elle obéit à un double mécanisme : dans ses anciennes « terres de mission », sa capacité de progression semble stoppée, dans ses fiefs, sa capacité de conservation est à nouveau entamée. Dans les 22 départements où le Parti socialiste avait gagné entre 1967 et 1978 plus de 10% des suffrages, il y a reculé entre les dernières élections législatives et l'élection européenne dans 19 cas. Le tableau 9 présente les exemples les plus frappants de ce mouvement de retrait. On avait déjà noté le phénomène en analysant les élections cantonales de 1979 (12) : après avoir mené à bien ces dernières années un processus d'implantation à un haut niveau d'influence sur l'ensemble du territoire, le PS paraît désormais marquer le pas et ne pas réussir à dépasser un certain seuil de voix (environ 25% des suffrages).

TABLEAU 9

*Le recul socialiste en 1979 dans 6 départements
de forte progression socialiste entre 1967 et 1978
(Pourcentage des suffrages exprimés)*

Départements	1967 (1 ^{er} tour) FGDS	1973 (1 ^{er} tour) UGSD	1978 (1 ^{er} tour) PS + MRG	1979 liste PS-MRG	Ecart 1979-1978
Ile-et-Vilaine	12,5	16,5	26,2	23,7	— 2,5
Maine-et-Loire	10,3	16,9	23,8	22,6	— 1,2
Mayenne	6,6	22,8	28,2	22,4	— 5,8
Vienne	6,6	22,1	29,1	25,9	— 3,2
Meuse	12,9	26,7	29,9	25,8	— 4,1
Savoie	10,0	23,3	32,2	24,2	— 8,0

A cela s'ajoute le recul du PS dans ses zones de force. Ce phénomène de tassement est bien entendu inscrit dans la logique nationalisatrice du scrutin mais il est sensiblement plus marqué pour les socialistes que pour les communistes. Dans ses 10 meilleurs départements, le PC atteint $32,1\%$ des voix en 1978 puis $31,7\%$ en 1979 ($-0,4\%$) ; de son côté, le Parti

(11) Notons au passage que le progrès des écologistes ne tient pas *seulement* à une politique de présence accrue : dans les villes de plus de 30 000 habitants où ils étaient déjà présents en 1978, les écologistes obtiennent $5,6\%$ des suffrages exprimés au lieu de $4,9\%$ il y a un an.

(12) Jérôme JAFFRÉ, Le Parti socialiste poursuit-il sa progression ?, *Le Matin*, 24 mars 1979.

socialiste, dans ses fiefs, obtient respectivement, 35,6 % et 31,8 % (— 3,8 %). Dans la quasi-totalité des circonscriptions qu'il détient (13) — 92 sur 103 — le ps recule. La baisse moyenne est de 4 % contre 1,2 % sur l'ensemble du territoire ; elle est d'autant plus forte que le niveau d'implantation était élevé (tableau 10), atteignant près de 7 % là où les socialistes représentaient, il y a un an, plus de 35 % des voix.

TABLEAU 10

*Les résultats du Parti socialiste en 1978 et en 1979
dans les circonscriptions socialistes selon le niveau d'implantation
(Moyenne de pourcentage des suffrages exprimés)*

Niveau d'implantation (1 ^{er} tour des élections législatives de 1978)	Nombre de circons- criptions	Résultats 1978 ps + MRC	Résultats 1979 liste PS-MRC	Ecart
+ 35 %	32	38,8	32,2	— 6,6
32,5 à 35 %	17	33,9	28,5	— 5,4
30 à 32,5 %	28	31,0	28,2	— 2,8
— 30 %	26	27,2	26,1	— 1,1
Ensemble des circonscriptions socialistes	103	33,0	29,0	— 4,0

Source : Calculs établis à partir des résultats publiés par *Le Monde*, 15 juin 1979.

Le ps — ancré à gauche, combatif, rénové, militant — conserve donc les traits de la social-démocratie (14). Fort de ses conquêtes locales, municipales et cantonales, il est un parti de notables, bénéficiant dans les scrutins personnalisés d'une clientèle dont il parvient difficilement à transposer les suffrages dans les scrutins nationaux et globaux. Il n'y a pas grands risques à parier que le phénomène se reproduira, peut-être même amplifié, en 1981 lors de l'élection présidentielle. Si cette analyse est juste, il n'y a pas dès lors contradiction entre les scores du Parti socialiste aux différentes élections mais hiérarchie, en fonction de la plus ou moins grande intervention des élites locales : 29 % aux élections cantonales (en mars 1979), 25 % aux élections législatives, 23,7 % à l'élection européenne.

(13) J'ai exclu de l'analyse la 1^{re} circonscription des Deux-Sèvres dont les résultats publiés par *Le Monde* sont très probablement inexacts.

(14) On relira sur ce point l'article de Frédéric BON et Jean RANGER, La gauche électorale, *Politique aujourd'hui*, février 1973, pp. 89-112.

UNE PARTIE NULLE ?

L'élection européenne serait-elle en fin de compte, tout comme le référendum d'il y a sept ans, une partie nulle (15) ? Certes non : plus proche d'une présidentielle que des législatives, elle est riche de trois enseignements en vue de l'échéance de 1981. A droite, le RPR n'est pas en mesure de concurrencer dans un scrutin dont sont exclus les notables le courant giscardien, au faite de sa puissance. Hors l'Elysée point de salut ! Pour M. Chirac, sauf crise dramatique, il faudra attendre le retrait de M. Giscard d'Estaing pour prétendre aux plus hautes destinées. A gauche, l'avance du Parti socialiste sur le Parti communiste est d'environ 2 points. C'est suffisant mais ce n'est pas considérable et il y aurait bien des risques, pour le parti de M. Mitterrand, à laisser venir, par dépit ou amertume, une candidature radicale de gauche.

Le scrutin européen confirme enfin le changement du rapport des forces politiques : le partage droite/gauche situé à 53/47, le 5 mai 1974, est stabilisé depuis deux ans à 50/50. Parmi les reculs, celui-là est bien le plus significatif. Pour aucun candidat, ni même pour le Président sortant, il n'y a d'élection acquise à l'avance. Tout dépendra au second tour, pour autant que le candidat socialiste y parvienne, de la discipline de vote comparée des communistes et des « chiraquiens ».

Scrutin sans enjeu ni passion, l'élection européenne n'est donc pas sans lendemains. Elle apporte, à notre connaissance, moins sur une bataille sans objet que sur la lutte sans merci de 1981.

(15) Pour reprendre l'expression de Jean RANGER, Le référendum du 23 avril : une partie nulle, *Politique aujourd'hui*, septembre 1972, pp. 3-15.

Chronique de l'opinion publique

(septembre 1978 - août 1979)

Profil de l'année

JEAN-LUC PARODI

Le rythme de l'année scolaire a définitivement pris le pas sur celui de l'année civile. C'est lui — rentrée de septembre, périodisation trimestrielle, vacances de Noël et de Pâques, « grandes » vacances, — qui scande notre vie sociale et politique (1). On est donc justifié d'avoir choisi pour ce premier bilan annuel de l'opinion publique la période de septembre 1978 à août 1979, quitte à se permettre quelques incursions rétrospectives jusqu'aux législatives de mars.

Il n'est naturellement pas possible d'analyser ici en détail les quelque 150 sondages (et 2 000 questions), effectués et publiés au cours de ces douze mois. Comme à l'accoutumée, ces sondages touchent à tous les sujets possibles et imaginables. Bonheur (2) et travail (3), naissance (4) et mort (5), amour (6) et tendresse (7) suscitent enquêtes et interrogations. Rien n'échappe aux questions stéréotypées, ni la lecture (8), ni la Bourse (9), ni le pape (10).

Conjoncture aidant, certains sujets ont été l'objet d'une attention parti-

(1) La tentative effectuée ici même de constitution d'un baromètre électoral a respecté ce rythme en établissant des moyennes semestrielles de mars à août et de septembre à février ; voir Jérôme JAFFRÉ, Jean-Luc PARODI, A la recherche d'un baromètre électoral : les élections cantonales partielles au cours de la législature 1973-1978, *Pouvoirs*, n° 6, p. 133-147.

(2) SOFRES, *La Croix*, 26 novembre 1978.

(3) SOFRES, *Le Nouvel Observateur*, 4 décembre 1978.

(4) SOFRES, *Elle*, 5 mars 1979.

(5) SOFRES, *Le Pèlerin*, 29 octobre 1978.

(6) IFOP, *Paris-Match*, 11 mai 1979.

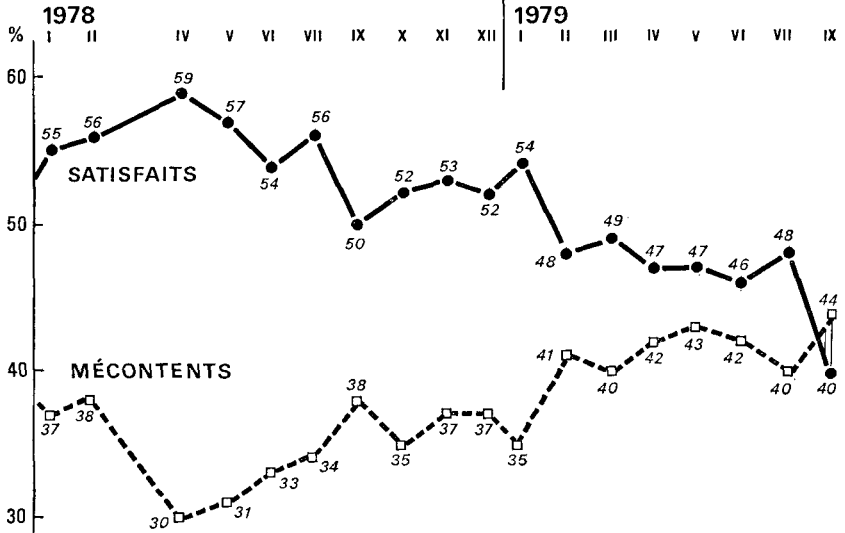
(7) IFOP, *Clair Foyer*, mai 1979.

(8) HARRIS, *L'Express*, 4 novembre 1978. DÉMOSCOPIE, *Elle*, 13 juin 1979.

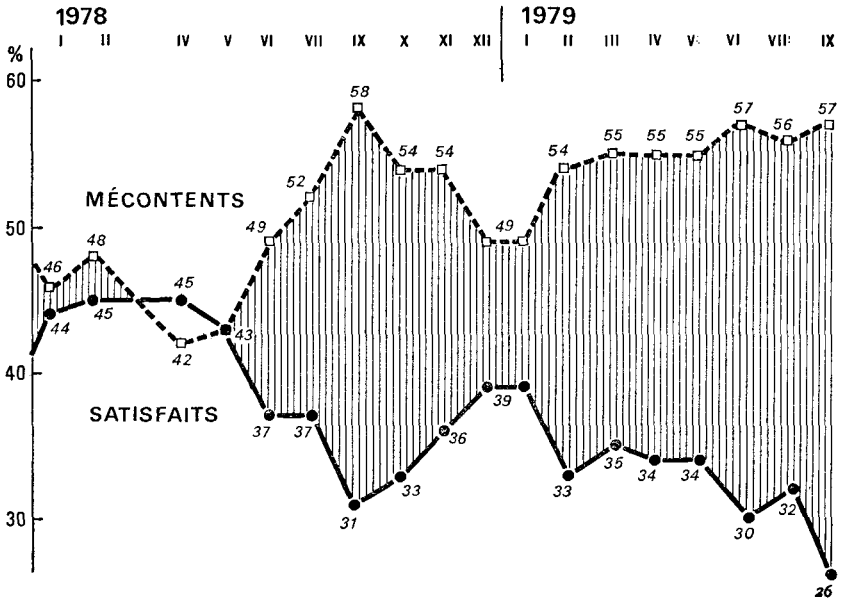
(9) HARRIS, *L'Express*, 14 octobre 1978.

(10) SOFRES, *Figaro Magazine*, 14 octobre 1978.

**GRAPHIQUE 1. — La courbe de popularité (IFOP)
du Président de la République
(janvier 1978 - septembre 1979)**
Les trois chutes de septembre 1978, février et septembre 1979



**GRAPHIQUE 2. — La courbe de popularité (IFOP) du Premier ministre
(janvier 1978 - septembre 1979)**
L'installation dans le mécontentement majoritaire
et le record absolu d'impopularité de la V^e République



culière, comme l'Europe (11), ou le Parti communiste (12). Les « jeunes » ont suscité leur habituel contingent d'enquêtes, dont certaines de qualité (13).

Cette courte note ne saurait bien évidemment synthétiser l'ensemble de ces informations. Elle n'a d'autre ambition que de rappeler ce qu'a été, *au vu des sondages*, l'année politique, son rythme, sa spécificité. Dresser le profil de l'année, analyser les principaux indicateurs, resituer leurs indications dans l'histoire de l'opinion publique sous la V^e République, triple objectif de ce premier bilan annuel, dont on retiendra principalement les crises de septembre 1978, janvier et septembre 1979, le record absolu d'impopularité d'un Premier ministre (sous la V^e République), l'affaiblissement général de la cote des partis politiques, l'apparition de M. Rocard au premier plan de la hiérarchie des hommes politiques français, et enfin la chute dans laquelle la mise en cause par J. Chirac de la cohésion majoritaire a entraîné le RPR et son leader.

● A tout seigneur tout honneur, la cote IFOP de satisfaction du Président de la République (graphique n° 1) permet de situer l'année écoulée dans une perspective élargie. Après la lente et régulière remontée de la cote présidentielle de mai 1977 à avril 1978 et le désarroi de l'opinion de gauche aux lendemains de l'échec de mars 1978 qui se traduit par le maintien de cette cote à un niveau élevé jusqu'en juillet, la courbe révèle cinq phases : *a*) la crise de septembre, chute de 6 points du nombre de satisfaits, corroborée par le résultat des législatives partielles ; *b*) la légère remontée jusqu'au début janvier ; *c*) la nouvelle crise de fin janvier - début février, chute de 54 % à 48 % des satisfaits (14) ; *d*) la stabilisation jusqu'en juillet ; *e*) enfin la nouvelle chute de septembre qui aboutit au niveau le plus bas de la présidence giscardienne après la période sombre (septembre 1976 - juillet 1977) (15). Rappelons que le maximum de satisfaits (59 %) a été atteint en mai 1975 et avril 1978, et le maximum de mécontents (47 %) en décembre 1976 (16).

(11) Voir en particulier HARRIS, *L'Express*, 18 septembre 1978, 10, 17, et 24 février 1979 ; SOFRES-RTL, Les Français et l'Europe ; l'évolution des intentions de vote est donnée dans Jean-Luc PARODI, La France quadripolaire à l'épreuve de la proportionnelle, *Revue politique et parlementaire*, juillet-août 1979, 881, p. 9-32.

(12) Voir Les électeurs communistes jugent le PC, IFOP, *L'Express*, 5 mai 1978, et Le nouveau visage des communistes français, SOFRES, *Nouvel Observateur*, 7 mai 1979.

(13) Voir La Bof génération, SOFRES, *Nouvel Observateur*, 16 octobre 1978 ; Les trois « Je veux » de la jeunesse, IFOP, *L'Express*, 13 et 20 janvier 1979 ; La foi des 8-14 ans, SOFRES, *Le Pèlerin*, 4 mars 1979, et surtout Annick PERCHERON, La politique jugée par vos enfants, SOFRES, *Nouvel Observateur*, 19 février 1979.

(14) La confrontation de la courbe IFOP et de la courbe SOFRES (« Faites-vous confiance à M. Giscard d'Estaing... ? ») permet de situer cette chute dans la seconde moitié de janvier : le sondage IFOP du 4 au 10 janvier 1979 n'en porte pas trace, celui de la SOFRES effectué entre le 18 et le 24 enregistre une chute de 6 points.

(15) On retrouve ce rythme dans l'analyse des élections cantonales partielles, voir Jérôme JAFFRÉ, Jean-Luc PARODI, La gauche reprend sa progression. Une étude sur les cantonales partielles d'avril à décembre 1978, *La Croix*, 24 février 1979.

(16) L'indice le plus élevé (+ 29) est d'avril 1978, et le plus bas (- 18) de décembre 1976.

• La cote IFOP de satisfaction du Premier ministre (graphique n° 2) confirme cette périodisation, apogée d'avril 1978, chute de septembre, remontée jusqu'en décembre-janvier, chute de fin janvier, stagnation et nouvelle chute en septembre 1979. Mais ici les choses sont plus graves, puisque R. Barre connaît, en septembre 1979 (26 % de satisfaits pour 57 % de mécontents), l'indice le plus bas (— 31) de l'histoire de son Gouvernement, et bat le *record absolu d'impopularité d'un Premier ministre sous la V^e République* jusqu'alors détenu par M. Debré (17). Le phénomène est d'autant plus grave qu'il ne s'agit pas d'une pointe exceptionnelle, mais d'une installation dans le mécontentement majoritaire. Rappelons que le maximum de satisfaits de R. Barre, atteint en février et avril 1978, n'est que de 45 % (18) et que sa cote est constamment négative depuis juin 1978 (19).

On remarque, en sens inverse, que le Premier ministre joue ici pleinement son rôle de catalyseur d'impopularité et que le décalage traditionnel entre sa cote et celle du Président de la République s'est considérablement accru, s'établissant pour l'ensemble de l'année à 15 1/2 points (20) ; cette distance prise par le Président de la République et qui atteint son chiffre record en juillet, septembre et octobre 1978 (19 points de décalage) constitue pour lui un atout dans la perspective de l'élection présidentielle.

• On a déjà noté le mécontentement de l'opinion à l'égard du système partisan au cours de la période récente et rappelé que chacun des quatre grands partis y avait connu son niveau le plus bas (21) depuis la création de l'indice SOFRES fin 1972. Il est donc inutile de revenir sur cette insatisfaction globale. Mieux vaut regarder séparément chacune des forces politiques, ce regard séparé permettant de distinguer les évolutions globales qui frappent toutes les composantes de la force considérée (parti, leaders, etc.), et les mouvements propres à certaines d'entre elles.

• A gauche, il y a peu de choses à dire sur le PC (graphique 3), dont la cote, stable à un niveau moyen pendant la première moitié de l'an-

(17) En novembre 1961, satisfaits 28 %, mécontents 54 %, indice — 26. La formulation de la question est très légèrement différente : « Etes-vous satisfait ou mécontent de l'action du gouvernement Debré ? » Voir *Sondages*, 1963, 3, p. 51.

(18) Maximum de mécontents, septembre 1978 (58 %). Indice le plus élevé (+ 5) en février 1977.

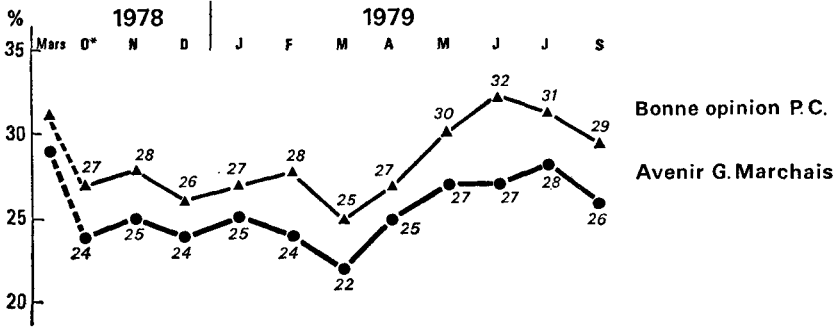
(19) Sur R. Barre, voir IFOP, *L'Express*, 28 octobre 1978 et DÉMOSCOPIE, *Le Point*, 11 décembre 1978.

(20) Depuis le début de 1977 et en moyenne trimestrielle, ce décalage s'est progressivement élevé : 4, 5, 7 et 11 en 1977, 11, 15, 19 et 16 en 1978, 15 et 14 pour les deux premiers trimestres de 1979.

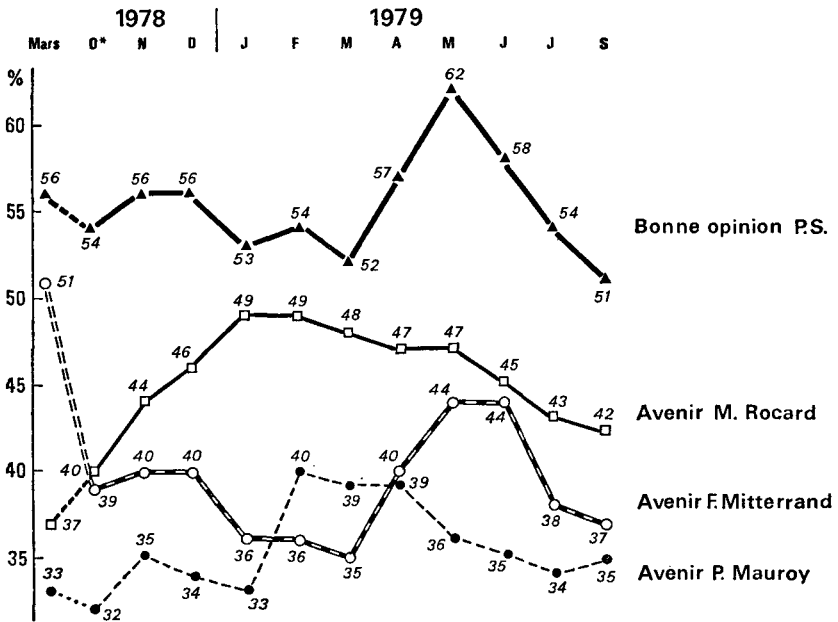
(21) Le PS en novembre 1977 (+ 16) et mars 1979 (+ 19), le PR-UDF en mars 1979 également (— 10), le RPR en juin 1979 (— 25) et le PC en décembre 1977 (— 37) et décembre 1975 (— 34). Voir Jean-Luc PARODI, *Les partis français devant l'opinion depuis 1972*, *Pouvoirs*, n° 10, p. 153-163.

GRAPHIQUE 3. — L'évolution du PC et de son leader (SOFRES)
Parallélisme général et mobilisation printanière

* Le mois est celui de la publication dans *Le Figaro Magazine*, la date exacte du sondage figure en note 22



GRAPHIQUE 4. — L'évolution du PS et de ses leaders (SOFRES)
L'année Rocard



* Voir note 22.

née (22), s'est peu à peu élevée durant la seconde moitié, la mobilisation politique de l'opinion due à la campagne électorale européenne d'une part, la préparation, le déroulement et l'issue du XXIII^e Congrès d'autre part contribuant à expliquer cette mobilisation des sympathisants potentiels (23). Le taux de bonne opinion à l'égard du parti est toujours un peu plus élevé — de 3 points en moyenne —, que le pourcentage de gens désirant voir G. Marchais jouer un rôle important dans les mois à venir mais les deux indicateurs évoluent de façon parallèle.

• Du côté du Parti socialiste, les choses sont à la fois identiques et différentes (graphique 4). Identique la périodisation en deux temps, stabilité et progression, celle-ci résultant à la fois du Congrès de Metz et de la mobilisation européenne ; analogue la supériorité de la cote du parti sur celle de son leader ; identique encore le parallélisme de leur évolution.

Cependant les différences ne sont pas moins nombreuses. En premier lieu, la cote d'avenir de F. Mitterrand est très inférieure à la courbe de « bonne opinion » du PS, de 16 points en moyenne (contre 3, on l'a vu au PC). Il n'en a pas toujours été de même (graphique 5), cette différence ayant été, en moyenne annuelle, toujours inférieure à 10 points. En d'autres termes, le PS a mieux résisté que son leader à l'échec de mars 1978, le parti mesuré de façon intemporelle se défendant mieux que l'homme mesuré en termes d'avenir souhaité. Toujours est-il que ce décalage entre le PS et son premier secrétaire constitue par son ampleur une des nouveautés de l'année écoulée.

Année qui restera à bien des égards comme l'année Rocard (24). La cote d'avenir de celui-ci dépasse en effet celle de son premier secrétaire et fait de lui l'homme politique le plus populaire de France après S. Veil (25). Elevée, sa cote culmine à 49 % en février et mars 1979 et est régulièrement redescendue depuis lors, sa disparition de l'actualité à la suite de son acci-

(22) Les dates exactes des 11 sondages de la SOFRES sont les suivantes (la date entre parenthèses est celle de la publication dans *Le Figaro-Magazine*) :

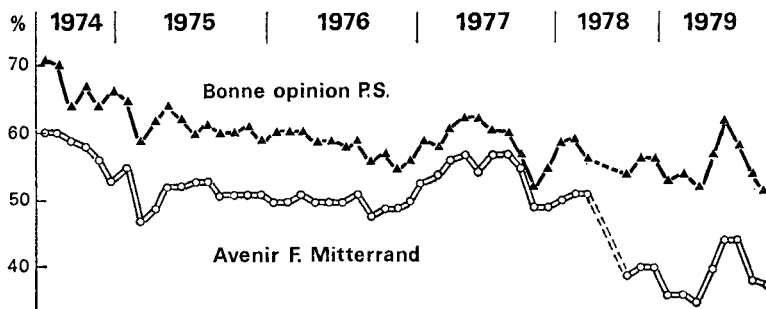
- O. 23 au 28 septembre 1978 (14 octobre).
- N. 27 octobre au 2 novembre 1978 (10 novembre).
- D. 25 au 30 novembre 1978 (9 décembre).
- J. 2 au 5 janvier 1979 (13 janvier).
- F. 18 au 24 janvier 1979 (3 février).
- M. 17 au 22 février 1979 (3 mars).
- A. 23 au 28 mars 1978 (7 avril).
- M. 21 au 25 avril 1979 (5 mai).
- J. 24 au 26 mai 1979 (1^{er} juin).
- J. 25 au 29 juin 1979 (7 juillet).

(23) On ne constate aucune diminution parallèle des opinions négatives, mars : 58 %, avril : 59 %, mai : 57 %, juin : 58 %.

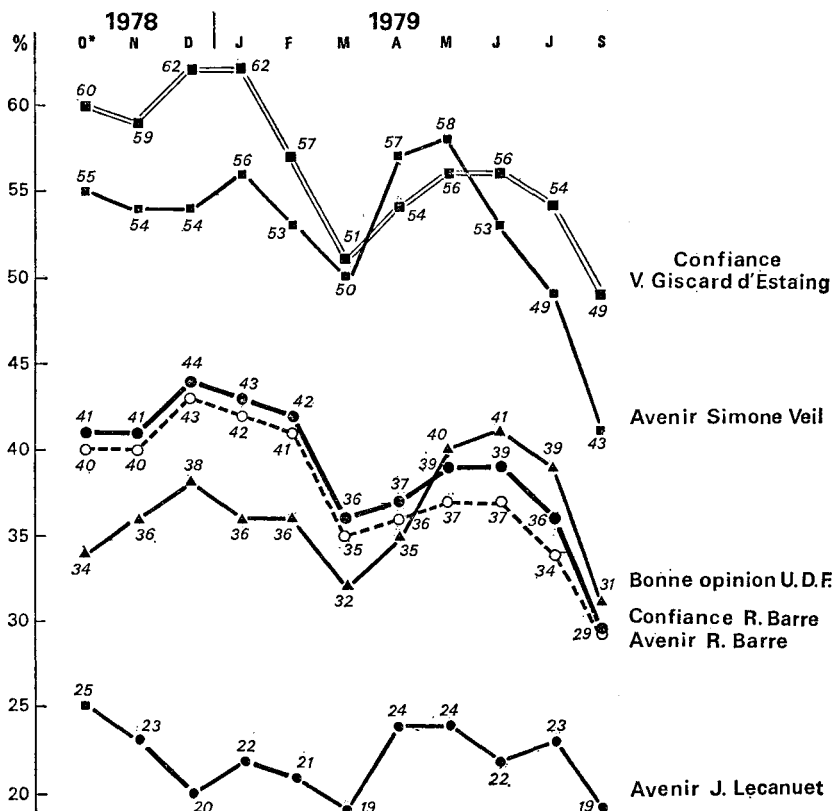
(24) Voir Jean-Luc PARODI, Pascal PERRINEAU, François Mitterrand et Michel Rocard. Les leaders socialistes devant l'opinion (1968-1979), *Projet*, avril 1979. Voir aussi : Marchais-Mitterrand, deux déclinés, IFOP, *Le Point*, 4 septembre 1978 ; *Le Matin*, 6 octobre 1978 ; *Le Point*, 9 octobre 1978 ; Roland CAYROL, Jérôme JAFFRÉ Quel est le meilleur candidat socialiste pour 1981 ?, *Le Monde*, 1^{er} décembre 1978.

(25) On ne dispose pas de mesures identiques pour le Président de la République.

**GRAPHIQUE 5. — L'augmentation du décalage
entre le Parti socialiste et son leader
après mars 1978 (SOFRES)**



**GRAPHIQUE 6. — L'évolution du centrisme et de ses leaders (SOFRES)
L'UDF entre R. Barre et S. Weil**



* Voir note 22.

dent de montagne venant s'ajouter aux effets possibles du Congrès de Metz. Indépendante des fluctuations du PS, moins polarisée à gauche que celle de F. Mitterrand, la cote d'avenir de Michel Rocard l'emporte cependant durant l'ensemble de l'année considérée sur celle de son premier secrétaire.

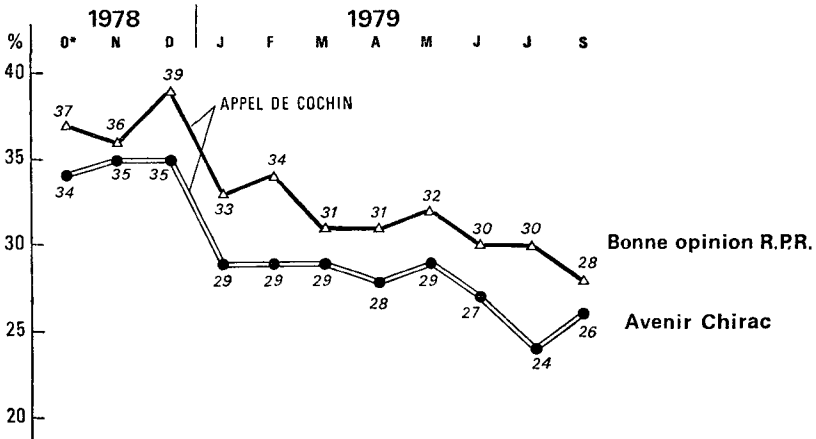
• La situation est bien entendu différente en ce qui concerne le centrisme (graphique 6). Parce que l'UDF est le « parti du Président », mais que celui-ci entend être le Président de tous les Français ou à défaut de tous ceux qui se reconnaissent dans la majorité présidentielle, parce que inscrit lors de son court passage à l'Assemblée au groupe parlementaire UDF, R. Barre est en même temps Premier ministre, la hiérarchie générale est, au début de l'année, très claire : au sommet la courbe présidentielle (« confiance... »), oscillant autour de 60 %, 20 points au-dessous, le Premier ministre (« confiance » et « souhaits d'avenir » marchant de pair) oscillant autour de 40 % ; un cran en dessous l'UDF (« bonne opinion ») aux alentours de 35 %, tout en bas enfin J. Lecanuet, président en titre de l'UDF, légèrement supérieur à 20 %. Entre le niveau du Président et celui du Premier ministre s'intercale, aux alentours de 55 %, la cote (d'avenir) de S. Veil. A la lecture de cette première moitié du graphique, le recours à cette dernière comme tête de liste pour l'élection européenne s'imposait avec évidence.

Associée au ministre de la Santé durant toute la campagne européenne, l'UDF a bénéficié de cette association et a modifié la hiérarchie centriste en recueillant au cours des trois derniers mois plus de « bonnes opinions » que le Premier ministre de « confiance » ou de « souhaits d'avenir ».

• Le RPR enfin va connaître, au cours de cette année 1978-1979 et par contagion avec son leader son niveau le plus bas (graphique 7). Le score que la défaite de J. Chaban-Delmas à l'élection présidentielle avait abaissé à 31 % (septembre 1974), J. Chirac le fait descendre à 30 % en juillet 1979, cependant que lui-même atteint le niveau d'avenir souhaité le plus bas de son histoire. Si le graphique annuel montre bien le parallélisme des évolutions et l'effet que les initiatives personnelles de J. Chirac provoquent sur les deux courbes (perte de 6 points dans les deux cas après l'appel de Cochin), le graphique 8 qui retrace l'évolution de ces deux indicateurs depuis juin 1974 indique que ce phénomène n'apparaît qu'après la création du RPR. La courbe de J. Chirac qui s'aligne dans un premier temps (juin 1974 - juillet 1976) sur la cote présidentielle révèle à partir de l'automne 1976 une évolution autonome qui se caractérise par une alternance de chutes brusques quand il met en cause la cohésion majoritaire ou la légitimité présidentielle — démission du poste de Premier ministre, candidature à la mairie de Paris, appel de Cochin, campagne européenne —, et de périodes de stabilisation généralement à mi-chemin du point de chute et du point de départ. Le caractère très personnel de sa direction à la tête du mouvement gaulliste explique aisément qu'il ait entraîné celui-ci dans la défaveur de l'opinion publique (26).

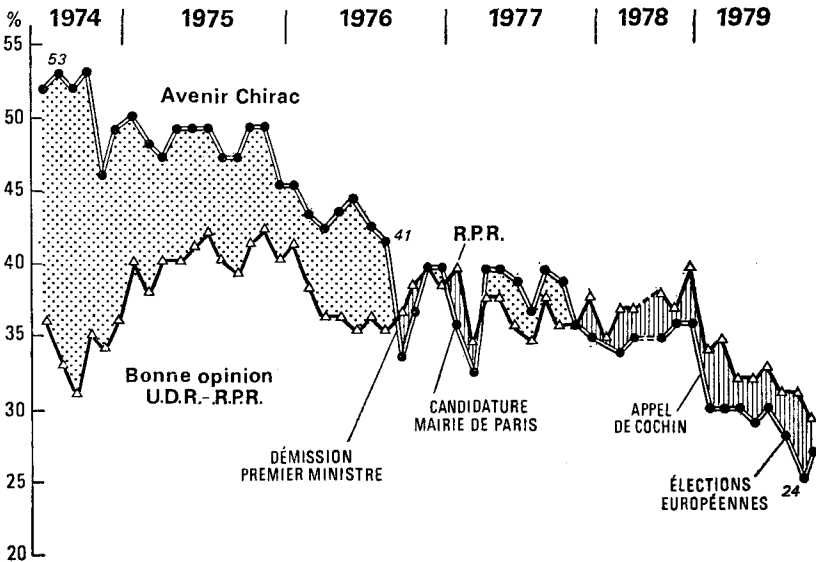
(26) Sur Chirac, voir Chirac a-t-il un avenir ?, HARRIS, *L'Express*, 26 mai 1979.

GRAPHIQUE 7. — L'évolution du RPR et de son leader (SOFRES)
Parallélisme général et record de perceptions négatives



* Voir note 22.

GRAPHIQUE 8. — Cinq années d'évolution
du mouvement gaulliste et de son leader (SOFRES)
Les effets de la mise en cause de la cohésion majoritaire



Pouvoirs-Biblio

CUBA

André et Francine DEMICHEL, *Cuba*, LGDJ, 1979, 419 p., coll. « Comment ils sont gouvernés », t. XXXI. Un Etat socialiste. Un socialisme sans modèle. Un socialisme exemplaire ? L'histoire, la société, l'économie, les institutions, Fidel Castro, un bilan très complet de l'expérience poursuivie depuis 1959.

DÉPUTÉ

Jean-Claude MASCLÉ, *Le rôle du député et ses attaches institutionnelles sous la V^e République*, LGDJ, 1979, 428 p., coll. « Bibliothèque constitutionnelle et de Science politique », t. LXI. La dépendance du candidat près du député à l'égard de son parti. Les liens avec la circonscription et les électeurs. Comment un député peut-il parvenir à représenter la nation en dépit de la subordination à son groupe, de la nécessité de financer sa campagne, du travail entraîné par les mandats qu'il cumule et la défense des intérêts privés de ceux qui sont élus...

ÉLECTIONS

Sylvie COLLIARD, *La campagne présidentielle de François Mitterrand en 1974*, PUF, 1979, 232 p., coll. « Travaux et Recherches de l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris ». Le parti, le marketing, l'homme et son programme. Des analyses et une réflexion à méditer avant la campagne de 1981.

FREARS (John), PARODI (Jean-Luc), *War will not take place ? The French parliamentary election of March 1978*, Londres, Ed. Hurst, 1979, 146 p. La première étude scientifique sur les élections législatives de mars 1978 : les forces politiques, la campagne, les résultats. Un ouvrage de référence, mais en anglais.

PARLEMENT

Luc SAÏDJ, *Le Parlement et les traités*, LGDJ, 1979, 191 p., coll. « Bibliothèque constitutionnelle et de Science politique », t. LX. Les lois relatives à la ratification ou à l'approbation des engagements internationaux depuis le début de la V^e République. La nature et les caractères de ces lois, les modalités et la portée de l'intervention du Parlement.

POUVOIR

Georges BURDEAU, *La politique au pays des merveilles*, PUF, 1979, 206 p., coll. « La Politique éclatée ». Mythes, mystères, magie, incantations et rituels dans la vie politique. Quelle est la part de la rationalité ?

REVUE

Léviathan. La parution en juin 1979 du n° 2 de cette revue semestrielle publiée à Strasbourg par Roland HOUVER et Philippe LÉVY permet d'attirer l'attention sur cette nouvelle revue tournée vers la critique de l'Etat. A noter au sommaire un article de Gérard Soulier sur la crise et le droit ainsi que la traduction d'un texte de V. K. Preuss sur le renforcement de la normalité.

Chronique constitutionnelle française

16 mai 1979 - 15 août 1979

PIERRE AVRIL et JEAN GICQUEL

AUTORITÉ JUDICIAIRE

— *Bibliographie*. V. P. Arpaillage, Une zone de turbulence judiciaire, *Le Monde*, 4/5-7.

CODE ÉLECTORAL

— *Éligibilité*. La suppléance parlementaire, dont on vante moins les mérites que le byzantinisme, a été précisée sur le point particulier de l'éligibilité par la loi 79-633 du 26-7 complétant l'art. LO 296 du code électoral (p. 1950), après déclaration de conformité du CC (décision n° 79-106 DC du 25-7, p. 1954).

On sait, en effet, qu'en application de l'art. 2 de l'ordonnance 58-1099 du 17-11-1958 portant loi organique, le suppléant ou le remplaçant d'un parlementaire nommé membre du Gouvernement est frappé d'un cas d'inéligibilité, en ce sens qu'il ne peut pas faire acte de candidature contre celui-ci lors de l'élection suivante ; ce qui d'emblée lui a valu le nom de *garde-place*. Concernant les députés, l'interdiction s'impose, compte tenu du mode de scrutin adopté depuis 1958. En revanche, le régime électoral *multiforme* des sénateurs pose un problème intéressant. Deux cas de figure méritent d'être distingués. Dans les départements élisant 5 sénateurs et plus, la représentation proportionnelle implique nécessairement que le remplaçant figure sur la même liste puisqu'il en est le *premier non-élu*. En sens opposé, *quid* des autres départements désignant *moins* de 5 sénateurs ? Si un seul siège est à pourvoir, aucune difficulté. Mais celle-ci surgit, lorsque les électeurs sont appelés à désigner entre 2 et 4 sénateurs. Dans ce cas, le scrutin est laissé à la *diligence* des candidats qui ont la possibilité, soit de se présenter isolément, soit groupés sur une liste, sachant que le décompte des suffrages s'établit par *candidat*.

Sous ce rapport, une interprétation littérale, mais brutale du point

de vue de sa portée, interdisait au suppléant de figurer sur la *même liste* que le titulaire initial, alors que l'entente régnait entre eux. A l'approche du renouvellement de la série A du Sénat (sept. 1980), ce dernier a voté une proposition de M. Etienne Dailly (GD) qui donne une *interprétation raisonnable* de l'interdiction formulée à l'art. LO 296 du code électoral. Conformément à la tradition parlementaire, l'Assemblée nationale s'est ralliée à cette position.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

— *Application de la loi aux collectivités ultra-marines. V. Loi.*

— *Conseil général.* En réponse à la question écrite de M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset (UDF), le ministre de l'intérieur indique (AN, p. 4172) que dans 21 conseils régionaux métropolitains, en dehors de l'Île-de-France, les conseils généraux concernés ont désigné 439 membres. 118 d'entre eux ne sont pas conseillers généraux et 84, sur ce nombre, sont maires de leur commune.

— *Département.* Confirmant ses choix initiaux, le chef de l'Etat a affirmé à Thann, le 14-5, que le département constitue *le bon niveau pour l'exercice du pouvoir local*. La région, dans ces conditions, demeurera une Cendrillon.

— *Election à la présidence du conseil général.* A la suite des élections cantonales de mars dernier, l'opposition et la majorité se sont retrouvées à égalité au moment de la désignation du président de l'assemblée dans quelques départements (Corrèze, Somme entre autres). En cas de *partage* au troisième tour, la règle veut que l'élection soit acquise *au bénéfice de l'âge*. Cette disposition, destinée à éviter un blocage de l'institution, a été introduite par la loi du 23-7-1870 (art. 1^{er}). Mais elle n'a pas été reprise *expressis verbis* par le texte actuel du 10-8-1871 (art. 25). Toutefois, elle a survécu de manière *coutumière* jusqu'à présent, les règlements intérieurs des conseils généraux la reprenant à leur compte. En revanche, le Conseil d'Etat dans un arrêt du 30-3-1966, *Conseil général du Loiret* (Rec., p. 248), a fait prévaloir l'interprétation *stricte* de l'art. 25 de la loi de 1871, en exigeant le respect de la règle de la majorité *absolue*, sans aucune limitation du nombre de tours de scrutin. L'opposition, se prévalant de cette jurisprudence, a donc contesté devant le juge administratif l'application de la règle du bénéfice de l'âge qui la défavorisait (v. F. Luchaire, Deux décisions contradictoires, *Le Monde*, 28-6). Sur ces entrefaites, à l'initiative de MM. Charretier (UDF) et Foyer (RPR), la loi 79-482 du 22-6 (p. 1503) est venue *légaliser* la règle du bénéfice de l'âge au troisième tour de scrutin. A ce propos, deux remarques méritent d'être présentées. Devant la commission des lois de l'AN, M. Alain Richard (s) a proposé, en vain, un amendement tendant à remplacer la règle du bénéfice de l'âge par les

trois critères successifs suivants : le plus petit nombre de mandats détenus puis la plus récente élection et enfin le plus jeune âge (v. rapport Raynal, n° 1072, p. 8). Par ailleurs, l'art. 2 de la loi dispose : la présente loi a un caractère interprétatif. La formule entend, de la sorte, consacrer l'usage séculaire et conforter le droit commun électoral. Mais, à bien des égards, elle emporte une signification différente : loi interprétative signifie en clair, compte tenu du contentieux pendant, loi rétroactive à la différence par exemple de la modification apportée à la suppléance parlementaire (v. Code électoral). Epiméthée inspirerait-il désormais le législateur ? La question peut être posée.

— *Territoire d'outre-mer.* La Nouvelle-Calédonie a été à l'origine de différentes décisions. Tout d'abord, après déclaration de conformité du cc, la loi 79-407 du 24-5 (p. 1210) modifie les règles d'élection de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement (*infra*) et définit les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat. Ensuite, les décrets 79-522 et 79-523 du 2-7 (p. 1599) annulent des délibérations de l'assemblée territoriale : au premier cas, pour méconnaissance de la règle selon laquelle la réduction des recettes budgétaires doit être compensée ; au second cas, la répartition des compétences entre le législateur et ladite assemblée ne peut porter atteinte, en application de l'art. 74 de la Constitution, à l'étendue des compétences de celui-ci en matière fiscale et pénale. — V. *Conseil constitutionnel. Conformité* (organisation de la Nouvelle-Calédonie).

COMMISSIONS

— *Commissions spéciales.* La multiplication des commissions spéciales observée dans nos précédentes *Chroniques* a entraîné une réaction du président de la commission des Lois. M. Jean Foyer suggère la suppression de l'art. 32 du règlement de l'AN aux termes duquel la constitution d'une telle commission est de droit lorsque deux commissions permanentes ont demandé à se saisir pour avis d'un texte renvoyé à une autre commission permanente (proposition de résolution n° 1123 ; v. aussi, dans le même sens, celle de M. Delalande, n° 1110). Il constate que la création d'un trop grand nombre de commissions spéciales entraîne un véritable blocage, leur travail ne pouvant s'effectuer qu'au détriment de celui des commissions permanentes ; l'opportunité de la solution lui apparaît d'autre part souvent douteuse car il est très rare que trois commissions s'avèrent compétentes pour la totalité des dispositions d'un même texte.

— *Commission des finances* (AN). Un rapport d'information (AN, n° 1262) demandé à la Cour des comptes, en vertu de l'art. 10 de la loi du 22-6-1967, sur le fonctionnement du fonds national de garantie contre les calamités agricoles, a pour la première fois été rendu public par décision de la commission (*Le Monde*, 13-7).

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

— Au total, quatre CMP ont été constituées pendant la session mais il est à remarquer que l'AN a été appelée à statuer définitivement à deux reprises, en particulier sur le projet relatif à l'indemnité des représentants à l'assemblée des communautés européennes. Le Sénat a en effet rejeté le texte de la CMP pour « manifester son opposition de principe au dépôt par le Gouvernement de deux amendements qui dénaturent les conclusions de la CMP alors que ces conclusions avaient été adoptées à l'unanimité » (Débats AN, p. 5916). Bien que la commission des lois de l'AN ait approuvé l'attitude sénatoriale, le Gouvernement a fait rétablir son texte en seconde lecture et, après un nouveau rejet par le Sénat, a demandé à l'AN de statuer définitivement selon l'art. 45, al. 4. L'accord conclu dans le cadre de la concertation entre les deux groupes de la majorité, évoqué par M. Chinaud au nom de l'UDF, a permis ainsi au gouvernement de l'emporter. L'autre dernier mot concernait la Nouvelle-Calédonie (v. précédente *Chronique*).

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

— *Bibliographie.* R. Chiroux et P. Montgroux, Le cc (1^{er} oct. 1977 - 1^{er} oct. 1978), *Annales de Clermont*, 1978, p. 283 ; L. Hamon, 20 ans de jurisprudence du Conseil constitutionnel, *Le Monde*, 30-6 ; L. Philip, La jurisprudence financière du cc, *RDP*, 1979, p. 465.

— *Décisions :*

- 79-104 DC, 23-5 (p. 1217) : Election à l'assemblée territoriale et au conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. V. ci-après.
- 79-107 DC, 12-7 (p. 1824). Ouvrages reliant les voies nationales ou départementales. V. ci-après.
- 79-105 DC, 25-7 (p. 1953). Continuité du service public de la radio et de la télévision en cas de grève. V. *Libertés publiques*.
- 79-106 DC, 25-7 (p. 1954). Conformité d'une loi *organique* modifiant le régime de la suppléance parlementaire. V. *Code électoral*.
- 79-107 L, 30-5 (p. 1278). Régime juridique de l'établissement public de l'ANVAR. V. *Pouvoir réglementaire*.
- 79-108 L, 25-7 (p. 1954). Régime juridique de l'établissement public de l'ANPE. V. *Pouvoir réglementaire*.
- 79-11 FNR, 23-5 (p. 1218). Proposition de loi tendant à ajouter le 8 mai à la liste des jours fériés. V. *Irrecevabilité* (art. 41).

— *Conformité à la Constitution.* Décision n° 79-104 DC du 23-5 (*JO*, p. 1217). Le texte de la loi modifiant les modes d'élection de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement du territoire de Nouvelle-

Calédonie a été déféré au CC par des députés (PS) et par des sénateurs (PS, CD et RI). Les députés contestaient la règle des 5 % pour le remboursement des frais de propagande (v. *Partis politiques*) et le défaut de consultation de l'assemblée territoriale prévue par l'art. 74 de la Constitution. Sur ce dernier point, le CC a estimé que cette disposition devait être entendue en tenant compte des règles constitutionnelles relatives à la procédure législative : « En l'absence d'une disposition formelle de l'art. 74, ce dernier ne saurait être interprété, sous peine de porter atteinte aux prérogatives du Parlement, comme faisant obligation de soumettre, au cours d'un débat parlementaire, le texte d'un amendement à l'avis de l'assemblée territoriale intéressée. » Le CC a donc fait prévaloir les règles concernant la procédure législative sur l'obligation de l'art. 74, ce qui présente l'inconvénient de rendre celle-ci sans effet lorsque la modification de dispositions relatives à l'organisation d'un territoire résulte d'un amendement (l'art. 8-11 de la loi incriminée remplace l'art. 6 de la loi 76-1222 du 28-12-1976 relative à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie).

Les sénateurs soutenaient pour leur part que le fait que la loi incriminée prononce la dissolution de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement est contraire à la séparation des pouvoirs dans la mesure où cette dissolution aurait dû être décidée par décret en conseil des ministres. Leur argumentation a également été écartée, le CC faisant valoir que, si l'art. 8-1 a pour effet, en précisant la date et les modalités d'entrée en vigueur de la réforme, de mettre fin au mandat des membres de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement, ces dispositions ne sauraient être regardées comme prononçant la *dissolution* de ces deux institutions, mais comme une mesure d'*abréviation* du mandat de leurs membres, dont la durée est fixée par la loi : « En tirant les conséquences d'une entrée en application immédiate du nouveau régime électoral le législateur n'a donc fait qu'user des pouvoirs qui lui appartiennent de fixer les conditions de mise en vigueur des règles qu'il édicte. » Cette distinction entre la dissolution, acte de l'exécutif, et l'abréviation du mandat, acte législatif, évoque la suggestion de raccourcissement volontaire du mandat de l'AN présentée par M. Debré à la fin de 1977, dans laquelle O. Duhamel voyait une possible entrave aux prérogatives présidentielles de l'art. 12 (cette *Chronique*, n° 5, p. 179).

— *Conformité à la Constitution*. Décision n° 79-107 DC du 12-7 (JO, p. 1824). Saisi par les députés socialistes du texte de la loi relative à certains ouvrages reliant les voies nationales ou départementales entre elles en ce qu'elle autorise l'institution de redevances qui porterait « atteinte à deux principes fondamentaux de notre droit constitutionnel qui sont la liberté d'aller et venir et l'égalité des citoyens devant la loi et devant les charges publiques » (le texte de la requête est cité entre guillemets par la décision), le CC a rejeté les deux moyens invoqués. D'une part, la liberté d'aller et venir, *principe de valeur constitutionnelle*, ne saurait selon lui faire obstacle à la redevance et, notamment, la loi du 30-7-1880 qui décide qu'il ne sera plus

construit de pont à péage n'a pas pour effet de transformer en *principe fondamental reconnu par les lois de la République*, au sens du préambule de 1946, le principe de la gratuité de la circulation sur les voies publiques. Le cc, qui incorpore à sa guise la législation antérieure à 1946 dans ces principes, n'a pas voulu en étendre la liste à cette occasion. D'autre part, il précise que la notion d'égalité, qui implique des solutions semblables à des situations semblables, n'interdit pas que des situations différentes puissent faire l'objet de solutions différentes : en l'espèce, la loi qui prévoit des tarifs différents ou la gratuité selon les catégories d'usagers, et notamment de ceux qui ont leur domicile ou leur lieu de travail dans les départements concernés, a déterminé les critères qui ne sont pas contraires aux principes invoqués.

— V. *Irrecevabilité* (art. 41).

— V. *Partis politiques*.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

— *Pouvoir consultatif*. A l'occasion de l'examen par l'AN du projet de loi relatif aux options du VIII^e Plan, en application de l'art. 97 de son règlement, Mme Marcelle Devaud, après avoir été introduite selon le cérémonial d'usage, a présenté le rapport de l'Assemblée du Palais d'Iéna (p. 4924). La même scène se déroulera au Sénat. On rappellera pour mémoire que chaque année le Premier président de la Cour des comptes a l'insigne honneur de pénétrer également dans l'hémicycle pour y déposer symboliquement le rapport.

CONSEIL DES MINISTRES

— « La France doit consacrer ses forces à s'adapter au nouvel état du monde. Le Gouvernement doit définir clairement et dans un langage simple cette politique de « faire face », a déclaré le chef de l'Etat au terme du conseil des ministres du 11-7. Il a ajouté : « *Le conseil des ministres ne doit pas être le lieu d'arbitrages et de conflits des hautes administrations, mais la réunion qui donne son impulsion à la politique de la France et qui en surveille l'exécution. Les travaux et l'ordre du jour du conseil des ministres seront aménagés pour souligner ce caractère.* » Selon le porte-parole de l'Elysée le chef de l'Etat rappelait ainsi aux ministres leur rôle politique et une modification des méthodes de travail du Gouvernement pourrait intervenir de telle manière que les arbitrages soient plus fréquemment rendus avant la réunion du conseil, celui-ci se consacrant davantage à la définition d'objectifs généraux (*Le Monde*, 13-7).

CONSTITUTION

— *Bibliographie.* J.-Cl. Maestre, Remarques sur les procédures utilisées pour réviser la Constitution en vingt ans de V^e République, *Mélanges Kayser*, 1979, p. 213.

ÉLECTIONS

— *Bibliographie.* Ch. Heller, Le contentieux des élections universitaires : contribution à une théorie générale du droit électoral, *ADJA*, juillet-août 1979, p. 3.

— *Candidatures féminines.* A l'occasion des élections communautaires, une place importante a été réservée aux femmes sur les listes, tant et si bien que 17 d'entre elles ont été élues le 10-6. Les démissions de deux ministres et celle de F. Mitterrand ont porté ce chiffre à 19. Mme Simone Veil sera élue à la présidence de l'Assemblée le 17-7.

V. déclarations de Mme M. Pelletier, *Le Monde*, 17/18-7, et Cl. Weill, Des femmes au pouvoir, *Le Matin*, 27-7.

Sous cet aspect, on peut dresser à l'aide des indications fournies par le *BIMI* (n^o 175, 19-7) le tableau suivant :

Assemblée	Nombre de mandats	%
Parlement européen	19	23,4
Assemblée nationale	20	3,7
Sénat	7	1,3
Conseils généraux	120	4,11
Conseils municipaux	38 859	8,4

Ajoutons, que 1 061 femmes ont été élues maires et que la catégorie socio-professionnelle la plus représentée aux conseils municipaux est celle des *sans profession* (12 910), suivie de celle des employées du secteur privé (4 255) et des exploitants agricoles (3 349). *Ibid.*, p. 3. Au surplus v. cette *Chronique*, n^o 5, p. 184.

— V. *Code électoral.*

— V. *Collectivités territoriales.*

— V. *Elections européennes ou communautaires.*

ÉLECTIONS EUROPÉENNES OU COMMUNAUTAIRES

— *Bibliographie.* J. Geogel, G.-H. Hand et Ch. Sasse, *Les régimes électoraux dans la communauté européenne*, Cujas, 1979 : un ouvrage de référence désormais indispensable.

— *Candidatures.* Le Conseil d'Etat a jugé que c'est à bon droit que le ministre de l'intérieur a refusé le dépôt de la liste du Rassemblement des usagers des services publics en l'absence du récépissé attestant le versement du cautionnement exigé par la loi, bien que la rédaction du décret n° 79-60 du 28-2-1979 sur lequel s'appuyait le refus ministériel semblât plus rigoureuse à cet égard que les dispositions de la loi n° 77-729 du 7-7-1977 dont ce texte porte application (*Le Monde*, 30-5).

— *Résultats.* La commission nationale de recensement a proclamé le 20-6 les résultats du scrutin du 10-6 :

Inscrits	35 180 531		
Votants	21 356 960		
Abst.	13 823 571	(39,29 %)	
Blancs et nuls	1 025 520		
Suffr. exprimés	20 331 440		
		Voix	%
Extrême gauche (A. Laguiller)		623 663	3,06
PCF (G. Marchais)		4 153 710	20,42
PS et MRG (F. Mitterrand)		4 763 026	23,42
RPR (J. Chirac)		3 301 980	16,24
UDF (S. Veil)		5 666 984	27,87
Ecologistes (S. Fernex)		891 863	4,38
Emploi, égalité, Europe (J.-J. Servan-Schreiber)		373 259	1,83
Défense interprofessionnelle (Ph. Malaud)		290 555	1,42
Euro-droite (J.-L. Tixier-Vignancour)		265 911	1,30
Région-Europe (J.-E. Hallier) (1)		337	
PSU (1)		332	

— *Contentieux.* La proclamation des résultats le 20-6 (au lieu du jeudi suivant le scrutin, c'est-à-dire le 14, comme le prévoit la loi) résulte d'une difficulté d'interprétation qui a amené la commission nationale de recensement à procéder à une vérification générale des votes. Certaines commissions locales ont en effet admis la validité de *circulaires* portant la liste

(1) N'avaient pas déposé de bulletin de vote dans les bureaux.

des candidats, utilisées par de nombreux électeurs à la place des *bulletins* de vote, comme expression du suffrage tandis que d'autres les considéraient comme des votes nuls. Se fondant sur la jurisprudence du Conseil d'Etat en matière d'élections municipales, la commission a adopté la première interprétation, ce qui a entraîné l'attribution d'un élu supplémentaire à la liste de Mme Veil au détriment de la liste socialiste, provoquant, outre une vive polémique et un recours devant le Conseil d'Etat, la démission de M. Mitterrand, tête de liste du PS, de son mandat de représentant à l'Assemblée européenne (v. notamment *Le Monde*, des 22, 23, 24 et 26-6).

— *Les critiques de la réglementation.* A un de ses interlocuteurs qui lui faisait observer au cours de l'émission « Une heure avec ... » que les petites listes avaient recueilli 12 % des suffrages et n'avaient cependant aucun élu, le chef de l'Etat a rappelé que la loi du 7-7-1977 avait été adoptée à l'unanimité. « La difficulté, a-t-il ajouté, c'est qu'il faut mettre une limite. Avec cette limite relativement élevée il y a eu quand même 11 listes en compétition. Imaginez qu'il n'y ait pas de limite dans l'accès à la candidature : nous risquions d'avoir 30, 40, 50 listes, et il devenait impossible pour l'électeur d'effectuer son choix. » A propos du temps d'antenne, M. Giscard d'Estaing a indiqué que les petites listes avaient disposé au total de 20 % de ce temps alors que « les grandes listes », qui avaient généralement dépassé les 20 % des suffrages chacune, n'ont eu que 20 % de ce même temps. Enfin, la limite de 5 % pour obtenir un siège se justifie aux yeux du chef de l'Etat par la nécessité de ne pas disperser la représentation française ; la liste française la plus nombreuse, celle de Mme Veil, ne vient qu'au cinquième rang : « Est-ce l'intérêt de la France d'envoyer des députés en ordre dispersé face aux 60 Britanniques, aux 43 chrétiens démocrates allemands et aux 34 socialistes allemands ? » (*Le Monde*, 21-6).

A la suite des controverses sur le temps de parole accordé aux différentes listes (en dehors de la campagne officielle réglementée), TF1 et Antenne 2 ont publié le bilan des émissions en durée : le PS y apparaît comme le principal bénéficiaire sur TF1, et le RPR sur Antenne 2 (*Le Monde*, 6-7).

— *Indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés Européennes.* L'examen de la loi n° 79-563 du 6-7 a donné lieu, selon M. Couve de Murville, à un « débat sordide » à propos du régime fiscal des rémunérations des représentants français (Débats AN, p. 5916). Le Gouvernement s'est en effet opposé à l'application à eux-ci du régime exceptionnel dont bénéficient les parlementaires, faisant valoir que l'exonération des neuf vingtièmes de leur indemnité mensuelle de l'impôt sur le revenu se justifie par les frais propres à leur fonction, alors que les représentants à Strasbourg, n'ayant pas de circonscription dont ils doivent s'occuper, ne subissent pas ces charges.

La loi n° 79-563 prévoit que le régime d'indemnités des représentants français qui ne sont ni député ni sénateur (*il n'y a donc pas de cumul*) est

identique à celui qui s'applique aux parlementaires, mais que ces indemnités sont soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires. Ils sont de même affiliés au régime général de sécurité sociale pour l'assurance vieillesse. Les indemnités sont versées par l'AN ou par le Sénat, aux choix des intéressés.

— V. *Commission mixte paritaire.*

ENGAGEMENT INTERNATIONAL

— *Autorisation d'approbation.* La loi 79-549 du 5-7 (p. 1628) autorise l'approbation de l'accord franco-espagnol du 9-6-1978 modifiant la desserte routière de l'enclave espagnole de Llivia dans les Pyrénées-Orientales. On sait que, en vertu du traité de 1659, son accès depuis Puigcerda (1,5 km) doit demeurer libre.

— *Primauté du traité sur la norme nationale.* Sur la proposition de M. Jean Foyer (RPR) la commission des lois de l'AN a opposé, le 16 mai (*Le Monde*, 18-5), une exception d'irrecevabilité contre la proposition de loi de M. Joël Le Tac (RPR) tendant à réglementer la prostitution, au motif que la France ayant ratifié en 1960 la convention des Nations Unies sur la répression de la traite des personnes humaines, cette dernière en vertu de l'art. 55 de la Constitution a *une autorité supérieure à celle des lois.*

GOVERNEMENT

— *Composition.* Trois membres du Gouvernement candidats aux élections communautaires sur la liste *Union pour la France en Europe*, ont été élus le 10-6 et ont démissionné en raison de la règle de *l'incompatibilité*. Les démissions de MM. Jean-François Deniau et Pierre Mehaignerie ont été refusées, tandis que celle de Mme Simone Veil, tête de liste, a été acceptée. Elle sera élue, du reste, le mois suivant à la présidence de l'Assemblée européenne. Sous cet aspect, sa démission à l'issue du conseil des ministres le 4-7 (après un hommage remarqué du chef de l'Etat, qui n'est pas sans faire songer *mutatis mutandis* à celui rendu à l'activité législative de M. René Pleven, garde des Sceaux par Georges Pompidou, en 1970) a été à l'origine du troisième remaniement du Gouvernement Raymond Barre (cette *Chronique*, nos 8 et 9, p. 199 et 196). Un décret du même jour (*JO*, p. 1614) nomme à sa place M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, désormais flanqué d'un secrétaire d'Etat, M. Jean Farge (haut fonctionnaire). M. Maurice Charretier, député UDF du Vaucluse accède au ministère du commerce et de l'industrie en remplacement de M. J. Barrot. On remarque à ce propos qu'à la différence des autres manifestations *nationales* du pouvoir de suffrage, le Gouvernement n'a pas démissionné à l'issue des élections communautaires afin d'éviter tout rapprochement avec une consultation interne.

— *Ministre compétent. V. Questions orales.*

— *Représentation.* Le décret 79-433 du 1-6 (p. 1310) explicité par une circulaire du Premier ministre du 8-6 (p. 1406) détermine l'organisation des services de l'Etat à l'étranger autour de l'ambassadeur, dans le but d'en renforcer l'efficacité. *L'unité de la représentation française est affirmée avec force par l'art. 1^{er} du décret : L'ambassadeur est dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le pays où il est accrédité. Il est chargé, sous l'autorité du ministre des affaires étrangères, de la mise en œuvre dans ce pays de la politique extérieure de la France. Il représente le Président de la République, le Gouvernement et chacun des ministres... L'art. 4 ajoute : Seul l'ambassadeur peut recevoir délégation des ministres dans le pays où il est accrédité.*

— *Transports aériens (GLAM).* Signe des temps, M. Vincent Anquer (RPR) interroge dans une question écrite le ministre de la défense sur l'activité du groupe de liaison aérien interministériel. La réponse (p. 6204) fait apparaître au titre de l'année 1977 que le ministère de la défense arrive normalement en tête, suivi de ceux des affaires étrangères et de l'intérieur, avec respectivement 163, 45 et 71 missions correspondant à 515, 264 et 227 heures de vol. Pour sa part, le ministère des universités a été le plus économe avec trois missions totalisant quatre heures. Les chiffres de l'année 1978 confirment la tendance. Toutefois, les postes et télécommunications avec trois missions correspondant à sept heures donnent le bon exemple. Les dépenses exposées font l'objet d'un remboursement par chaque ministère sur la base d'une tarification. Concernant les déplacements du *Président de la République* (v. cette rubrique).

— *V. Conseil des ministres.*

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

— *Indemnité.* Faute d'obtenir une augmentation de cette dernière, à l'instar de leurs homologues britanniques, par exemple, les parlementaires disposeront d'avantages en nature supplémentaires si l'on ose dire, Le bureau de l'Assemblée a décidé la création à compter du 1^{er} janvier suivant d'un second poste de collaborateur et une amélioration de l'assistance au secrétariat (v. en ce sens le discours de clôture de M. Jacques Chaban-Delmas) (Doc. n° 1201, p. 3).

— *Inviolabilité.* L'émission *Radio-Riposte*, diffusée par le parti socialiste le 28-6 dénonçant la mainmise du pouvoir sur les moyens d'information, a suscité une vive réaction des forces de police à Paris, dignes des *dragonnades* selon le mot de M. Jacques Fauvet (v. *Le Monde*, 30-6 et 1^{er}/2-7) à l'inverse de la seconde émission, diffusée à Montpellier, le 30-7 à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Jean Jaurès (*ibid.*, 2 et 4-8). Les forces de l'ordre se sont présentés à l'annexe du siège, cité Malesherbes, et ont pénétré de force à l'intérieur, après avoir bousculé un sénateur (M. Bernard

Parmantier) et deux députés (MM. Laurent Fabius et Paul Quilès) ceints de leur écharpe et qui s'étaient fait reconnaître au commissaire de police. Dans un rappel au règlement (AN, p. 5876), M. Quilès a dénoncé l'atteinte à l'immunité visée à l'art. 26 de la Constitution dans un cas qui ne pouvait être confondu avec celui du flagrant délit.

— V. au surplus : *Libertés publiques, Parlement et Parti politique.*

— La chambre criminelle de la Cour de Cassation a rendu un arrêt cassant celui de la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 24-3-1978 à propos d'un procès pour complicité en diffamation publique intenté par M. Gaston Defferre (s) contre M. Jacques Chirac (RPR) à l'occasion d'un article de presse (*Le Monde*, 22-6). Cité directement devant le tribunal correctionnel de Marseille le 12-4-1977, celui-ci avait soulevé l'exception de nullité de la poursuite intentée en cours de session parlementaire. Les premiers juges confirmaient le 2-6-1977 cette interprétation en l'absence de la levée de l'immunité parlementaire. Assigné une seconde fois, le 12-7-1977, au cours de l'*intersession* M. J. Chirac invoque cette fois la prescription acquise, prescription de trois mois en matière de presse. La cour d'Aix adopta la démarche inverse au motif que la première citation n'était pas la seule en cause et que le directeur du journal et l'auteur de l'article avaient été valablement cités. C'est cette interprétation que la Cour de Cassation est venue à nouveau contredire : *L'inviolabilité parlementaire... a un caractère personnel... Si la prescription de l'action publique peut être suspendue à son égard par une demande de mainlevée de cette immunité, elle ne saurait être interrompue par des actes de poursuite valablement accomplis à l'égard d'autres participants à l'infraction.* La cour de Lyon a été désignée pour statuer à nouveau sur l'affaire.

IRRECEVABILITÉS

— *Art. 40.* Dans deux rappels au règlement successifs, MM. Defferre et Dubedout (ps) ont protesté contre l'application de l'art. 40 de la Constitution à deux amendements de la commission spéciale et à un amendement socialiste au projet portant aménagement de la fiscalité directe locale, lesquels tendaient à prévoir une *simulation* (Débats AN, p. 3856 et 3857). Ils ont évoqué le précédent d'un amendement analogue, présenté en juin 1975 par A. Bouulloche au projet sur la taxe professionnelle, auquel l'art. 40 n'avait pas été opposé. M. Dubedout regrettant que le président de l'AN se soit incliné devant la décision du président de la commission des finances, favorable à l'irrecevabilité, M. A. Vivien est alors intervenu pour contester le précédent, ni le président de l'AN ni celui de la commission n'étant plus les mêmes qu'en 1975, et affirmer qu'il ne jouait pas le rôle de « tampon » entre le Gouvernement et le groupe RPR hostile à l'adoption immédiate du projet (Débats AN, p. 3858). L'hypothèse d'un scénario dans lequel l'art. 40 intervenait opportunément se trouva cependant confirmée

par la suite du débat, lorsque le rapporteur de la commission spéciale ayant indiqué que celle-ci ne pouvait proposer au Parlement de voter le projet sans l'assurance d'une simulation satisfaisante, le ministre du budget formula de nouvelles propositions ; celles-ci justifiant aux yeux du président de la commission spéciale un délai d'examen supplémentaire, le ministre du budget se déclara alors d'accord pour retirer le projet de l'ordre du jour et le président de séance donna aussitôt lecture d'une lettre du secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement qui modifiait le programme de travail de l'AN pour tenir compte du retrait du projet... (Débats AN, p. 3938). Sur ce retrait, v. les observations de M. P. Sudreau, *Le Monde*, 23-5.

— *Art. 41.* Le 8 mai, jour férié, peut être regardé comme « un serpent de mer que nous rencontrons de temps en temps dans les eaux de la vie politique », observait M. Jean Foyer, lors du colloque d'Aix-en-Provence (p. 90). La présente session en apporte une ample vérification. Non seulement les propositions se sont maintenues (v. entre autres, rapport Garcin, AN, n° 793) mais, de façon inattendue, le CC a rendu une décision 79-11 FNR le 23-5 (p. 1218) qui, à bien des égards, relève de la pétition de principe. On rappellera que la loi du 20-3-1953 proclamant le 8 mai jour férié a été déclassée et abrogée par le décret du 11-4-1959, conformément aux dispositions des art. 34 et 37 de la Constitution. Sous cet aspect, le Gouvernement a soulevé l'exception d'irrecevabilité de l'art. 41, une première fois en avril 1975, à l'encontre d'une proposition de loi de MM. Corrèze, Rolland (UDR) et Tourné (c), et, par la suite, de façon systématique, imité par la commission des lois de l'AN (v. *Actes du colloque*, p. 102), chaque fois que le rétablissement en a été demandé. Cependant l'ingéniosité parlementaire a permis provisoirement de contourner l'obstacle. Sur rapport de M. Touzet, la commission sénatoriale des affaires sociales a adopté les dispositions de trois propositions tendant à compléter l'article L 222-1 du code du travail qui énumère les jours légalement fériés ; le Premier ministre ayant derechef soulevé l'exception de l'art. 41, le président du Sénat a saisi le juge constitutionnel. Ce dernier a estimé que ladite proposition met *en cause un principe fondamental du droit du travail dès lors qu'elle a pour effet de modifier les obligations relatives aux conditions de travail et de rémunération* et, dès lors, ressortit au domaine de la loi. Toutefois, la progression ultérieure du texte ressemble d'ores et déjà à la sortie de Buzenval, car le Gouvernement à l'affût dispose de l'irrecevabilité financière de l'art. 40 utilisée du reste au Sénat dès le 27-6, pour réduire à néant la portée de la décision précitée. *Le 8 mai jour férié* ou tomber de Charybde en Scylla, telle pourrait être la conclusion, provisoire, d'une divagation parlementaire.

LIBERTÉS PUBLIQUES

— *Bibliographie.* J. Frayssinet et P. Kayser, La loi du 6-1-1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret du 17-7-1978,

RDP, 1979, p. 629, et F. Julien-Laferrière, L'évolution récente du droit français de l'extradition, *ibid.*, p. 793.

— *Aller et venir*. V. CC 79-107 DC.

— *Droit de grève à la télévision. Décision 79-105 DC du 25-7 (p. 1953)*. Une phrase aussi célèbre qu'ambiguë du préambule de la Constitution de 1946, confirmé par celui de 1958, relative au droit de grève, a reçu à propos du service public de la radio et de la télévision, une interprétation officielle du CC sur recours des députés et sénateurs socialistes. Un mouvement de grève prolongé en février, consécutif au conflit à la SFP (*Société française de Production*) et surtout inopiné le dimanche 18-3, à TDF (*Télédiffusion de France*) est à l'origine d'une proposition de loi de M. Robert-André Vivien (RPR) et de plus de 200 députés de la majorité, modifiant l'art. 26 de la loi n° 74-696 du 7-8-1974, et destinée à *réglementer* l'exercice du droit de grève de manière à assurer la continuité du service public gravement perturbée. L'économie du texte se ramène aux deux points suivants : réglementation du droit de grève pour le personnel chargé de la *diffusion*, dont les modalités seront fixées par un décret en Conseil d'Etat, et possibilité pour les présidents des sociétés et de TDF de requérir les catégories de personnels indispensables à cet effet, d'une part ; concernant le personnel de *programmation*, d'autre part, une faculté analogue est ouverte aux présidents de sociétés de manière à assurer le *service normal*. Les débats parlementaires, au cours desquels l'opposition déclenche une bataille de procédure (exception d'irrecevabilité, question préalable, motion de renvoi en commission, et amendement de suppression : AN, p. 3158) puis de fond, recevant le concours momentané du Sénat, se concentrent en fait sur la notion nouvelle de *service normal*. Il apparaît, à travers les déclarations du représentant du Gouvernement et de ceux de la majorité, que cette pièce centrale du nouveau texte est destinée à remplacer le principe du *service minimum* introduit par la loi 72-553 du 3-7-1972 (art. 11) et conservé par celle du 7-8-1974 (art. 26) (v. rapport Perrut, n° 990, p. 10). En d'autres termes, le *service minimum* ne doit plus être fixé *ne varietur*, mais modulé en fonction du personnel disponible en cas de grève. A la perspective de la portion congrue, celle du fonctionnement *maximal*, en clair *normal*, est donc la finalité poursuivie par les auteurs de la proposition. Dans un raccourci qui, sans aucun doute, devait influencer le juge constitutionnel M. Robert André Vivien affirme avec netteté : *Si nous proposons de supprimer le service minimum, c'est parce que nous voulons que ce soit un service maximum. La continuité du service public implique que les programmes soient maintenus dans leur intégralité. Cela étant, les travailleurs de la radio et de la télévision pourront faire grève dans un cadre normal* (p. 5663). Bref, le *service normal* ainsi entendu vide le droit de grève de son contenu et constitue le point fort de l'argumentation juridique de l'opposition.

Sous ce rapport, le CC en bonne logique se livre à un double examen,

celui de l'interprétation de la formule visée du préambule de 1946 avant de songer à son application au cas d'espèce.

Dans le droit fil de la jurisprudence *Dehaene* dégagée par le Conseil d'Etat en 1950, le juge constitutionnel procède à l'identification, puis à la confrontation des normes juridiques en présence. L'identification le place dans une position inédite, à bien des aspects. De manière attendue, le droit de grève reconnu et étendu en 1946 s'analyse en un *principe de valeur constitutionnelle*. Mais, concernant le service public, une seconde *loi de Rolland*, après celle de l'égalité, à moins que l'on ne préfère, selon une terminologie plus courante, évoquer un *principe général de droit*, interfère ici. Il s'agit du *principe de continuité du service public*, à qui le CC attribue également la qualité de *principe de valeur constitutionnelle*, ce qui représente assurément une *construction* jurisprudentielle en l'absence de toute référence explicite du préambule de 1946. Cependant, la continuité du service public, ombre portée de la *continuité du pouvoir exécutif* et par voie de conséquence de celle de l'Etat, ne peut être qu'accueillie favorablement dans le domaine constitutionnel, comme le prônait jadis le doyen Maurice Hauriou. Au final, le texte de loi déferé oppose deux dispositions de même valeur, tant et si bien que la confrontation ne peut se concevoir en termes de domination de l'une par rapport à l'autre, mais de conciliation entre elles. Pour étendu qu'il soit, en effet, le droit de grève n'est pas absolu. La loi peut en restreindre la portée, au nom de la *sauvegarde de l'intérêt général* à laquelle il est de nature à porter atteinte.

En conséquence, selon une démarche classique, la Haute Instance ajoute : *En ce qui concerne les services publics la reconnaissance du droit de grève ne saurait avoir pour effet de faire obstacle au pouvoir du législateur d'apporter à ce droit les limitations nécessaires en vue d'assurer la continuité du service public*. Dans une hypothèse *exceptionnelle* le CC envisage même l'interdiction du droit de grève aux agents dont la *présence est indispensable pour assurer le fonctionnement des éléments du service dont l'interruption porterait atteinte aux besoins essentiels du pays*. Ce faisant, se trouvent validées d'un certain point de vue, les lois prises sous les IV^e et V^e Républiques privant dudit droit certaines catégories d'agents publics (membres des CRS, de la police nationale ou chargés des transmissions au ministère de l'intérieur).

Au vu des principes précités, le CC déclare conformes d'abord, les dispositions du texte de loi (§ 1^{er}) qui se bornent à *réglementer* les conditions relatives au préavis de grève (interdiction entre autres du *préavis glissant*, c'est-à-dire qu'une même organisation syndicale ne pourra plus déposer un nouveau préavis avant l'expiration du délai prévu par un précédent) ; ensuite, celles du § 2 concernant les limitations apportées à la grève du personnel du service public de *diffusion*. A ce propos, trois observations s'imposent. D'un point de vue technique, tout d'abord, le législateur en délimite les contours et renvoie à un décret en Conseil d'Etat le soin d'en préciser les modalités, en application estime la Haute Instance, de la répartition des compétences opérée par les art. 21, 34 et 37

de la Constitution entre la loi et le règlement. D'un point de vue pratique, ensuite, on peut penser que le droit de grève tendra vers sa plus simple expression pour les personnels *strictement indispensables*, selon les termes de la loi, à l'exécution du service public. D'un point de vue terminologique enfin, parmi les modalités envisagées figure la *réquisition* prononcée par les présidents des sociétés concernées ; le CC se livre à cet égard à une interprétation, au terme de laquelle le mot est retenu dans une acception *courante* et non technique au sens du droit de réquisition de l'ordonnance de 1959, eu égard aux débats parlementaires et aux déclarations du ministre de la culture et de la communication. Ce fâcheux *dédoulement* autorisé par le Conseil ouvre la porte au laxisme. Il est regrettable que ce dernier n'ait pas saisi cette occasion de dénoncer ou de déplorer l'*impresionnisme juridique*.

En revanche, le § 3 du texte de loi est déclaré *non conforme* à la Constitution ou, plus précisément, deux membres de phrase, détachables au demeurant, relatifs à la notion de *service normal* imposé au personnel de programmation, dès lors qu'il aboutit à *faire obstacle à l'exercice du droit de grève dans des cas où son interdiction n'apparaît pas justifiée au regard des principes de valeur constitutionnelle ci-dessus rappelés*. En conséquence, le *service minimum* demeure, ce qui constitue une sauvegarde de la liberté publique et une vive satisfaction pour les auteurs de la requête (v. G. Fillioud, *Le Monde*, 28-7, et Cl. Weill, *Le Matin*, 28-7). Le CC rejette donc la loi Vivien. Gravement amputé, le texte est devenu la loi 79-634 du 26-7 (p. 1950).

En résumé, le juge constitutionnel demeure fidèle à sa préoccupation constante depuis 1971 de protéger les libertés, tout en les conciliant avec les exigences de l'intérêt général. En l'espèce, la démarche était d'autant plus intéressante que les normes en conflit possédaient une même autorité juridique. La réglementation *partielle* du droit de grève opérée ne saurait pour autant remplacer la réglementation *générale* annoncée par le constituant. Un cadre est désormais tracé, souhaitons que le législateur agisse avec sérénité et non plus selon l'humeur de l'opportunité.

— V. *Immunités parlementaires*.

— V. *Partis politiques*.

LOI

— *Bibliographie*. F. Luchaire, Les sources des compétences législatives et réglementaires, *AJDA*, juin 1979, p. 3 (l'*AJDA* est désormais paginée par livraison mensuelle et non plus par année) ; M.-H. Fabre, La loi, expression de la souveraineté, RDP, 1979, p. 341.

— *Application dans les circonscriptions ultra-marines*. Une délégation de la commission des lois de l'AN s'est rendue en février dernier aux Antilles

et en Guyane afin d'y examiner les conditions d'application des lois. Son rapport (n° 1178) fait état de graves déficiences et de défaillances des pouvoirs publics, en dépit du principe de l'*assimilation législative* posé par la loi du 19-3-1946 érigeant les quatre vieilles colonies en départements d'outre-mer. Cette égalité n'est pas entrée dans les faits à plusieurs égards, notamment dans le domaine des prestations sociales. Quant aux mesures d'adaptation prévues à l'art. 73 de la Constitution pour tenir compte de situations particulières et demain, sans aucun doute, favoriser une évolution, elles sont demeurées sans portée. Elles supposent, en effet, un décret en Conseil d'Etat, sans que les parlementaires puissent s'y substituer, en raison de l'irrecevabilité tirée de l'art. 40 de la Constitution. De leur côté, les conseils généraux intéressés n'ont pas fait usage, pour des raisons d'opportunité politique, du pouvoir consultatif dont ils disposent en vertu du décret du 26-4-1960. Au total, les parlementaires observent que le principe de *spécialité législative* demeure pour une part importante et qu'il est difficile, dans ces conditions, de connaître l'état du droit applicable outre-mer.

— *Contrôle de conformité à la Constitution de lois ordinaires. V. Conseil constitutionnel et Libertés publiques ; des lois organiques, v. Code électoral.*

— *Domaine de la loi et du règlement.* Le caractère relatif et mobile de la distinction opérée par les art. 34 et 37 trouve une nouvelle illustration dans la décision du conseil des ministres de créer par *décret* une société de gestion des participations aéronautiques (*Le Monde*, 13-7) après que les commissions de la défense nationale et des finances de l'AN eurent repoussé le *projet de loi* qui tendait au même objet : gérer les participations de l'Etat chez Bréguet-Dassault et dans la SNIAS. Sous réserve de probables recours contentieux qui permettront de déterminer si la future société constitue en soi une catégorie d'établissement public au sens de l'art. 34 (v. la réaction de M. Vivien, président de la commission des finances, *Le Monde*, 14-7), il se confirme que le *choix* de la voie législative ou réglementaire ressortit largement à des considérations d'opportunité ainsi que l'avait montré le colloque d'Aix-en-Provence en 1977.

— V. *Pouvoir réglementaire.*

OPPOSITION

— *Droit de réponse.* La seconde application du droit de réponse inauguré en septembre 1978 (cette *Chronique*, n° 8, p. 202) a eu lieu le 20-6 à Antenne 2 après les déclarations de M. Giraud sur l'énergie.

— *Rapports avec le chef de l'Etat.* M. Marchais ayant écrit au chef de l'Etat à la veille de son voyage à Athènes pour lui reprocher d'aller « signer le traité d'adhésion de la Grèce au Marché commun... sans la moindre consultation des citoyens français et de leurs élus », M. Giscard d'Estaing a répondu au secrétaire général du PCF que « la méconnaissance

que traduit cette lettre des règles constitutionnelles qui fixent la responsabilité des institutions de la République en matière d'accords internationaux me surprend », précisant qu'il se rendait à Athènes comme président en exercice du Conseil européen et que le Parlement serait appelé à se prononcer avant que le Président de la République ne ratifie l'accord d'adhésion (*Le Monde*, 30-5).

— V. *Immunités parlementaires*.

— V. *Partis politiques*.

ORDRE DU JOUR

— *L'organisation de l'ordre du jour*. La question de la peine de mort a provoqué plusieurs incidents sous la forme de rappels au règlement. D'abord, en raison de la non-inscription du rapport de M. Seguin, ensuite à propos du débat sur l'échelle des peines criminelles (v. *Rappel au règlement*) M. P. Bas (RPR), auteur de la première proposition de suppression de la peine de mort rapportée par M. Seguin, a mis en cause, le 20-6, la conférence des présidents qui avait refusé l'inscription de ce rapport, et plus précisément les présidents des deux groupes de la majorité qui pouvaient ainsi « en accord avec le Gouvernement, indéfiniment bloquer toute inscription des propositions abolitionnistes alors même que l'AN serait devenue abolitionniste ». M. Bas a ajouté que les présidents de ces deux groupes, personnellement hostiles à l'abolition, utilisaient le mandat des députés de leurs groupes, délégué à des fins politiques, pour les faire voter contre leur conscience. Condamnant cet « abus de procédure » et rappelant que la commission des lois avait adopté le rapport de M. Seguin par 13 voix contre 2, il a conclu : « La souveraineté de l'AN doit désormais s'exercer conformément à l'esprit de la Constitution » avant d'annoncer qu'il ne participerait pas « au simulacre de débat sur l'échelle des peines criminelles » (*Débats AN*, p. 5343).

— *Retrait de l'ordre du jour*. Plusieurs textes contestés ont finalement été retirés de l'ordre du jour prioritaire. C'est le cas du projet portant aménagement de la fiscalité directe locale qui suscitait l'hostilité du RPR (v. *Irrecevabilité de l'art. 40*), du projet relatif aux conditions de séjour et de travail des étrangers en France (projet Boulin-Stoleru, n° 1130) retiré le 28-6 (*Débats AN*, p. 5787), du projet modifiant l'ordonnance du 2-11-1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers (projet Bonnet, n° 1195) que le Sénat avait écarté le 26-6 en votant la question préalable et qu'après son adoption en seconde lecture par l'AN le ministre renonça à faire revenir en séance, la commission des lois du Sénat ayant prolongé l'examen de ce texte jusqu'à la clôture de la session (v. *Le Monde*, 3-6, « Le script de la comédie »).

PARLEMENT

— *Condition des membres.* Aux élections communautaires du 10-6, 18 députés et 6 sénateurs ont été élus. Le principe de la compatibilité retenu renforce le *cumul* des mandats ou, si l'on préfère le *frégolisme* dans des conditions particulièrement discutables (v. M. Reydellet, *Le cumul des mandats*, RDP, 1979, p. 693).

— *Information.* La progression de la *quasi-législation* communautaire pour utiliser la terminologie de la Cour de justice de Luxembourg, au moyen notamment des *directives* (cette *Chronique*, n° 9, p. 196) d'une part, et l'émancipation depuis le 10-6 dernier du Parlement européen par rapport aux Parlements nationaux, d'autre part, sont à l'origine de la loi 79-564 du 6-7 (p. 1643) issue d'une proposition de M. Jean Foyer (RPR) modifiant l'ordonnance 58-1100 du 17-11-1958 et portant création de *délégations parlementaires pour les communautés européennes* sur le modèle de celle en matière de radiotélévision (loi du 7-8-1974).

En l'occurrence, l'économie du texte est *modeste* compte tenu des *interdits constitutionnels* à respecter. Il ne pouvait s'agir, en effet, de créer des commissions permanentes sans méconnaître l'art. 43 de la Constitution ; de même il ne pouvait être question de mettre en tutelle l'activité de l'exécutif en les dotant de pouvoir d'*orientation* ou d'*instruction* sans tomber sous le coup des *propositions de résolutions*, condamnées par le CC dans sa décision du 26-6-1959 (*Les grandes décisions*, p. 35). Sous le bénéfice de ces observations, un art. 6 *bis* est inséré dans le texte de 1958 : une délégation comprenant 18 membres, élus à la proportionnelle des groupes, est instituée dans chaque assemblée. Sa durée est liée au rythme de renouvellement de chacune d'entre elles. Par ailleurs, les parlementaires français élus à Strasbourg ne peuvent pas faire partie desdites délégations, ce qui, au passage, relève d'une logique à tout le moins curieuse. Quant à leur rôle, il consiste à *informer* leur assemblée respective des activités communautaires. *Le Gouvernement leur communique dès réception tout document nécessaire établi par les différentes institutions des communautés européennes, de même que les projets de directives et règlements et autres actes communautaires portant sur des matières qui sont du domaine de la loi en vertu de la Constitution, avant leur examen pour adoption par le Conseil des communautés européennes.*

Enfin, les délégations *traitent les informations, communications... et soumettent leurs conclusions aux commissions parlementaires compétentes.* L'assemblée reçoit, pour sa part, un rapport semestriel d'information. On le constate, ces délégations parlementaires françaises, pâles reflets de leurs homologues étrangers, notamment danois ou allemand (v. rapport Krieg, AN, n° 985, p. 7) joueront le rôle d'*une boîte à lettres* ou tout au plus d'un *bureau d'informations*. Dans un excellent raccourci M. Maurice Couve de Murville (RPR) traduit le sentiment commun : la délégation est

chargée en quelque sorte de recevoir les papiers et les répartir entre les commissions compétentes... Il s'agit de procéder à une sorte de *dispatching* (AN, p. 4504).

— *Président de séance.* Lors du rappel au règlement de M. Paul Quilès, relatif à l'affaire de *Radio-Riposte*, M. Jacques-Antoine GAU (s) qui présidait la séance de l'Assemblée, s'est départi de la neutralité inhérente à sa fonction en déclarant : *Les faits que vous venez de rapporter sont en effet d'une particulière gravité, puisqu'ils touchent aux libertés publiques. Que la police ait pénétré de force dans les locaux d'un parti politique constitue sans doute une atteinte à la démocratie. Qu'elle en ait expulsé par la force des parlementaires ceints de leur écharpe est sans doute intolérable.* Et de conclure : *Je transmettrai à M. le Président de l'AN votre légitime protestation.* Le représentant du Gouvernement M. Jean-Paul Mourot a dénoncé le commentaire qui *n'avait pas sa place ici*, tandis que Pierre-Charles KRIEG (RPR) rappelait le principe selon lequel *le président n'a pas de parti quand il préside* (p. 5876).

— *V. Immunités parlementaires et Partis politiques.*

— *Travail parlementaire.* Dans son discours de clôture, à l'AN le 27-6 (n° 1201), M. Jacques Chaban-Delmas a annoncé, entre autres, diverses mesures destinées à améliorer le déroulement des activités parlementaires. Sauf en cas d'urgence, aspect fâcheux on le déplore à nouveau ici, le Gouvernement déposera ses projets, au moins un mois avant leur inscription, de manière que les rapports des commissions puissent être distribués quatre jours avant leur discussion en séance. Par ailleurs, il fera connaître ses intentions en début et en cours de session pour les trois semaines à venir. En outre, une réunion mensuelle sera organisée par les commissions pour l'examen des *propositions de loi* choisies par leur bureau, dont elles sont saisies. Un jour par mois pourrait être réservé à leur examen en séance publique.

Par ailleurs, s'agissant des décrets d'application des lois, une nouvelle procédure sera mise en œuvre. Dans le premier mois de la session, les commissions permanentes et leurs rapporteurs adresseront leurs problèmes à la conférence des présidents. Les délibérations de cette dernière, qui feront l'objet d'une publicité, seront transmises au gouvernement.

Enfin, le président de l'AN a annoncé en dehors d'avantages matériels (aménagement d'un parc de stationnement en sous-sol de la cour d'honneur et d'un silo à livres) que le support informatique serait renforcé.

PARTIS POLITIQUES

— *Bibliographie.* F. Borella, *Les partis politiques dans l'Europe des Neuf*, Le Seuil, 1979.

— *Activité.* La diffusion de *Radio-Riposte* par le PS le 28-6 constitue à l'évidence une violation du *monopole* de la radiotélévision, renforcée par la loi du 28-7-1978 (cette *Chronique*, n° 7, p. 165). Si, en l'espèce, la règle *nemo auditor* ne peut être ignorée, en revanche, la réaction gouvernementale a été disproportionnée par rapport au désordre créé, et cela d'autant plus, que le pouvoir avait fait preuve naguère, à propos de *Radio Fil Bleu* qui émettait au large de Montpellier, d'une certaine complaisance. Dans son rappel au règlement, M. Paul Quilès a souligné la méconnaissance de l'art. 4 de la Constitution qui accorde, selon lui, l'*immunité* aux partis politiques et rappelé le précédent créé : pour la première fois dans l'histoire républicaine, le siège d'un parti a été violé, en dehors d'une période de trouble ou de dissolution de ce dernier (AN, p. 5876).

— *Règle des 5 % et art. 4.* La règle classique exigeant qu'un candidat ou une liste ait obtenu 5 % des suffrages exprimés pour que ses frais de propagande lui soient remboursés et son cautionnement restitué a été brusquement contestée à l'occasion de son application au scrutin européen du 10-6, les représentants des « petites listes » y voyant, non sans raison dans l'espèce, une manière de *suffrage censitaire*. Il n'est donc pas surprenant que les députés socialistes aient saisi l'occasion offerte par la loi sur l'élection de l'assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie qui reproduit cette disposition pour porter l'affaire devant le CC. Ils estimaient dans leur requête qu'une telle restriction est contraire à l'art. 4 de la Constitution en ce qu'elle porte atteinte au principe selon lequel les partis, qui se forment librement, concourent à l'expression du suffrage. La saisine ne pouvait évidemment avoir pour effet de remettre en cause la législation en vigueur, et notamment le code électoral, mais elle permettrait au CC de prééciser la portée de l'art. 4 et donc, *de lege ferenda*, d'éclairer le législateur pour l'avenir. A-t-il jugé la sollicitation indiscrète ? Il s'est borné à écarter le moyen en déclarant que l'art. 4 « ne fait pas obstacle » à ce que la loi subordonne la restitution d'un cautionnement et le remboursement des frais de propagande à l'obtention d'un nombre minimum de suffrages. Cette discrétion, pour être compréhensible (il ne faudrait pas jeter rétrospectivement le doute sur la constitutionnalité d'une législation depuis longtemps en vigueur), n'en contraste pas moins avec la vigueur que le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe a témoignée dans la condamnation de dispositions similaires (v. M. Fromont, *RDP*, 1969, p. 902 et *RDP*, 1978, p. 427). De toutes les contraintes qui pèsent sur l'exercice du droit de suffrage, la servitude financière apparaît de nos jours la plus intolérable. Il suffit que les moyens de communication privilégient déjà les puissants sans que l'Etat n'aggrave délibérément le dénuement des faibles, et l'argument tiré de la protection des finances publiques serait en l'espèce dérisoire.

— V. *Conseil constitutionnel* (décision n° 79-104 DC).

— V. *Elections*.

— V. *Président de la République*.

POUVOIR RÉGLEMENTAIRE

— *Délégation*. A propos de la notion de *catégorie d'établissement public*, ligne-frontière entre la loi et le règlement, le CC a rendu successivement deux décisions qui apportent une utile contribution à sa jurisprudence. L'une est relative à l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche) : 79-107 L, du 30-5 (p. 1278) ; l'autre à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) : 79-108 L, du 25-7 (p. 1954). Du rapprochement entre celles-ci, il apparaît que le juge constitutionnel affine le critère de *l'appartenance* à une catégorie, en ne retenant désormais que *deux éléments constitutifs* : l'exercice de l'activité, d'un point de vue territorial, sous la même tutelle administrative d'une part, et une spécialité analogue d'autre part (deuxième espèce). En revanche, *l'identité* d'activité qui figurait au titre de la première espèce disparaît peu de temps après, au vu de l'attitude du juge administratif, parce que *les règles constitutives d'un établissement public ne comportent pas nécessairement l'indication de ce caractère qui peut, au surplus, être modifié par un acte réglementaire*. En application de ce critère, l'ANVAR au même titre que l'ANPE ne constituent pas des établissements publics particuliers. En conséquence, *les dispositions instituant et régissant chacun des établissements qui peuvent être rangés dans la même catégorie ressortissent à la compétence réglementaire* (décision du 25-7). *La création d'une catégorie nouvelle* relève en sens opposé, en vertu de l'art. 34 de la Constitution, de la loi. Dans les cas visés l'art. 2 de la loi 67-7 du 3-1-1967 créant l'ANVAR a été déclassé, de même que les art. L. 330-1 à L. 330-9 du Code du travail concernant l'ANPE. A ce propos, la réforme actuelle de cette dernière, suite au rapport Farge, est à l'origine de la saisine du Premier ministre (v. *Le Monde*, 3-7).

— *Publication des décrets*. Dans une question écrite, M. Pierre-Bernard Couste (app. RPR) s'étonne du retard constaté entre la signature d'un décret et sa publication au *Journal officiel*. Dans sa réponse (p. 6385), le Premier ministre rappelle la procédure suivie à cet effet au sein de l'administration : urgence, volume des textes en instance, vérification et correction des épreuves.

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

— *Rapports avec les partis*. Dans la seconde émission « Une heure avec le Président de la République », le 19-6, M. Giscard d'Estaing a déclaré qu'il se placerait du point de vue de sa fonction pour répondre à une question sur les conséquences du recul du RPR à l'élection européenne : « La caractéristique du RPR c'est d'avoir été associé depuis l'origine à la mise en place et ensuite à la défense, lorsqu'elles étaient menacées, des institutions de la V^e République... Le trait dominant pour le RPR c'est son attachement, son identification aux institutions de la V^e République.

C'est pourquoi, a-t-il ajouté, je souhaite que le RPR reprenne ce rôle de soutien de nos institutions, car s'il le fait, d'une part il fera apparaître dans notre vie nationale son utilité et, d'autre part, je pense qu'il retrouvera une grande partie de son audience. »

— *Candidature.* Interrogé à la fin de la même émission sur sa candidature à la prochaine élection présidentielle, le chef de l'Etat a déclaré qu'il ne répondrait plus à cette question avant 1981 en expliquant pourquoi elle ne devait pas être posée avant cette date. D'abord parce que c'est inutile : « Je ne crois pas qu'il soit bon pour la France d'avoir des campagnes électorales trop longues », se référant notamment au précédent du général de Gaulle qui a annoncé le 4-11-1965 sa décision de se présenter à une élection qui avait lieu le 5-12 suivant, le Premier ministre de l'époque n'étant même pas au courant de cette décision jusque-là. Ensuite parce que cela serait nuisible : « A partir du jour où le Président de la République annonce sa candidature, il n'est plus Président de la République, il devient candidat, à ses propres yeux et aux yeux de l'opinion », ce qui entraîne une certaine suspicion sur ses décisions.

— *Controverses.* La participation de M. Giscard d'Estaing à l'émission littéraire « Apostrophes » consacrée à Maupassant le 27-7 a provoqué une polémique (v. notamment Pétition à un chef d'Etat qui ne peut s'empêcher de parler, par P. Boutang, *Le Monde*, 28-7).

— *Crédits de l'Elysée.* A la suite de l'ouverture des crédits au chapitre « Frais de représentation, de déplacement et de voyage du Président de la République », la presse s'est interrogée sur les mystères comptables de l'Elysée (v. notamment *Le Monde*, 27-7 et 2-8, et *Le Canard Enchaîné*, 1-8 et 8-8).

— V. *Conseil des ministres, Elections européennes, Opposition.*

— *Bibliographie.* Ouvrage collectif présenté par G. Pilleul, « *L'entourage* » et de *Gaulle*, Actes du Colloque des 26/27-5-1978, Plon, 1979.

QUESTIONS ÉCRITES

— *Réponse au « Journal officiel ».* Une heureuse amélioration vient d'être apportée qui facilite la lecture et surtout le dépouillement des réponses des ministres aux questions écrites. Désormais, il existe dans l'édition *Débats parlementaires*, un sommaire qui indique la répartition par ministère (v. AN, p. 5941). Une autre amélioration matérielle mais plus encore *formelle* voudrait, comme nous l'avons déjà indiqué, que les décisions du CC figurassent en première ligne, *avant* les lois, en application de l'art. 62 *in fine* de la Constitution, et non point, comme aujourd'hui, en dernière place juste avant la rubrique *informations*.

QUESTIONS ORALES

— Réponse du ministre compétent. Périodiquement des parlementaires s'étonnent ou s'offusquent de l'absence du ministre, au moment où la réponse est apportée à la question qui lui avait été adressée. Dans un rappel au règlement à l'AN le 18-5, M. Jean Fontaine (NI) s'est vu opposer à bon droit le principe de la *solidarité gouvernementale* par le président de séance, M. Jean Brocard (UDF) : *Si le règlement dispose bien, dans ses articles 136 et 137 qu'il appartient au ministre compétent de répondre à une question orale sans débat, le CC dans une décision en date du 21-1-1964 a précisé que le Gouvernement est représenté par celui de ses membres que le Premier ministre a désigné à cet effet. Cette décision ne permet donc pas à l'AN de discuter du choix du ministre qui siège au banc du Gouvernement* (p. 4020). Quelque temps après, le 16, M. Paul Quilès (S) à propos d'une question sur le conseil de l'information sur l'énergie électronucléaire, constatant l'absence de Mme Simone Veil, qui en assure la présidence, s'est indigné avec véhémence au point de quitter l'hémicycle. En revanche, celle-ci assistait à la séance du mercredi suivant où elle répondit à une *question au Gouvernement* de M. Quilès sur le même sujet en lui indiquant que la *question orale* lui avait été posée à tort, le service concerné relevant du Premier ministre et sa présidence lui ayant été attribuée à titre personnel et non en sa qualité de ministre de la Santé (p. 4689).

RAPPEL AU RÈGLEMENT

— La technique du rappel au règlement — interpellation inaugurée à l'AN par M. F. Mitterrand (cette *Chronique*, n° 7, p. 182), a été appliquée le 28-6 au Sénat par M. Lecanuet à propos des mesures que le Gouvernement comptait prendre en faveur des réfugiés du Sud-Est asiatique. Le Premier ministre lui a répondu aussitôt (Débats S, p. 2434).

A l'AN les échanges entre auteurs d'un rappel et représentants du Gouvernement tendent à se généraliser. C'est ainsi que le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement a répliqué le 16-5 à M. Brunhes (PC) à propos des événements du 23-3 (Débats AN, p. 3866) et que le 26-6 M. Peyrefitte a répondu à M. A. Richard (PS) qui avait annoncé que les élus socialistes ne participeraient pas au débat sur l'échelle des peines criminelles pendant l'intervention du garde des Sceaux, lequel aurait ramené la discussion sur la peine de mort « sur le plan de la tactique et de la procédure » ; les députés du PS ont d'ailleurs quitté l'hémicycle pendant la réponse du ministre (Débats AN, p. 5668). Un échange triangulaire s'est enfin instauré le 29-6 à l'occasion d'un rappel de M. Quilès (PS) protestant contre l'intervention de la police, cité Malesherbes, M. Gau (PS) qui présidait, s'étant associé à ces protestations, le secrétaire d'Etat auprès du garde des Sceaux a dénoncé le commentaire (*supra*) avant de répondre

à M. Quillès, et cet échange s'est même élargi avec les interventions (qui ne se présentaient d'ailleurs plus comme des rappels au règlement) de MM. Pierre-Bloch (UDF) et Fabius (PS) (Débats AN, p. 5876).

— V. *Immunités et Parlement.*

— La technique du rappel au règlement couplée avec un scrutin public sur une suspension de séance a été utilisée le 19-6 par Mme Constans au nom du groupe communiste pour protester contre la non-inscription à l'ordre du jour du rapport de M. Seguin sur l'abolition de la peine de mort ; la majorité ne prenant pas part au scrutin, la suspension de séance symbolique a été décidée par 199 voix contre 0 (Débats AN, p. 5296) ; elle a de nouveau été employée le 28-6 par M. Andrieux au nom du même groupe pour demander l'inscription à l'ordre du jour de la proposition sur le 8 mai adoptée par le Sénat, mais cette fois la suspension fut refusée (Débats AN, p. 5787).

— V. *Irrecevabilités (art. 40 et art. 41).*

— V. *Ordre du jour.*

— V. *Questions orales.*

VOTE BLOQUÉ

— Comme il est de coutume, le scrutin unique de l'art. 44, al. 3, a été demandé sur le projet portant approbation du rapport sur les principales options du VIII^e Plan. Le ministre de l'économie a en effet rappelé (Débats AN, p. 5122) que le texte du projet ne comporte que deux lignes approuvant le rapport annexé et que les amendements ne peuvent donc être insérés dans le projet : ils ne peuvent qu'être repris dans le rapport, sous la forme d'une lettre rectificative, lorsqu'ils sont acceptés par le Gouvernement. Une seconde lettre rectificative fut également présentée au Sénat, suivie d'un vote bloqué (Débats s, p. 2503).

ERRATA. — POUVOIRS, n° 8 :
CONSTITUTION ESPAGNOLE

Dans le texte de la Constitution espagnole du 29 décembre 1978 (*Pouvoirs*, n° 8, p. 131 et suiv.) lire :

— A l'art. 112 : « La confiance sera réputée accordée si la majorité *simple* des députés vote en sa faveur », au lieu de « ... si la majorité *absolue* des députés... ».

— A l'art. 161-1 a : « La déclaration d'inconstitutionnalité *d'une norme juridique ayant rang de loi*, interprétée par la jurisprudence, s'imposera à celle-ci, sans que la ou les sentences déjà rendues perdent la force de chose jugée » au lieu de « La déclaration d'inconstitutionnalité est une norme juridique ayant rang de loi, interprétée par la jurisprudence... ».

— Aux dispositions transitoires : « *Neuvièmement. — A l'issue des trois ans suivant la première élection des membres du Tribunal constitutionnel il sera procédé par tirage au sort pour la désignation d'un groupe de quatre membres de la même origine électorale qui doit cesser ses fonctions et être renouvelé. A ces seuls effets seront réputés groupés comme membres de la même origine les deux désignés sur proposition du Gouvernement et les deux qui précèdent de celle formulée par le Conseil général du pouvoir judiciaire. On procédera de la même façon, après trois nouvelles années, entre les deux groupes non affectés par le précédent tirage au sort. A partir de là on se conformera à ce qui est établi au § 3 de l'article 159.* »

ERRATA. — POUVOIRS, n° 10

— P. 4 : au lieu de Pierre-Clément FRIER, lire : Pierre-Laurent FRIER.

— P. 20 : id.

INDEX 1979

Les chiffres gras indiquent le numéro de *Pouvoirs* (**8**, **9**, **10** ou **11**).

Les mots clés de la chronique constitutionnelle française et les thèmes des graphiques de la chronique de l'opinion publique figurent dans des index spéciaux, après l'index général.

- ABRIL MARTOREL (F.), **8**. 26.
adoption de la Constitution, **8**. 78.
AJA (E.), **8**. 79-84.
Allemagne, **8**. 99, 100, 102, 104, 107 ; **10**. 108.
Alliance populaire, **8**. 51.
alternance, **8**. 9, 35, 93 ; **9**. 63, 151.
ALTHUSSER (L.), **11**. 23, 25.
amour, **11**. 7, 10, 30, 43.
analyse comparative, **8**. 97.
analyse structurelle, **8**. 10.
analystes, **11**. 8, 25, 69 et s., 111, 123 et s., 145.
anarchistes, **8**. 19, 52.
ANZIEU (D.), **11**. 23, 71.
arbitre, **8**. 105, 114.
ARIAS NAVARRO (C.), **8**. 51.
ARIAS SALGADO (R.), **8**. 28, 63, 66, 69, 72, 75.
armée, **8**. 33-38, 70, 77.
article 16, **10**. 7, 14, 25, 29, 39, 45, 65, 105.
attentats, **8**. 37.
autonomie relative, **8**. 55.
autonomistes, **8**. 11, 66.
Autriche, **8**. 105.
AVRIL (P.), **8**. 193-208 ; **9**. 53, 191-208 ; **10**. 165-184 ; **11**. 183-207.
BANDRÈS (J. M.), **8**. 65, 68, 71, 74, 77.
bannissement, **10**. 101.
BARANDE (R.), **11**. 105-114, 129.
BARRE (R.), **9**. 55.
BAUER (J.-L.), **9**. 157.
BÉCARUD (J.), **8**. 39-46.
Belgique, **8**. 106.
BELLOIN (G.), **11**. 82 et s.
BERELSON (B.), **8**. 188.
BERGERÈS (M.-C.), **8**. 201.
BERLIA (G.), **8**. 106.
BIRNBAUM (P.), **8**. 192.
BLUM (S.), **9**. 131-150.
BLUMANN (C.), **8**. 198.
BLUMER (J.-C.), **8**. 190.
BODIN (J.), **11**. 6.
BOIS (P.), **8**. 184.
bolchevisme, **11**. 6, 108, 124.
BON (F.), **8**. 180.
BONNAL (F.), **8**. 180.
BONNET (S.), **8**. 183.
BOUDON (R.), **8**. 187.
bourgeoisie, **8**. 34, 59, 80, 93.
BOURSIN (J.-L.), **8**. 189.
BOY (D.), **8**. 180.
BRAIBANT (G.), **8**. 178 ; **10**. 5-9.
BRAUD (P.), **8**. 191 ; **11**. 19-32.
BREILLAT (D.), **10**. 143-150.
BRÉSIL, **10**. 96.
BROUILLET (A.), **10**. 123-129.
BURDEAU (F.), **10**. 11-20.
BURDEAU (G.), **8**. 102.
caeciquisme, **8**. 9.
CADART (J.), **8**. 180 ; **9**. 70-75.
cannibalisme, **11**. 29, 43.
capitalisme, **8**. 177.
CAPITANT (R.), **8**. 191.
CARCASSONNE (G.), **8**. 3, 117-122, 131.
CARRERO BLANCO (L.), **8**. 37, 47, 50.
CARRILLO (S.), **8**. 109.
CARTER (J.), **8**. 7.
CASTEL (R.), **11**. 76, 107, 130-154.
castration, **11**. 12, 45, 89.
Catalogne, **8**. 15, 16, 20, 21, 49, 52, 99, 100, 118, 121.
CAYROL (R.), **8**. 190, 191.
CEE, **8**. 6, 101, 169.
Centre, v. UCD.
CEOARA (M.), **8**. 195.
CHAMPAGNE (P.), **8**. 189.
CHANTEBOUT (B.), **8**. 195 ; **9**. 76.

- CHARLOT (J.), 8. 189, 191.
 CHASSEGUET-SMIRGEL (J.), 11. 33-40, 73, 75.
 chef, 11. 37, 45, 72.
 CHÉRIGNY (B.), 9. 163.
 CHIRAC (J.), 9. 27, 37, 54, 124.
 CHIROUX (R.), 8. 194, 207.
 Cinquième République :
 — changements dans la —, 9. 53, 71, 89, 108 ;
 — Premier ministre, 9. 60, 89.
 circonstances exceptionnelles, 10. 32.
 clause de sauvegarde, 10. 89.
 CLÉMENT (C.), 11. 24, 76, 81-88, 109.
 CNT, 8. 52.
 COLLIARD (J.-C.), 9. 115.
 commissions ouvrières, 8. 49, 51.
 communication, 11. 12.
 CONAC (G.), 8. 207.
 Concordat, 8. 39.
 congrès, 8. 78.
 consensus, 8. 22, 30, 37, 38, 53, 57, 61, 64, 71, 72, 73, 74, 80, 83, 168 ; 9. 133.
 Constitution, v. *infra* tableau chronique.
 Constitution espagnole, 8. 31, 62-78, 82, 131-166 ;
 — élaboration de la —, 8. 79 ;
 — sources de la —, 8. 85-95, 97-107.
 Cortès, 8. 42, 83, 93, 100, 109, 118.
 COTTERET (J.-M.), 8. 190.
 Cour martiale, 10. 38.
 CURNUT (J.), 11. 115-122.
 Cour suprême, 8. 69.
 Cour de Sûreté de l'Etat, 10. 39, 60.
 crise, 10 ;
 — Etat face à la —, 5 ;
 — et droit international, 87 ;
 — et libertés publiques, 41 ;
 — histoire des pouvoirs de —, 11 ;
 — justice en temps de —, 35 ;
 — notion de —, 5, 43 ;
 — réglementation des —, 8.
 Croatie, 8. 98, 100.
 CSUT, 8. 51.
 cultures politiques, 8. 18.
 cycles, 8. 85.
 DABEZIES (P.), 9. 27-36.
 DAUDET (Y.), 10. 87.
 DEBRÉ (M.), 8. 207 ; 9. 89.
 déclaration de guerre, 10. 65.
 décrispation, 9. 151.
 défense nationale, 10. 25, 65.
 DEHAN (N.), 8. 180.
 DELEUZE (G.), 11. 20, 75, 109.
 DEMICHEL (A.), 8. 118, 167-179, 180.
 DEMICHEL (F.), 8. 189.
 démocratie, 8. 5.
 démocratie chrétienne, 8. 41.
Démocratie française, 9. 5, 24, 95, 109.
 démocraties populaires, 8. 103.
 dépolitisation, 9. 138.
 DÉRIVRY (D.), 8. 186.
 désenchantement, 8. 127.
 DEUTSCH (E.), 8. 188.
 dictature, 8. 7, 168.
 DIEZ ALEGRIA (M.), 8. 36.
 dissolution, 8. 165 ; 9. 57.
 DOGGAN (M.), 8. 185, 187.
 dualité des normes, 10. 92.
 DUHAMEL (O.), 8. 131 ; 9. 85-88.
 DUPEUX (G.), 8. 188.
 DUVERGER (M.), 8. 105, 106, 180, 191.
 ECHAPPE (O. A.), 10. 115.
 école, 8. 44.
 église, 8. 39-46 ; 11. 31.
 EISENMANN (C.), 8. 195.
 élections, 8. 71, 74, 165 ; 11. 23 ;
 — espagnoles du 15-6-1977, 8. 12, 24, 81, 89, 95.
 — européennes, 10. 131 ; 11. 155-172.
 EMERI (C.), 8. 190.
 ENRIQUEZ (E.), 11. 41-54, 77.
 ESMEIN (A.), 8. 114.
 espace judiciaire européen, 10. 62, 103.
 ESTEBAN (J. de), 8. 116.
 Etat, 8. 167, 180 ; 9. 32 ; 10. 143 ; 11. 41, 77.

- état de nécessité, **10.** 82, 90.
 — de siège, **10.** 12, 15, 23, 39, 69, 98.
 — d'urgence, **10.** 24, 39, 69.
 Etats-Unis, **8.** 69 ; **9.** 183 ; **10.** 123 ; **11.** 131.
 extrême-droite, **8.** 59, 61, 64, 68, 108.
 extrême-gauche, **8.** 61.
 FABRE-ROSANE (G.), **8.** 198.
 FAVOREU (L.), **8.** 194, 195, 200.
 Finlande, **8.** 100.
 Force militaire, **10.** 73.
 FOSSAERT (R.), **8.** 180.
 FOUCAULT (M.), **11.** 51, 79.
 FRAGA IRIBARNE (M.), **8.** 6, 62, 65, 69, 71, 75.
 France, **8.** 104, 105.
 FRANCK (C.), **8.** 195.
 FRANCO (F.), **8.** 5, 29, 35, 37, 39, 47.
 franquisme, **8.** 13, 30, 36, 49, 56, 65, 80, 81, 82, 109, 125.
 FREUD (S.), **11.** 6, 22, 33 et s., 41 et s., 91, 110, 112, 115 et s., 146.
 FRIER (P.-L.), **10.** 21.
 Galice, **8.** 99, 118.
 gauche, **8.** 21, 32.
 GAUDET (H.), **8.** 188.
 gaullisme, **9.** 27.
 GAXIE (D.), **8.** 198.
 GÉLARD (P.), **8.** 195.
 génocide, **10.** 101.
 GERSHENKRON (A.), **8.** 8.
 GICQUEL (J.), **8.** 193-208 ; **9.** 191-208 ; **10.** 165-184 ; **11.** 183-207.
 GIL ROBLES (J. M.), **8.** 41.
 GIROUD (F.), **9.** 105-114.
 giscardisme, **9** ;
 — bibliographie, 157 ;
 — économie, 17 ;
 — électorat, 37 ;
 — et alternance, 151 ;
 — et libertés, 95 ;
 — et opposition, 64, 90 ;
 — et télévision, 107, 131 ;
 — gaullisme et —, 27 ;
 — idéologie, 5, 33 ;
 — opinion publique et —, 37, 85 ;
 — parti giscardien, 115 ;
 — pouvoir, 53 ;
 — pratique politique du —, 105 ; **11.** 15.
 GJIDARA (N.), **8.** 195.
 GOGUEL (F.), **8.** 183, 187, 201.
 GONZALEZ (F.), **8.** 43, 50.
 GOYARD (C.), **8.** 203.
 GRAMSCI (A.), **9.** 132.
 Grande-Bretagne, **8.** 99, 115.
 Grèce, **8.** 102, 169.
 grèves, **8.** 48, 50.
 groupes de pression, **8.** 58.
 GRUNDBERG (G.), **8.** 180.
 GUÉDÉ (A.), **8.** 198.
 GUERRA (A.), **8.** 63, 67, 70, 73, 76.
 guerre civile, **8.** 34.
Guerrilleros del Cristo Rey, **8.** 40.
 habilitation législative, **10.** 79, 115.
 HAMON (F.), **8.** 195.
 HARTZ (C.), **8.** 9.
 HAURIUO (A.), **8.** 195.
 Haute-Volta, **9.** 163.
 HERMET (G.), **8.** 3, 5-11.
 HERRERO DE NIÑON (N.), **8.** 97-107.
 HINCKER (F.), **8.** 171.
 HIRSCHMAN (A. O.), **8.** 8.
 histoire, **8.** 33, 66, 80, 85.
 HOBBS (T.), **11.** 7.
 Hongrie, **8.** 105.
 idéologie, **11.** 23, 33 et s., 74, 105 et s.
 IFOP, **8.** 189.
 illusion, **11.** 6, 27, 34, 70.
 intentions de vote, **8.** 17.
 interventionnisme économique, **10.** 79.
 Irlande, **8.** 103.
 ISAMBERT (F.-A.), **8.** 186.
 Italie, **8.** 99, 102.
 IZARD (E.), **8.** 174, 175.
 jacobins, **8.** 170.
 JAFFRE (J.), **9.** 37-47 ; **11.** 155-172.
 JELLINEK (G.), **8.** 97, 99, 100.
 JOINET (L.), **10.** 95.
 JOXE (A.), **8.** 174.

- JUAN CARLOS I^{er}, **8.** 6, 41, 47, 75, 109.
 JUILLARD (P.), **9.** 183-188.
 JUNG (C. J.), **11.** 123.
 junte démocratique, **8.** 30, 56.
 juridictions d'exception, **10.** 11, 35, 99.
 JUSTINIEN, **11.** 11.
- KESSELMAN (M.), **8.** 191.
 KOLN (S. C.), **8.** 191.
- LABAND (P.), **8.** 97.
 LACAN (J.), **11.** 12, 15, 22, 25, 74, 93, 118, 123, 125, 131.
 LACHAUME (J.-F.), **8.** 198.
 LALUMIÈRE (P.), **8.** 112, 180.
 LANCELOT (A.), **8.** 192.
 LAVERDINES (G.), **9.** 17.
 LAZARFELD (P.), **8.** 188.
 LEGENDRE (P.), **11.** 5-17, 27, 78.
 LEPAGE (M.), **8.** 170, 176.
 Liban, **10.** 75.
 libéralisme, **8.** 170 ; **9.** 8, 17, 108, 131 ; **10.** 80.
 libertés, **8.** 31, 68, 69, 75, 91.
 LINDON (D.), **8.** 188.
 LLOPIS (R.), **8.** 50.
 lobbies, **10.** 123.
 loi, **11.** 55 et s., 72, 78.
 LUCAS VERDU (P.), **8.** 82.
 LUCHAIRE (F.), **8.** 207.
- MAAREK (P. J.), **10.** 131-142.
 MARAVALL (J. M.), **8.** 47-54.
 MARCUSE (H.), **11.** 3, 120.
 MARTINEZ CUADRADO (M.), **8.** 9, 85-95.
 marxisme, **8.** 47, 55 ; **11.** 23, 25, 69, 75, 106, 119.
 MASSOT (J.), **8.** 204.
 MATHIOT (A.), **8.** 207.
 MEDINA (G.), **8.** 28.
 MELIA (J.), **8.** 23-28.
 MENDEL (G.), **11.** 89-104.
 MIAILLE (M.), **9.** 78.
 MICHELAT (G.), **8.** 189.
 militarisme, **8.** 34.
 MIRKINE-GUETZÉVITCH (B.), **8.** 106.
 mise en garde, **10.** 26, 69.
- MITERRAND (F.), **9.** 155.
 mobilisation générale, **10.** 26, 70.
 MOLAS (I.), **8.** 13-22.
 monarchie, **8.** 72, 81, 88, 89, 98, 109-116.
 MONTGROUX (P.), **8.** 194.
 MORODO (R.), **8.** 29-32.
 mort, **11.** 43, 48 et s., 57, 78.
 MOULIN (R.), **8.** 180.
 MOURGEON (J.), **10.** 41.
 mouvement ouvrier, **8.** 47-54.
movimiento nacional, **8.** 40.
 multipartisme, **9.** 163.
- narcissisme, **11.** 33 et s., 70.
 NASSIF (J.), **11.** 55-67.
 nationalisme, **9.** 34.
 nationalités, **8.** 16, 20, 32, 70, 98, 117-122.
 nazisme, **11.** 39, 75, 119.
 NOIR (M.), **8.** 190.
- Opinion :
 — Espagne, **8.** 15, 21, 22.
 — France, v. tableau *infra*
 chronique, profil de l'année,
11. 173-181.
- Opus Dei*, **8.** 43.
 ordonnances, **10.** 12, 28.
 ORT, **8.** 51.
 OTTO (I. de), **8.** 116.
- pactes de la Moncloa, **8.** 30, 32, 64, 72.
 PACTET (P.), **8.** 195.
 Parlement européen, **10.** 131.
 parlementaires, **10.** 123.
 PARODI (J.-L.), **11.** 173-181.
 partis, **8.** 20, 31, 44, 66, 93, 94, 129 ; **10.** 134.
 PAUCOT (J.), **10.** 65.
 Pays basque, **8.** 16, 20, 21, 49, 52, 61, 68, 71, 92, 105, 118, 121, 129.
 PCE, **8.** 29, 31, 49, 51, 68.
 PCF, **8.** 171, 178, 202 ; **9.** 37, 152.
 PECES BARBA (G.), **8.** 101, 104.
 peine de mort, **10.** 60.
 PÉRCHERON (A.), **8.** 180.
 Perspectives et Réalités (Club), **9.** 115.
 peuple, **8.** 177.

- PFISTER (T.), 9. 151-155.
 phalange, 8. 26, 35.
 PHILIP (L.), 8. 195.
 PICCA (C.), 10. 53-64.
 plan Orsec, 10. 9.
 pluralisme, 8. 56, 63, 76.
 POMPIDOU (G.), 9. 90, 105.
 PONCEYRI (R.), 8. 181-192.
 Portugal, 8. 101, 102, 169.
 pouvoirs spéciaux, 10. 19.
 PR, 9. 37.
 PRIMO DE RIVERA (J. A.), 8. 109.
 PS, 9. 37, 152.
 PSOE, 9. 29, 32, 49.
 PTE, 8. 51.

 QUESNET (M.), 10. 11-20.

 raison d'Etat, 10. 36.
 référendum, 8. 14, 41, 64, 79.
 REICH (W.), 11. 19, 120.
 RENAULT (M.), 11. 131-142.
 répression, 8. 36, 50, 77.
 républicains indépendants, 9. 115.
 révision constitutionnelle (Etats-Unis), 9. 183.
 ROBERT (J.), 8. 207 ; 9. 95-103.
 ROBIN (M.), 9. 5-16.
 ROBIN (R.), 11. 82 et s.
 ROKKAN (S.), 8. 185.
 ROSANVALLON (P.), 8. 171.
 ROUGEAUX (J.-P.), 8. 199.
 RPR, 9. 37, 49.
 RUIZ JIMENEZ (J.), 8. 41.
 rupture, 8. 13, 29.
 RUZIE (D.), 8. 194.

 SANCHEZ AGESTA (L.), 8. 112, 115.
 SANCHEZ MONTERO (S.), 8. 64, 67, 70, 73, 76.
 SARTRE (J.-P.), 8. 191.
 SAVY (R.), 10. 80-86.
 SCHMELCK (R.), 10. 53-64.
 SCHWARTZENBERG (R. G.), 8. 190.
 Sénat, 8. 65, 67, 68, 78.
 SEVENO (T.), 11. 69-79.
 SHAKESPEARE (W.), 11. 55 et s.
 SOBILEAU (F.), 8. 180.
 sociologie électorale, 8. 181-192.
 sociopsychanalyse, 11. 99 et s.
 SOLE TURA (J.), 8. 79-84.
 sondages, 8. 187 ; 11. 25, 28.
 STORA (B.), 11. 123-130.
 SU, 8. 51.
 SUAREZ (A.), 8. 6, 25, 30, 75.
 SUBRA DE BIEUSSES (P.), 8. 109-116.
 Suède, 8. 102, 104.
 surmoi, 11. 47, 73, 111, 151.
 système de partis, 8. 95.
 système majoritaire, 8. 32, 60.

 Tchad, 10. 74.
 télévision, 9. 131.
 TERRE (F.), 10. 35.
 terrorisme, 8. 37, 64 ; 10. 53.
 THIBAUT (F.), 8. 180.
 TIERNO GALVAN (E.), 8. 123-130.
 TOMAS VILLARROYA (J.), 8. 115.
 totalitarisme, 11. 34, 43, 75.
 TREVENEUC (loi), 10. 17.
 tribunaux militaires, 10. 38.
 TURPIN (D.), 8. 192.
 Turquie, 8. 103.

 UCD, 8. 23, 42, 51, 82.
 UDF, 9. 43, 49, 116.
 UGT, 8. 49, 51, 53.
 URSS, 8. 104.
 Uruguay, 10. 100.

 VEDEL (G.), 8. 198.
 veto, 9. 185.
 VIDAL BENEYTO (J.), 8. 3, 55-60.
 VILANOVA (P.), 8. 33-38.
 VINTRO (J.), 8. 131.
 violence, 10. 55 ; 11. 47.
 VOISSET (M.), 10. 105.
 votants, 8. 78.
 votes, 8. 17, 53.
 voting records, 10. 123.

 WALINE (J.), 9. 81.
 WALINE (M.), 8. 198.
 WEILL (P.), 8. 188.
 WIENER (C.), 8. 195.

 Zaïre, 10. 75.
 Zimbabwe-Rhodésie, 10. 143.

CHRONIQUE CONSTITUTIONNELLE FRANÇAISE

Index 1979 des mots clés

- Assemblée nationale, 10.
 autorité judiciaire, 9. 11.
- code électoral, 10. 11.
 collectivités territoriales, 8. 9. 11.
 commission, 8. 9. 10. 11.
 commission d'enquête et de contrôle, 8. 9. 10.
 commission mixte paritaire, 8. 10. 11.
 Conseil constitutionnel, 8. 9. 10. 11.
 conseil économique et social, 11.
 Conseil des ministres, 10. 11.
 Constitution, 11.
 contentieux électoral, 11.
- droit communautaire, 10.
 droit constitutionnel, 8.
- élections, 8. 9. 10. 11.
 élections européennes, 10. 11.
 engagement international, 8. 10. 11.
 exception d'irrecevabilité, 9. 10.
- Gouvernement, 8. 9. 11.
- Haute Cour de Justice, 8. 9.
- immunités parlementaires, 9. 10. 11.
 irrecevabilité, 10. 11.
- lettre rectificative, 9.
 libertés publiques, 8. 9. 10. 11.
- loi, 8. 9. 10. 11.
 loi de finances, 8. 9.
- majorité, 9.
 ministres, 8.
 motion de censure, 11.
- opposition, 8. 10. 11.
 ordre du jour, 9. 11.
- Parlement, 8. 11.
 parlementaires, 8. 9. 10.
 partis politiques, 8. 9. 10. 11.
 pétition, 9.
 pouvoirs publics, 9.
 pouvoir réglementaire, 9. 10.
 Premier ministre, 9. 10.
 Président de la République, 8. 9. 10. 11.
- questions écrites, 9. 11.
- rappel au règlement, 8. 9. 10. 11.
 renvoi en commission, 10.
 République, 8. 9.
 Ve République, 10.
 responsabilité du Gouvernement, 8. 10.
- Sénat, 9. 10.
 session extraordinaire, 9. 10.
 session parlementaire, 8.
 sondages, 9.
- urgence, 9.
- vote bloqué, 8. 9. 11.

CHRONIQUE DE L'OPINION PUBLIQUE

Index 1979 des graphiques
(sauf indication contraire, la période de référence
est septembre 1978 - septembre 1979)

- Gaullisme :**
 — avenir J. Chirac, **II. 181** ;
 — bonne opinion UDR-RPR, **10. 160** ; **II. 181** ;
 — bonne opinion UDR-RPR et avenir Chirac (1974-1979), **II. 181** ;
 — indice satisfaction UDR-RPR (1972-1979), **10. 156**.
- Parti communiste :**
 — avenir G. Marchais, **II. 177** ;
 — bonne opinion PC, **10. 169** ; **II. 177** ;
 — indice satisfaction PC (1972-1979), **10. 156**.
- Parti socialiste :**
 — avenir P. Mauroy, **II. 177** ;
 — avenir F. Mitterrand, **II. 177** ;
 — avenir M. Rocard, **II. 177** ;
 — bonne opinion ps, **10. 160** ; **II. 177** ;
- bonne opinion ps et avenir Mitterrand (1974-1979), **II. 179** ;
 — indice satisfaction ps (1972-1979), **10. 156**.
- Premier ministre :**
 — confiance R. Barre, **II. 179** ;
 — popularité, **II. 174**.
- Président de la République :**
 — confiance V. Giscard d'Estaing, **II. 179** ;
 — popularité, **II. 174**.
- UDF :**
 — avenir R. Barre, **II. 179** ;
 — avenir J. Lecanuët, **II. 179** ;
 — avenir S. Veil, **II. 179** ;
 — bonne opinion UDF, **10. 160** ; **II. 179**.
 — indice satisfaction PR-UDF (1972-1979), **10. 156**.

Imprimé en France, à Vendôme
Imprimerie des Presses Universitaires de France
Édit. n° 36 036 — CPPAP n° 59 303 — Imp. n° 26 737
1979

POUVOIRS

POUVOIRS publie 4 numéros par an, de 200 pages en moyenne.
Chaque volume comporte :

• Un thème

1977 : l'alternance, le Parlement européen, la Chine.

1978 : la V^e République, le consensus, l'Union soviétique, le régime représentatif.

1979 : l'Espagne, le giscardisme, les pouvoirs de crise, ...

• Le journal

En 1978, des études ont ainsi été publiées sur l'Afrique, les élections en Norvège, en Grèce et en Afrique du Sud, les Etats-Unis, les projets d'Etat palestinien, la Constitution soviétique, la RFA, la Grande-Bretagne, le pouvoir des juges en France et une série d'analyses sur les élections législatives de mars 1978...

• La chronique de l'opinion publique

Jean-Luc Parodi analyse les sondages et l'évolution des structures des opinions.

• La chronique constitutionnelle française

Pierre Avril et Jean Gicquel analysent l'actualité constitutionnelle et politique de la V^e République.

ABONNEMENTS

	FRANCE		ÉTRANGER
1977-1978	250 F	(7 numéros)	300 F
1979	160 F	(4 numéros)	195 F
1980	160 F	(4 numéros)	195 F

*Les abonnements peuvent être pris chez votre libraire
ou demandés aux*

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

SERVICE DES PÉRIODIQUES

12, rue Jean-de-Beauvais
75005 Paris (354 48 03)

*PUF : CCP 1302 69 C Paris
Chèques à l'ordre des PUF*

POUVOIRS est une « revue-livre » de droit constitutionnel et science politique. Un thème, un journal avec ses chroniques (opinion publique, V^e République) permettent à chacun de saisir les pièces des principaux dossiers sur les pouvoirs politiques.

psychanalyse

Que sait-on de l'autorité, de l'idéologie, de l'Etat, du pouvoir? Nous commençons à savoir que nous ne savons pas. Le droit constitutionnel ne prétend plus épuiser l'explication politique et la science politique ne se concentre plus exclusivement sur des petits objets où les statistiques la réconfortent. Mais l'inconscient et son analyse ont quelque chose à y voir, la psychanalyse quelque chose à dire sur le gouvernement des hommes.

Quelque chose à dire..., le travail des analystes s'arrête-t-il là? Ne participe-t-il pas à ce qu'il prétend expliquer? Les sociétés de psychanalyse ne fonctionnent-elles pas comme des appareils de pouvoir? La psychanalyse n'est-elle pas aussi une méthode de contrôle social?

Ce volume retient ces deux perspectives. D'un côté : psychanalyse de la politique ; de l'autre : politique de la psychanalyse. Et, entre les deux, d'étranges connivences.

POUVOIRS – Déjà parus :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| 1 — l'alternance | 6 — l'Union soviétique |
| 2 — le parlement européen | 7 — le régime représentatif |
| 3 — qui gouverne la Chine ? | 8 — l'Espagne démocratique |
| 4 — la V ^e République | 9 — le giscardisme |
| 5 — le consensus | 10 — les pouvoirs de crise |

puf